

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 26 et mardi 27 mai 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec émotion le décès, survenu le 22 avril 2008, de Camille Denis, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine, ancien conseiller de Paris.

(Les conseillers se lèvent).

Militant communiste que beaucoup d'entre nous ont connu et apprécié, Camille Denis, mobilisé en 1939, fut fait prisonnier et déporté à Rawa-Ruska.

Secrétaire de la 18e section communiste de la fédération communiste de la Seine, il devient conseiller municipal en juin 1948, à la suite de la démission d'André Lunet, puis est réélu dans le 18e arrondissement en 1953, 1959 et 1965.

M. Camille Denis participe aux travaux de nombreuses commissions, parmi lesquelles la Commission du budget et du personnel ou celle du commerce, de l'industrie, du travail et du chômage.

Il fut également membre de l'Assemblée de l'Union française, désigné par l'Assemblée nationale.

M. Camille Denis était titulaire de la Croix du combattant 1939-1945, de la Médaille d'interné de la Résistance, ainsi que la Médaille du combattant volontaire de la Résistance.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer à sa fille et à l'ensemble de sa famille, d'abord notre souvenir ému et fidèle de cette belle et grande personnalité et les condoléances très émues de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons aussi appris le décès survenu le 19 avril 2008 de M. Michel de Grailly, ancien député, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine.

(Les conseillers se lèvent).

Agé de 19 ans au début de la Seconde Guerre Mondiale, Michel de Grailly participe activement à la Résistance au sein du maquis Panthère, puis à la lutte pour la libération au sein de la 1ère Armée française.

Avocat à la cour d'appel de Paris, il est élu en 1962 député U.N.R. de la Seine dans la 15e circonscription et réélu en 1967 et 1968.

En 1965, il était devenu conseiller municipal du 8e secteur dans le 14e arrondissement de Paris.

M. de Grailly fut Vice-président de la 2e Commission et membres de nombreuses autres commissions dont celle du

règlement et des affaires culturelles.

M. de Grailly était titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 et de la Médaille Rhin et Danube.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer à son épouse, aux membres de sa famille, nos condoléances émues.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Hommages à M. Lionel Drexler.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais me permettre de dire un mot, parce que beaucoup, beaucoup d'entre nous ont côtoyé un dirigeant du P.S.G. qui est actuellement directeur général du P.O.P.B., notre ami Lionel Drexler, et je veux que ceux d'entre nous qui l'ont bien connu aient une pensée amicale à son égard.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 21 avril 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, en notre nom à tous aussi, adresser des félicitations à tous ceux qui ont contribué à cette Palme d'or, magnifique, d'un film français de Laurent CANTET.

Ce film, "Entre les murs", est réalisé par, bien sûr, Laurent CANTET, avec toute une équipe, notamment d'élèves du collège Françoise Dolto dans le 20e arrondissement. Je crois que c'est une grande fierté pour Paris, pour la France, pour le 20e, pour l'école aussi. Je crois qu'il faudra que l'on passe un moment avec eux pour leur dire qu'on les aime.

Je vous précise aussi que la productrice de ce film, Carole SCOTTA, est membre du Conseil d'administration de "Paris Cinéma", l'événement cinéma que nous avons créé. Le fait aussi que l'éducation soit au cœur de cette œuvre est, je crois, une grande satisfaction pour nous tous et j'espère que nous pouvons, tous ensemble, leur adresser ensemble nos félicitations, nos encouragements et nous le leur dirons précisément.

(Applaudissement sur tous les bancs de l'Assemblée).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je voudrais aussi remercier tous les présidents de groupe, de la majorité comme de l'opposition, qui ont bien voulu que j'inscrive en plus à notre ordre du jour trois délibérations consacrées à la solidarité :

- l'une pour le peuple chinois évidemment, victime de la catastrophe naturelle que vous savez ;

- l'autre pour le peuple birman ;

- et la troisième parce que Paris, avec l'Association des maires francophones, a souhaité faire un effort particulier vis-à-vis des populations, en particulier en Afrique, victimes de la famine.

Ces trois délibérations sont inscrites évidemment en 9e Commission et seront débattues à ce moment-là, mais je souhaitais remercier tous les présidents de groupe de m'avoir autorisé à ce que, ensemble, nous puissions poser ces actes que nous débattons dans le courant de la séance.

2008, DDEE 131 - DASCO 99 - Communication de M. le Maire de Paris sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à la communication sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Mes chers collègues, faire en sorte que chaque Parisien ait un rôle dans sa ville et Paris un rôle dans le monde : l'enjeu dont nous débattons aujourd'hui se situe au cœur de ce double objectif de notre nouveau mandat. A travers l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, c'est sur le talent de chacun que nous nous appuyons et c'est l'excellence de Paris que nous visons.

Car l'économie a profondément changé ; elle ignore de plus en plus les frontières et elle tend à devenir immatérielle.

La création, la connaissance et la communication sont désormais les fondements de l'économie globale. Nous devons en prendre acte et je compte sur le talent et l'énergie de Jean-Louis MISSIKA pour nous aider à relever ce défi.

Cela commence par une politique universitaire volontariste que nous souhaitons, bien sûr, coordonner avec l'Etat comme avec la Région.

Et quand le Gouvernement n'assumera pas pleinement sa mission, nous prendrons nos responsabilités, comme nous n'avons cessé de le faire depuis 2001.

En sept ans, nous avons consacré plus de 400 millions d'euros au développement universitaire de Paris, ce qui représente un investissement supérieur à celui de l'Etat. Non seulement cet effort ne s'interrompra pas, mais il sera amplifié.

Pour la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation, pour tout ce qui contribue à la compétitivité de Paris, nous nous donnons les moyens de nos ambitions en prévoyant d'y consacrer 1 milliard d'euros. Et nous comptons sur l'impulsion de ce premier milliard pour en mobiliser un second, avec le concours de nos partenaires publics et privés.

Les universités sont, nous le savons bien, une part essentielle de la force de Paris.

Or, la situation est devenue alarmante. Les universités françaises, à Paris comme ailleurs, prennent un retard inquiétant, sanctionné dans les classements internationaux par des rangs indignes d'un grand pays.

Afin de donner à nos universités les armes nécessaires pour revenir dans la course, nous devons lutter contre le morcellement qui entraîne inévitablement une dispersion des talents et une déperdition d'énergie.

Nous dessinerons donc dans les six années à venir trois grands pôles universitaires parisiens.

Le premier sera celui de la Montagne Sainte-Geneviève et du Quartier Latin. Le deuxième ira de Jussieu à Ivry voire au-delà en passant par Paris-Rive gauche, la bibliothèque François Mitterrand et la Pitié Salpêtrière.

Quant au troisième site, nous aurons la tâche exaltante de le créer. Il se situera dans le Nord-Est parisien et nous souhaitons y travailler en étroite concertation avec Plaine Commune.

Paris sera ainsi dotée de trois centres organisés, ambitieux, dédiés à la vie intellectuelle dans deux de ses dimensions majeures : l'enseignement et la recherche.

Il serait difficilement concevable que le plan Campus lancé en février par le Gouvernement ne contribue pas à la réalisation de cet objectif.

Nous intensifierons également notre effort pour le logement des étudiants et des chercheurs.

Didier GUILLOT, chargé de la vie étudiante mettra en oeuvre en lien avec Jean-Yves MANO notre projet qui prévoit le financement de 4.000 logements étudiants d'ici à 2014.

Nous veillerons aussi à favoriser l'intensité de la vie culturelle et associative des étudiants.

La Maison des initiatives étudiantes, rue de Tournelle, que nous avons créée dans la première mandature, contribue au mouvement de notre Ville.

Nous en créerons trois autres, dans le Quartier Latin, à Paris-Rive gauche, à Ternes dans le pôle Nord-Est.

D'autre part les fonctionnalités de la carte numérique inter-universitaire seront étendues à tous les étudiants.

Innover c'est aussi avoir à l'esprit que l'information ne circule plus selon les mêmes schémas qu'il y a encore quelques années.

On communique aujourd'hui en réseau avec un sens de la vitesse et de la simultanéité qui tend en fait à changer nos rapports à l'espace et au temps.

Paris doit être en avance sur ces évolutions. Nous avons entrepris la mise en place sur l'ensemble du territoire de notre Ville d'un réseau performant de fibre optique.

Toutes nos opérations d'urbanisme, et je sais pouvoir compter bien entendu sur l'engagement d'Anne HIDALGO, toutes nos opérations d'urbanisme continueront de mettre en oeuvre l'installation du très haut débit.

Mais nous devons aller plus loin avec un objectif.

Dans les quatre ans, l'ensemble de la population parisienne pourra accéder au très haut débit.

La fracture numérique, mes chers collègues, est aussi une fracture sociale.

Elle isole les plus fragiles, elle écarte les plus modestes et les moins informés des réseaux quasi-universels de communication.

Pour mettre l'innovation au service de la justice sociale, nous irons donc au-delà des 400 points d'accès gratuit au Wi-Fi installés pendant le précédent mandat, nous veillerons en particulier à ce que les bailleurs sociaux garantissent à leurs locataires à des tarifs avantageux un accès au très haut débit.

De même, les écoles et les collèges parisiens seront dotés d'espaces numériques de travail offrant aux élèves et aux enseignants des outils modernes et efficaces.

Pour que Paris puisse mettre toutes les chances de son côté, nous devons faire de ces enjeux un dessein collectif, nous devons faire émerger une culture de l'innovation, ce qui suppose une intervention publique, énergique et efficace.

Afin d'organiser, de planifier, vous voyez que le mot ne me fait pas peur, et de superviser notre action, une Agence parisienne de l'innovation sera créée.

Elle aura pour mission de faire connaître les jeunes entreprises et de leur faciliter l'accès au marché.

Elle sera soutenue par des structures spécialisées dans le capital risque, le financement et l'accompagnement des P.M.E.

Les entreprises dédiées à l'économie de la connaissance continueront donc d'être épaulées par la Municipalité surtout à leurs débuts, quand elles ont le plus besoin de soutien financier, matériel et immobilier.

Nous avons depuis 2001 multiplié par huit les surfaces dédiées aux pépinières et aux incubateurs. Nous en avons créé 44.000, dont Paris Bioparc, Paris Innovation villages, les pépinières de Cochin ou de la rue des Haies. Notre objectif est de créer dans les six années à venir 55.000 mètres carrés supplémentaires, notamment dans le secteur de la santé, à travers l'Institut de la vision à l'hôpital des Quinze-Vingts et l'Institut du cerveau et de la moelle épinière à la Pitié Salpêtrière.

Et nous devons penser au-delà de Paris.

C'est à l'échelle de Paris Métropole que se situent cette ambition et cette exigence.

L'innovation ne se pense pas à l'intérieur de limites artificielles, elle exige un regard large, des ambitions vastes et des projets qui donnent à Paris l'occasion de travailler étroitement avec les collectivités voisines.

Ainsi nous porterons les projets de Bioparc 2 à Ivry ou du Cancer Campus à Villejuif.

Dans la mise en place de ces pépinières et de ces incubateurs, deux dimensions seront essentielles.

L'une concerne le fond, l'autre la méthode.

La première c'est le développement durable. Notre politique de recherche et d'innovation sera non seulement respectueuse de l'environnement, mais elle reposera sur une exigence plus haute encore puisqu'il n'est de développement que durable. Il n'est d'économie moderne que responsable.

Nous soutiendrons tout particulièrement, selon l'application stricte du Plan Climat, les entreprises dédiées aux écoactivités à l'image d'Agoranov, cet incubateur situé dans le 4e arrondissement auquel j'ai rendu visite il y a quelques semaines et qui est un modèle de dynamisme et d'inventivité.

Et la deuxième dimension sur laquelle je veux insister, c'est le partenariat public-privé qui sera la clef de notre politique d'innovation.

Certes, nous sommes plus que jamais attachés à l'essor de la recherche publique et je pense notamment à la recherche fondamentale qui est l'une de nos priorités et je tiens ici, comme je l'avais fait dans le premier mandat, à apporter mon soutien résolu au monde de la recherche publique que nous soutenons et que je continuerai personnellement à soutenir vigoureusement.

Mais innover, cela signifie aussi et peut-être d'abord réinventer les schémas de pensée désuets, le public et le privé sont deux forces qu'il faut associer pour la vitalité de Paris.

Nous avons déjà dans le cadre du P.L.U. consacré deux millions de mètres carrés à l'activité économique. J'ai toute confiance en Christian SAUTTER pour accompagner et attirer sur notre métropole les projets économiques qui contribueront à son rayonnement.

Nous ne négligerons pas le levier de la commande publique, afin de faire de Paris une Ville toujours plus accueillante et compétitive.

Mes chers collègues, l'innovation en somme nous invite à la vigilance et à la volonté.

Vigilance parce qu'il s'agit de garder l'attention nécessaire pour être toujours en avance sur notre temps.

Volonté parce qu'une politique de l'innovation doit investir sur les forces de l'intelligence et de la création. N'en doutons pas, pour relever le défi de l'avenir, si nous le voulons, si nous posons les actes efficaces, Paris sera bien au rendez-vous.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mes chers collègues, il y a donc un débat organisé. Pour commencer ce débat, je donne la parole à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, créer des emplois, développer des richesses, attirer les équipes, les projets, les entreprises sur le territoire parisien, s'engager pour l'innovation, la recherche et les universités, ce sont vos propres termes, Monsieur le Maire, sur cela, nous sommes tous d'accord : c'est l'avenir économique et social de Paris qui en dépend.

Mais, vous prétendez avoir réalisé pendant ces sept dernières années de nouveaux équipements universitaires, des réhabilitations, des créations de pépinières et des pôles de compétitivité. Soit, mais nous en serions totalement convaincus si la culture d'évaluation faisait vraiment partie intégrante de votre propos, et si un bilan vérifiable était apporté, ce qui n'est pas le cas.

Je vous pose donc ces premières questions, Monsieur le Maire : quels sont les montants exacts que la Ville a investi pour la rénovation des universités parisiennes ? Combien d'entreprises ont été concernées par les pépinières ? Et combien d'emplois ont-elles permis de créer ?

Je salue, d'ores et déjà, Monsieur le Maire, le soutien que vous apportez enfin au partenariat public/privé, puisque vous prévoyez d'utiliser cet outil performant pour la création de pépinières supplémentaires. Là, c'est certainement le souffle nouveau du libéralisme qui vous a touché. Mais, si je retiens votre volonté d'impliquer la Municipalité dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, je demeure plus circonspect quant à la politique que vous envisagez concrètement. J'en veux pour preuve votre annonce d'un milliard.

Ce milliard, Monsieur le Maire, je ne le trouve nulle part dans votre communication. Il est sûrement désiré, peut-être

rêvé, mais véritablement inexistant pour l'instant. C'est si vrai que vous ne prenez même pas la peine de nous en préciser l'origine : Fonds structurels européens, lesquels? Contrat de plan Etat Région, d'autres subventions régionales peut-être ?

Quant au bilan de votre précédente mandature, vous vous réfugiez derrière le sempiternel désengagement financier de l'Etat, alors qu'au travers de la convention U3M, ce dernier a continué d'investir dans ces domaines.

L'Etat a, en effet, lourdement financé la rénovation complète de Jussieu à hauteur de deux milliards d'euros. Il participe au déplacement de Paris VII à Tolbiac. Il a également en charge les personnels des universités. Prétendre que la Mairie de Paris, en ayant consacré 400 millions d'euros au développement universitaire pendant la mandature 2001-2008, a davantage investi que l'Etat est totalement infondé. Dans ces 400 millions d'euros, Monsieur le Maire, vous ne dites pas que la Ville tient compte de la valorisation du foncier mis à disposition, ce qui évidemment fausse la donne.

En outre, il faut ajouter des mesures prises par le Gouvernement pour les doctorants et les chercheurs. Pour les doctorants, l'Etat a augmenté de 8 % l'allocation de recherche depuis octobre 2007. Mille postes de moniteurs supplémentaires ont également été créés. Dans la même lignée, le mécénat pour les projets de thèse a été complètement défiscalisé. Quant aux chercheurs, l'Etat a multiplié par trois le taux de crédits impôts recherches.

Je veux saluer l'action de Mme Christine LAGARDE et, en particulier, les mesures de défiscalisation des revenus des étudiants, leur permettant de financer une partie de leurs études et d'améliorer ainsi leur niveau de vie. De même que la possibilité pour les personnes assujetties à l'I.S.F. d'investir dans le développement des universités.

Par ailleurs, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que le projet d'Aubervilliers que vous soutenez - ce dont nous nous réjouissons - a été initié par l'Etat. Je souligne que les universités Paris IV, V, VI et VII ont bénéficié d'audits financiers par l'Etat pour accéder au système de compétences élargies dès janvier 2009, dans le cadre de la loi sur l'autonomie des universités, portée avec détermination par Valérie PÉCRESSÉ. Grâce à l'Etat, l'université se modernise à Paris.

Alors, il n'est pas justifié de parler de son désengagement dans son domaine, quand on sait que le plan de modernisation des universités bénéficie de 5 milliards qui seront injectés. Et, Monsieur le Maire, ces 5 milliards, nous savons d'où ils viennent.

Mais revenons plutôt sur le milliard que vous avez apparemment l'intention de consacrer, sur toute votre mandature, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Il est tout de même stupéfiant que vous ne nous donniez pas plus de précisions sur sa programmation budgétaire. Les déclarations de la semaine dernière de Jean-Louis MISSIKA nous indiquent qu'il faudra attendre le mois d'octobre, c'est-à-dire les orientations budgétaires pour le budget 2009 pour en connaître enfin les affectations. Nous attendons l'inscription, Monsieur le Maire, d'environ 80 millions d'euros, dès le budget modificatif de juillet 2008. Ou alors, cela voudrait dire que 2008 demeurera sans nouveau investissement dans ce domaine.

Si le plan U3M a offert à Paris de redessiner son paysage universitaire, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est pourquoi je voudrais savoir la part d'investissement qui sera consacrée à la création du nouveau pôle universitaire de Paris Nord-Est.

Il existe une opportunité que je qualifie d'historique pour notre Capitale, celle qui réside dans ce projet situé au nord de Paris. Oui, Paris mérite d'avoir un nouveau Campus, comme ceux existant aux Etats-Unis mais plus près de nous en Allemagne ou en Belgique, et qui accueillent chaque année d'ailleurs de nombreux étudiants français.

C'est justement ce campus dans la ville qui rassemblera 5.000 étudiants, 1.000 chercheurs, où seront implantées des pépinières d'entreprises. Les étudiants et les chercheurs disposeront, non seulement de salles de cours et de logements adaptés mais aussi d'une bibliothèque pluridisciplinaire assortie d'équipements culturels et sportifs.

D'une part, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, vos chiffres sont inexacts, puisque au moins dans ce domaine il aurait fallu consacrer effectivement une étude plus approfondie, concernant l'installation de ce nouveau campus.

Mais venons-en, Monsieur le Maire, à une autre partie de votre communication qui concerne les logements étudiants. Vos chiffres, là aussi, Monsieur le Maire, sont inexacts puisque moins de 2.000 logements étudiants ont été effectivement construits jusqu'en 2007. Vous éludez, là aussi, la participation des autres acteurs, et toujours bien sûr de l'Etat dans le cadre du plan U3M. Cette convention a véritablement donné un coût d'accélérateur à la construction de logements. Ce ne sont pas 321 logements étudiants financiers qui ont financés en 1995 et 2000, comme vous le dites dans votre communication, mais plus de 2.000.

Aujourd'hui, vous annoncez un programme de 4.000 logements sur 6 ans, soit 600 par an, mais c'est largement insuffisant. Nous voulons que soit maintenu un vrai niveau d'exigence sur ce dossier crucial, soit 1.000 logements étudiants par an, et, surtout quand on connaît les opportunités foncières, que ce soit le quartier Bercy ou la Porte de Charenton, cela est évidemment possible. Il y a là un potentiel considérable, qui mérite une vraie dynamique d'études et de propositions.

Puisque vous nous dites que vous avez l'ambition d'une politique foncière adaptée à tous ces enjeux, alors, Monsieur le Maire, prouvez-nous que ce milliard servira aussi à cela. Peut-être peut-on espérer également que ce milliard développera les produits d'appel des universités parisiennes. J'entends par là tous les aspects de la vie étudiante, auxquels il faut se consacrer, car la concurrence est rude, y compris au sein des universités françaises.

Il faudra bien sûr renforcer notre réseau de bibliothèques. Vous nous dites qu'il faut lancer une réflexion, mais dans ce domaine la réflexion a déjà eu lieu. Il faut donc développer les outils d'acquisition du savoir, faire en sorte qu'il y ait plus de places de travail assises avec des connexions Internet, repenser les horaires et les jours d'ouverture jusqu'à 22 heures le soir, mais également le samedi et le dimanche.

Il faut travailler effectivement sur la vie associative du monde étudiant. Nous ne disposons dans ce domaine d'aucun bilan sur l'efficacité des subventions aux associations d'étudiants. Vous souhaitez que les maisons des initiatives étudiantes soient développées mais êtes-vous en mesure de nous faire parvenir un rapport d'activité les concernant avant de leur donner plus de moyens ?

Quant au domaine si important de la santé étudiante, on regrette l'absence de propositions dans votre communication, notamment la mise à disposition de locaux pour y installer des dispensaires.

Monsieur le Maire, vous annoncez la création de l'Agence parisienne de l'innovation. Vous n'en précisez ni le montage institutionnel ni le champ de compétences ni les moyens humains et financiers à déployer. Il est d'ailleurs étonnant que cette agence n'intègre pas la question de la recherche et de sa valorisation. Ce ne sont pas des entreprises qui attireront les projets de recherche mais l'inverse. Et dans ce domaine, le territoire parisien, vous l'avez dit, n'est pas suffisamment pertinent pour son développement. Nous comptons là aussi vous faire des propositions dans le cadre du projet Paris Région Capitale.

Je voudrais conclure en vous interrogeant sur la structure indispensable à la mise en œuvre de ce dispositif stratégique. La dernière mandature ne comptait pas moins de quatre adjoints au maire pour tenter de gérer ce secteur, mais ce management ne s'est pas révélé suffisamment efficace.

Aujourd'hui, vous en nommez deux, mais en fait, vous n'annoncez aucune réorganisation des services compétents. Alors, Monsieur le Maire, j'ai deux propositions à vous faire : soit vous créez une Délégation générale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante, soit vous dotez la Ville d'une direction spécifique dédiée à ces dossiers. C'est une annonce de ce type qui rendrait crédible votre plan d'action pour plus de coordination et plus de lisibilité.

J'en reviens à l'essentiel : la feuille de route que vous venez de nous présenter doit être financièrement calibrée. Vous avez déclaré il y a quelques jours dans la presse qu'il y avait urgence à innover, qu'il fallait démarrer très vite, eh ! bien, Monsieur le Maire, donnez-nous un signe fort lors du budget modificatif du mois de juillet. L'attractivité et le rayonnement de Paris dépendent de cette impulsion pour que la Capitale accède enfin dans ce domaine au rang de métropole européenne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ère dans laquelle nous sommes entrés nous rappelle à l'ordre : il s'agit de l'ère de la matière grise, de la haute technologie, de la performance, de la tout magistralement orchestré par la compétition.

Vous évoquez à juste titre dans votre communication l'économie de la connaissance et on pourrait même oser parfois plus trivialement : le marché de la connaissance, victime lui aussi de la concurrence. Un marché de plus dans le monde impitoyable des entreprises et des échanges commerciaux. Je vais me permettre d'ouvrir une petite parenthèse et j'aurais souhaité que Mme Christine LAGARDE soit présente, car dans ce monde impitoyable, j'ai envie d'évoquer le dossier de cette boisson énergisante "Red Bull", qui fait fi des remarques de nos scientifiques et qui pour un commerce de plus, met en vente cette boisson nocive.

Monsieur LAMOUR, vous vous inquiétez de la santé de nos étudiants : voilà une chose pour laquelle il faut s'inquiéter d'urgence et je remercie notre collègue Jean-Marie LE GUEN d'avoir pris position dans la presse. Je voulais faire cette parenthèse et la fermer.

Je voudrais reprendre les propos d'un professeur de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, qui dit : "Dorénavant,

les universités sont assimilées à des firmes ou à des marques qui se partagent un marché des diplômés dont la valeur sociale est mesurée en fonction des débouchés et des salaires".

Cela dit, je veux évoquer l'autre versant : le noble, celui de la recherche pour la recherche, au service des hommes et de l'environnement, et rappeler par exemple, que ce sont deux Français qui ont co-découvert le virus du SIDA en 1982 - Willy ROSENBAUM et Jean-Claude CHERMANN de l'équipe de Luc MONTAGNIER -, que l'on doit la première carte du génome humain au généticien français Daniel COHEN, ou plus récemment, que le prix Nobel de physique 2007 a été attribué au physicien français Albert FERT dans le domaine des nanosciences.

Tous ces chercheurs et tant d'autres dans le domaine des sciences, de l'écologie, de la biotechnologie, de la médecine, avec notamment le centre de la vision des Quinze-Vingts ou l'Institut du cerveau et de la moelle épinière que nous inaugurerons l'an prochain et qui accueillera plus de 600 chercheurs à la Pitié-Salpêtrière sur 22.000 mètres carrés me donnent envie de dire : oui ! La recherche française peut être fière, mais pourrait faire tellement plus avec davantage de moyens.

Toute cette matière grise ne mérite pas seulement notre admiration, mais aussi notre volonté politique affirmée. Les chercheurs français contribuent à placer Paris et la France au premier rang et nous nous devons d'être à la hauteur.

C'est avec eux, chaque jour, que Paris crée et invente demain.

Paris se doit d'investir et de parier sur l'avenir et nous nous devons d'être ambitieux pour Paris. C'est pourquoi nous nous félicitons de voir ce milliard d'euros prévu pour l'innovation à la recherche et l'enseignement supérieur.

Cet investissement sur l'avenir passe par une université digne du troisième millénaire, par une aide accrue à la recherche, par une plus grande considération pour nos chercheurs, qui trop souvent aujourd'hui, empruntent le navire de nos universités pour jeter l'ancre là où la recherche se conjugue au présent, autrement dit, avec les moyens importants qui lui sont nécessaires, avec des salaires qui valorisent leurs études et leur statut, avec de vrais financements qui permettent de mener à bien leurs projets.

Avec ce milliard d'euros, Paris Capitale montre l'exemple au Gouvernement. Il suffit tout simplement, comme nous le faisons aujourd'hui, de le prévoir dans son orientation politique et budgétaire.

Alors, M. LAMOUR se félicitait des "mesurettes" en faveur de la recherche. Je m'excuse, mais demandez leur avis aux chercheurs : ils vous en diront un mot.

Cette énergie que Paris met au service du monde universitaire, avec notamment les 4.000 logements étudiants prévus pour cette mandature qui viendront s'ajouter aux 3.800 que nous avons financés lors de la précédente mandature au service de l'innovation, de la recherche, du renforcement de l'attractivité scientifique et économique de son territoire, doit rejaillir partout et doit être plus qu'amplifiée. Il faut s'en féliciter : dans ce projet, au-delà de ce milliard d'euros, on a cette volonté et ce pari sur l'avenir avec 55.000 mètres carrés supplémentaires de pépinières et d'incubateurs, ce nouveau fonds d'investissement dédié à l'amorçage pour les jeunes entreprises, sans oublier le partenariat avec les villes qui entourent Paris et qui feront le Paris métropole de demain.

Je suis sûre qu'il y aura désormais un avant et un après ce conseil de Paris du 26 mai 2008, car nous signons aujourd'hui un engagement : celui de l'innovation, de l'ouverture sur le monde, celui de Paris acteur de son avenir et de celui du monde, avec cette même exigence pour la justice sociale. Paris a cette volonté d'avancer et le prouve aujourd'hui encore plus qu'hier.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole et à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les familles politiques dont notre groupe est la synthèse, libérale, centriste et européenne s'attachent depuis toujours à encourager Paris à développer une véritable ambition économique en phase avec le rythme de l'économie mondiale et à créer un environnement attractif propice à attirer l'investissement et à retenir les ressources humaines financières et technologiques. Quel rôle peut jouer la Ville de Paris pour promouvoir la recherche et l'innovation ?

Nous reconnaissons au maire d'une métropole internationale une force d'impulsion politique qui renforce considérablement ses compétences réelles. Nous saluons par exemple la démarche du maire de New York dans la réforme de la place financière new-yorkaise. Il a réussi à faire la synthèse entre démocrates et républicains, entre la Ville, l'administration fédérale et les élus des trois états impliqués pour ne pas rajouter à la concurrence internationale une concurrence régionale.

La symbolique de proposer ce thème à l'ordre du jour après le logement comme seconde priorité de la mandature est forte et nous l'interprétons comme une réelle volonté du Maire de Paris d'afficher son ambition sans tabou, "avec audace". Le hasard du calendrier nous oblige à entendre les communications, votre communication, comme un écho à vos écrits, et face à l'affirmation de votre humanisme libéral, nous ne pouvons que vous souhaiter, Monsieur le Maire, bienvenue parmi nous, bienvenue au groupe Centre, seul vrai refuge pour libéraux, humanistes, et véritables européens !

Nous partageons votre constat de la montée en puissance des villes-mondes par rapport aux Etats. Nous partageons votre crainte de voir Paris décrocher par rapport aux autres métropoles mondiales. Nous aimons croire nous aussi que la compétition économique est devenue celle de l'intelligence, que les fils conducteurs en seront la solidarité, la recherche d'une fraternité entre les hommes et les territoires. Mais les beaux concepts peuvent sonner creux face à la concurrence internationale que se livrent les métropoles entre elles.

Nous regrettons le manque de regard critique sur le bilan de la mandature passée, même si nous reconnaissons bien volontiers que de bonnes choses ont été initiées. Nous craignons une simple rationalisation des projets lancés, même si nous notons avec satisfaction votre engagement "de concentrer l'effort avec une stratégie volontariste qui place la Ville comme un acteur à part entière".

Vous nous assurez que Paris s'engagera "au-delà de ses compétences institutionnelles et de ses limites territoriales".

Votre communication n'est-elle pas prétexte à un positionnement où le Maire de Paris se taille un costume pré-présidentiel sur mesure ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes obsédée !

Mme Valérie SACHS. - Oui.

Monsieur le Maire, la stigmatisation du désengagement de l'Etat affaiblit toujours le discours. L'Etat, s'il se désengage, n'en a pas moins doté Paris d'atouts de poids. Dans le cadre de la loi sur la recherche votée en 2006, Paris dispose de réseaux en mathématiques, informatique, biologie, neurosciences, économie, et du pôle de compétitivité mondial Finance Innovation.

La nomination d'un secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région Capitale assure que l'Etat assumera son rôle de pilotage stratégique.

Christian BLANC annonce deux projets structurant : la création d'un "cluster" sur le plateau de Saclay et l'aménagement de la Plaine de France.

Votre communication semble s'inscrire dans une logique parallèle voire alternative et nous craignons que Paris n'en souffre.

Vos ambitions sont-elles compatibles ?

Nous avons bien compris pour l'instant qu'il s'agit uniquement des grandes lignes d'un plan stratégique, mais nous regrettons le peu d'innovation par rapport à la mandature précédente sauf deux "clusters", design et innovation urbaine, qui au demeurant semblent prometteurs.

Le développement des trois axes choisis esquisse une économie parisienne de la recherche et innovation à nos yeux trop dirigiste, enfermée dans une architecture de projets qui se déclinent de haut en bas.

Or l'innovation ne se décrète pas.

La Ville se veut opérateur, nous l'imaginons davantage en accompagnateur, en facilitateur.

La méthode semble manquer de vision concertée entre tous les acteurs impliqués et rien ne semble pouvoir modifier significativement le contexte économique parisien.

Vous prenez acte que la nouvelle géographie du développement économique se constitue en un réseau qui dessert les centres névralgiques de la finance, de la recherche et des nouvelles technologies et vous avez raison.

Vous rappelez qu'aux Etats-Unis une start-up lève dix fois plus de capitaux qu'en France mais vous n'en tirez pas toutes les conséquences.

Comment comptons-nous attirer les investissements de recherche dans nos universités parisiennes sachant que les entreprises sont libres de puiser en Chine, en Inde ou en Russie, que le Brésil ou Singapour offrent des réductions d'impôts à ceux qui investissent dans leurs universités ?

Comment allons-nous agir pour pallier le manque de financement en fonds propres qui nous prive d'emplois ?

Soulignons l'avancée de la réforme de l'I.S.F. qui permet d'échanger le montant à verser contre un investissement dans une P.M.E.

Vous avez raison de vouloir faciliter l'amorçage des jeunes entreprises, encourager les incubateurs et les business angels, mais pour avoir un meilleur impact il faut en parallèle encourager la croissance de la gestion d'actifs à Paris.

Toutes les études montrent que les investisseurs préfèrent détenir des actions d'entreprise installées à proximité.

C'est là une chance considérable pour le grand Paris et ses entreprises.

Il faut défendre la place financière parisienne qui est la clé de voûte de l'innovation. L'innovation c'est un continuum entre recherche et développement, entre entreprises et universités, entre politique industrielle et marchés financiers.

Notre rôle politique est de faciliter ces interactions, de contribuer à la puissance de Paris place financière.

La prédominance de la City de Londres n'est pas une fatalité.

Permettez-moi une remarque. Warren BUFFET, investisseur légendaire, était la semaine dernière en Europe pour faire son shopping, pour investir dans des entreprises familiales.

Il a fait escale en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Suisse mais pas à Paris. Qu'attendons-nous pour le faire citoyen d'honneur de la Ville ?

Votre communication semble faire du problème social des étudiants la question clé de la recherche et l'innovation alors que l'enjeu nous semble ailleurs, même si les problèmes des conditions de vie et du logement étudiant doivent être réglés.

Vous conviendrez avec moi qu'en ce qui concerne la rénovation des locaux, la Ville de Paris ne fait que sa mission.

Je ne résiste pas à la tentation de proposer mon arrondissement, le 16e, pour accueillir les meilleurs chercheurs étrangers dans des logements de prestige.

Je suis sûre que cette proposition aura l'accord de Claude GOASGUEN, député maire, de Bernard DEBRE, député du 16e Nord, et même de Jean-Yves MANO, votre adjoint.

Comment faire oublier le classement de Shanghai, favoriser la création des start-up et le développement des entreprises existantes?

La loi sur l'autonomie des universités est un bon début. Nous voulons des pôles universitaires attractifs qui attirent les talents du monde entier et des entreprises dynamiques qui retiennent nos jeunes diplômés.

Nous avons tous conscience que les départements d'essaimage et les incubateurs universitaires sont des moteurs à la création des entreprises.

Le Royaume-Uni compte un incubateur par université et 40 % des sociétés de biotechnologies cotées à la bourse de Londres sont issues du "cluster" de Cambridge.

C'est pourquoi nous partageons vos projets de "clusters" d'envergure mondiale, de financement à travers des partenariats public privé, d'utilisation de la commande publique, outils dont nous-mêmes vantions les mérites dans notre projet de "Small Business Act" à la parisienne.

Nous devons encourager les professeurs et les chercheurs à s'impliquer dans les entreprises tout en poursuivant

leur carrière universitaire.

Nous pourrions alors attirer et retenir les meilleurs, assurés ainsi de voir leurs travaux valorisés par un retour financier pour eux comme pour leur laboratoire.

Nous recommandons d'associer sans cloisonnement de statut ou de culture chercheurs publics et privés, créateurs d'entreprise et investisseurs capables d'intervenir à chacun des stades de la création jusqu'à l'introduction en bourse.

Paris doit encourager les universités à vocation scientifique et technique à cohabiter avec nos écoles de management sur le principe du M.I.T. de Boston.

En conclusion nous retiendrons les trois mots de Jean-Louis MISSIKA pour résumer votre communication : continuité, amplification, inflexion.

Nous prenons acte qu'il s'agit d'un plan stratégique en cours de finalisation dont certains aspects clés ne sont pas tranchés.

Nous nous interrogeons par exemple sur le montant et l'affectation de l'enveloppe d'un milliard d'euro ou sur la façon dont s'articuleront les compétences de l'Agence de l'innovation par rapport à l'Agence de développement de Paris.

Nous attendrons plus de détails pour nous prononcer sur le pôle Nord-Est mais nous adhérons au principe de recomposition du paysage universitaire parisien.

Nous souhaitons une évaluation systématique des projets prioritaires et des coûts de fonctionnement, une analyse des objectifs, des moyens et des résultats.

Le groupe Centre et Indépendants et moi-même sommes prêts à nous impliquer concrètement sur certains thèmes où nous pensons pouvoir apporter notre expertise.

Nous entendons notre rôle d'opposition comme une force de proposition et de contrôle, une démarche critique mais positive.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis 2001, nous avons placé la recherche et l'enseignement supérieur parmi les axes prioritaires de la politique municipale.

Des mesures importantes ont été prises et les résultats obtenus, excusez-moi de vous le dire, contrastent fortement avec l'atonie des mandatures précédentes.

Je constate que cette politique a été marquée par de vraies réussites et que surtout peut-être elle a joué un rôle essentiel dans le changement des mentalités.

La Municipalité a pleinement fait son travail en finançant les infrastructures universitaires et scientifiques, les réseaux dans les technologies de la communication, et en facilitant les

transferts entre la recherche publique et le secteur privé tout en évitant de se substituer aux acteurs.

Il est vrai que ce secteur relève en bonne partie du domaine des compétences de l'Etat, mais, étant donné le manque de vision stratégique des gouvernements successifs depuis 2002 - qu'on se souvienne par exemple du mouvement des chercheurs sous le précédent quinquennat -, nous avons été obligés de prendre ce dossier à bras le corps.

Je tenais néanmoins à souligner ici que, pour notre groupe, cette politique volontariste de notre Municipalité ne doit pas être comprise comme une acceptation du désengagement de l'Etat comme une fatalité et je maintiens ce terme malgré les dénégations du président du groupe U.M.P.

D'ailleurs, j'ai cru comprendre que dans son intervention, Mme Valérie SACHS reconnaissait d'une certaine manière ce désengagement.

L'Etat doit continuer à assumer ses responsabilités et faire face aux difficultés rencontrées dans nos universités et dans le monde de la recherche scientifique.

Le sujet que nous abordons aujourd'hui est en effet décisif pour l'avenir de Paris et de la zone métropolitaine.

Je voudrais d'emblée, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés saluer l'engagement financier sans précédent qui est pris, un milliard d'euros à investir dans les six années à venir.

Nous poursuivons la politique menée depuis 2001 en l'amplifiant et il faut reconnaître je crois et sans esprit polémique le caractère stratégique des enjeux qui sont contenus dans ce document afin de faire de Paris l'un des lieux phare de l'économie et de la connaissance.

En ce qui concerne tout d'abord la mise en place des trois grands pôles universitaires dont deux qui dépassent les frontières parisiennes, il s'agit d'une démarche indispensable car universités et organismes de recherche ont besoin de meilleures conditions de travail et de plus de cohérence, car la grande dispersion que l'on constate actuellement rend difficile les liens nécessaires à la démarche de l'innovation.

Les aides directes et indirectes prévues pour la communauté universitaire et scientifique sont aussi fondamentales, je veux également signaler la place faite à la vie étudiante avec 4.000 logements en perspective ainsi que les crédits qui seront attribués à l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous avons besoin d'une telle politique d'ensemble, concertée, capable de prendre en compte tous les facteurs et pouvant créer les complémentarités nécessaires entre les acteurs et les divers pôles dispersés à Paris et dans la métropole.

Entre 2001 et 2008, notre Municipalité a consacré 400 millions d'euros au développement universitaire de Paris et je maintiens que cela a été plus que l'Etat.

Je me félicite que nous allions au-delà dans les six ans qui viennent. Et encore une fois, dans ce dossier, l'Etat doit prendre ses responsabilités en s'engageant sur des projets concrets et avec des financements effectivement dégagés ; je pense notamment au grand pôle universitaire de Paris Nord-Est et à l'extension de l'université de Paris I. Pour le moment, les financements qui sont réunis sont des financements de la Ville et de

la Région.

Le deuxième volet de la communication est étroitement lié à la dimension universitaire scientifique et technologique mais aussi sociétale.

Faire de Paris une ville pionnière de l'économie numérique, avec le développement des réseaux sans fils et de fibres optiques, c'est en effet permettre l'accès rapide à l'information, la source indispensable à l'avènement d'une société de connaissance. Equiper les écoles, les services, les équipements municipaux, les espaces publics d'accès au numérique, inciter les bailleurs sociaux à offrir à leurs locataires un accès à des tarifs avantageux sont autant de mesures qui pourront singulariser notre ville en ce qui concerne le développement des infrastructures informationnelles et leur démocratisation. J'insiste sur ce terme "leur démocratisation".

A cet égard, je tiens à saluer l'objectif consistant à mettre en place un programme de formation, pour inciter les jeunes en difficulté aux métiers des nouvelles technologies de la communication, car il va de soi qu'une société innovatrice ne peut pas se structurer sur fond de fracture numérique. Il s'agit donc d'une démarche qui, en dehors des bénéfices évidents pour les acteurs de l'innovation, est essentielle pour tous les Parisiens.

L'objectif consistant à faire accéder 80 % des habitants au très haut débit d'ici 2010 est ambitieux, mais nous devons l'atteindre, car cet enjeu est absolument crucial.

Troisième volet de la communication : il concerne, d'une part, le transfert de connaissance de la recherche vers les entreprises et, d'autre part, la diffusion des résultats dans le monde économique et dans la société tout entière. Il s'agit donc de l'accroissement de la capacité d'innovation, de la création de richesse et, j'ose le dire, du progrès social et écologique.

Notre ville, notre région créent encore trop peu d'entreprises innovantes, même s'il existe de brillantes exceptions, et c'est pourquoi nous devons œuvrer à la création d'un système d'innovation localisé, associant universités, laboratoires publics et entreprises privées autour de termes prioritaires.

La recherche joue un rôle fondamental, car si le processus d'innovation a vocation à se diffuser dans l'ensemble de la société, c'est évidemment dans les résultats de la recherche qu'il puise sa source. C'est pour cela que nous devons poursuivre nos aides ciblées à la recherche fondamentale et, je veux le dire ici, sortir d'une polémique, que je trouve stérile, entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Les deux sont aussi utiles à la société.

Je veux également ajouter que Paris soutient depuis 2005 quatre pôles de compétitivité et que nous voulons saluer le souhait de la Ville de s'associer à la création de deux nouveaux pôles de dimension mondiale, consacrés au design, aux métiers de la création et aux innovations urbaines, à la mobilité et au développement durable. Il y a là, bien évidemment, une promesse d'avenir.

Une autre mesure consiste à soutenir les structures de valorisation à l'interface entre la recherche et l'entreprise : incubateurs, qui aident les jeunes entreprises à démarrer, mais aussi pépinières et hôtels d'entreprises qui leur permettent de se confronter progressivement au marché et de se développer.

D'ores et déjà, plusieurs structures rencontrent un succès considérable et, dans six ans, Paris disposera de 50.000 mètres carrés supplémentaires dans divers domaines, dont les éco-acti-

vités, qui favoriseront, au-delà de la création d'emplois, l'écologie urbaine mais aussi la dynamisation des quartiers.

Je salue, enfin, la création de l'Agence parisienne de l'innovation qui, en lien avec l'Agence de développement économique de Paris, rendra plus lisible et efficace la dynamique proposée. Celle-ci, cette agence, pourra veiller à l'inclusion de clauses spécifiques dans les cahiers des charges, afin de mobiliser la commande publique parisienne. En outre, il me semble que cette agence devra mener à bien une évaluation de la politique conduite.

Pour conclure, je tenais à vous dire, chers collègues, que nous abordons désormais une seconde phase de notre politique sur ce secteur, avec une stratégie, une véritable stratégie qui nous donne les moyens physiques, financiers et juridiques qui nous faisaient défaut jusqu'à présent.

L'augmentation massive de l'effort budgétaire renforcera le potentiel parisien et francilien dans les années à venir et nous espérons que les crédits européens, régionaux, nationaux et de la sphère privée se conjugueront afin de favoriser cette démarche. Il nous semble que tous les partenaires impliqués doivent jouer le jeu, afin de construire cette communauté, innovatrice à l'échelle de Paris, de l'ère métropolitaine que nous souhaitons tous.

Je le répète, il n'est pas question de se substituer à l'Etat et aux investisseurs privés mais de lancer un mouvement en atténuant une partie des risques pris et en favorisant les partenariats croisés.

La Ville est donc dans son rôle en instaurant un cadre propice à la création d'entreprises de haute technologie et d'emplois qualifiés. Elle ne peut pas gérer les activités de valorisation et de commercialisation à la place des chercheurs et des entrepreneurs. Elle peut et elle doit, en revanche, les aider en termes de financement, de locaux, de compétences juridiques et techniques. L'objectif est de parier sur la force du service public en le mettant en état de concourir au dynamisme de Paris.

Chers collègues, il s'agit donc d'un dispositif global et cohérent qui vous est proposé aujourd'hui et qui vise à encourager l'innovation dans toutes ses dimensions. Les outils de cette politique sont posés et les conditions sont réunies afin de favoriser l'épanouissement des initiatives. Le dynamisme et la prospérité de Paris dépendent beaucoup de cette stratégie.

Notre groupe souhaite donc, Monsieur le Maire, sa totale réussite et nous y prendrons, bien évidemment, toute notre part.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai beaucoup apprécié cette excellente intervention et je me permets de partager les réflexions.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Nous nous réjouissons de ce débat et de la volonté exprimée par le Maire de Paris de poursuivre les efforts et l'engagement de la Ville pour l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons, à cette occasion, rappeler différents points qui nous semblent particulièrement importants pour que cette politique réponde réellement aux défis qui se posent aujourd'hui à nos sociétés et pour que cette politique soit véritablement au service de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

Tout d'abord, à l'heure où la recherche et les établissements d'enseignement supérieur connaissent une marchandisation et une compétition accrues au niveau mondial, il nous apparaît important de souligner que les initiatives pour développer et renforcer ce secteur et la volonté exprimée de développer à Paris les trois grands pôles universitaires, que vous avez décrits rapidement dans l'intervention préliminaire, ne doivent pas laisser de côté les valeurs de coopération et de solidarité avec les pays en voie de développement. Nous défendons la supériorité de la coopération sur la concurrence et pensons que l'attractivité des universités ne peut être basée sur la compétition.

Aussi, les projets qui seront engagés ne pourront être animés uniquement d'une logique économique et compétitive.

Ensuite, nous souscrivons sans réserve au vœu exprimé d'améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants.

Nous souhaitons cependant souligner ici que ces investissements ne peuvent et ne doivent en aucune façon n'être destinés qu'à un groupe restreint de chercheurs et doctorants, engagés dans des travaux et activités de recherche évalués sur une simple logique de rentabilité et de revenus.

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris ne doit pas uniquement viser une élite triée sur le volet pour bâtir des pôles universitaires et de recherche d'excellence.

C'est pourquoi nous trouvons important d'encourager l'accès au savoir et à la connaissance pour tous, en menant des politiques volontaires pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, notamment des jeunes en difficulté et des personnes en situation de handicap.

De même, ces initiatives doivent être un outil pour encourager et développer l'éducation tout au long de la vie.

Certaines filières, comme celles des sciences sociales et humaines, ne doivent pas non plus être négligées. Les sciences sociales et humaines, dont il a été fort peu question, apportent un regard critique et distancié sur notre monde et elles sont parmi les disciplines les plus menacées par la réforme des universités qui est en cours, et qui réorganise en profondeur l'enseignement supérieur et la recherche. Il serait souhaitable que la Ville de Paris porte une attention particulière à les soutenir et ne les exclut pas du champ de l'innovation et du développement.

De même, les écoles de la Ville de Paris qui assurent un enseignement supérieur spécialisé, telle l'école Dubreuil par exemple, ont besoin de notre soutien pour se moderniser et avoir les moyens de leurs ambitions. Il faut que la Ville profite de cet effort pour investir davantage dans leur développement.

Nous tenons également, et tout particulièrement, à ce que soient soutenues la recherche et les filières d'enseignement dans le domaine de l'environnement, car ces dernières sont porteuses d'innovation et de développement technologique.

Le recyclage, le traitement de la pollution, les énergies renouvelables, entre autres exemples, sont source pour notre Ville ensuite de créations d'emplois nouveaux et durables car

non délocalisables. C'est aussi la garantie d'avoir à terme des personnes compétentes pour mettre en œuvre une politique conséquente du développement durable que vous avez appelée de vos vœux.

Nous serons également particulièrement vigilants à ce que les 4.000 logements étudiants supplémentaires, prévus lors de cette mandature, soient réalisés dans un souci d'accès à tous, et dans une logique encourageant la mixité sociale de nos quartiers.

Se loger à Paris, quand on est étudiant, est difficile et cher. Faute de logements adaptés en nombre suffisant, la plupart des étudiants sont contraints de travailler pour payer leurs études et leurs logements, parfois au détriment de leurs études, et choisissent ainsi parfois de les poursuivre ailleurs qu'à Paris pour cette raison.

De même, nous souhaitons que l'effort annoncé pour l'amélioration de la restauration universitaire garantisse aux étudiants un accès à une alimentation où les produits issus de l'agriculture biologique auraient toute leur place, ou auraient enfin leur place, ce qui serait une vraie nouveauté.

A propos du deuxième volet de la communication, la volonté de faire de Paris une Ville pionnière dans la révolution numérique et l'innovation scientifique, là aussi on ne peut faire l'économie d'une réflexion et d'un débat sur la finalité et les conséquences de telles innovations.

Aussi, aurions-nous souhaité que soit rappelé ici le principe de précaution, face aux innovations que sont notamment les antennes relais de téléphonie mobiles et le Wi-Fi. Au printemps dernier, par exemple, la Ville a équipé les bibliothèques de bornes Wi-Fi. Actuellement, plusieurs d'entre elles ont été débranchées, à la demande des personnels qui souffraient de troubles divers. Le principe de précaution, c'est aussi le dialogue en amont avec les usagers et ceux qui sont exposés par leur métier à ces technologies nouvelles.

A ce titre, je rappellerai ici notre proposition d'organiser cet automne une conférence de citoyens sur ce thème où un panel représentatif de Parisiens pourra interroger les experts et dialoguer avec les professionnels du secteur, ainsi que les représentants d'associations et d'organismes de recherche qui s'interrogent sur les effets de ces innovations.

Nous souhaitons également rappeler notre attachement aux logiciels libres, seul gage d'un accès pour tous au savoir et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Ville de Paris et l'ensemble de ces services doivent se montrer pionniers dans ce domaine. Comme l'ont fait d'autres administrations, la Ville de Paris aurait pu décider de faire le choix du logiciel libre pour le travail de ses agents.

Au-delà, il nous semble important de soutenir les associations du logiciel libre à Paris qui militent pour la diffusion et l'usage de ces logiciels auprès d'associations et des habitants, de manière à exploser d'autres possibilités de partenariat que celui passé avec Microsoft, par exemple.

Il est également important d'accompagner le développement du très haut débit par un développement conséquent des points d'accès libres à Internet, en particulier dans les quartiers défavorisés, les maisons de retraite, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants, sans oublier les centres d'accueil, notamment de SDF. En la matière, l'équipement est vital, et vous avez évoqué le plan de quatre ans, mais c'est l'usage, le principal. Aussi le soutien aux initiatives qui concernent l'accom-

plissement dans le long terme est essentiel.

Pour conclure, et pour toutes les raisons que je viens d'exposer, nous souhaitons que cette communication et les initiatives présentées soient l'occasion de réellement poser les questions essentielles suivantes : à qui sont destinées ces innovations ? Qu'est-ce que Paris et surtout ses habitants pourront retirer de cette politique initiée par la Ville ?

Trois conditions nous semblent incontournables. Il est souhaitable que soit pris en compte, sur l'ensemble de ces dossiers, des considérations environnementales et écologiques trop souvent négligées au profit de la rentabilité économique et financière, afin de garantir que ces engagements conséquents de la Ville s'inscrivent véritablement dans un développement responsable et durable de la Ville. Il est nécessaire aussi de rappeler que la production de ce bien public qu'est le savoir scientifique doit se faire en toute indépendance.

Aussi, dans le contexte de réforme des universités, de course à l'innovation en tant que telle, les métiers de la connaissance, de la production et de la transmission du savoir, doivent pouvoir fonctionner sur des valeurs, certes mises à mal actuellement, qui prônent l'indépendance du savoir par rapport aux différents pouvoirs et le placent au-delà de toute utilité marchande et recherche immédiate de la rentabilité. Enfin, les habitants dans leur diversité doivent être placés, me semble-t-il, au cœur des dispositifs et des réflexions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est mise en œuvre par la Droite se fait dans de très mauvaises conditions et au détriment de cette même recherche que l'on dit vouloir sauver. Alors que tous s'accordent sur la nécessité de repenser, à la fois l'organisation et le fonctionnement du système français, alors que personne ne peut se satisfaire de son fonctionnement actuel, Valérie PÉCRESSE réalise l'exploit de déstabiliser les équipes de recherches, de démotiver les jeunes chercheurs et d'inquiéter les étudiants.

La réforme passe en force sans tenir compte de l'avis des professionnels eux-mêmes. Nous l'avons encore vu la semaine dernière pour le C.N.R.S. Une concertation était programmée mi-juin mais c'est par la presse que les chercheurs et la direction elle-même apprennent son dépeçage. A la veille de l'"Academic Pride", marche de tous les savoirs, je voudrais dire au nom du groupe communiste ma solidarité et mon soutien aux enseignants chercheurs, aux chercheurs et à tous les personnels des établissements de la recherche publique.

Ce contexte dans lequel nous débattons aujourd'hui de nos orientations n'est pas sans importance. Disons les choses clairement : la réforme en cours s'inscrit dans droit fil de la stratégie européenne de Lisbonne, telle qu'elle est définie dès l'année 2000, puis relancée en 2004. Il s'agit de "faire de l'Europe, dit le Conseil européen de Lisbonne, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde".

Dans ce cadre, l'Agence nationale de la recherche, créée en 2006, a en charge le financement des projets de recherche tant publics que privés. Elle a aussi en charge leur sélection,

mais la Droite n'a pas cru bon de la doter d'un conseil scientifique.

Le contexte, c'est aussi celui de la récente loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités, la si mal nommée ! Car, en réalité, la liberté et l'autonomie des universitaires et des chercheurs n'ont jamais été autant remises en cause. Le pilotage de la recherche est progressivement retiré des instances professionnelles et scientifiques pour être de plus en plus livré directement ou indirectement à l'Etat et aux entreprises.

Cette vision de la recherche n'est pas la mienne. Il faut souligner l'effort et l'engagement de notre majorité pour la recherche. Le groupe communiste ne peut que saluer cette audace... Nous aurions aimé voir l'Etat augmenter de près de 40 %, comme nous nous engageons à le faire, son budget dans ce domaine pour les bibliothèques, le logement étudiant, pour l'accueil des chercheurs étrangers, pour le foncier et l'immobilier.

Un milliard d'euros pour la recherche et l'innovation permet déjà de répondre à une grande part des attentes.

Le choix de promouvoir le regroupement géographique des universités est à encourager et peut être un acte de résistance face à un Gouvernement qui impose un Plan Campus sans toutes les concertations souhaitables.

Paris s'oriente vers un travail collectif, associant les différentes composantes de l'Ile-de-France, comme le pôle Paris Nord, et c'est heureux. Il faut, en effet, créer les conditions qui favorisent l'échange, qui permettent la constitution de réseaux ouverts entre la recherche et les entreprises, qui donnent leur chance à l'émergence de projets innovants et qui, en un mot, peuvent être une source de croissance et de création d'emplois. Qui peut être contre ? La nécessité de penser d'autres espaces pour les campus, de sortir de la géographie actuelle de morcellement de l'enseignement supérieur et de la recherche est largement partagée par la communauté universitaire. Les difficultés rencontrées en terme de locaux et d'espace sont réelles pour de nombreuses écoles supérieures et de nombreuses universités. Les espaces favorisant la collaboration et les échanges sont souhaités par les acteurs eux-mêmes.

Notre ambition pour un Paris de l'innovation ne doit pas nous conduire à une vision utilitariste de la recherche. L'économie de la connaissance, conçue dans le cadre de la concurrence de tous contre tous, peut conduire à opposer une "bonne recherche", celle qui rapporte à court terme, et finalement une "mauvaise recherche" dont s'éloigneraient les financements. C'est la vision du Gouvernement, faite de dogmatisme, de lieux communs et de préjugés.

Je voudrais donc, sur le cadre général de cette ambition, insister sur trois points.

Concurrence, disent-ils ! Les chercheurs démontrent tous les jours que leurs pratiques et leurs valeurs mêmes se fondent sur le partage des savoirs et sur la coopération, y compris internationale. La logique de concurrence ou de compétition, dont les résultats sont aujourd'hui évalués par des indicateurs largement contestés, tels que le fameux classement de Shanghai, conduit au nivellement des thématiques de recherche. Promouvoir l'économie de l'immatériel peut donc conduire au meilleur comme au pire. Concurrence ou coopération ? Ce n'est pas neutre pour promouvoir un progrès efficace des connaissances.

Soutiens thématiques, affirme l'Agence nationale de la recherche, qui veille, dit-elle pudiquement, "à la pertinence économique des projets", en privilégiant quelques thématiques

ciblées, telles qu'écosystèmes ou numérique.

Une bonne recherche, nous disent les scientifiques, est celle dans laquelle ce sont les chercheurs eux-mêmes qui décident, au sein de leurs instances, de l'orientation de leurs travaux. Et l'on doit se garder de la tentation d'imposer de l'extérieur telle ou telle thématique de recherche, se méfier de ces effets de mode qui ne garantissent à terme ni l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs ni même l'existence de nécessaires financements dans la durée.

Enfin, la fuite des cerveaux. C'est l'une des menaces agitées pour accélérer le passage à cette nouvelle politique industrielle, mise en œuvre aujourd'hui, fondée sur un soutien fort à l'innovation dans les secteurs de haute technologie. Et à eux seuls. Mais cela fait aussi largement partie des idées reçues et se focalise sur les flux sortants, en oubliant les flux d'entrée.

Paris reste l'un des pôles les plus attractifs du monde pour les salariés hautement qualifiés. Il suffit de comparer deux indicateurs, qui appartiennent d'ailleurs au suivi de la Stratégie de Lisbonne, et de remarquer l'écart au niveau de la Région Ile-de-France entre le degré d'enseignement atteint et la réalité du marché du travail. Les cerveaux localement employés, comme disent certains, sont plus nombreux que les cerveaux localement produits.

Et pourtant, loin des sirènes de l'économie de l'immatériel, il y a toujours de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur soumis à la précarité, voire en marge de l'emploi. Un master pour faire du phoning, c'est aussi cela la réalité aujourd'hui !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre projet pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation doit donc se faire sans oublier ces éléments de contexte et doit nous permettre d'affirmer aussi nos propres ambitions, notre résistance à la politique de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui.

C'est pourquoi la vigilance qui sera la nôtre doit s'exercer dans au moins quatre domaines.

Premièrement, il n'est pas dans nos prérogatives de nous substituer à l'Etat, même si les collectivités locales sont de plus en plus mises à contribution, dans un contexte de réduction des financements nationaux. Nous en percevons tout le risque. Les collectivités riches financeront puissamment la recherche locale, les autres n'y parviendront pas et l'on verra les inégalités territoriales se creuser davantage. Il serait illusoire de croire que Paris puisse alors s'émanciper du contexte national.

La tendance est aujourd'hui à la constitution de pôles de rayonnement et d'attractivité devant bénéficier au pays tout entier. Mais ce postulat, sur la petite musique de l'Europe des régions, oublie un peu vite l'importance d'un engagement fort de l'Etat. Le potentiel de recherche qui est le nôtre n'est d'ailleurs pas parisien ni même francilien mais bien national.

Il nous faudra donc mettre l'Etat devant ses responsabilités et, puisqu'il faut filer la métaphore agricole, disons que l'essaimage de pépinières et de jeunes pousses suppose, par exemple, de négocier l'enracinement de l'Etat au niveau des premiers cycles universitaires. Pour notre part, nous ne devons pas oublier dans ce programme la définition d'un plan de vie étudiante ambitieux sur le logement, la santé ou le sport, un plan capable d'accompagner toujours plus de jeunes dans des études supérieures longues.

Un choix est fait de promouvoir deux grands types de

recherche : les biotechnologies et le numérique. Les pépinières sont l'occasion d'encourager les jeunes chercheurs à prendre des risques. Cependant, la crainte majeure est de voir ce travail récupéré par les grandes entreprises dans un échange inégal avec ces jeunes, de ne pas pérenniser les emplois et les implantations. Paris et l'Île-de-France en sortiraient affaiblies.

Au contraire, un pilotage véritablement démocratique consisterait à promouvoir un partenariat entre collectivités territoriales, instituts de recherche et P.M.E. Ainsi, le fruit du travail de ces jeunes chercheurs pourra être investi dans l'amélioration des infrastructures numériques de la métropole et nous ne serons pas soumis à une concurrence entre opérateurs. Par ailleurs, l'investissement de Paris aura, dans ce cadre, une retombée directe, au-delà de la rentabilité économique. Veillons à ne pas mettre les jeunes chercheurs à la merci de la précarité dans une politique du contrat à court terme.

Deuxièmement, Paris ne doit pas prêter qu'aux riches.

Nos soutiens doivent aller vers l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sans en oublier aucun. Ils doivent bénéficier à toute la recherche, dans toutes les disciplines, y compris à celles n'ayant pas de rentabilité économique immédiate. Il faut donc que ce milliard d'euros irrigue l'ensemble de la recherche et de l'enseignement supérieur parisien.

Troisièmement, les soutiens apportés par la Ville, tant à la recherche publique que privée, devront être assortis de garanties et d'engagements des institutions bénéficiaires, en particulier en termes de recrutements et de ratios entre emplois statutaires et emplois précaires.

Voilà une sorte de clause sociale sans laquelle il n'y a pas non plus de développement durable. Nous sommes ici dans un domaine peu compatible avec la précarité, M. le Maire le soulignait tout à l'heure. Dans leur vie personnelle et dans le financement de leur projet, l'activité des chercheurs exige en effet une assurance à long terme.

Quatrièmement, et ce sera mon dernier point, les missions de l'Agence parisienne de l'innovation devraient s'inscrire dans le cadre de nos ambitions pour Paris Métropole et être pensées en partenariat avec les communes voisines. Il ne doit pas s'agir d'encourager l'innovation et la prise de risque sans définir un outil de pilotage ambitieux, démocratique, en veillant à l'exigence sociale. L'Agence parisienne pour l'innovation ne peut pas n'être qu'une interface entre P.M.E. et multinationales, elle devra favoriser l'émergence de projets novateurs. Mais allons plus loin ! Les bâtiments libérés grâce au regroupement des universités pourraient lui être confiés afin qu'elle ne devienne pas seulement une vitrine prestigieuse de la recherche parisienne mais aussi une institution insérée au cœur de la population, favorisant les échanges avec les Parisiens ; en d'autres termes, une forme d'université populaire de demain.

Notre véritable défi doit être de promouvoir une véritable innovation, celle de la réduction des inégalités. Mise au service et dans l'intérêt de tous, l'innovation n'en sera que plus nécessaire.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vive la jeunesse et sa créati-

vité ! Mais il faut quand même rentrer dans le cadre !

La parole est à Mme Valérie HOFFENBERG.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis tout d'abord de constater, Monsieur le Maire, que vous partagez avec le Président de la République l'ambition d'un enseignement supérieur parisien de qualité et que vous apportez aussi votre soutien au Plan Campus initié par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

On ne peut que se féliciter - même si vous partez, Monsieur le Maire ! -, en vous écoutant aujourd'hui, de votre récente conversion au libéralisme.

Libéralisme que l'on retrouve dans votre volonté de renforcer les nécessaires partenariats entre l'université, la recherche, l'entreprise et la Ville de Paris.

Je partage également votre constat sur l'effritement du rayonnement des universités parisiennes, qui attirent de moins en moins d'étudiants et de chercheurs étrangers, et la nécessité d'y remédier. C'est ensemble que nous devons travailler pour que Paris reste une ville de référence pour ses universités et la recherche. Mais pour y parvenir, il me paraît important de ne pas passer outre l'étape indispensable du bilan.

Vous annoncez par exemple vouloir financer la construction de 55.000 mètres carrés d'incubateurs et de pépinières. Or, il me semble essentiel de commencer par faire une évaluation de l'occupation de ces 44.000 mètres carrés déjà construits, ainsi qu'un bilan du nombre d'emplois créés grâce à ces structures. Par exemple, savons-nous si aujourd'hui, il faut construire davantage d'incubateurs pour des chercheurs ou bien de pépinières pour de jeunes entrepreneurs ? Seul ce bilan permettra de répondre à ces questions et de définir aujourd'hui les secteurs d'activité qu'il faut favoriser, car j'ai comme vous à cœur d'utiliser au mieux l'argent des Parisiens.

Si aider les jeunes entrepreneurs à héberger leur entreprise est important, c'est loin d'être suffisant. Au-delà du fond d'investissement destiné à aider la création des entreprises, il est impératif de les aider à pérenniser leur activité et à s'intégrer dans le tissu économique mondial.

Le libéralisme du Maire de Paris pourrait peut-être le pousser à s'inspirer du modèle américain, en instaurant un "Small Business Act" à Paris, destiné à soutenir l'activité des nouvelles entreprises, des P.M.E. innovantes en leur réservant une partie équitable des marchés publics parisiens.

Cette démarche est d'ailleurs très complémentaire de la volonté de promouvoir les partenariats public/privé. Là encore, je vous encourage à aller plus loin dans votre démarche en favorisant l'utilisation, non seulement pour la construction des logements étudiants, mais aussi pour la construction de nouvelles universités et la rénovation des locaux déjà existants. Vous répondrez ainsi aux préoccupations des présidents des universités parisiennes qui souhaitent développer ces modes de financement pour répondre à l'urgence de leurs besoins.

Je me réjouis aussi de la volonté de rénover les schémas de pensée, même s'il semble qu'il reste du travail, et de la dédramatisation de la présence de l'entreprise au sein de l'université.

Je souhaite que la Ville de Paris encourage la création de ces fondations entrepreneuriales, qui créent des synergies indis-

pensables entre les entreprises et les universités. Ces deux moyens de financement : fondations et PPP, soutenus par un investissement de la Ville de Paris, pourront permettre ainsi la construction de nouveaux locaux pour les écoles de la Ville de Paris, comme par exemple ceux de l'ESPCI ou pour l'école de génie urbain.

Comme le maire, et comme Jean-Louis MISSIKA, j'ai à coeur le développement de ces deux écoles, et je pense que ces deux fleurons de notre ville méritent de pouvoir augmenter le nombre de diplômés, ce qui renforcerait leur rayonnement à l'international, et par-delà même, le rayonnement de Paris.

Il en est de même pour l'Université de Paris Dauphine, et bien qu'elle soit située dans le 16^e arrondissement, je suis sûre que tout comme moi, vous avez à coeur son développement. Dauphine pourrait doubler le nombre de ses étudiants si elle disposait de terrains et des moyens nécessaires à la création d'une annexe : Dauphine International, ainsi qu'une cité scolaire qui pourrait accueillir étudiants et chercheurs. Plusieurs possibilités d'extension ont déjà été étudiées par le président de l'université et je vous invite à étudier avec attention et soutenir ces projets qui permettraient la consolidation d'un pôle universitaire dans l'Ouest parisien, absent de votre communication.

Mais au-delà des pôles d'excellence, il y a urgence à encourager une offre alternative à l'université en favorisant la construction d'IUT et de BTS. Pendant trop longtemps, notre pays a valorisé les diplômés au détriment des métiers. Nous devons aujourd'hui aider à la valorisation de ces formations professionnelles courtes qui sont trop peu nombreuses à Paris. Trop de jeunes ne trouvent pas leur place à l'université et souvent, faute de diplômés, se retrouvent au chômage. Nous devons apporter des réponses à ces jeunes qui nous interpellent à juste titre sur leur avenir.

Vous souhaitez aussi améliorer la vie étudiante et c'est une excellente chose. J'ai bien pris note de votre volonté d'améliorer l'accès au sport pour les étudiants. Je regrette néanmoins le manque de précision et de projets détaillés. Que répondre demain aux étudiants qui nous interpellent sur la difficulté de pratiquer un sport à Paris, sur la vétusté des installations et sur l'inadéquation des horaires d'ouverture des installations sportives aux horaires des étudiants ?

Vous souhaitez aussi investir dans la construction de nouveaux logements étudiants, mais la demande est si importante que l'on doit réfléchir à d'autres options. Je vous propose la création d'un office du logement étudiant qui aurait pour mission de faciliter les contacts entre étudiants et propriétaires et d'offrir des garanties de paiement aux propriétaires ou des incitations fiscales pour les impôts locaux.

Enfin, Monsieur le Maire, je ne peux que vous inciter à soutenir l'image de nos universités à l'international en créant une Agence parisienne de l'université destinée à promouvoir nos universités à l'étranger, et qui offrirait aussi des systèmes de bourses complémentaires pour les étudiants qui veulent participer à des programmes d'échange.

Pourquoi pas aussi d'ailleurs vous inspirer des initiatives du Président de la République en invitant de temps en temps des présidents des universités parisiennes à vous accompagner lors de vos déplacements à l'étranger ? Déplacements qui seront sans aucun doute très nombreux étant donné vos nouvelles ambitions politiques nationales.

Enfin, pour conclure, Monsieur le Maire, Paris mérite une politique ambitieuse pour ses universités, mais cette politique ne

sera que plus efficace si elle est précédée d'un bilan, si elle est portée par une vision libérale et toujours avec un regard vers l'international.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette communication pose les principes d'une véritable politique industrielle municipale. Désormais, nous ne nous satisferons plus seulement de lever les obstacles à l'activité économique, par exemple en mettant à la disposition des entreprises des locaux d'activité bon marché : nous irons au-delà.

Nous chercherons également à susciter l'activité, nous aiderons les entreprises à expérimenter leurs innovations avec la nouvelle Agence parisienne de l'innovation.

Nous ferons de la commande publique municipale un levier de l'innovation. Nous créerons un fond de financement des jeunes entreprises innovantes. Nous encouragerons la constitution de nouveaux pôles de compétitivité. C'est là un nouvel élan considérable.

Je salue cette évolution de notre action économique que j'avais encouragée dès l'élaboration en 2006 de la contribution parisienne au schéma régional de développement économique.

Nous serons, les élus de mon groupe et moi-même, particulièrement attentifs à trois éléments.

Cette politique industrielle doit nous permettre de dynamiser l'activité économique et l'emploi dans la capitale. Des pôles légers de compétitivité pourraient être envisagés dans des secteurs inattendus si l'agence parisienne de l'innovation réussit à y enclencher une dynamique. Je pense par exemple au secteur de l'imprimerie, de l'édition et de la reproduction, qui est le premier secteur industriel de notre ville.

Je pense aussi à d'autres secteurs industriels que nous devons développer en matière d'environnement par exemple, ou dans la mécanique de précision, les micro automatismes, les instruments de mesure. Nous devons garder à Paris une industrie à forte valeur ajoutée nécessitant peu d'espace et ne générant pas de nuisances. Néanmoins, notre priorité doit être de faire de Paris la capitale de l'innovation urbaine.

Le succès de Vélib' nous donne une idée des attentes qui existent à l'égard des services urbains. Dans le cadre de ma délégation, des solutions technologiques pourraient être recherchées pour aider les agents de la Ville et de la Préfecture de police à consacrer moins de temps aux contrôles et davantage à la protection des citoyens et à la lutte contre les incivilités.

D'autres projets pourraient encore être envisagés en faveur de la rationalisation du transport de marchandises, de la technologie au maintien à domicile des personnes âgées, etc.

Toujours, néanmoins, nous devons faire acte de patriotisme économique.

Votre communication décrit l'avènement, à l'échelle de la planète, d'un réseau de métropoles globales dont Paris fait partie. Cet horizon ne peut être nié, mais n'oublions pas que le développement de Paris doit profiter au développement de la France.

C'est pourquoi, je demande que les innovations conçues avec notre soutien soient produites de façon privilégiée dans notre pays. L'Agence parisienne de l'innovation doit tisser des liens avec les usines françaises afin d'orienter prioritairement nos créateurs et nos concepteurs sur le précieux outil industriel dont nous disposons encore. Je me félicite avec enthousiasme de cette communication. Mon groupe et moi-même, avec Mme Karen TAÏEB, en suivrons avec attention la mise en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur Georges SARRE, et je donne la parole à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18^e arrondissement. - Merci Madame la Maire.

Je souhaite tout d'abord me féliciter de la communication du Maire de Paris et revenir plus précisément sur la création d'un nouveau pôle universitaire Nord-Est sur une zone allant de la porte de la Chapelle, dans le 18^e arrondissement, à Aubervilliers et Saint-Denis.

De ce point de vue, je me réjouis d'entendre le président M. Jean-François LAMOUR considérer comme une priorité la création de ce pôle universitaire Nord-Est.

Il s'agit là d'une conversion, même si elle est tardive, je veux la saluer parce que pour ce projet au Nord-Est de Paris, dans le 18^e, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis s'entendront, je le sais, pour mettre en œuvre cette priorité voulue depuis plusieurs années déjà.

Le projet de créer un campus universitaire intercommunal est né en effet il y a plus de deux ans, Monsieur LAMOUR, de la demande de l'Université de Paris I Panthéon - Sorbonne de lui trouver des terrains pour mener à bien ses projets d'extension et de la demande de nouveaux locaux de l'École des Hautes Études en sciences sociales.

Et si l'on ajoutait alors les projets déjà lancés d'un I.U.T. de Paris VII dans la future Z.A.C. Pajol, la restructuration de Paris IV Porte Clignancourt ou la Maison des sciences de l'homme à Saint-Denis, la volonté de la Ville de Paris est rapidement devenue de créer dans le Nord de Paris un pôle cohérent de recherche et d'enseignement supérieur de dimension internationale susceptible d'accueillir plus de 12.000 étudiants du monde entier.

Je veux remercier Jean-Pierre CAFFET et Danièle POURTAUD pour leur active, convaincante et déterminée action dans la mandature précédente. Ce qui vaut encouragement pour Anne HIDALGO, Didier GUILLOT et Jean-Louis MISSIKA en charge aujourd'hui de ces dossiers.

C'est donc bien à l'initiative de la Ville de Paris et des collectivités concernées qu'ont été inscrits au contrat de plan Etat Région en mars 2007 l'installation de Paris I à Porte de la Chapelle, de l'École des Hautes Études en sciences sociales à Aubervilliers et la Maison des sciences de l'homme à Saint-Denis.

Cette dernière opération n'est d'ailleurs pas nouvelle puisqu'elle est déjà inscrite au précédent contrat de plan, hélas il avait été décidé par le Gouvernement auquel j'avais l'honneur d'appartenir de ne pas donner une suite favorable, elle n'avait pas été réalisée dans la mandature qui a suivi, c'est-à-dire 2002-2008, faute de financement de l'Etat, Monsieur LAMOUR.

Concernant les deux nouvelles opérations Paris I et l'E.H.E.S.S., il convient de rappeler que le gouvernement de M. de VILLEPIN avait décidé de n'apporter aucun financement.

C'est donc bien la Ville qui, seule, à décider d'acheter à R.F.F. et à la S.N.C.F. les terrains concernant les locaux d'enseignement de l'Université de Paris I Panthéon - Sorbonne et d'en financer la construction avec la Région, le tout pour un montant de 36 millions d'euros.

N'oublions pas non plus l'engagement financier de la Ville pour qu'un I.U.T. de Paris VII voie le jour dans la Z.A.C. Pajol toute proche ou pour que Paris IV se restructure Porte de Clignancourt.

Nous n'avons pas non plus attendu l'engagement de l'État pour construire du logement étudiant dans tout le 18^e. Six résidences étudiantes ont été construites sous la précédente mandature, ce qui représente plus de 500 logements pour étudiants et ces constructions vont se poursuivre.

Au total, cette politique volontariste visant à développer un grand pôle universitaire cohérent et pertinent dans le Nord-Est de Paris représente déjà un engagement financier de la Ville de plus de 160 millions d'euros.

Je veux aussi saluer l'engagement de la Région Ile-de-France qui a d'ores et déjà prévu 21 millions d'euro pour Paris I Porte de la Chapelle, 40 millions pour l'École des Hautes Études en science sociale à Aubervilliers, dix millions pour la Maison des sciences de l'homme à Saint-Denis et sept millions pour l'I.U.T. Pajol.

De son côté l'État ne s'est engagé à ce jour qu'à hauteur de 44 millions d'euros sur ces quatre opérations, dont 28 millions sont gagés sur la vente de constructions universitaires à Paris.

Au final ce ne sont à ce jour que 16 millions d'euros que l'État met sur la table quand la Ville et la Région en apportent à elles deux près de 150.

En conclusion, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution même tardive du Gouvernement et de son ralliement à notre projet qui représente une véritable opportunité pour le 18^e et l'ensemble des collectivités concernées.

Mais, comme maire du 18^e arrondissement, je resterai extrêmement vigilant pour que cette priorité affichée se concrétise par des actes et des engagements financiers sonnants et trébuchants.

Aujourd'hui force est de constater que nous n'en sommes qu'à des déclarations, opportunes certes, mais il ne faudrait pas qu'elles ne restent qu'opportunes.

Je rappelle enfin que ce projet s'intègre complètement dans le projet Paris Nord-Est et notre volonté de créer des quartiers intercommunaux, ce projet de campus ne saurait donc s'extraire des autres problématiques de cette zone et notamment du projet de liaison C.D.G. Express dont l'État doit s'engager très vite à garantir l'enfouissement comme le préconise la commis-

sion d'enquête dans ces conclusions motivées.

Je sais pouvoir compter sur le Maire de Paris et sur vous Madame la Maire pour convaincre l'État d'être plus engagé qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant car, bien sûr, comment pourrait-il y avoir un pôle universitaire, notamment sur les terrains tels qu'on les connaît, ceux de terrains de R.F.F. et de la S.N.C.F. si cette ligne devait rester suspendue avec une navette tous les quarts d'heure. Pour un campus universitaire ce serait véritablement contradictoire.

Si la volonté d'aller dans le sens que j'ai rappelé et que je salue de l'État, de la Région et de la Ville est bien confirmée, c'est aussi pour moi une garantie concernant l'enfouissement de cette ligne.

Je vous remercie de cette communication, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous remercie et donne la parole à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans votre intervention, Monsieur le Maire, vous précisez à juste titre que la compétition économique est devenue celle de l'intelligence.

Or, je pense que notre réflexion sur la place et le potentiel de Paris en ce domaine ainsi que les projets que nous pourrions envisager pour l'avenir de notre Capitale ne seraient pas complets si nous omettions d'aborder une forme d'intelligence couramment baptisée intelligence de la main.

J'aimerais et je pense que notre Ville s'honorerait de le faire que dans chacune de vos propositions envers les intellectuels, ingénieurs, étudiants ou chercheurs nous puissions trouver le moyen de valoriser une filière économique, patrimoniale, culturelle non négligeable dans notre pays, particulièrement à Paris, à savoir les métiers d'art.

Aussi avec mes collègues nous vous proposons que le projet de nouveau campus dans le secteur Nord-Est de Paris intègre la création ambitieuse et novatrice de la première université française des métiers d'art.

Paris pourrait ainsi, comme vous nous y invitez dans votre communication, renouer avec le rôle historique que la Ville a toujours tenu dans le développement des savoirs.

Car l'image de Paris est étroitement liée à l'histoire et au développement des métiers d'art. Nul ne contestera en effet qu'en matière d'entretien, de valorisation de patrimoine, d'industrie de la mode, du luxe, de la gastronomie et de bien d'autres activités artistiques, les exemples sont nombreux et variés pour montrer que Paris aurait beaucoup à perdre avec le départ ou la disparition de ces métiers de haute technicité qui font la spécificité et la notoriété de la France et de sa capitale dans le monde.

Alors, qu'il s'agisse de l'Agence parisienne de l'innovation, du dispositif de prêts d'honneur et de fonds d'amorçage proposés par Paris Entreprendre, de la politique de valorisation des jeunes entreprises, des projets innovants que vous souhaitez mettre en place sur Paris, les filières de formation et les projets économiques liés aux métiers d'art ne doivent pas être oubliés.

L'Université de Bordeaux a d'ailleurs su faire une place à l'œnologie, celle de Tours, à l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation.

Ainsi notre collectivité pourra assurer de concert la promotion de la culture de l'innovation à laquelle vous nous invitez Monsieur le Maire, en même temps que l'indispensable innovation dans la culture.

Car les professionnels des métiers d'art sont aussi soucieux de promouvoir l'innovation technologique que de conserver les gestes ancestraux qui font la spécificité de leurs métiers.

Ils ont également conscience que pour se développer et susciter de nouvelles vocations ils doivent dépasser l'image d'une formation qui s'arrêterait au B.E.P., au C.A.P. ou au Bac Pro notamment en collaborant activement avec l'université.

Vous le voyez Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création que nous vous proposons d'une université des métiers d'art à Paris, outre le fait qu'elle contribuerait à favoriser l'insertion professionnelle de nos futurs diplômés via un rapprochement avec un secteur économique en pleine expansion conforterait également notre capitale dans un rôle privilégié de vitrine de la France pour l'étranger.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame DUMAS.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis que cette communication, portant sur un domaine essentiel pour l'avenir de notre Ville, intervienne dès le début de la mandature. J'y vois un signe supplémentaire de notre volonté de placer l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur au cœur de nos préoccupations.

Au moment où l'Etat se désengage de ses responsabilités en ce domaine, il était particulièrement important que nous rappelions que dans une société de la connaissance, la qualité de la recherche est la garantie de la qualité des emplois, de la croissance et de la cohésion sociale.

Elle contribue également à l'attractivité d'une ville. Et pour défendre la place de notre Capitale comme pôle universitaire et de recherches, pour attirer les étudiants et les chercheurs du monde entier, il était essentiel que notre municipalité accroisse encore son investissement dans l'économie de la connaissance.

Il était notamment indispensable de se pencher sur l'avenir du cœur historique du Paris universitaire et scientifique, afin qu'il reste une référence en termes de rayonnement et d'excellence. Sa tradition et ses formidables potentialités le conduisaient naturellement à prendre toute sa place dans cette nouvelle dynamique, pour autant qu'on lui en donne les moyens et qu'on l'aide à y opérer les rapprochements nécessaires.

Beaucoup a déjà été fait depuis 2001. Je ne m'étendrai pas sur ces réalisations pour être plus succinct, mais je pense en particulier à l'université René Descartes, à Paris II Assas ou à la Chapelle de la Sorbonne. Je veux toutefois insister sur l'affectation du couvent des Cordeliers aux universités, pour qu'elles y développent leurs missions de diffusion de la culture et de l'information scientifique, ce qui constitue un enjeu de taille, alors que les étudiants ont tendance à s'éloigner de ces filières.

Ces actions trouvent leur prolongement dans l'engagement des travaux qui permettront à nos établissements de dispo-

ser d'équipements de standing international. Je pense à l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (E.S.P.C.I.) ou encore à la remise aux normes de sécurité de la bibliothèque de la Sorbonne pour laquelle notre ville consacrera plus de 40 millions d'euros.

Toutefois, comme l'a indiqué Daniel VAILLANT, l'enjeu majeur reste bien la volonté d'aider l'université et la recherche parisiennes à se structurer autour de trois grands pôles. Elu du 6^e arrondissement, vous ne m'en voudrez pas d'insister plus particulièrement sur la constitution de l'un de ces pôles, autour de la Montagne Sainte-Geneviève. Je pense d'ailleurs qu'il pourrait avantageusement prendre le nom de pôle Quartier latin, ce qui aurait sans doute une plus grande résonance encore dans le monde entier. Devant la dispersion des établissements, il convenait bien de créer ce pôle combinant enseignement et recherche, logements, activités culturelles, incubateurs et pépinières d'entreprises, afin de favoriser les synergies nécessaires.

A ce titre, je ne peux résister à l'envie d'évoquer d'un mot la création de la prochaine pépinière de l'édition et des métiers du livre dans le 6^e arrondissement. Elle illustre parfaitement cette même volonté de préserver un "héritage historique", non comme un simple vestige du passé mais comme un atout pour l'avenir, un gage de vitalité économique.

L'ensemble des mesures que nous venons d'évoquer prouve que notre municipalité souhaite rester vigilante à ce que la dimension métropolitaine, qu'il convient nécessairement de donner à la politique universitaire, ne se développe au détriment du berceau historique de l'université française que constitue le centre de Paris. Nous recherchons bien la complémentarité.

De la même façon, au moment où certains seraient tentés de séparer dans des pôles géographiquement distincts les sciences humaines, d'une part, et les sciences dites dures, d'autre part, le Quartier latin témoigne du développement harmonieux de la culture scientifique et des sciences humaines dans un même périmètre, et de l'intérêt bien compris de l'interdisciplinarité.

Enfin, il ne me serait pas possible de parler de la recherche et de la connaissance sans aborder la question du devenir des locaux de l'E.H.E.S.S. et de la Maison des Sciences de l'Homme dans le 6^e arrondissement. Je forme 2 vœux, dont j'aimerais que notre collectivité puisse se faire une nouvelle fois l'écho. Tout d'abord que l'implantation de l'E.H.E.S.S., prévue dans le Pôle Nord-Est parisien, puisse se faire tout en préservant un ancrage dans le 6^e arrondissement. Une certaine complémentarité doit, là encore, pouvoir être trouvée.

Second point, le devenir même des locaux du boulevard Raspail. Comment ne serait-ce qu'imaginer qu'ils ne servent pas l'avenir à accueillir un lieu de connaissance, d'enseignement ou de recherche ? Nous devons être particulièrement attentifs à ce point, et s'il devait en être décidé autrement, je souhaite que notre ville use alors de l'ensemble de ses prérogatives pour s'y opposer.

Etant déjà trop long, je ne peux que souligner d'une phrase à quel point il est aussi important que soit proposé, dans cette communication, à côté de la question des équipements universitaires et scientifiques, un plan ambitieux pour le soutien et l'accueil des doctorants ou des enseignants chercheurs.

En guise de conclusion, Madame la Maire, je suis sûr que le pari de l'intelligence que vous avez fait permettra au cœur universitaire et scientifique traditionnel de notre Ville, qu'est le Quartier latin, de se projeter vers l'avenir tout en préservant son

identité. Ce sera la contribution, oserai-je dire, du vieux Quartier latin, à l'émergence du Paris universitaire du XXI^e siècle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Romain LÉVY.

La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la communication que vous nous présentez aujourd'hui sur des sujets aussi importants que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour l'avenir de notre pays et pour une partie de sa jeunesse, aurait dû être d'essence consensuelle.

Pour quelles raisons ? D'abord, parce qu'il y a urgence. Tout le monde le sait et le constate aujourd'hui, nos universités sont vieillies, ankylosées, de petite taille, si on les compare à leurs homologues américaines, indiennes et chinoises, alors qu'elles recèlent souvent en leur sein des chercheurs et des universitaires de grand renom et de grande qualité.

La loi L.R.U. était une première réponse à leurs problèmes. En leur donnant plus de pouvoir et d'autonomie, le Gouvernement SARKOZY leur a donné plus de moyens pour lutter à armes égales avec leur concurrentes étrangères.

La seconde raison est que tous les gouvernements depuis trente ans ont sous-investi dans le domaine de l'enseignement supérieur. Si, en province, un certain nombre d'investissements en partenariat avec les régions ont été faits, la situation des universités parisiennes n'est pas brillante. Certes, ponctuellement de grandes opérations ont eu lieu mais les besoins sont immenses et nécessitent que l'on mutualise les ressources de façon coordonnée et intelligente.

Le plan U3M, annoncé par Lionel JOSPIN en 2000, n'a pas permis de progrès notables. Certes, il contenait des crédits substantiels mais il ne traitait pas les deux problèmes majeurs qui conditionnent la rénovation des locaux universitaires. Premièrement, la maîtrise d'œuvre confiée aux universitaires, qui leur donne la capacité juridique et financière de mener les travaux de rénovation. Deuxièmement, les locaux tiroirs, c'est-à-dire les locaux qui permettent, en accueillant les étudiants, de pouvoir mener les travaux sur les sites universitaires.

Chers collègues, je vis depuis plusieurs années la rénovation des locaux de la faculté d'Assas pour laquelle la Ville s'est d'ailleurs engagée financièrement, mais rien n'aurait encore démarré, si la présidence de la faculté n'avait pas réussi, à force de recherches, à mobiliser les locaux nécessaires au démarrage effectif des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire, je vous le suggère, si vous voulez réellement, au-delà des déclarations d'intention, coproduire avec les autorités académiques et aider véritablement à la rénovation des universités parisiennes, aidez-les à trouver des locaux intermédiaires pour abriter les étudiants pendant la durée des travaux. Nous le savons, des possibilités existent dans le parc scolaire parisien, dans les lycées et collèges de la capitale, notamment en soirée. Leur mobilisation, certes, n'est pas facile juridiquement mais ne saurait résister à une volonté politique clairement affichée du Maire de la capitale.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans quelques jours nous connaissons les sites retenus au titre du plan Campus et nous ne doutons pas que des sites parisiens soient retenus. Nous souhaitons que la Ville les accompagne et les soutienne financièrement, tout en développant à destination des étudiants de nouveaux services.

Quant au pôle Quartier latin, il existe de fait mais rassemble souvent des entités et des locaux disparates. Là encore, je vous fais une proposition : quand l'E.H.E.S.S. abandonnera ses locaux du boulevard Raspail pour rejoindre le nouveau pôle Paris Nord Aubervilliers, qu'une partie de ces locaux servent à abriter les étudiants des facultés dont la rénovation n'a pas démarré ; c'est d'ailleurs le cas de la Faculté de médecine de la rue des Saints-Pères.

Ensuite, lorsque le jury de Paris Campus aura délibéré, aidez les projets parisiens présentés qui n'auront pas été retenus mais qui présentent un intérêt indéniable. Je pense notamment au campus de la pharmacie et du médicament, présenté par Paris V et qui permettrait sur le site de l'avenue de l'Observatoire de créer un campus au rayonnement international. Dans le cadre de la médecine dentaire et de l'odontologie, il est possible dans les anciens locaux historiques de la rue Garancière de créer un institut de renommée internationale.

Monsieur le Maire, au Quartier latin, vous avez la possibilité en partenariat avec l'Etat et les universités parisiennes de contribuer à un passionnant travail de dynamisation et de transformation des différents sites existants.

Cette tâche ne demande pas une nouvelle conversion de votre part. Ne soyez pas libéral dans ce domaine mais seulement constructif et coopératif. L'intérêt de Paris et son avenir l'exigent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, cette communication sur l'innovation qui vient de nous être présentée est complète et de grande qualité.

Pour nous, l'innovation ne doit pas être simplement économique. C'est aussi un projet citoyen pour Paris.

Dans le 12e arrondissement, le projet de l'Institut de la Vision et le projet "PANAMMES", projet d'aménagements nouveaux pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds, sont de bons exemples de l'interaction entre le soutien que l'on peut apporter à la recherche et aux entreprises, d'une part, et à la solidarité, d'autre part.

Initié par Christian SAUTTER et poursuivi avec la même énergie et passion par Jean-Louis MISSIKA, l'Institut de la Vision installé au cœur des Quinze-Vingt rassemble sur un même site des unités de recherche de l'I.N.S.E.R.M. et du C.N.R.S., un service clinique et 2.000 mètres carrés de surface dédiés aux jeunes entrepreneurs pour développer des projets communs très innovants.

A côté, le centre hospitalier d'ophtalmologie poursuit les

soins, mais aussi l'enseignement et la recherche, tout en conservant sa vocation initiale d'hébergement des personnes aveugles ou malvoyantes.

Nous devons donc, autour de l'Institut de la Vision, favoriser l'accessibilité de ceux qui étaient les plus concernés par la thématique des lieux, c'est-à-dire les malvoyants, les malentendants et les sourds.

Le projet "PANAMMES" qui nous tient particulièrement à cœur dans le 12e expérimente en milieu urbain, autour de l'Institut de la Vision, des dispositifs d'aide à la mobilité des malvoyants et malentendants.

En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, traduit dans le droit l'idée que la chaîne des déplacements doit s'adapter aux personnes en situation de handicap.

Cette loi qui, pourtant, à l'origine, était ambitieuse n'a conduit qu'à quelques évolutions et elle est loin d'avoir permis le décloisonnement nécessaire.

A Paris, nous avons souhaité faire de la ville un laboratoire d'expérimentation pour mettre fin à ces discriminations.

Ce projet "PANAMMES" illustre un volet important de l'innovation telle que nous la concevons. Ce projet expérimental répond à un cahier des charges établi selon le besoin des utilisateurs, en associant les deux fédérations des malvoyants et des malentendants.

Il s'agit d'assurer son appropriation par les citoyens et de concevoir avec eux ce dont, demain, ils auront réellement besoin.

La Ville devient par ailleurs un laboratoire d'expérimentation, un lieu de test de grandeur réelle, de nouveaux mobiliers, de nouvelles fonctionnalités, de simulations de nouvelles ambiances sonores et lumineuses et ce, pour l'usage de tous.

L'innovation imprègne ainsi la Ville et irrigue la vie des Parisiens, des chercheurs les plus expérimentés jusqu'aux citoyens, y compris ceux qui en sont encore trop souvent exclus.

C'est le Paris de la promotion d'une culture commune, d'une culture commune de l'innovation. C'est le défi d'une ville accessible, compréhensible et lisible pour tous.

L'innovation est ici au service du mieux vivre ensemble et cette expérimentation permettra demain de développer, je l'espère, les technologies pour les aveugles et malvoyants, soit plus de 1,7 million de personnes en France, et pour les malentendants et sourds, soit plus de 6 millions de personnes.

"PANAMMES" permettra d'accélérer la mise en œuvre de projets dont les freins sont trop souvent les délais entre le laboratoire et la mise sur le marché.

Le handicap est un défi à relever, il pose la question de l'égalité. Et nous avons, Madame la Maire, par ce projet, souhaité que l'innovation et la créativité soient au service du progrès social, au service d'une ville pour tous, par et pour tous ses citoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Sandrine CHARNOZ.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est à double titre que j'ai souhaité m'inscrire dans ce débat, d'abord en tant que maire du 13^e mais aussi sur un plan, je l'avoue, plus personnel.

En effet, je suis fils d'universitaire. L'évolution de ces dernières années m'inquiète tout particulièrement, l'actualité plus encore. L'actuelle réforme du CNRS heurte, à juste titre, le monde de la recherche ; le manque de moyens alloués par l'Etat plus encore.

Et j'ai bien entendu votre plaidoyer, Monsieur LAMOUR, mais Mme PÉCRESSÉ ne dispose pas du soutien financier du Gouvernement et, s'il ne faut pas s'interdire toute réflexion sur la modernisation de l'université et de la recherche, l'urgence n'est pas au problème de gouvernance mais bien au manque de moyens pour faire fonctionner l'université, financer la recherche et rénover les bâtiments.

Au passage, et je reprendrai à cette occasion ma casquette de maire d'arrondissement, je souhaite manifester mon incompréhension face à une décision de Mme PÉCRESSÉ qui va à l'encontre du bon sens.

Nous avons facilité et organisé l'implantation d'une antenne parisienne de l'I.N.R.I.A., au cœur de la Z.A..C. développement durable de la Gare de Rungis. Implanter cet institut de pointe dans la recherche informatique, à deux pas de l'école Télécom Paris, faisait sens. Dans la dernière ligne droite, Mme PÉCRESSÉ s'y est opposée, injustement, nous obligeant à abandonner ce beau projet et à reformuler la construction du pôle de bureaux de cette Z.A.C.

Mais cette tribulation inutile, infondée, n'empêchera pas le 13^e de devenir le premier arrondissement universitaire de Paris.

A ce propos, je me permets, Monsieur LAMOUR, de vous souligner cet état de fait : quand je vous écoute, vous semblez ignorer tout ce qui s'est passé et va se passer dans le 13^e. Je suis à votre disposition pour réparer cette erreur et vous faire visiter le nouveau quartier universitaire de Paris Rive Gauche.

En effet, après Paris I, Télécom-Paris et le pôle des Arts graphiques, le 13^e s'enorgueillit d'accueillir aujourd'hui la nouvelle école d'architecture Val de Seine, Paris 7 aussi, cette formidable université pluridisciplinaire, maintenant largement installée, même si plusieurs bâtiments restent encore à construire, et demain l'I.N.A.L.C.O.

Ainsi, le 13^e accueillera le plus grand nombre d'étudiants. Et notre travail, avec le concours de la S.E.M.A.P.A., fut d'aider à ces implantations, de largement les financer, à hauteur de 250 millions pour le foncier et la construction, et même de les accompagner, puisque la S.E.M.A.P.A. fut chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Et, plus encore, d'inscrire ce nouveau quartier universitaire dans la ville.

Nous faisons le contraire d'un campus à l'américaine, non pas par idéologie mais tout simplement au nom d'un choix différent. Tout le contraire d'une université en autarcie, repliée sur elle-même. Une université inscrite dans la ville, au milieu des

habitations, dans un quartier bien desservi, avec des commerces dont certains sont situés en pied d'immeuble des bâtiments universitaires, avec une correspondance tout particulièrement avec le quartier : une bibliothèque ouverte aux habitants, le conseil de quartier qui se réunit dans les amphis, un programme culturel partagé.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Et ce travail se poursuit, y compris pour la cohérence des enseignements.

Je prendrai l'exemple de l'I.N.A.L.C.O., les Langues O. Etant donné l'une des caractéristiques du 13^e, nous réfléchissons à faire un lien particulier par l'enseignement du chinois. Ainsi, dans le 13^e, il sera bientôt possible d'étudier le chinois de la maternelle à l'université, avec y compris des filières d'excellence, une filière scientifique intégrant des cours de mathématiques en chinois.

Je prendrai aussi l'exemple de Paris Bioparc, cette pépinière d'entreprises de 18.000 mètres carrés, spécialisée dans les biotechnologies. Son implantation en plein quartier universitaire n'a pas été choisie par hasard. Bien entendu, cela doit permettre de faire le lien entre l'université et le monde de l'entreprise. Je ne sais pas s'il s'agit d'un souffle libéral, comme le disait M. LAMOUR, mais il s'agit, j'en suis sûr, de pragmatisme, d'intelligence et de bons sens.

Nous poursuivons en ce sens en développant une deuxième pépinière Bioparc 2, en lien avec Ivry, en rendant également possible l'implantation d'hôtels d'activité, dédiés aux P.M.E., en accompagnant aussi l'Institut du cerveau et de la moelle épinière qui sera ouvert à la Pitié-Salpêtrière.

Enfin, faciliter la recherche, développer les synergies entre notre ville et l'université, permettre à Paris de rayonner dans le monde, cela passe aussi par un accueil décent des étudiants et des chercheurs, et là aussi, le 13^e apportera plus que sa part. Nombre de programmes de logements étudiants sont soit déjà livrés soit programmés et ce lien, nous souhaitons le développer dans notre arrondissement.

Mes chers collègues, le 13^e, son nouveau quartier universitaire maintenant bien installé, vont sans nul doute se développer grâce aux efforts engagés par la Ville de Paris en faveur de la recherche et de l'université et je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Claude DARGENT, comme vous êtes très intelligent, si vous arriviez à beaucoup concentrer votre message, ce serait bien ; sinon, on va dire que je favorise un groupe, ce qui n'est vraiment pas dans mon état d'esprit !

M. Claude DARGENT. - Je vais aller directement au fait, pour économiser le temps de notre Assemblée.

Les questions qui nous réunissent aujourd'hui devraient, de ce point, créer un consensus.

Et je suis obligé de constater que, malheureusement, les propos de Jean-François LAMOUR tout à l'heure ont un peu fait fi des réalités et de ce que nous avons constaté à Paris depuis plusieurs années, à savoir les graves retards sur toute une série

d'établissements universitaires que l'Etat s'était engagé à construire.

Il se trouve que je peux en témoigner comme professeur des universités. La situation matérielle de nos établissements est, chers collègues, une véritable honte. Quand nous accueillons nos collègues étrangers dans le cadre des échanges internationaux, c'est très difficile, parce que nous les sentons atterrés ! Atterrés par les conditions qui sont faites à leurs collègues français lorsqu'ils les découvrent !

Il ne s'agit pas ici de confort. Il s'agit des moyens susceptibles d'assurer que l'enseignement et la recherche, intimement liés au niveau du 3e cycle, puissent se dérouler dans les conditions qui assurent leur succès. Il s'agit de qualité des bibliothèques, d'adaptation des locaux, d'équipements lourds, d'équipements informatiques, de logements étudiants, etc.

Or, il y a urgence !

Il y a urgence parce que de plus en plus de nos étudiants, et pas les moins doués, sont attirés par les conditions de recherche que leur assurent les universités étrangères. Au plan international, partir étudier à l'université de Paris demeure une idée séduisante pour des étudiants du monde entier, mais la concurrence des établissements anglo-saxons est de plus en plus forte. La barrière de la langue constitue pour nous un handicap. Il est essentiel que nous puissions le plus vite possible offrir aux étudiants français et étrangers des conditions d'études enfin alignées sur le standard des pays développés.

L'effort à fournir est considérable !

En conséquence, dans le Plan Campus, qui a été fort justement annoncé, notre ville ne doit pas être oubliée. Elle représente 20 % du potentiel national de chercheurs et la Région Ile-de-France, 40 %. Or, en l'occurrence, le Directeur général de l'enseignement supérieur l'a rappelé il y a peu, on n'est pas dans une logique du saupoudrage, donc les chiffres que je viens d'indiquer devraient conduire à ce que, sur les 10 projets annoncés dans le cadre du Plan Campus, 2 au moins se situent dans Paris intra muros et 4 dans la région.

Pour terminer, je prendrai un exemple simple, pour montrer que Paris est plutôt défavorisé très souvent par rapport aux universités de province, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Les enseignants statutaires des universités de province disposent en général d'un bureau dans leur université, ce que l'on peut considérer, chers collègues, comme minimal ! Il faut savoir que ce n'est pas le cas en Ile-de-France ! Comme mes collègues, alors que nous dirigeons, pour certains d'entre nous, des thèses, nous ne pouvons pas recevoir, dans notre université, nos étudiants dans un bureau. Aujourd'hui, en 2008 !

Tout cela est tout simplement inimaginable !

Chers collègues, notre université est aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit un effort considérable est fourni très rapidement, la Ville y est prête, au-delà même de ses strictes compétences, au-delà même de son territoire propre - cela a été dit -, mais l'effort principal se trouve fatalement, compte tenu de ses ressources, de la responsabilité de l'Etat. Ses dirigeants actuels doivent prendre la mesure du jugement que l'Histoire prononcerait sur leur action, s'il s'avérait que c'est au début du XXIe siècle que l'Université de Paris, qui rayonne depuis toujours sur l'ensemble de la planète, se trouvait clairement distancée, pour la première fois depuis des siècles,

par ses homologues étrangères. L'enjeu est là !

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes un exemple, Claude DARGENT. On peut dire beaucoup de choses intelligentes en très peu de temps. Vous allez d'ailleurs inspirer les deux adjoints qui vont répondre au nom de l'Exécutif.

Je donne d'abord la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au nom de la 2e Commission. - Je voudrais me féliciter de la richesse et de l'intérêt très grand de l'ensemble des interventions. Il y avait beaucoup de choses ; il y avait des propositions, des idées. On va faire la synthèse de tout cela et je pense que l'on va pouvoir enrichir le projet qui est un des projets phares de la mandature.

Avant de rentrer dans le détail des interventions, je voudrais commencer par répondre à Jean-François LAMOUR parce que j'ai été très surpris de son intervention. Son discours était un discours de défense et d'illustration de la politique universitaire de l'Etat plutôt que celui d'un conseiller de Paris.

Je voudrais lui proposer une citation d'André Malraux. J'espère qu'elle lui ira droit au cœur. Il avait coutume de dire : "La politique est manichéenne, mais il ne faut pas en rajouter".

Je trouve que vous en avez rajouté beaucoup. J'ai remarqué en revanche que nombre des interventions du groupe U.M.P.P.A. avaient une tonalité beaucoup plus positive.

Daniel VAILLANT a très bien montré que le projet "Paris Nord-Est" était dû à l'initiative des collectivités locales, notamment de Paris et de Plaine-Commune, que son inscription au précédent contrat de plan Etat-Région a été pilotée par les collectivités locales et que l'Etat n'a pas tenu ses engagements de financement sur le C.P.E.R. 2000-2006, sur ce projet.

C'est bien de se rallier à un projet, mais, en même temps, reconnaître la paternité de ce projet n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Puis, il faut faire attention à l'enthousiasme des convertis. Il y a trois grands pôles universitaires à Paris : le pôle Rive-Gauche de Jussieu à Ivry, le quartier latin et, bien sûr, le projet Paris Nord-Est. La Ville de Paris doit tenir équilibrée la balance de ses investissements entre ces trois grands pôles et ne pas considérer qu'il y a un seul projet prioritaire qui serait celui de Paris Nord-Est.

Vous dites que l'Etat a rempli tous ses engagements. C'est faux ! L'Etat n'a pas rempli tous ses engagements. Et c'est, par exemple, Bernard SAINT-GIRON, le Directeur de l'Enseignement universitaire, qui l'a reconnu publiquement devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, au vu de retards de 400 millions d'euros de crédits de paiement non dépensés au titre du C.P.E.R. 2000-2006. Ces retards accumulés sont peut-être à l'origine du refus de l'Etat de faire un bilan de la convention 2000-2006 qu'il a signé avec la Ville sur les investissements universitaires de la première mandature, bilan que la Ville de Paris réclame à corps et à cris depuis un certain temps.

Ce qui montre que lorsque vous demandez une évaluation et un bilan, vous avez tendance à dire : "Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais".

La faiblesse de l'engagement de l'Etat est patente. En octobre 2005, l'ensemble des présidents d'université est venu à

l'Hôtel de Ville autour du Maire de Paris pour dénoncer le désengagement de l'Etat. L'absence d'investissements dans les universités parisiennes est reconnue par tout le monde ; par les responsables universitaires et par les responsables politiques.

C'est Jacques CHIRAC qui promettait, en 1994, que plus personne ne travaillerait en milieu amianté, fin 1996, dans les universités parisiennes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui on doit attendre environ 2012 pour la fin du désamiantage de l'Université de Jussieu. On a trois ans de retard sur la bibliothèque Sainte-Barbe, cinq ans de retard sur l'I.N.A.L.C.O., etc.

On se rend bien compte que, peut-être parce que les caisses de l'Etat sont vides, il y a une tendance à retarder les projets de la part de l'Etat en matière d'investissements dans l'enseignement et la recherche.

Vous avez cité le plan "Campus". C'est un élément intéressant. On nous dit que ce sont 5 milliards d'euros. En réalité, nous avons vu, pour le moment, 3,8 milliards d'euros issus de la vente des actions E.D.F. par l'Etat. 3,8 milliards d'euros et non pas 5 milliards d'euros. On attend avec impatience de connaître la source du 1,2 milliard d'euros supplémentaire.

Ces sommes vont être placées dans un fonds par Bercy et ce sont les revenus de ce fonds qui vont être investis dans l'université et la recherche. Le calcul est relativement simple. Cela fait environ 200 millions d'euros par an. 200 millions d'euros par an divisés par dix projets, cela donne 20 millions d'euros par an et par projet.

Si Paris n'obtient qu'un projet, ce qui est malheureusement envisageable, cela veut dire qu'il y aura 120 millions d'euros d'investissements au cours des six prochaines années, à travers le plan "Campus". Il faut bien mettre en regard le chiffre global annoncé qui est de 5 milliards d'euros avec une réalité sur six ans de 120 millions d'euros d'investissement par projet du plan "Campus".

Enfin, troisième élément dans votre intervention, vous vous inquiétez de l'affectation du milliard d'euros qui est prévu par la Municipalité. Vous avez une vision à la fois comptable, bureaucratique et inefficace de la dépense publique, ce qui me surprend beaucoup de votre part.

Comme l'a très bien dit la conseillère d'opposition Valérie HOFFENBERG, on doit évaluer les besoins pour dépenser intelligemment l'argent des contribuables parisiens. Au lieu de cela, vous faites une sorte de péréquation du milliard, de telle manière que l'on se retrouve avec 80 millions d'euros qui devraient être dépensés avant la fin de l'année.

Que fait-on s'il n'y a pas matière à dépenser immédiatement ces 80 millions d'euros ? Se retrouve-t-on dans une logique purement bureaucratique consistant à dire qu'il faut vite dépenser cet argent avant la fin de l'année ?

Or, nous devons faire un travail de préfiguration des missions de l'Agence Parisienne de l'Innovation. Déjà, deux groupes de travail œuvrent sur ce sujet et nous vous présenterons les résultats de ces travaux avant la fin de l'année.

Il faut faire un travail d'identification des besoins et cette identification des besoins est complexe. C'est pourquoi nous allons lancer un appel à projets concernant les pépinières et les incubateurs sur la Ville de Paris parce qu'on ne décide pas par décret de créer des incubateurs et des pépinières. Ce sont les chercheurs, les jeunes entrepreneurs, les jeunes diplômés qui doivent être capables de dessiner le contour des besoins et des

nécessités du futur investissement dans le domaine des pépinières et des incubateurs.

Je crois que l'on est dans un domaine où il faudrait un consensus ; il faudrait que tout le monde tire dans la même direction ; il faudrait que l'Etat, la Région et la Ville de Paris puissent se concerter. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous avons mis sur la table une feuille de route, nous avons défini un cahier des charges, des objectifs. Nous avons montré comment nous voulions atteindre ces objectifs et c'est ainsi que le travail doit être mené.

Vous aurez, le moment venu, c'est-à-dire à l'automne, la répartition budgétaire, la répartition de l'investissement qui nous paraît souhaitable au cours de la fin de l'année 2008 et de l'année 2009.

J'en viens aux autres interventions. Romain LÉVY a raison d'insister sur l'importance du pôle Quartier Latin, étant entendu que ce pôle recouvre non seulement les 5e et 6e arrondissements, mais également, pour partie, les 13e et 14e arrondissements.

Il y a quelque chose d'assez inquiétant dans la phrase prononcée par Valérie PÉCRESSÉ quand elle parle d'installer les "sciences dures" au Sud et les "sciences humaines et sociales" au Nord. Cette phrase est doublement préoccupante. Elle est préoccupante parce qu'il y a l'oubli du cœur de l'université parisienne qui se situe au Centre de Paris. Or, le cœur de l'université parisienne ne doit pas être négligé. Nous avons un immense travail de rénovation et de recomposition du tissu urbain à engager dans le quartier latin et la Montagne Sainte-Geneviève. Il y est fait largement allusion dans la communication, et plus particulièrement en ce qui concerne, par exemple, une école prestigieuse de la Ville de Paris qui est l'Ecole Supérieures de Physique et de Chimie Industrielle.

D'autre part, il y a dans cette phrase quelque chose d'étrange, qui consiste à dire qu'il faut séparer les sciences dures des sciences humaines alors qu'en réalité toutes les grandes universités de recherche du monde entier combinent sciences dures et sciences humaines et sociales.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris, qui a une politique universitaire, n'est pas seulement la roue de secours de l'État, Monsieur LECOQ, chargée de trouver des locaux tampons à sa place pour le déplacement des étudiants pendant que l'on est en train de rénover des locaux.

La Ville de Paris qui a une politique universitaire défendra fermement le fait qu'aussi bien dans le pôle Nord-Est que dans le campus Rive Gauche ou qu'au centre de Paris bien évidemment, cette pluridisciplinarité qui est une des forces de l'université parisienne soit maintenue.

Je signale pour ceux que les détails intéressent que la communication met en avant le concept de bipôle, ce qui montre la façon dont nous concevons le travail au niveau de Paris métropole.

Par exemple, le fait que Telecom ParisTech doive s'agrandir et aller sur le plateau de Saclay ne signifie pas que la totalité de Télécom ParisTech doive déménager de Paris vers Saclay.

Ce qui est vrai, c'est que vu de Shanghai, de New York ou de Tokyo, Paris Centre, Saclay et Marne-la-Vallée ne font qu'un mais cela ne doit pas nous empêcher de nous concerter entre collectivités avec la Région, avec l'État pour que l'aménagement de ce grand "cluster" de Paris métropole soit un aménagement

intelligent, et que l'on ne déshabille pas Paris pour habiller Saclay.

Je voudrais remercier Mme Sandrine CHARNOZ d'avoir évoqué le projet "PANAMMES" parce je crois qu'il préfigure assez bien une des missions essentielles de l'Agence parisienne de l'innovation.

Ce projet "PANAMMES" qui est un projet articulé à l'Institution de la Vision et à l'hôpital des Quinze-Vingts est une zone d'expérimentation en milieu urbain pour tester des dispositifs d'aide à la mobilité aux personnes handicapées.

Cette notion d'expérimentation sera au cœur du travail de l'Agence parisienne de l'innovation, c'est-à-dire la capacité de concevoir des prototypes, de tester ces prototypes, de faire ce que l'on appelle la preuve du concept qui est un jalon essentiel dans la création d'une jeune entreprise innovante et qui est sous une étape difficile à franchir.

On a tendance à ne s'intéresser aux jeunes entreprises innovantes qu'à partir du moment où elles ont trois ou quatre ans d'âge, c'est-à-dire à partir du moment où elles ont fait tout ce travail essentiel de démonstration de l'utilité sociale et de l'utilité économique de leur innovation.

Pour revenir à l'intervention de Jean-Pierre LECOQ, je souhaite ajouter qu'en matière de locaux tampon, Paris a fait plus que son devoir : Boucicaut pour Paris VI, Championnet pour Paris IV, la rue du Pré pour l'E.H.E.S.S. et l'E.P.H.E.

En ce qui concerne la rénovation de Paris II Assas, la Ville a investi 7,2 millions d'euros et les travaux ont déjà commencé.

J'insiste sur le fait que Paris ne peut pas être conçue comme une simple roue de secours de l'État en matière de locaux tampons.

Nous avons à définir et à mener une politique universitaire et une politique de recherche territoriale et nous le ferons au cours de cette mandature, nous chercherons à montrer en quoi les idées que nous défendons sont des idées pertinentes.

Je vais conclure rapidement en disant que s'agissant de la fracture numérique soulignée par plusieurs intervenants, l'attractivité numérique d'une ville n'est pas seulement l'accès à des réseaux haut débit, mais c'est aussi une population qui sait s'en servir, inventer de nouveaux usages, qui a une compétence professionnelle dans l'économie numérique et qui est homogène dans ses usages numériques.

La lutte contre la fracture numérique est un élément totalement intégré à cette politique de l'innovation que j'appelle de mes vœux et sur lequel nous allons travailler tout au long de cette mandature.

Je vous donne rendez vous pour parler investissements, crédits de fonctionnement au mois d'octobre, c'est-à-dire au moment où nous présenterons le budget et les différents résultats des appels à projet que nous allons lancer au cours de l'été.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour nous parler de vie étudiante, je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. Jean-François LAMOUR, à propos de la question du regroupement des délégations ou de l'administration, je ferai un constat simple : sous la mandature de M. Jean TIBÉRI il y avait 48 adjoints, on peut difficilement faire plus, mais pas d'adjoint à la vie étudiante.

Je pense que cela a eu une influence sur le fait qu'il n'y a bien eu que 320 logements réalisés de 1995 à 2001 pour les étudiants, ce qui est comparable au nombre de logements qui vont ouvrir en septembre dans les trois résidences universitaires du 18e, trois parmi huit résidences qui ouvrent cette année.

Nous sommes dans la continuité pour nous de l'effort fait dans la première mandature et dans l'amplification puisque nous allons passer de 3.800 logements à 4.000 qui seront financés dans la prochaine mandature, 4.000 logements neufs, je le précise pour les polémiques qui pourraient avoir lieu sur la nature de ces logements.

Je précise également à Mmes Emmanuelle BECKER et Danielle FOURNIER en réponse aux inquiétudes qui pourraient exister encore quant à la nature de ces logements que l'effort de la Ville en matière de logements étudiants porte d'abord évidemment sur du logement à critères sociaux.

Nous veillons à cela depuis le début avec le C.R.O.U.S. et c'est donc quelque chose de très important pour les questions de mixité sociale à Paris.

Deuxième chose, sur le logement, nous avons parlé de 4.000 logements. Nous pouvons évidemment faire plus et nous souhaitons faire plus, c'est un minimum, nous espérons être entendus par Valérie PÉCRESSÉ qui a fait une offre très intéressante au Département des Yvelines.

Espérons que cette offre de convention avec ce département pourra s'étendre à d'autres départements de la Région Ile-de-France, à commencer par Paris. Nous sommes évidemment partants pour une telle signature.

Sur la question de la restauration, je dirai à Mme Valérie HOFFENBERG que Paris-Dauphine est effectivement une belle université. La Ville de Paris a participé à la rénovation de son restaurant.

Sur les engagements de logement de prestige dont Mme SACHS a parlé, il y a des projets dans les trois lettres d'intention de Plan Campus qui sont intéressants et sur lesquels on pourra s'appuyer, je pense à Paris Centre Universités ou à Paris Universitas, ces logements seront plutôt situés dans le cadre historique notamment la Cité internationale.

Nous serons là aussi en appui à ces deux grands projets, un sur Paris-Rive gauche et l'autre sur la Cité internationale.

D'une façon générale, s'agissant des très nombreux projets figurant dans le Plan Campus dont on ignore lesquels seront retenus, la Ville de Paris sera très attentive et interviendra, non pas en substitution mais en appui et nous veillerons projet par projet à voir comment nous pourrions aider. L'effort en matière de vie étudiante est évident quand on lit les trois projets.

Sur les écoles d'art, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mme DUMAS, l'effort de la Ville a été évident déjà sur la précédente mandature qui a sauvé les grandes écoles d'art de la Ville de Paris.

Sur le sport, M. CHERKI avait lancé sous le mandat précédent avec les Présidents d'université une grande réflexion pour

créer un G.I.P. sur le sport universitaire. C'est un effort sur lequel nous allons nous appuyer pour permettre la pratique du sport amateur dans le monde étudiant à Paris et aussi le sport de très haut niveau comme nous venons de le voir avec l'U.P.M.C. Paris VII.

Sur Paris Nord-Est, par rapport à ce qui a été dit par Daniel VAILLANT et Jean-Louis MISSIKA, j'ai rencontré M. SALVATOR, le maire d'Aubervilliers, et le Président de l'E.P.H.E. la semaine dernière. Une chose est évidente pour tous ces acteurs : c'est bien parce que la Ville de Paris s'est impliquée dans ce projet, en a été moteur que l'attractivité pourra être forte et que les écoles et les universités susceptibles de s'agréger à ce projet viendront le faire.

Nous sommes attachés à la pluridisciplinarité sur ce nouveau campus dont a parlé M. MISSIKA, mais nous sommes aussi très fiers de voir que, pour rejoindre ce que disait Mmes FOURNIER et BECKER, nous avons là un vrai pôle des sciences humaines et sociales, qui font partie de l'excellence de la place parisienne.

Sur la question de la maison des initiatives étudiantes, je propose à la présidente de la 7e Commission d'organiser une visite pour les élus et M. LAMOUR, si cela les intéresse, de la Maison des initiatives étudiantes. Ce sera mieux que tout rapport d'évaluation auquel je suis également prêt. Je sais que des dizaines de milliers d'étudiants sont déjà passés et sont déjà des "praticiens" de ce lieu, lieu d'incubation de la vie culturelle et associative. De mon point de vue, c'est une réussite et c'est pourquoi nous en créons trois nouvelles sous cette mandature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Beaucoup de choses dites en peu de temps. Deux nouveaux adjoints qui viennent de s'exprimer. Tout cela est aussi lié à l'attractivité économique de Paris.

Je voudrais que M. Christian SAUTTER nous dise un mot.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, le président M. Jean-François LAMOUR et Mme Valérie HOFFENBERG ont souhaité qu'une évaluation soit faite de la politique menée pendant la première mandature.

Si la deuxième commission veut se pencher sur cette question, si elle veut interroger la Chambre de Commerce, qui est un partenaire important, et un certain nombre de responsables de projets, tel le professeur SAHEL pour l'Institut de la Vision, je crois que nous pourrions tous en tirer bénéfice.

Je ne reprends pas la liste des locaux, mais je dirai qu'en avril 2001, lorsque j'ai voulu faire le tour des implantations pour aider les entreprises innovantes, une après-midi m'a suffi, puisqu'il y avait un appartement rue Geoffroy-Saint-Hilaire, dans le 5e arrondissement, et la remarquable pépinière Soleillet de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Pour visiter les pépinières et incubateurs qui existent aujourd'hui, je pense qu'il faudrait plus de temps.

Vous m'avez interrogé sur le nombre d'emplois, je peux vous dire que 3000 emplois directs ont été créés durant la mandature grâce à ce dispositif. Mais j'insisterai plutôt sur la partie qualitative, c'est-à-dire que 80 % des entreprises innovantes qui ont été hébergées et accompagnées ont réussi et parmi celles qui sont sorties des incubateurs et des pépinières, 80 % se sont implantées sur Paris.

Voilà, Monsieur le Maire, après l'impulsion de la première mandature, je veux me féliciter de l'accélération qui est en cours et dire que je travaillerai avec Jean-Louis MISSIKA, y compris

pour attirer de jeunes entreprises et de moins jeunes entreprises innovantes de l'étranger, pour contribuer au rayonnement international de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un grand merci à tous les élus, parce que j'ai trouvé le débat intéressant, même s'il y a parfois des incompréhensions et des enjeux différents.

Je remercie aussi l'Exécutif, en particulier MM. Jean-Louis MISSIKA et Didier GUILLOT. Néanmoins, tous les adjoints, sentez-vous extrêmement mobilisés par cette belle ambition. J'assume complètement le fait d'avoir voulu que la première séance du Conseil de Paris ait pour point central le logement, et la deuxième, l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur. Cela est vraiment fondamental. Si vous n'avez pas le détail des projets, c'est parce que l'on est au début du mandat. Au début du mandat, j'entends que l'on montre la volonté, que l'on cherche des solutions et que l'on ne perde pas de temps.

Si le premier mandat m'a appris quelque chose, c'est que quand on reporte la réflexion, l'élaboration à deux ou trois ans, cela sort trop tard.

Merci beaucoup à tous de vous impliquer dans cette ambition qui nous dépasse et, bien sûr, contrôlez au fur et à mesure que les engagements pris correspondent bien à cette dynamique que nous voulons créer. C'est bien le rôle de tous les groupes, et notamment de l'opposition, de veiller à ce que ce milliard... D'ailleurs, Monsieur LAMOUR, je vous précise que ce milliard est celui des finances de la Ville de Paris. Nous comptons bien en mobiliser un second auprès de partenaires publics et privées, mais pour ce milliard-là, nous ne demandons pas à l'Etat, à l'Europe ou aux entreprises privées, c'est pour en avoir un deuxième. Tout cela est un travail passionnant.

Merci à tous.

2008, DAC 76 - Subvention à la Société Historique et Archéologique du (15e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 1.300 euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des projets de délibération en commençant par la 9e commission. Nous allons donc examiner le projet de délibération DAC 76 relatif à l'attribution d'une subvention de 1.300 euros à la société historique et archéologique du 15e.

La parole et à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voyons aujourd'hui passer devant nous plusieurs délibérations qui portent sur des subventions attribuées à des sociétés d'histoire implantées dans les 3e, 6e, 15e et 20e arrondissements.

Chacune d'entre elles effectue un travail remarquable et s'attache en particulier à mieux faire connaître aux Parisiens la richesse patrimoniale et historique des différents quartiers. Nous avons ainsi dans le 15e une société historique qui réalise des expositions très fréquentées, organise des visites et conférences passionnantes et participe activement aux manifestations locales. Outre les nombreuses activités qu'elle propose et le fond d'archives qu'elle constitue, cette société publie des brochures de grande qualité qui mettent en lumière l'évolution de l'arrondissement sous toutes ses formes et les multiples personnalités qui ont marqué son histoire.

Au fil des ans, la qualité de ses publications n'a cessé d'être améliorée, le revers de la médaille étant naturellement le coût d'impression qui pèse de plus en plus lourdement sur le budget de l'association. Jusqu'à présent, et depuis 1995, les responsables de la société d'histoire se sont toujours attachés à maintenir le montant des cotisations à un niveau raisonnable et n'ont jamais jugé utile de demander une augmentation de leur subvention. Or, pour la deuxième année consécutive, et en dépit de sa gestion rigoureuse, l'association enregistre un déficit qui pourrait la conduire à diminuer le rythme de ses publications. Compte tenu du dynamisme et du sérieux du travail réalisé par cette société, les élus du 15e se sont exprimés à l'unanimité en faveur d'une augmentation de la subvention.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous vous proposons de porter le montant de la subvention à 1.600 euros afin de permettre à cette société de maintenir la qualité et le rythme de ses productions.

Il semblerait cependant que cette évolution ne puisse être envisagée dès 2008. Si tel est le cas, je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette demande au demeurant modeste lorsque vous examinerez la prochaine subvention de la société d'histoire du 15e.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je n'ai rien à redire sur le fond à votre intervention. Comme je l'ai dit aux élus du 15e, je n'ai qu'un souci sur la forme puisque l'association nous a fait parvenir une demande de subvention à hauteur de 1.300 euros et que nous y avons répondu. Il ne me semblerait donc pas raisonnable, ni vis-à-vis de l'association, ni vis-à-vis de notre collectivité, de pouvoir répondre en séance à une demande qui n'a pas été formulée par l'association elle-même.

Ainsi que j'ai pu le dire aux uns et aux autres, si l'association fait face aux difficultés que vous exposez, qu'elle les intègre dans la demande de subvention qu'elle va nous faire parvenir dans les semaines qui viennent pour l'année 2009, et nous l'examinerons bien évidemment avec bienveillance et ce, notamment au regard du fait que les montants concernés sont faibles.

Je demanderai en conclusion à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE si elle est d'accord pour retirer son amendement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Ce qui est de bon sens puisque la demande n'a pas été formulée par l'association.

Elle est d'accord. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DAC 76).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je propose de procéder, au scrutin secret, à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein des organismes suivants :

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris (R. 72) :

Titulaires :

- Mme Hélène BIDARD ;
- Mme Olivia POLSKI ;
- Mme Anne LE STRAT ;
- M. Hamou BOUAKKAZ ;
- Mme Frédérique PIGEON ;
- Mme Martine NAMY-CAULIER ;
- Mme Brigitte KUSTER ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. David ALPHAND ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Suppléants :

- Mme Aline ARROUZE ;
- Mme Virginie DASPET ;
- M. Philippe MOINE ;
- Mme Sandrine CHARNOZ ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- M. Michel DUMONT ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- Mme Claude-Annick TISSOT ;
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Fabienne GASNIER.

Jury appelé à procéder à l'analyse des projets remis par les candidats admis à concourir, en vue de la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un conservatoire d'arrondissement 222, rue de Courcelles (17e) (R. 73) :

Titulaires :

- Mme Annick LEPETIT ;
- Mme Isabelle GACHET ;
- M. Christophe GIRARD ;
- M. Jean-Didier BERTHAULT ;

- M. Richard STEIN.

Suppléants :

- M. Patrick KLUGMAN ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- M. Hermano SANCHES RUIVO ;
- Mme Laurence DOUVIN ;
- Mme Fabienne GASNIER.

Jury appelé à procéder à l'analyse des projets remis par les candidats admis à concourir, en vue de la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé de la création d'une crèche collective de 60 berceaux avec logements, d'une halte garderie de 30 places et d'un centre de PMI au R et R+1 d'un programme de logements, lot no 2 de la ZAC "Beaujon" (8e) (R. 74) :

Titulaires :

- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- M. Jean-Pierre CAFFET ;
- Mme Fatima LALEM ;
- M. François LEBEL ;
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Suppléants :

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- Mme Anne-Christine LANG ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- M. Bernard DEBRE ;
- M. Pierre GABORIAU.

Jurys de concours de maîtrise d'œuvre et commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les opérations immobilières de la Préfecture de police (R. 118) :

Titulaires :

- M. Georges SARRE ;
- M. Claude DARGENT ;
- M. Jacques BRAVO ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Danièle POURTAUD ;
- Mme Pauline VERON ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2008, DAC 228 - Signature d'une convention de partenariat avec la Chi-Mei Culture Foundation.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 228 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec la Chi-Mei Culture Foundation, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 1 bis.

Je donne la parole à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Un amendement technique qui permet de réintégrer un examen de la part du comité d'art dans la ville sur l'implantation de l'œuvre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 228 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté (2008, DAC 228).

2008, DAC 32 - Subvention à la SARL "Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts" pour l'organisation de la troisième édition du festival "Du Bouge au Conservatoire" et des soirées mensuelles "Ouvrez les guillemets" en 2008 (11e). - Montant : 15.000 euros. Vœu déposé par MM. Patrick BLOCHE et Georges SARRE.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 32 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à la SARL "Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts" pour l'organisation de la troisième édition du festival "Du Bouge au Conservatoire" et des soirées mensuelles "Ouvrez les guillemets" en 2008 (11e), sur lequel MM. Patrick BLOCHE et Georges SARRE ont déposé le vœu référencé n° 2 dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Madame la Maire, brièvement, je voudrais vous dire que le "Café de la Danse" est un établissement connu, je dirai même reconnu. C'est pourquoi nous

avons estimé légitime, M. Patrick BLOCHE et moi-même, ainsi que la majorité du Conseil d'arrondissement, de faire un effort pour que sa subvention, dont le montant n'atteint pas la demande formulée, dans ce projet, puisse connaître une amélioration, c'est-à-dire que la subvention soit portée à 20.000 euros, en espérant que la Municipalité du 11e aura satisfaction.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SARRE.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je sais que le papier ne refuse pas l'encre, mais je vais néanmoins argumenter ma réponse négative. Le "Café de la Danse" fait partie des salles de spectacle parisiennes auxquelles la Ville apporte régulièrement son soutien pour que différentes manifestations s'y déroulent. Et c'est très bien ainsi. Lors du Conseil de Paris de novembre 2006, notre assemblée a également attribué sur notre proposition une subvention d'équipements d'un montant de 200.000 euros au "Café de la Danse" afin de réaliser d'importants travaux d'insonorisation.

J'ai entendu les arguments développés par M. Georges SARRE et le vœu porté également par M. Patrick BLOCHE. Le soutien de la Ville à la société qui exploite le "Café de la Danse" lui permet de prendre des risques en produisant des manifestations présentant des programmations audacieuses, telles que l'excellent festival "Du Bouge au Conservatoire" ou l'événement "Ouvrez les guillemets".

Depuis quelques années, réjouissons-nous que le "Café de la Danse" réalise un bénéfice annuel qui se situe entre 10.000 et 15.000 euros. Voilà pourquoi il me semble difficile d'augmenter de 5.000 euros le montant de la subvention du "Café de la Danse" et de surcroît, à un moment où une nouvelle directrice des affaires culturelles s'installe, Mme Laurence ENGEL, et a décidé de mener un audit sur toutes les subventions attribuées aux lieux de diffusion.

Pour ces raisons, vous comprendrez que nous ne pouvons pas accéder à votre demande cette fois-ci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Est-ce que M. SARRE, compte tenu de l'explication qui a été donnée, souhaite retirer ce vœu pour y revenir dans la mandature ? Ou dans l'année puisque la mandature est de 6 ans ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Oui, le mandat est long, tout de même ! Il vaudrait mieux que ce soit au prochain budget si c'est possible.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DAC 32).

2008, DAC 226 - Sollicitation d'une subvention auprès de la commission européenne dans le cadre du Programme ERASMUS au titre des activités menées par le conservatoire à rayonnement régional de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 226 relatif à la sollicitation d'une subvention auprès de la Commission européenne dans le cadre du programme ERASMUS au titre des activités menées par le conservatoire à rayonnement régional de Paris.

Je donne la parole à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Voir liés aujourd'hui, dans ce projet de délibération DAC 226, les deux noms de programme ERASMUS et de Conservatoire national de région de Paris fait plaisir à plus d'un titre.

Tout d'abord, il signe le dynamisme du parcours du C.N.R., établissement de la Ville de Paris, qui dispense à 1.500 élèves des enseignements de haut niveau dans les domaines de la musique et de la danse. Le C.N.R. a d'ailleurs signé en décembre 2005 avec la Commission européenne la Charte universitaire ERASMUS.

Fort des liens déjà noués avec les plus hautes institutions d'enseignement artistique européennes, il peut désormais envisager de développer des échanges pédagogiques dans le cadre des programmes de l'Union européenne, et donc de solliciter une subvention du programme ERASMUS pour les exercices 2008 et suivants.

Deuxième motif de satisfaction : c'est l'occasion de braquer les projecteurs sur la très belle et très palpable réussite européenne qu'est ERASMUS. Plus de 1.700.000 étudiants ont été soutenus financièrement en vingt ans. Aujourd'hui, ce sont 160.000 étudiants pour l'année 2006-2007 et 27.000 professeurs d'universités qui ont joué la mobilité. Les sommes sont considérables puisque 450 millions d'euros par an sont disponibles au titre du programme communautaire pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Voilà ce que représentent les possibilités d'ERASMUS, programme phare de l'Union européenne. Pour information, c'est l'Allemagne qui demeure le premier pays d'envoi suivie par la France, l'Espagne et l'Italie. Les destinations les plus prisées sont dans l'ordre, l'Espagne, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Pour conclure, on estime que 3,5 % des étudiants européens bénéficieront d'une bourse ERASMUS au cours de leurs études. Puisqu'il est démontré qu'ERASMUS ne sert pas seulement à accroître les compétences académiques mais aussi les découvertes interculturelles et bien sûr l'autonomie, il est également prouvé qu'il favorise l'intégration des jeunes dans le marché du travail.

J'attends donc avec impatience de connaître les développements de la stimulante initiative du Conservatoire national de région de Paris, soit en Conseil de Paris, soit dans le cadre de la 9e Commission.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BERTRAND.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - L'objet de ce projet de délibération concerne le financement sollicité par le Conservatoire auprès de la Commission européenne afin de pérenniser ces échanges pédagogiques et inscrire ainsi le Conservatoire dans un réseau rassemblant les plus grandes institutions d'enseignement européen.

Je remercie l'excellent président de la 9e Commission d'avoir posé une question car, en effet, ce conservatoire titulaire depuis décembre 2005 de la charte universitaire ERASMUS signée avec la Commission européenne, le Conservatoire à rayonnement régional de Paris, conservatoire de la rue de Madrid, a noué près de 17 partenariats avec des conservatoires européens offrant ainsi l'opportunité de développer une intense et précieuse activité d'échanges pédagogiques.

Pour l'année universitaire 2007-2008, dix professeurs ont pu partir dans un conservatoire partenaire et six enseignants européens ont été accueillis. Par ailleurs, trois élèves du conservatoire ont étudié en Europe alors que trois étudiants européens ont pu profiter d'une formation au sein du conservatoire.

Je suis bien sûr favorable à ce que les élus soient régulièrement tenus informés des développements de cette stimulante initiative du conservatoire, pour paraphraser Mme BERTRAND, et je vous invite également en liaison avec la Direction des affaires culturelles à regarder le programme des concerts des élèves, auxquels j'assiste régulièrement, et aux journées portes ouvertes de notre conservatoire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 226.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DAC 226).

2008, DPA 37 - Approbation des modalités de consultation de six marchés de prestations intellectuelles relatifs à la réhabilitation et à l'extension du cinéma le Louxor 170, boulevard Magenta - 53, boulevard de la Chapelle (10e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPA 37 relatif à l'approbation des modalités de consultation de six marchés de prestations intellectuelles relatifs à la réhabilitation et à l'extension du cinéma le Louxor, dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Mme ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Bonjour, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je suis déjà intervenue au Conseil du 10e arrondissement pour évoquer notre souci, nos demandes légitimes pour savoir ce qui sera exactement fait sur le site du Louxor.

Ce site a été pendant très longtemps, trop longtemps, le parent pauvre du Nord de l'arrondissement et de l'Est de Paris.

Je sais que c'est un symbole très fort, y compris pour M. le Maire de Paris. D'ailleurs, la réponse de M. GAUDILLÈRE au Conseil d'arrondissement a été que cela était le souhait et le vœu de M. le Maire de Paris, un souhait extrêmement fort.

C'est aussi notre vœu, nous sommes pour soutenir la culture, le développement culturel de la Ville, et nous ne remettons pas en cause les subventions, y compris si nous interrogeons sur les sommes importantes qui sont envisagées sur ce projet. Néanmoins, nous considérons que la culture rapporte de l'intelligence, même si elle coûte parfois beaucoup d'argent. Ce n'est pas l'objet de mon intervention.

En revanche, on a vraiment besoin de comprendre et de savoir quels seront les projets. Je sais que nous n'en sommes qu'au début. Je suppose que vous avez une petite idée sur ce que sera ce cinéma, si ce sera un partenariat public/privé, seulement privé ou seulement public, et quels en seront les fonctionnements et les destinataires.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je me réjouis tout à fait de voir une grande unanimité et de reconnaître que si la culture coûte cher, l'ignorance a en tout cas un prix beaucoup plus élevé.

Il est vrai que le Louxor, nous devons vraiment à M. Bertrand DELANOË d'avoir décidé de le sauver. Cela n'était pas au programme de la précédente mandature. C'est un investissement très important pour Paris mais c'est là sauver un symbole d'architecture très rare qui est ce style néo-égyptien qui n'existe nulle part ailleurs dans la Ville de Paris.

C'est aussi réaliser, au carrefour de trois arrondissements, puisque le Louxor est dans le 10e arrondissement, mais qu'il est également juste à la porte du 18e arrondissement et face au 9e arrondissement, l'arrondissement de Jacques BRAVO et de Daniel VAILLANT, un beau projet porté pour l'ensemble de la Ville de Paris.

En novembre 2004, le Conseil de Paris a approuvé le principe de la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension d'un centre dédié au cinéma et aux musiques nouvelles du sud dans l'ancien cinéma du Louxor, dans le 10e arrondissement et a également approuvé le principe et les modalités de consultation pour l'attribution de trois marchés de prestations intellectuelles.

Grâce aux études préalables, de programmation, l'évolution du projet culturel est aujourd'hui orienté vers les objectifs suivants : conjuguer la restauration du bâtiment avec la préservation de l'activité cinématographique ; créer un cinéma de quartier de type "Art et Essai" avec trois salles de projection ; confier l'exploitation de l'équipement à un partenaire privé dans le cadre d'une délégation de service public.

La réalisation des travaux requiert l'assistance d'un maître d'œuvre. Le projet de délibération porte sur l'approbation des modalités de consultation de six marchés de prestations intellectuelles, nécessaires au suivi de l'opération et ce, dès le début des études de maîtrise d'œuvre.

Je ne vais pas entrer dans le détail parce que ce serait trop

long, mais sachez que vous serez évidemment, élus d'arrondissement, le 10e arrondissement en priorité, mais également les 18e et 9e arrondissements, étroitement associés au déroulement de ce projet très ambitieux qui constitue une nouvelle fierté et un nouveau cadeau pour les Parisiens.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 37).

2008, SG 34 - Subvention de fonctionnement à la SARL Solo Limited (10e). - Montant : 50.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 34 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50.000 euros à la S.A.R.L. "Solo Limited".

Madame ASMANI, vous avez la parole.

Mme Lynda ASMANI. - S'agissant de cette subvention, je prends acte des nouvelles positions du Maire de Paris, à en croire ses déclarations à la presse nationale, à savoir qu'il est un socialiste et un libéral. Cela pourrait tout à fait nous réjouir puisque nous étions, jusque-là, un peu plus libéraux que lui.

J'en arrive à ce projet de délibération pour m'interroger sur l'opportunité de subventionner, avec l'argent public, un bien privé et non seulement un bien privé... Sur ce principe, après tout, pourquoi pas ? Le partenariat publics/privés existent depuis fort longtemps et nous sommes favorables à leur développement.

Il s'agit en l'occurrence d'un cinéma qui est bien connu, dont le propriétaire est bien connu et a une surface médiatique assez importante. Sur le principe de la subvention, nous pourrions être d'accord. C'est le montant de cette subvention qui nous pose un problème car, même si dans le passé, notre majorité avait elle aussi donné des subventions à ce même équipement culturel, nous pouvons nous interroger aujourd'hui sur la pérennité et sur sa capacité à continuer à gérer cet établissement.

J'avais demandé, au Conseil d'arrondissement, au maire du 10e arrondissement de prendre l'engagement que ce serait non pas la dernière, mais que ce montant de subvention serait très exceptionnel. Je comprends que cela ne puisse pas être un engagement de votre part car il est possible que, l'année prochaine, vous nous représentiez cette chose-là.

Sur le principe, nous préférierions donner 50.000 euros à de nouveaux créateurs, de nouveaux artistes qui en ont besoin, qui n'ont pas pignon sur rue, qui n'ont pas de surface médiatique, plutôt que de donner de l'argent public à un privé qui en fait un bénéfice.

Nous nous abstenons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je nous recommande la prudence sur un tel sujet. En effet, en écoutant Lynda ASMANI, on se dit qu'elle a raison ; c'est convaincant ; pourquoi MOCKY a-t-il besoin d'argent ?..., etc.

Attention ! Voilà un arrondissement, le 10e arrondissement, dans lequel il faut faire très attention à la place des établissements culturels.

Bien sûr que les arguments développés par Lynda ASMANI sont audibles et que nous sommes un certain nombre à partager une partie de l'analyse.

Attention ! Le 10e arrondissement est un arrondissement important, multiculturel, très métissé, qui a besoin d'établissements et d'une offre culturelle équilibrée. C'est un arrondissement dans lequel il n'y a que deux cinémas, "l'Archipel" et le "Brady".

Or, le risque de ces petites salles, c'est qu'elles se transforment soit en cinéma dit X, en cinéma de charme, ou bien tout simplement en nouvelle boutique de fringues.

Je crois qu'il faut résister à la fois au charme et au commerce de distribution de vêtements. C'est parfois difficile, on peut faire les deux. On doit préserver la nature des lieux.

La subvention ainsi accordée n'a pas pour but de préserver la notoriété de qui que ce soit, mais de nous assurer que ces deux cinémas, et nous espérons qu'un jour un seul opérateur pourra les détenir et les animer, soient simplement défendus en tant que lieu. Cela fait écho à ce que nous défendons par ailleurs avec le "Denfert", dans le 14e arrondissement.

Veillons à ce que ces petites salles ne disparaissent pas. L'idée de cette subvention n'est pas de faire une campagne médiatique de qui que ce soit, mais de simplement préserver la nature d'un lieu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 34).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Germaine Tillion à une bibliothèque municipale de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 3 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom de Germaine Tillion à une bibliothèque municipale de Paris.

M. AIDENBAUM a la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Aujourd'hui, c'est une femme de combat et de conviction qui a traversé le XXe siècle que je vous propose d'honorer.

Le 19 avril dernier, Germaine Tillion disparaissait.

Ethnologue de renom, spécialiste du Maghreb et plus particulièrement de l'Algérie, elle fut une résistante de la première heure, impliquée dès l'été 1940.

Dénoncée, elle fut arrêtée le 13 août 1942, alors qu'elle participait à l'organisation de l'évasion d'un de ses camarades résistants.

Germaine Tillion fut déportée le 31 octobre 1943 au camp de femmes de Ravensbrück, à 80 kilomètres au nord de Berlin, où sa mère, Emilie Tillion, également résistante et déportée, est morte gazée en mars 1945.

Après sa libération, elle consacra entièrement ses recherches à la résistance et à la déportation. Elle avait, selon ses propres mots, dit adieu à l'Algérie.

En 1954, son maître et ami Louis Massillon qui lui avait écrit : "Avez-vous abandonné l'Afrique ?", la persuada de retourner en Algérie accomplir une mission officielle pour enquêter sur le sort des populations civiles dans les Aurès, là où elle avait mené ses recherches avant la guerre.

En 1957, dans le cadre d'une mission de la Commission internationale contre le Régime concentrationnaire dans les Prisons et les Camps en Algérie, elle recueille de nombreux témoignages de tortures et d'exactions et consacre désormais toute son énergie à informer les responsables français de la société civile et de la vie politique.

Elle multiplia alors les démarches pour sauver des personnes, obtenir la grâce ou le sursis des condamnés à mort et tenter d'arracher à l'arbitraire et à la torture ceux qui en sont menacés.

Quand Yacef Saadi, chef du F.L.N., est arrêté par les militaires, elle obtient qu'il soit remis à la justice et elle témoigne à décharge à son procès.

Elle poursuivra sans relâche ses interventions jusqu'à la fin de la guerre et au-delà pour sauver les personnes, quel que soit leur camp, intervenant aussi bien pour des militaires putschistes que pour des militaires du réseau Janson, les Harki ou les objecteurs de conscience.

Ces prises de position lui vaudront l'admiration et la reconnaissance de beaucoup, mais aussi des attaques virulentes.

A la fin de la guerre d'Algérie, elle reprit ses recherches et enseigna notamment à l'Ecole pratique des Hautes Etudes où ses cours sur le Maghreb demeurent, aujourd'hui encore, des références.

Germaine Tillion a par ailleurs continué de militer, que ce soit pour l'émancipation des femmes ou, récemment encore, alors qu'elle avait 97 ans, en 2004, elle lança avec d'autres intellectuels français un appel contre la torture en Irak.

Elle assumait également des responsabilités dans plusieurs organisations et mouvements au service des migrants, des minorités, des exclus, en France et dans le monde.

En 2007, à l'occasion de son centenaire, le Théâtre du Châtelet présentait "Le Verfügbar aux enfers", une opérette revue à Ravensbrück dont Germaine Tillion est l'auteur. Le texte fut écrit en déportation dans un seul but : survivre à la barbarie nazie.

En raison de tous ces combats qu'a menés Germaine Tillion, je vous demande aujourd'hui, mes chers collègues, de

bien vouloir approuver ce vœu qui demande qu'un lieu de Paris et particulièrement une bibliothèque porte le nom de Germaine Tillion.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Pierre AIDENBAUM.

M. Christophe GIRARD va vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup à ceux qui portent ce vœu.

C'est l'occasion pour moi de dire que ce vœu est porté, je crois, par l'ensemble de notre Assemblée, puisque Hélène MACÉ de LÉPINAY avait elle-même, en dernière séance du Conseil de Paris, souhaité que le nom de Germaine Tillion puisse être apposé sur un établissement culturel.

Je me réjouis qu'il soit défendu par l'Exécutif et que nous l'adoptions.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 19).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'une exposition intitulée "3.000 ans d'histoire... Le Temple de Jérusalem".

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœu référencé n° 4 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'organisation d'une exposition intitulée "3.000 ans d'histoire... Le temple de Jérusalem".

Madame Lynda ASMANI, vous avez la parole.

Mme Lynda ASMANI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis heureuse aujourd'hui de porter un vœu dont l'objectif est si proche des valeurs des Parisiennes et des Parisiens, ainsi que, j'en suis certaine, des valeurs de la majorité des élus de notre Assemblée.

En effet, à l'occasion du 60e anniversaire de l'Etat d'Israël, que la Mairie a d'ailleurs honoré par la présence de son Premier magistrat hier lors des festivités, mais c'est aussi parce que le monde a besoin d'un message de paix et d'amour universel et que la culture est encore et toujours le meilleur moyen d'unir les hommes, que j'ai l'honneur de vous proposer ce vœu que je souhaiterais, et je considère que ce serait l'honneur de Paris et de ce Conseil de Paris, voir voté à l'unanimité.

L'Institut du Temple est situé dans la vieille ville de Jérusalem. C'est un musée interactif qui plonge les visiteurs dans l'univers du Temple de Jérusalem tel qu'il était avant sa destruction il y a 2.000 ans. Cet Institut a entamé d'ailleurs une importante tournée d'exposition dans de nombreuses grandes

villes de France : à Lyon, à Marseille, à Nice et dernièrement à Créteil.

Le caractère pédagogique de cette exposition ainsi que la qualité des œuvres qui seront présentées au public sont incontestables. Il y a évidemment un message au-delà de la culture, qui est un message d'unité et de paix, et chaque groupe interconfessionnel qui voyage en Israël pour découvrir cet Institut serait heureux de pouvoir découvrir cette exposition en France.

Elle a déjà connu un très grand succès en France et c'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'elle puisse se tenir dans une salle municipale, dans l'enceinte de la Mairie de Paris, de l'Hôtel de Ville, ou d'autres salles mises à disposition, que cette exposition donc soit accessible à tous les Parisiens et gratuitement.

Je tiens, naturellement, à votre disposition le dossier de presse complet, tous les éléments techniques et les détails.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il m'est difficile, vous l'imaginez bien, d'accéder à tous les désirs de Lynda ASMANI. Je vais donc sans doute la décevoir cette fois-ci !

L'exposition, en effet, de très grande qualité, qui présente un grand intérêt, comme elle l'a très bien expliqué, "3.000 ans d'histoire... Le Temple de Jérusalem", réalisée par l'Institut du Temple à Jérusalem, a circulé dans plusieurs villes en France : Lyon, Marseille, Nice et récemment Créteil.

Je voudrais insister sur le fait que Créteil, à un moment où on débat beaucoup de Paris Métropole ou du Grand Paris, n'est pas si loin que cela de Paris et que ce qui se passe à Créteil peut concerner également tous les Parisiens qui peuvent s'y déplacer très aisément par l'excellence de nos transports en commun.

Créé en 1967, l'Institut du Temple est une fondation qui a pour objectif de faire connaître le patrimoine de l'Esplanade du Temple et l'histoire du Temple de Jérusalem. Dans cette optique, cette exposition itinérante a été réalisée pour montrer l'étendue culturelle et historique de ce haut lieu de civilisation.

Elle comprend notamment 32 tableaux illustrant la vie du Temple, de sa construction à sa reconstruction, évoquant les différentes cérémonies qui rythmaient la vie quotidienne de cette époque, ainsi que de nombreux objets et ustensiles, une maquette du temple de 2 mètres de long et une vidéo.

Cette exposition présente un intérêt certain, mais le directeur de l'Institut du Temple Europe, Jean-Marc ROSENFELD, a lui-même déclaré, lors de la présentation de l'exposition à Créteil, dans la région parisienne donc, qu'il s'agissait - je le cite - "non seulement d'une manifestation pour la municipalité de Créteil mais aussi pour l'ensemble de la région parisienne et pour la Capitale", d'où mon explication précédente.

Par conséquent, il ne me semble pas, à cette date précise, indispensable que Paris vienne en appui de cette manifestation, qui a déjà connu un rayonnement important régional, dans une ville proche de la Capitale.

Par ailleurs, comme vous pouvez l'imaginer, la programmation de la salle Saint-Jean, engagée à l'Hôtel de Ville pour l'année 2009 comme pour l'année 2010, est déjà grandement entamée, comme dans tous les musées et la priorité est donnée à des expositions qui concernent toujours plus directement les Parisiens.

Quant aux musées de la Ville, il n'est pas d'usage d'accueillir dans un musée une exposition qui n'ait pas été validée par le musée lui-même au plan scientifique. La programmation 2009 est en cours de bouclage, mais le projet nécessite d'être évalué préalablement dans sa dimension financière, ce qui rend sa programmation difficile au cours des deux années à venir, surtout s'il s'agit d'une exposition gratuite.

Pour ces raisons, et je pense que Lynda ASMANI me le pardonnera, je propose au Conseil de Paris de ne pas voter le vœu présenté aujourd'hui par elle-même et son groupe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DPA 96 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'amélioration du système de ventilation du bâtiment administratif - service technique des bibliothèques, 46 bis, rue Saint-Maur - 57 bis, rue Servan (11e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 96 relatif à l'approbation du principe de réalisation des travaux d'amélioration du système de ventilation du bâtiment administratif - service technique des bibliothèques, 46 bis, rue Saint-Maur - 57 bis, rue Servan (11e).

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération relativement court, très succinct même, on peut dire, qui me pose juste un petit souci : on dit que l'on va créer une climatisation. Il n'y a aucun élément technique permettant de savoir quelle est la justification d'une climatisation, dès lors que dans le Plan Climat, il y a des recommandations très fortes sur le fait de se passer de climatisation. Je voudrais savoir, par rapport à ce Plan Climat, quels ont été les calculs faits par la D.P.A. ou la Direction des affaires culturelles pour mesurer l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. On sait que la climatisation est une des plus mauvaises solutions dans ce domaine.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répon-

dre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'ai bien entendu, évidemment, les arguments de mon collègue et ami Yves CONTASSOT.

Voilà les éléments de réponse que nous sommes en mesure de lui donner.

Il est envisagé de procéder à de nouveaux travaux d'amélioration du système de ventilation du bâtiment administratif, service technique des bibliothèques, 46 bis, rue Saint-Maur et 57 bis, rue Servan dans le 11e. Ces travaux sont rendus nécessaires par la vétusté des installations actuelles et par la nécessité de climatiser des locaux servant à la conservation d'œuvres. C'est-à-dire que ce n'est pas une climatisation de confort et de bien-être en cas de chaleur, mais que la conservation des œuvres, m'explique-t-on, et je veux bien le croire, nécessite ce type de climatisation.

Il est prévu de moderniser la ventilation, de créer une climatisation pour certains locaux, ainsi qu'un accès sécurisé pour la maintenance de ces installations. Il ne s'agit donc pas d'une climatisation de confort, comme je viens de le dire, pour le public, et là Yves CONTASSOT aurait raison, nous y serions opposés, mais d'une climatisation technique pour la conservation des œuvres.

Les travaux d'une durée de trois mois débiteront en juillet 2008. Le coût d'investissement global prévisionnel de cette opération est estimé à 310.000 euros toutes taxes comprises. Pour la réalisation de cette opération, il vous est proposé de procéder à la passation d'un marché de travaux selon la procédure de marchés négociés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Effectivement, vous avez raison de le rappeler à l'attention générale.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 96).

2008, SGRI 22 - Signature d'une convention triennale d'objectifs avec Cités et Gouvernements Locaux Unis. - Subvention de fonctionnement à ladite association. - Montant : 100.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGRI 22 relatif à la signature d'une convention triennale d'objectifs avec Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Vous avez la parole, Madame BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Je vous remercie.

Il ne serait pas normal que le Conseil de Paris adopte en catimini et sans en prendre la mesure le projet de délibération concernant le fonctionnement de C.G.L.U.

L'historique de l'association "Cités et Gouvernements Locaux Unis" est parfaitement détaillé dans l'exposé des motifs de la délibération.

Le fait que le Président élu pour trois ans en octobre 2007 soit le Maire de Paris rejaillit sur notre Conseil et sur notre Ville.

Journalistiquement appelée l'O.N.U. des villes, l'association C.G.L.U. est le réseau le plus important de villes et de collectivités locales dans le monde.

Issus des cinq continents, grands maires et petits édiles y manifestent la force de la démocratie locale et cela dans la plus grande diversité des régimes étatiques.

C'est un contrepoids de la mondialisation, ce peut être un rempart contre beaucoup de folies et de détresses.

L'exposé des motifs mérite une lecture très attentive et il plaide pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100.000 euros de fonctionnement de la part de la Ville dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui est jointe.

A ce stade je souhaite seulement faire deux remarques.

D'abord j'apprécie la prudence qui caractérise l'article 5 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2008-2010, lequel concerne le plan de financement et, en second lieu, la même remarque vaudra pour l'A.I.M.F., il me semble utile, nécessaire, indispensable que les activités internationales d'une telle ampleur et où la Capitale de la France bénéficie, de par l'action de son Maire, d'un prestige exceptionnel, soient portées d'une manière ou d'une autre à une meilleure connaissance des habitants de la Ville de Paris.

Je crois que ces choses seraient bonnes pour le moral.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je vous remercie des propos que vous avez tenus sur cette association mondiale que nous avons créée avec d'autres villes et qui est issue de la fusion des deux grandes associations mondiales, F.M.C.U. et I.U.L.A., créées après guerre qui a fait de C.G.L.U. la grande organisation et, comme vous dites, l'O.N.U. des villes.

Notre souci est de renforcer la visibilité de C.G.L.U. et des activités de ses membres, mais aussi du Secrétariat mondial qui est à Barcelone de façon à pouvoir y apporter notre pierre d'une manière beaucoup plus forte.

Je souscris tout à fait à ce que vous avez dit, en rappelant qu'il s'agit également d'engager plus fortement un certain nombre de villes francophones à nos côtés dans cette grande association.

Je vous remercie de votre intervention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGRI 22).

2008, SGRI 37 - DPE 48 - Aide d'urgence de Paris en faveur des populations sinistrées de Birmanie à la suite du passage du cyclone Nargis le 3 mai 2008. - Montant : 50.000 euros.

2008, SGRI 38 - Subvention en faveur des populations sinistrées en Chine, suite au tremblement de terre du 12 mai 2008. - Montant : 50.000 euros.

2008, SGRI 39 - Subvention à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour collecter et distribuer en urgence des rations alimentaires dans des cantines scolaires de villes touchées par la crise alimentaire. - Montant : 50.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SGRI 38 relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros en faveur des populations sinistrées en Chine.

La parole est à M. Yves POZZO-DI-BORGO.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Nous venons de nous mettre d'accord avec les présidents de groupe pour ne pas intervenir sur ce dossier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Est-ce que cela engage l'ensemble des présidents de groupe ?

Je prends acte du retrait de MM. Yves POZZO-DI-BORGO, Ian BROSSAT, Jean-François LAMOUR ainsi que de Mme Marinette BACHE.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL reste inscrit, je lui donne la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je vais intervenir sur les trois projets de délibération qui nous sont proposés : SGRI 37, 38 et 39 portant sur le vote d'une aide urgence d'un montant de 50.000 euros chacune.

La première est l'aide en faveur du peuple birman qui sera versée sous forme d'une subvention à l'O.N.G. présente en Birmanie depuis 14 ans.

La mission prévue sur six mois développe quatre volets d'activité : l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, construction d'abris d'urgence et distribution de kits de survie, distribution alimentaire et médicamenteuse.

Le groupe U.M.P.P.A se réjouit qu'un mode de coopération ait pu être trouvé. Pour rappel, selon les dernières estimations, seul un quart environ de la population sinistrée a pu obtenir de l'aide après le passage du cyclone Nargis, qui a fait plus de 78.000 morts et 56.000 disparus.

La Ville de Paris a choisi de financer le volet "Eau et hygiène" d'un montant de 50.000 euros sur les crédits en faveur de la solidarité internationale en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sur une demande initiale de l'association ONG CARE de 100.000 euros pour un projet d'un coût de près de 416.000 euros au total.

En conséquence le groupe U.M.P.P.A votera pour ce projet de délibération ainsi que pour le suivant concernant l'aide aux sinistrés de la Chine et également sur la troisième délibération qui concerne la dotation alimentaire aux enfants scolarisés, premières victimes de la famine des grandes villes africaines.

En effet, c'est à l'occasion du déplacement de Bertrand DELANOË à Tunis du 8 au 10 mai en tant que Président de l'Association internationale des maires francophones que cette

aide d'urgence de 200.000 euros, octroyée aux villes victimes des émeutes de la faim, a été annoncée.

Avec la signature du premier accord de coopération entre l'Association Internationale des Maires Francophones et l'Organisation des villes arabes, d'autres maires pourraient par la suite renforcer ce dispositif.

Il nous apparaît donc utile d'entamer maintenant une réflexion sur l'apport que la Ville pourrait amener en tant que capitale européenne, lieu de réflexion et d'action sur la crise alimentaire internationale.

Paris pourrait s'associer à un partenariat mondial comme l'a souhaité récemment le Ministre des Affaires étrangères M. Bernard KOUCHNER pour aider la production agricole et relancer le développement rural dans les pays en voie de développement en particulier en Afrique dans une perspective de collaboration active qui dépasserait la simple dotation alimentaire.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Si M. Pierre SCHAPIRA est d'accord, je propose de donner la parole à Mme Geneviève BERTRAND puis à M. Sylvain GAREL pour que vous répondiez de façon globale.

Mme Geneviève BERTRAND. - J'interviens sur le projet de délibération SGRI 39.

Dans l'ordre des malheurs qui s'abattent sur le monde, celui de la faim, et pire encore de la faim qui torture les enfants nous laisse sobres dans nos commentaires.

Vous avez trouvé, Monsieur le Maire de Paris, avec les 170 maires de l'Association internationale des Maires francophones et les 400 maires des villes arabes réunis à Tunis les 8, 9 et 10 mai derniers la proposition d'action la plus fondamentale : la distribution en urgence de rations alimentaires dans les cantines scolaires de villes touchées par la crise alimentaire, dans quatre pays francophones.

L'allocation exceptionnelle de 50.000 euros par le truchement de l'A.I.M.F. reçoit le plein soutien du groupe Centre et Indépendants.

Deux remarques, si vous le permettez : sur un dazibao, je lisais cette réflexion : "l'homme politique pense aux prochaines élections, l'homme d'État, lui, pense aux prochaines générations".

La deuxième remarque, comme pour C.G.L.U., est qu'il m'apparaît nécessaire d'instiller cette dimension internationale, démocratique et solidaire, dans l'esprit de nos contemporains. La ville est aux dimensions du monde et des autres.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL, qui était inscrit sur le projet de délibération SGRI 39.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous soutenons ces trois délibérations, comme tous nos collègues de cette assemblée.

Il n'est pas question pour nous de faire une hiérarchie entre les victimes de ces trois catastrophes.

Je voudrais avoir une réflexion sur l'origine de ces catastrophes, qui ne sont pas de même nature.

En Chine, nous avons bien sûr affaire à une catastrophe parfaitement naturelle, du moins tout le laisse à penser.

En Birmanie, les choses sont plus complexes parce que, on a actuellement des discussions importantes chez les scientifiques pour savoir si le nombre de typhons est lié ou pas au réchauffement climatique ; concernant leur puissance, la communauté scientifique le dit aujourd'hui, c'est le réchauffement climatique qui provoque des typhons et des ouragans de plus en plus puissants dans le monde, et on peut penser que cet ouragan dévastateur a été renforcé par le changement du climat.

Quant à l'Afrique, ce n'est pas du tout une catastrophe naturelle, c'est une catastrophe qui provient bien de notre mode de développement, du mode de développement que nous avons imposé à l'Afrique, du néocolonialisme qui subsiste dans ce continent. C'est une conséquence de la crise des matières premières, celle du pétrole, mais aussi celle des matières premières alimentaires, et dans les pays africains, tout particulièrement celle du riz et du mil. On le sait : quand les gros maigrissent, les maigres meurent. On estime que 130 millions d'Africains vont être touchés de plein fouet à cause de cette crise alimentaire et que plusieurs millions d'entre eux, surtout les enfants, vont en mourir.

Aujourd'hui, nous devons avoir une réflexion sur nos modes de développement et essayer, en particulier dans les pays du nord, où nous avons tendance à beaucoup trop consommer, à moins consommer et à partager les richesses entre les gens qui vivent dans les pays du nord et, bien sûr, surtout avec ceux qui vivent dans les pays du sud, sinon nous allons vers une catastrophe permanente qui provoquera une déstabilisation de notre planète.

De plus, cette catastrophe alimentaire est augmentée par notre volonté de pouvoir continuer à circuler d'une façon tout à fait libre dans les pays du nord en utilisant ce que certains appellent des biocarburants mais que nous préférons appeler des agrocarburants - des carburants liés à l'agriculture - et qui ont tendance à réduire les surfaces agricoles dédiées à l'alimentation dans de nombreux pays et renforcent cette crise alimentaire.

D'ailleurs, cette crise a au moins un effet bénéfique : des dirigeants de plusieurs pays africains veulent aujourd'hui, contre les décisions du F.M.I., revenir à l'auto suffisance alimentaire et faire en sorte que leurs pays produisent, comme cela était le cas il y a encore quelques décennies, la nourriture qui permettait à leur population de ne plus mourir de faim.

Vous voyez, Monsieur le Maire, je pense qu'au-delà de ces subventions, nous devons aller plus loin et revoir notre mode de croissance. Je sais que dans son livre, qu'il a bien voulu m'envoyer, le Maire se présente comme étant le candidat de la croissance et de la justice sociale. Si nous sommes d'accord sur le terme de justice sociale, il y aurait beaucoup de choses à dire sur celui de croissance, du moins au sujet de la définition de ce mot.

M. François DAGNAUD adjoint, président. - Merci.

Sur le projet de délibération SGRI 37, M. Yves POZZO di BORGIO était inscrit. J'ai bien compris que vous vous étiez retiré.

Monsieur BOURNAZEL, j'ai bien noté que votre intervention valait pour les trois projets.

Je propose à M. Pierre SCHAPIRA de répondre sur l'ensemble des interventions, après quoi, nous passerons aux opérations de votes sur les trois projets de délibération de solidarité, SGRI 37, 38 et 39.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout a été dit. Sur le premier, le projet de délibération SGRI 38, l'aide à la Chine, 50.000 euros permettraient à l'association Handicap International d'apporter une assistance à deux hôpitaux de référence de la province du Sichuan. Cette ONG, Handicap International, prévoit d'envoyer une équipe d'experts dont le travail permettra à ces hôpitaux d'augmenter leur capacité d'accueil et leur rapidité de prise en charge. Elle acheminera également des équipements médicaux et des médicaments vers cette province.

J'ajoute, pour faire un lien avec ce qui a été dit auparavant sur C.G.L.U., que le Président de l'Association des maires chinois, M. CHEN, a demandé à C.G.L.U. de les aider dans le réseau international pour envoyer des tentes et des couvertures.

Nous vous demandons de voter une subvention de 50.000 euros pour les médicaments.

Concernant enfin l'A.I.M.F., M. le Maire de Paris a souhaité, lors du Bureau de l'A.I.M.F. qui s'est tenu à Tunis, que cette association, suite à la demande du maire de Ouagadougou, lance une initiative d'urgence à destination des cantines scolaires. En effet, les villes touchées par la crise alimentaire ne sont plus en mesure d'apporter dans les cantines scolaires la nourriture nécessaire provoquant un phénomène de déscolarisation.

Le bureau de l'A.I.M.F. a donc décidé à l'unanimité de verser 150.000 euros de son fonds d'urgence à un programme de distribution de rations alimentaires pour les cantines scolaires. Par le projet de délibération d'aujourd'hui, la Ville de Paris souhaite verser une subvention de 50.000 euros à ce programme auquel toutes les villes du Nord, membres de l'A.I.M.F. sont appelées à participer.

J'ajoute, et je rejoins mon excellent collègue M. Sylvain GAREL, qu'il s'agit d'une action d'urgence. Or, la crise alimentaire n'est pas une catastrophe naturelle. Ainsi, nous sommes en train d'évaluer les actions à moyen et à long termes, notamment avec des ONG, sur les fameuses ceintures vertes. Par le biais de la loi Oudin qui permet de consacrer un centime par mètre cube d'eau à la coopération internationale, nous pourrions faire en sorte que les paysans puissent disposer d'une arrivée d'eau pour ces fameuses cultures vivrières autour des villes, que l'on appelle les ceintures vertes. Nous sommes en discussion avec AGRISUD à ce sujet.

Concernant la Birmanie, nous travaillons avec Care France. Tout le monde connaît les difficultés pour entrer dans ce pays, mais, par l'intermédiaire de Care France, nous allons envoyer des matériaux d'hygiène et de purification d'eau. Je veux préciser, puisque cela n'a pas été dit, que cela est financé par le fonds d'urgence de la loi Oudin. Avec Anne LE STRAT, adjointe chargée de l'eau, nous avons une cagnotte de 100.000 euros pour le fonds d'urgence et nous avons pris 50.000 euros pour la Birmanie.

Nous travaillerons avec l'ONG Care France, installée dans la région, pour qu'elle apporte les pastilles nécessaires à la purification de l'eau.

Voilà en ce qui concerne ces trois projets de délibération.

M. François DAGNAUD adjoint, président. - Merci.

S'il n'y a pas d'objection de la part des présidents de groupe, je proposerai que nous ayons un vote groupé pour les trois délibérations S.G.R.I. 37, 38 et 39, considérant que les votes sont similaires, les explications ayant été données ensemble.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGRI 37).

Avant de passer au vote du projet de délibération SGRI 38, je tiens à vous informer, mes chers collègues, que M. Christophe GIRARD, étant membre du Conseil d'administration d'handicap International, ne prendra pas part au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGRI 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGRI 39).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la suspension du jumelage de la Ville de Paris avec Rome.

M. François DAGNAUD adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 5 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la suspension du jumelage de la Ville de Paris avec Rome.

Je propose à M. Jacques BOUTAULT de nous présenter ce vœu et je demanderai à M. Pierre SCHAPIRA de répondre et de donner la position de l'Exécutif.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - A peine élu, le nouveau Maire de Rome, M. Gianni ALEMANNI, ancien membre du parti néofasciste italien le M.S.I., a dénoncé les subventions aux associations d'aide au plus démunis et aux associations d'aide aux usagers de drogues. Il a également prôné une nouvelle formule pour la marche des fiertés homosexuelles, qu'il assimile à une exhibition sexuelle et offensante.

Enfin, ce nostalgique de Mussolini, qui lui-même était arrivé démocratiquement au pouvoir, demande l'expulsion de 20.000 étrangers, visant plus particulièrement les Roumains, qui sont pourtant ressortissants de l'Union européenne, et des gens du voyage qu'ils jugent responsables de l'insécurité. Ces déclara-

tions sont choquantes et inquiétantes pour l'avenir et elles interviennent alors même que la Ville de Paris vient d'organiser, avec la Ligue des droits de l'Homme, une consultation des Parisiennes et des Parisiens sur le droit de vote des résidents étrangers qui s'est déroulée ce week-end dernier, et à laquelle une partie de l'opposition municipale a apporté son soutien.

C'est la raison pour laquelle, face à cette volonté institutionnelle d'exclusion, à la xénophobie officielle et à l'instrumentalisation de l'insécurité manifestée par M. ALLEMANO, nous considérons que la Ville de Paris s'honorerait en suspendant les opérations de jumelage avec la Ville éternelle, en souhaitant que M. ALLEMANO n'y soit pas éternellement élu !

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président - Merci.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA pour vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Restons un peu calmes ! Ce vœu s'inscrit en réaction à l'élection, il y a quelques semaines à la mairie de Rome, de M. Gianni ALLEMANO, ancien membre du parti néo-fasciste. Nous avons tous été profondément choqués par les images au soir de l'élection de ses partisans faisant le salut fasciste devant la mairie de Rome.

Nous sommes tous également, je l'espère, quel que soit notre parti politique, outrés par les délégations homophobes, par son souhait d'expulser 20.000 étrangers, essentiellement des roms, ressortissants pourtant d'un Etat membre et par sa volonté d'arrêter les subventions à plusieurs associations qui viennent en aide aux plus démunis et aux toxicomanes.

Le vœu des "Verts" rappelle bien ces faits ou ces déclarations. Au nom des valeurs humanistes que nous partageons, ces actes ou ces intentions sont inacceptables. Je me permets de souligner ou de rappeler que M. le Maire de Paris n'a pas souhaité écrire au nouveau maire de Rome pour le féliciter, comme cela se fait habituellement. Cela constitue déjà un geste politique dans la diplomatie officielle des villes.

Maintenant, la question est posée : faut-il suspendre le jumelage entre nos deux villes, comme le demande le groupe "Les Verts" ? Je ne le pense pas et je vais m'expliquer.

Au nom tout d'abord des relations étroites tissées entre les Parisiens et les Romains qui n'ont pas à subir les conséquences de cette situation. Quand je dis les Parisiens et les Romains, je pense non seulement aux touristes respectifs qui viennent visiter les deux capitales et profiter, par exemple, de la gratuité des expositions temporaires dans les musées municipaux grâce au jumelage, mais également aux institutions culturelles, économiques ou sociales qui, toujours sur la base du jumelage, ont tissé des liens et des relations étroites. Des actions précises ont été ainsi lancées en 2006 pour le 50e anniversaire du jumelage en matière de promotion des jeunes créateurs de mode, d'échanges entre les établissements culturels, entre le 104 et la zone Attive, ou en matière d'aide aux sans domicile.

Ce serait une erreur de les sanctionner dans leur activité, alors qu'elles n'y sont pour rien. Au contraire, je pense qu'il faut les soutenir, non seulement parce qu'elles souhaitent poursuivre leurs échanges mais parce que les personnes qui animent ces structures ont bien souvent l'âme plus européenne et solidaire que les actuels dirigeants de la mairie de Rome.

Nous ne le souhaitons pas, pas plus que les représentants de l'opposition, et je pense en particulier à notre ami M. Francesco RUTTELI, que nous avons contacté et qui ne demande pas une telle suspension au nom de l'amitié entre les deux villes, qui doit être considérée par delà cette période difficile. Il ne faut pas oublier, et c'est une autre raison de mon désaccord, que les Romains se sont exprimés démocratiquement. Ils l'ont fait par la voix des urnes et pour des raisons que nous n'avons pas à juger ici. Ils ont désigné leur nouveau maire même si nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est sorti des urnes. Mais il ne peut donc pas être question d'appeler à un retour à une démocratie municipale qui n'a pas disparu.

C'est pourquoi, si je partage totalement les premiers éléments de ce vœu, dans son objectif premier, la suspension du jumelage me paraît injustifiée. C'est pour cela que je demanderai à mon ami M. Jacques BOUTAULT de retirer son vœu s'il est convaincu par mes arguments.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur Pierre SCHAPIRA.

Avant de me tourner vers M. Jacques BOUTAULT pour savoir s'il maintient ou non son vœu, je suis saisi de deux demandes d'explications de groupe, de M. Jean-Pierre CAFFET pour le groupe socialiste et de M. Jean-François LAMOUR pour le groupe U.M.P.P.A.

Le groupe "Les Verts" souhaite-t-il maintenir le vœu a priori ? Bien.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre CAFFET puis à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux dire d'emblée que mon groupe ne votera pas ce vœu, pour un certain nombre de raisons. Une élection municipale s'est déroulée à Rome, elle s'est tenue démocratiquement, le résultat est celui que l'on connaît : 53 % des Romains ont élu un nouveau maire. On peut penser ce que l'on veut du nouveau maire et contester sa personnalité et les éléments de sa politique municipale future qu'il a indiquée le soir de l'élection et dans les jours qui ont suivi, mais cette élection a eu lieu.

Pourquoi nous ne voterons pas ce vœu ? Pour deux raisons. La première, c'est que la suspension du jumelage serait une décision extrêmement grave, avec laquelle il ne faut pas jouer. Il ne faut pas prendre le jumelage en otage parce qu'on n'est pas d'accord avec le résultat d'une élection démocratique quoi que l'on puisse penser de la personnalité de ce nouveau maire.

Très franchement, je crois que nous pouvons faire confiance au Maire de Paris pour adopter le comportement et l'attitude qui conviennent vis-à-vis du nouveau maire de Rome. Je crois que la raison principale de ne pas adopter ce vœu, c'est qu'il aboutirait en fait à pénaliser les Parisiens et les Romains, et pas seulement le nouveau Maire de Rome.

J'imagine mal que les relations culturelles qui unissent nos deux villes, nos échanges nombreux et variés soient suspendus parce que les Romains auraient choisi librement un nouveau maire, quoi que l'on puisse en penser. Je prend un exemple : si je ne me trompe pas, le jumelage de nos deux villes prévoit la gratuité des musées municipaux, à la fois à Paris et à Rome, pour les Parisiens qui vont à Rome et pour les Romains qui viennent à Paris. Je ne vois pas au nom de quoi il faudrait punir les Parisiens et les Romains parce que le résultat d'une élection

démocratique à Rome nous déplaît.

M. François DAGNAUD, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR pour une explication de vote.

M. Jean-François LAMOUR. - Où est-on aujourd'hui ? J'ai le sentiment que nous sommes dans un espace démocratique en Europe. M. Pierre SCHAPIRA l'a très bien rappelé, simplement, avec beaucoup de sérénité. Il a remis les choses à leur place. A cause d'un changement de bord politique, on supprimerait un jumelage avec tout ce que cela comporte en matière d'accords, de partenariats et d'échanges !

Il y a là quelque chose de totalement contradictoire mais ce n'est pas la première fois quand on voit que "Les Verts" avait porté le vœu concernant M. BATTISTI. Je crois qu'il y a là non seulement une erreur mais un vrai danger : un danger d'isolement de la Capitale parisienne. Si à chaque évolution politique, il y a remise en cause d'un jumelage pour telle ou telle raison, ce n'est pas l'image que nous voulons donner de Paris et de la Capitale française.

Ce vœu est une sorte de coup politique d'un niveau qui est vraiment très faible, alors qu'il convient plutôt d'affirmer que le dialogue est toujours meilleur que l'isolement et le repli sur soi. Nous l'avons exprimé d'ailleurs quand il s'agissait d'évoquer nos relations avec la Chine et le gouvernement chinois, nous sommes pour cette continuité et cette reprise du dialogue. C'est comme cela en tout cas que, de notre côté, nous concevons notre action politique.

Le groupe U.M.P.P.A. votera contre ce vœu, bien évidemment.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Marinette BACHE a la parole, au nom du groupe M.R.C., pour une explication de vote.

Mme Marinette BACHE. - Beaucoup de choses ont été dites. Je voulais simplement exprimer l'accord du M.R.C. avec une partie des attendus du vœu proposé par le groupe "Les Verts", mais, bien évidemment, pour les raisons développées par M. Pierre SCHAPIRA, nous ne pouvons pas voter ce vœu. Ce serait aller contre l'expression démocratique des Romains, même si nous n'en apprécions pas le résultat.

Nous ne pouvons pas non plus voter ce vœu, comme l'a dit M. Jean-Pierre CAFFET, parce que cela pénaliserait à la fois les habitants de Rome et ceux de Paris, dans cet échange institutionnalisé depuis pas mal de temps. Nous ne pouvons pas non plus voter ce vœu car nous ne voulons pas soumettre le jumelage aux aléas des élections qui peuvent changer et nous espérons ce changement.

Au-delà, nous pensons pouvoir dire, sans faire un trop grand pari sur l'avenir, que les échanges entre nos deux villes ne se feront pas tout à fait sur les mêmes bases qu'auparavant. Si les échanges entre les villes demeurent par l'intermédiaire du jumelage, les échanges entre les Municipalités seront sans doute d'une teneur différente.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une explication de vote de M. Ian BROSSAT, au nom du groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Les élus du groupe communiste sont eux aussi, évidemment, révoltés par ce qu'a dit le nouveau Maire de Rome. Il reste que les arguments avancés jusqu'à présent, en particulier par M. Jean-Pierre CAFFET, nous convainquent et je souhaite cependant qu'à l'avenir notre vigilance soit entière sur ce que pourra faire le Maire de Rome.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO-DI-BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Paris est une ville universelle, donc il faut faire attention à notre image.

Je rejoins les arguments de M. Pierre SCHAPIRA et de M. Jean-François LAMOUR. Ce n'est pas sérieux. Je comprends très bien que l'on se ligue contre le fascisme, et nous sommes tous solidaires sur ce point.

Mais il faut présenter une image de Paris qui est une ville universelle, de tolérance, qui respecte la démocratie. Les Italiens ont voté. Arrêtons de les mépriser par ce vœu. Ce n'est pas le maire de Rome qui va être touché, c'est l'ensemble des Italiens qui vont considérer qu'ils sont pris pour des imbéciles.

Il faut faire très attention à ce que l'on fait. Je connais la presse italienne pour des raisons familiales. Ce vœu va prendre une importance fantastique et va donner une image de Paris qui ne correspond pas à ce que doit être Paris.

Je remercie l'Exécutif. Je remercie M. Jean-François LAMOUR et les autres présidents d'avoir pris cette décision. Il ne faut pas que nous soyons ridicules.

Notre groupe votera contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Le vœu est maintenu.

Ce n'est pas anodin ; ce n'est pas Londres. C'est Rome avec un maire qui a un passé encore très présent, fasciste, et qui a tenu des propos qui m'ont personnellement choqué.

Pourquoi le vœu est-il maintenu ? C'est parce que je regrette que la collectivité parisienne sorte de ce débat sans avoir marqué sa désapprobation par un acte fort. Ne serait-ce qu'un contre-vœu de l'Exécutif nous aurait honorés.

Je regrette que l'on sorte de ce débat sans une position politique de la Ville de Paris. C'est pourquoi ce vœu est maintenu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Cela dit, je pense que M. Pierre SCHAPIRA, au nom de l'Exécutif, comme M. Jean-Pierre CAFFET et plusieurs autres présidents au nom de leur groupe, ont dit très clairement et très politiquement ce qu'il convenait de penser de cette situation.

De ce point de vue, l'argumentation me paraît contestable. Les positions sont claires. Tout a été dit.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2008, DAC 62 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mendès France, 23, rue Conseiller Collignon (16^e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 62 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mendès France, 23, rue Conseiller Collignon (16^e).

Mme Laurence GOLDGRAB était inscrite et Mme Catherine VIEU-CHARIER répondra.

Mme Laurence GOLDGRAB. - L'Institut Pierre Mendès-France a souhaité que la mémoire de Pierre Mendès-France soit honorée par la pose d'une plaque commémorative au domicile où il vécut de 1945 jusqu'à sa mort, le 18 octobre 1982.

C'est une courte intervention que je vais faire là, simplement pour souligner qu'après Gaston Monnerville, en 2003, et Emile Combes, en 2006, c'est la mémoire d'un autre grand personnage ayant marqué l'histoire de ma famille politique que la Ville de Paris pourra honorer par l'apposition d'une plaque commémorative.

Je profite de cette occasion pour souligner la modernité et le pragmatisme de son action, ainsi que l'éthique qui l'habitait et qui en font un personnage respecté.

Sa droiture, nourrie par le seul souci du bien commun, l'inscrit dans les exemples dont on ne célébrera jamais assez l'héritage. A mon sens, tous les témoignages saluant d'une manière ou d'une autre leur mémoire sont à soutenir sans réserve et c'est pour cela que c'est avec responsabilité et honneur qu'il faut voter le projet de délibération ici proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9^e Commission. - Je remercie ma collègue d'avoir fait un exposé aussi intéressant, auquel nous ne pouvons qu'apporter notre approbation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 62).

2008, DAC 245 - SGRI 36 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'établissement public "La Maison des métaux".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 245 - SGRI 36,

relatif à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'établissement public "La Maison des métallos".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Il y a une petite erreur car j'avais demandé la parole sur le Louxor et retiré la demande de parole sur la Maison des Métallos.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je suis désolé et je prends acte du retrait de votre demande et on la retrouvera tout à l'heure.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 6 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 6 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 245 - SGRI 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 245 - SGRI 36).

2008, DAC 142 - Subvention à l'association "Clair-Obscur" (17e). - Montant : 4.500 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 142 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.500 euros à l'association "Clair-obscur" (17e).

La parole est à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'interviens pour la première fois devant vous. Aussi, ai-je choisi de le faire sur un projet de délibération qui touche les malvoyants. On peut être aveugle et en certaines circonstances avoir aussi besoin d'une béquille.

Chers amis, chers collègues, je me réjouis de l'examen d'un tel projet de délibération car l'accès à l'offre culturelle, l'accès aux établissements culturels, est une question prégnante dans la vie des malvoyants ; les malvoyants de naissance, mais aussi et surtout les malvoyants âgés pour qui la culture est un lien avec la société.

Je vois que cela n'intéresse pas grand monde...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Si, si nous vous écoutons. Je demande à vos collègues de se taire.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Je ne suis pas sourd et je n'entends pas mal encore !

C'est pourquoi, et je sais que M. Christophe GIRARD y est particulièrement attaché, je me réjouis que tous les efforts soient

faits pour qu'il y ait une véritable égalité d'information, d'accès, à l'offre culturelle diverse de la Ville de Paris pour toutes les personnes handicapées.

L'association "Clair-obscur" ne compte que 85 adhérents mais j'émet le vœu que les moyens lui soient donnés pour qu'elle décuple ses effectifs, étant donné la qualité de sa prestation.

Je crois que notre équipe municipale doit s'atteler à développer les moyens de la banalisation de l'entrée dans les musées, dans les théâtres, dans les cinémas. C'est un enjeu de civilisation. Et c'est là-dessus que je conclurai pour me réjouir de cette délibération, d'un montant modeste mais si lourde de sens. Merci.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD puis à Mme Véronique DUBARRY.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je crois que M. BOUAKKAZ a dit les choses avec beaucoup de sens, beaucoup de sens politique et de cœur. On suivra, évidemment, sa recommandation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - M. Hamou BOUAKKAZ a parfaitement présenté l'action de cette association et, par-delà, des autres associations puisque, fort heureusement, ce n'est pas la seule association de ce type que nous subventionnons.

Je rajouterai un petit point, à savoir que, si cette association et les autres peuvent mener à bien leur travail auprès des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, par ailleurs, c'est bien parce que - écoutez bien ce que je vais dire parce que je ne le dirai pas souvent - parce que donc l'Etat, via le Ministère de la Culture, a mis un point d'honneur à rendre un certain nombre de lieux accessibles, à développer une politique en la matière extraordinaire, et je tiens à le souligner, parce que c'est bien le seul Ministère, je mets tout de suite un bémol pour qu'il n'y ait pas de quiproquo, à avoir une telle politique.

Dans ce Gouvernement, c'est bien sur ce seul aspect qu'il y a un travail aussi concret, aussi soutenu, réalisé en la matière.

Oui, la Ville de Paris, et Christophe GIRARD aurait pu le dire, a également beaucoup travaillé, subventionne ces associations pour les aider à réaliser cette sortie de l'isolement pour les personnes en situation de handicap. Cet événement particulier dans la vie parisienne qu'est "Nuit blanche" sera cette année particulièrement attentif à ce que tous les publics puissent accéder à toutes les attractions, tous les événements. Là aussi, c'est un travail de longue haleine, un travail difficile parce qu'on a toujours tendance à oublier tel ou tel handicap. Là, nous allons tâcher de couvrir tous les événements et tous les handicaps. Ce sera, pour le coup, une avancée importante dans ce travail de sortie de l'isolement et d'accès à la culture et aux loisirs.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 142).

2008, DAJ 11 - Attribution et signature du marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation du cinéma le Louxor, 170 boulevard Magenta (10e). - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 6 et 13 mai 2008.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous en avons terminé avec la 9e Commission. Je propose maintenant d'examiner le projet de délibération DAJ 11, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 7.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce projet de délibération concerne le Louxor. Le projet de Louxor, il en a été question tout à l'heure. C'est un projet très ambitieux, très intéressant, né de la volonté des associations locales qui avaient repéré ce lieu qui était fermé et promis à un avenir commercial, s'il était resté dans les mains du même propriétaire, et qui a rencontré la détermination de la Ville de Paris laquelle a racheté le lieu et va le réhabiliter.

Pour ma part, élue du 18e, je sais que les habitants des trois arrondissements limitrophes, le 9e, le 10e et le 18e, sont très intéressés par l'ouverture d'une structure qui a une vocation locale mais aussi parisienne et internationale, puisque le projet est orienté autour des cultures du Sud et des cinématographies d'ailleurs, au sens large.

Pour accompagner la réhabilitation et l'ouverture de ce lieu, les élus du groupe "Les Verts" souhaiteraient avoir un échéancier précis de la mise en œuvre du chantier, ainsi que des choix et des critères de choix qui vont intervenir concernant le délégataire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - En ce qui concerne le Louxor, je ne suis pas sûre de pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées par Mme FOURNIER, mais en tout cas montrer que la volonté de la Ville est d'accélérer la réalisation du Louxor.

Effectivement, la commission d'appel d'offres du 6 mai a attribué au groupement solidaire de M. PUMAIN, qui est l'architecte, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du Louxor.

Effectivement, cette réhabilitation a pris du retard. Il faut savoir qu'il y a eu des fresques dont les A.B.F. ont demandé la conservation, qu'il a fallu approfondir les études d'insonorisation, parce qu'on est dans un milieu urbain très imbriqué et qu'enfin et surtout, on a découvert que le bâtiment repose sur une poche de dissolution de gypse de 40 mètres de profondeur, qu'il fallait combler pour éviter tout effondrement par la suite.

Afin justement d'accélérer les choses, il est demandé à ce Conseil de Paris à la fois d'accepter l'attribution et la signature de ce marché de maîtrise d'œuvre. C'est une accélération qui a été demandé par la D.P.A.

A partir de là, le groupement de M. PUMAIN va se mettre au travail et, comme partout lorsqu'il y a un grand chantier, le 10e arrondissement, les élus, seront associés à la marche de cette opération.

Je rappelle que ce projet est estimé à 29 millions d'euros et que c'est un projet phare de la mandature.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame MONTACIÉ.

En complément de votre réponse, la parole est à M. Christophe GIRARD pour quelques explications supplémentaires.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Comme pour tous les grands projets culturels, et on ne va pas s'excuser s'il y a un peu plus de temps nécessaires pour que le projet soit mené d'une bonne façon. Je salue d'ailleurs le travail d'Action Barbès, une association qui regroupe des habitants et qui nous alerte et nous nourrit également dans la réflexion. Il y aura des réunions publiques, à un moment donné, très limitées, puisque maintenant le navire est lancé, mais vous serez, bien sûr, les élus en premier lieu, puisque vous représentez les habitants, vous serez, vous d'abord, informés du calendrier très précisément, sans aucune défaillance de notre part.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 7 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 7 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAJ 11).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe communiste. Elle est adressée à M. le Préfet de police en ces termes :

“Monsieur le Préfet,

Depuis le 15 avril, plusieurs centaines de travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour demander leur régularisation. Depuis mardi, cette mobilisation a encore gagné en importance.

A bien des égards, ce mouvement est exceptionnel. Exceptionnel par son ampleur. Au total, ce sont 15 sites parisiens répartis dans 11 arrondissements différents qui sont aujourd'hui occupés. Exceptionnel par la dignité de ces salariés qui lèvent la tête, sortent de l'ombre et exigent simplement de pouvoir vivre debout. Exceptionnel aussi par la solidarité qu'elle suscite, solidarité apportée par les organisations syndicales, par les associations, par les élus, par de très nombreux habitants de notre ville qui montrent ainsi leur attachement aux valeurs de justice qui caractérisent Paris.

Et si cette solidarité prend une telle ampleur, c'est qu'un nombre croissant de citoyennes et de citoyens, de salariés qui n'ont pas de problèmes de papiers se disent que leur destin est, par bien des aspects, lié à celui de ces hommes et de ces femmes. Ils se disent qu'il n'est bon pour personne que des travailleurs qui contribuent à la richesse de notre pays, qui sont installés ici, qui y payent des impôts soient ainsi privés de droits. Manifestement, quelque chose a changé dans le regard que les salariés de notre pays portent sur les travailleurs sans papiers. Et ce mouvement y est pour beaucoup. Et chacun ici devrait se réjouir lorsqu'un salarié en règle regarde son collègue sans papiers comme un camarade avec lequel il partage des intérêts communs plutôt que comme un concurrent.

Malheureusement, à ce jour, les régularisations tombent au compte-gouttes. Un millier de dossiers de régularisation ont été déposés fin avril dans 5 Préfectures d'Ile-de-France. Vendredi dernier, le Ministère de l'Immigration a annoncé seulement 132 régularisations effectuées ou en passe de l'être. Selon la C.G.T., qui mène ce combat courageux aux côtés des salariés sans papiers, ce chiffre se limiterait à 70. Le rythme, comme la méthode qui prévaut dans l'examen de ces dossiers, sont aujourd'hui fortement contestés.

Monsieur le Préfet de police, à la suite d'un vœu présenté par le groupe communiste et adopté par le Conseil de Paris, M. le Maire de Paris vous a déjà adressé un courrier, vous demandant de procéder à un examen bienveillant des dossiers déposés. Un mois s'est écoulé depuis. A notre connaissance, l'essentiel des régularisations intervenues depuis le début de la mobilisation ont eu lieu dans les Hauts-de-Seine. Les élus communistes qui se font ici le relais de ce mouvement, aimeraient savoir ce qu'il en est exactement à Paris aujourd'hui. Combien de travailleurs sans-papiers sont en passe d'être régularisés ? Combien de temps faudra-t-il encore pour qu'enfin les droits de ces hommes et de ces femmes soient reconnus ?”

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen à M. le Préfet de police, est relative “à la grève des fonctionnaires de la Direction générale des Finances publiques.”

La troisième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris concerne “le projet de loi dit “de modernisation de l'économie.”

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris est ainsi rédigée :

“A la suite d'un fait divers tragique, l'opinion publique a pris conscience des dérives de la profession de taxi et de ce qu'il est appelé communément “Faux Taxis”.

Ces pratiques font apparaître la mise en place d'une organisation parallèle tout particulièrement aux abords des aéroports, des gares et à la sortie des établissements de nuit (rabatteurs, voitures de location, possibilité de prendre plusieurs clients à la fois, “tarifs” très compétitifs ou excessifs).

Actuellement, un client non averti, jeune, étranger ou provincial, ne fait pas de différence entre un “faux taxi” et un des 15.900 taxis parisiens répertoriés à la Préfecture de police. Tout ceci malgré les signes distinctifs : signaux lumineux, horodateurs, tarifs.

La surveillance des taxis sur le territoire de la Préfecture de police par les 15 policiers de la Préfecture de police de Paris dénommés “Boers” semble insuffisante en raison du nombre de délits à sanctionner et de la territorialité à couvrir.

En ce qui concerne les aéroports, les 7 policiers de “l'Air et des Frontières” (P.A.F.) à Roissy, en charge des enquêtes et surveillance des taxis semblent ne pas correspondre à la nécessité d'éradiquer cette pratique.

Les usagers comme les professionnels s'inquiètent de la tolérance apparente qui semble prévaloir.

Ce ne sont pas les 1.259 infractions et les 38 délits d'exercice illégal de la profession de taxi constatés en 2007 par la Préfecture de Paris qui pourraient les rassurer.

D'autant que les conséquences judiciaires du délit d'exercice illégal de la profession de taxi ne semblent pas dissuasives et ne sont pas proportionnelles à l'ampleur du problème et à l'éradication attendue.

Ce système souterrain met en péril la sécurité des voyageurs mais aussi compromet la santé économique de la profession de taxi déjà fort touchée par la mauvaise conjoncture, l'endettement et le nombre important de licences.

Aussi, Monsieur le Préfet, le groupe Centre et Indépendants vous demande de bien vouloir nous faire part des décisions prises pour trouver une solution.”

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe “Les Verts” à M. le Maire de Paris est ainsi libellée :

“Le collectif “Jeudi noir” dit collectif des galériens du logement, milite pour le respect du droit au logement des étudiants et des jeunes travailleurs franciliens. Cette nouvelle génération de militants organise des happenings festifs, événements et réquisitions pour attirer l'attention sur la crise du logement qui sévit dans la Capitale.

Récemment, le collectif a investi quatre bâtiments pour y créer des “résidences universitaires” de fortune :

- le 89, rue de la Faisanderie, propriété de Meridional Europa, fonds d'investissement espagnol (45 étudiants relogés) ;

- le 55, boulevard du Montparnasse, propriété de la MAIF (40 étudiants relogés) ;

- le 16, boulevard Montmartre, propriété de Gécina (30 étudiants relogés) ;

- le 7, impasse Saint-Claude - 80, rue de Turenne, propriété de SCI Saint-Louis, (30 étudiants relogés) ;

Ces quatre bâtiments sont vides depuis plusieurs années.

Pourtant, la Préfecture de police a choisi d'expulser sans délais les occupants alors qu'aucune urgence ne le nécessitait. Le bien-fondé de ces expulsions est contesté par le collectif Jeudi Noir devant les tribunaux. Alors même que des milliers de personnes, particulièrement des étudiants et jeunes travailleurs, peinent à se loger, des centaines d'immeubles restent vides dans la Capitale. Quel est le véritable scandale : les actions de réquisition opérées par le collectif "Jeudi Noir" ou la pénurie de logements organisée par les propriétaires ?

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer sur l'action de la Ville de Paris concernant ces quatre immeubles vides ? Les propriétaires ont-ils été approchés ? La Ville envisage-t-elle d'exercer son droit de préemption et de demander au Préfet l'application de la loi de réquisition sur ces quatre sites ?

Monsieur le Préfet, tout d'abord, pouvez-vous expliquer la raison qui a poussé vos services à expulser les étudiants du 80, rue de Turenne à quelques jours de leur audience auprès du Juge de l'exécution (JEX) et avant l'expiration du délai légal ? Par ailleurs, la plupart des habitants ayant tout perdu dans l'expulsion, pouvez-vous intercéder pour que les expulsés puissent récupérer leurs affaires ? Surtout, quelles mesures l'Etat s'apprête-t-il à prendre pour mettre un terme à ces situations de vacances scandaleuses ? Les quatre propriétaires sont-ils bien assujettis à la taxe sur la vacance ? Dans une telle situation de crise, combien de temps faudra-t-il attendre pour que la loi de réquisition soit mise en oeuvre ?

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative à "l'instauration d'un plafond de ressources pour des logements "libres" de la Ville et de ses organismes."

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons les questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relative à la grève de plusieurs travailleurs sans papiers afin d'obtenir leur régularisation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par la question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Préfet de police.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Préfet, depuis le 15 avril, plusieurs centaines de travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour demander leur régularisation.

Depuis mardi, cette mobilisation a encore gagné en impor-

ance. A bien des égards ce mouvement est exceptionnel.

Exceptionnel par son ampleur, puisqu'au total ce sont 15 sites parisiens répartis dans 11 arrondissements différents qui sont aujourd'hui occupés.

Exceptionnel par la dignité de ces salariés qui lèvent la tête, sortent de l'ombre et exigent de pouvoir vivre debout.

Exceptionnel aussi par la solidarité qu'elle suscite, solidarité apportée par les organisations syndicales, par les associations, par les élus et par de très nombreux habitants de notre Ville qui montrent ainsi l'attachement aux valeurs de justice qui caractérisent Paris.

Si cette solidarité prend une telle ampleur, c'est qu'un nombre croissant de citoyennes, de citoyens et de salariés qui n'ont pas de problème de papiers se disent que leur destin est par bien des aspects lié à celui de ces hommes et de ces femmes.

Ils se disent qu'il n'est bon pour personne que des travailleurs qui contribuent à la richesse de notre pays, qui sont installés ici, qui paient des impôts ici soient privés de droit.

Manifestement, quelque chose a changé dans le regard que les salariés de notre pays portent sur les travailleurs sans papiers. Ce mouvement y est pour beaucoup.

Chacun devrait se réjouir lorsqu'un salarié en règle regarde son collègue sans papiers comme un camarade avec lequel il partage des intérêts communs plutôt que comme un concurrent.

Malheureusement, à ce jour, les régularisations tombent au compte-goutte. Un millier de dossiers de régularisation ont été déposés fin avril dans cinq préfectures de l'Île-de-France. Vendredi dernier le Ministère de l'immigration a annoncé seulement 132 régularisations effectuées ou en passe de l'être.

Selon la C.G.T. qui mène ce combat courageux aux côtés des travailleurs sans papiers ce chiffre se limiterait à 70.

Le rythme comme la méthode qui prévaut dans l'examen de ces dossiers sont aujourd'hui fortement contestés.

Monsieur le Préfet, à la suite d'un voeu déposé par le groupe communiste et adopté au Conseil de Paris le mois dernier, M. le Maire de Paris vous a envoyé un courrier vous demandant de procéder à un examen bienveillant des dossiers déposés.

Un mois s'est écoulé depuis, à notre connaissance l'essentiel des régularisations intervenues depuis le début de la mobilisation a eu lieu dans les Hauts-de-Seine.

Les élus communistes qui se font le relais de ce mouvement aimeraient savoir ce qu'il en est exactement à Paris aujourd'hui.

Combien de travailleurs sans papiers sont en passe d'être régularisés ? Combien de temps faudra-t-il pour que les droits de ces hommes et de ces femmes soient reconnus ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Le temps de parole est respecté.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président, qui venez de m'interroger, Mesdames et

Messieurs les conseillers.

Pour répondre le plus directement à votre question sur l'admission au séjour d'un certain nombre de salariés étrangers en situation irrégulière, je souhaite vous communiquer le dernier bilan chiffré du processus en cours à Paris.

Il me semble également nécessaire de vous éclairer, ainsi que l'ensemble du Conseil, sur les difficultés qui retardent le processus en raison du caractère bien souvent lacunaire de nombre de dossiers qui nous sont présentés.

Vendredi soir, la Préfecture de police avait reçu 298 dossiers de salariés résidant à Paris. En outre, par nos interlocuteurs de l'Union départementale de la C.G.T. avec qui des contacts pluriquotidiens ont été noués dès le début du mouvement, nous savons que des dossiers supplémentaires pourraient être déposés.

Je puis vous garantir que dès son dépôt en Préfecture - j'avais d'ailleurs répondu à la lettre de M. le Maire qu'il en serait ainsi, puisque vous évoquez ce courrier - chaque dossier fait l'objet d'un examen immédiat et attentif par les agents de la Direction de la Police générale.

A ce propos, plusieurs voix se sont fait entendre pour souhaiter que soit accéléré le rythme de traitement des dossiers.

Le problème résulte de ce que, contrairement à ce que vous évoquez dans votre vœu, seul un nombre infime de dossiers déposés sont complets. En particulier et cela, je tiens à le souligner, très peu de salariés sont en mesure d'établir qu'ils paient des impôts : moins de 10 sur 298.

Ce qui est plus important encore : nombre des demandeurs n'ont présenté ni contrat de travail, ni promesse ferme d'embauche.

C'est pourquoi j'ai souhaité que le maximum des demandeurs soient convoqués pour un examen en Préfecture du dossier et soient mis en demeure de fournir directement tous éléments de nature à enrichir le dossier afin de ne pas encourir le reproche de retard.

A ce jour, ce sont 133 personnes qui ont été reçues ou qui vont l'être dans les tout prochains jours, d'autres convocations seront envoyées cette semaine.

Je suis d'ailleurs surpris de la proportion importante de demandeurs qui ne viennent pas à ces rendez-vous, ce qui naturellement bloque l'examen de leur situation et préempte des ressources humaines disponibles pour l'examen des autres demandes.

Au total et à ce jour, au terme de la procédure que je viens de décrire, 38 récépissés de carte de séjour salarié ont été délivrés. Il n'y a pas que les Hauts-de-Seine qui délivrent des séjours.

Dans l'attente de la fabrication des titres, ces documents autorisent d'ores et déjà - il ne s'agit pas de documents d'attente - leur titulaire à travailler. Les services de la Direction de la Police générale m'informaient en outre à l'instant que de nouveaux récépissés seront délivrés sous peu.

Même s'il ne m'appartient pas dans ce domaine de diriger l'action des autres Préfectures de la Région Ile-de-France, je crois pouvoir affirmer que le chiffre des admissions exceptionnelles au séjour que vous avez évoqué dans votre vœu est déjà dépassé.

Je sais d'ailleurs que M. le Ministre Brice HORTEFEUX interviendra dans la semaine pour faire le point global sur les dossiers.

Désormais, la procédure d'examen des demandes au cas par cas se poursuit au fil des pièces complémentaires que nous recevons. À ceux qui prônent l'admission généralisée au séjour de tous les salariés qui ont déposé un dossier, je rappelle qu'une telle démarche serait contraire au principe d'égalité de tous devant la loi qui suppose que chaque personne ait droit au même traitement de la part de l'administration, qu'elle adhère ou non à tel ou tel mouvement.

Je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes tout à fait conscients que ce mouvement a été initié par la C.G.T. et nous avons de nombreux contacts avec ses représentants.

La Préfecture de police continue à recevoir et à instruire, au-delà d'ailleurs de ces dossiers, les demandes individuelles qui nous sont présentées dans le cadre de l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007, qui concerne les secteurs économiques en tension.

Telle est la situation pour Paris.

Je souhaite également signaler la situation des demandeurs d'emploi sur Paris. Pour faire en sorte que les dossiers soient traités sur un pied d'égalité, il convient de rappeler qu'il y a à Paris 114.000 personnes qui sont à la recherche d'un emploi, dont 24.835 sont des personnes de nationalité étrangère en situation régulière.

Je signale également puisque c'est un secteur qui est souvent signalé, que dans l'hôtellerie, l'A.N.P.E. a des propositions à faire aux employeurs concernant 2.331 personnes en situation régulière, et sur le secteur plus particulier encore des cuisiniers, il y a 1.135 cuisiniers inscrits à l'A.N.P.E. de Paris. Je ne conçois donc pas que les efforts de la Nation ne soient pas prioritairement mis au service des personnes de nationalités étrangères, qui ont effectué toutes les démarches prévues par la loi pour entrer de manière régulière sur notre territoire ou pour régulariser leur situation au regard du droit au séjour.

C'est dans ce contexte que nous travaillons sur les dossiers en les examinant au cas par cas avec, comme me l'avait demandé Monsieur le Maire, humanité et responsabilité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Mme Pascale BOISTARD souhaite-t-elle rajouter un mot au nom de l'Exécutif ? C'était une question au Préfet de police et c'est donc comme elle veut.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, depuis le 15 avril, l'ampleur du mouvement de grève des travailleurs et travailleuses sans papiers gagne du terrain. Pourquoi ? Comme il l'a été rappelé, force est de constater que M. Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale du développement solidaire ne respecte pour le moment pas ses engagements.

La situation administrative de ces salariés les plonge dans une insécurité totale vis-à-vis du droit du travail mais ils sont aussi désormais privés de leurs revenus. Ils sont aujourd'hui sans papiers, sans droits, sans ressources. Parce qu'ils partici-

pent à la vie économique de notre ville, de notre pays, il y a urgence à étudier leur situation dans les plus brefs délais en gardant à l'esprit une vision, certes, administrative mais aussi et surtout humaniste qui honore la France, terre d'accueil et pays des droits de l'Homme.

Je tiens donc à rassurer l'ensemble de mes collègues sur notre vigilance sur ce sujet et c'est pourquoi, Monsieur le Maire de Paris prendra une initiative en direction de M. Brice HORTEFEUX pour lui demander de faire preuve de cette vision humaniste sur ce dossier.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

II - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Préfet de police relative à la grève des fonctionnaires de la Direction générale des Finances publiques.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe M.R.C.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

Un mouvement de grève a été déclenché à la Direction générale des Finances publiques depuis une semaine. Or, il s'agit de la période du dépôt des déclarations sur le revenu pour les particuliers, la période de saisie de la taxe professionnelle, source importante de revenu pour notre ville, la période des bilans annuels et du contrôle de la liquidation de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt forfaitaire annuel.

A Paris, une dizaine de centres des impôts sont fermés, notamment dans le Centre (quatre centres sur cinq), dans l'Est (trois centres sur cinq) et dans le Nord (le 17^e ainsi que la direction regroupant plus de 600 agents de différents services). L'Ouest de Paris commence d'ailleurs à être touché.

Ce mouvement est lié, tout d'abord, à la remise en cause des statuts existants dans la fonction publique, notamment la mobilité "choisie" qui devient une mobilité "contrainte", puisque le projet fait sauter le verrou de la sécurité de l'emploi. Les fonctionnaires seront ainsi contraints de s'orienter vers d'autres administrations ou vers des entreprises privées sans restriction géographique et sans garantie de rémunération. De plus, certaines tâches pourront être externalisées vers le privé et des emplois précaires remplaceront les fonctionnaires d'Etat dans leurs missions.

Nous pouvons dès lors comprendre ce mouvement de grève et le soutenir. Les grévistes continuent cependant à donner des renseignements aux usagers ou à les diriger vers les centres des impôts le plus proches. Aucune détérioration n'a lieu, la grève reconductible avec blocage est votée chaque jour, souvent à une écrasante majorité, 90 % dans le 9^e arrondissement et 70 % dans le 10^e arrondissement. Il ne s'agit donc pas là d'une poignée d'excités mais bien d'un profond malaise appuyé sur des questions politiques de fond.

Au lieu d'engager des discussions permettant à chacun de sortir de cette crise, nous venons d'apprendre que la police est intervenue ce matin pour faire rouvrir les centres des impôts des 3^e, 4^e, 9^e et 15^e arrondissements. Nous ne voyons pas en quoi l'intérêt général justifiait le recours aux forces de l'ordre.

Le groupe M.R.C. demande donc à M. le Préfet de police

si cette pratique d'un autre âge était vraiment nécessaire alors que l'heure devrait être à un véritable dialogue social.

Ce mouvement est également lié à la suppression de certaines d'emplois sur Paris et au plan de fusion impôts / trésor qui l'accompagne. A la fin de l'année, de nombreuses fermetures de sites auront lieu, notamment le centre des impôts fonciers, chargé d'établir les valeurs locatives foncières servant au calcul de l'assiette de la taxe professionnelle, des impôts fonciers et de la taxe d'habitation. Les premiers effets se ressentiront dès septembre.

Or, à ce jour, aucune communication, publique ou en direction des organisations syndicales, de la part de la Direction générale des finances publiques, n'a eu lieu. Les expériences, notamment dans le Rhône, ont montré que des perturbations conséquentes avaient eu lieu durant deux ans dans les services avec des résultats néfastes sur l'établissement et le recouvrement des impôts locaux.

Monsieur le Maire, le Receveur général des finances, le directeur général de la DGFIP vous ont-ils fait parvenir un point sur ces fermetures et sur leurs conséquences ? Si cela n'est pas le cas, est-il possible que vous vous adressiez à eux afin qu'une information complète soit transmise aux élus ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Un conflit social est en cours depuis plusieurs semaines au sein de l'administration des finances publiques qui se cristallise, comme vous venez de l'indiquer, sur le projet de réforme ambitieux qui conduira à la fusion des deux grandes directions du Ministère du budget, entre la direction chargée de calculer l'impôt et celle chargée de le recouvrer.

Il n'appartient pas bien sûr aux services de police d'intervenir dans un conflit du travail, pas plus dans la fonction publique que dans les entreprises privées. En revanche, si le droit français, et c'est un principe constitutionnel, reconnaît pleinement le droit de grève, il reconnaît également que la liberté du travail doit être garantie.

C'est donc sur réquisition du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, que la Préfecture de police a mis en place ce matin un dispositif destiné à prévenir tout blocage d'accès aux personnels non grévistes et aux contribuables des cinq centres d'impôts parisiens, qui sont situés dans le 2^e, 3^e, 12^e, 15^e et 17^e arrondissements.

Ce dispositif permet, et les choses se sont passées de la manière la plus simple, la continuité du service public. Il n'a bien sûr porté en rien atteinte à l'exercice du droit de grève ; les fonctionnaires poursuivent leur mouvement dans la liberté qui est la leur, mais les contribuables ont pu accéder à l'administration, notamment dans cette période particulièrement sensible qui est celle du dépôt des déclarations de revenus.

Très rapidement d'ailleurs, dans la matinée, en lien avec les directeurs des centres, la présence policière a été retirée et il y a simplement, comme dans tous les quartiers, des rondes et patrouilles.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris n'a aujourd'hui que très peu d'informations sur les conséquences concrètes à venir de la fusion entre la Direction générale des impôts et la Direction générale de la comptabilité publique. Mais on peut observer que cette réforme avait été préfigurée à Paris puisque, d'ores et déjà, le Receveur général des finances était notre interlocuteur pour présider la réunion annuelle entre la Ville et les services fiscaux. Cette coordination a été pour nous un avantage, puisque c'est dans ce cadre que nous avons signé avec les services fiscaux parisiens une convention très importante en 2006 pour améliorer l'évolution et l'évaluation des bases fiscales parisiennes.

Je signale au passage, cela n'a pas de rapport avec la question qui a été posée, mais c'est un chiffre qui intéressera nos collègues, que pour un produit de contributions directes classiques de 2 milliards, l'Etat encaisse un peu plus de 179 millions d'euros de frais de recouvrement. C'est un chiffre, Monsieur le Maire, qui est peu connu mais je pense que chacun...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pouvez-vous répéter le chiffre ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Pour 2 milliards de contributions directes, c'est-à-dire de taxe d'habitation et de taxe foncière professionnelle et d'enlèvement des ordures ménagères à Paris, l'Etat encaisse un peu plus de 179 millions d'euros de frais de recouvrement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'aurai jamais cru. Je vais en parler à la Ministre de l'Economie !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, je conclurai en disant que nous prendrons le plus vite possible des contacts avec le Ministère des Finances, notamment la nouvelle Direction générale dont je rappelle que le Directeur général est justement l'ancien Receveur général des Finances, afin de voir les conséquences concrètes de cette fusion sur la réorganisation des centres des impôts et surtout afin de veiller à ce que les moyens consacrés au recouvrement de la fiscalité locale soient correctement mis en place.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, et moins cher, parce que 179 millions d'euros !

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au projet de loi dit de "modernisation de l'économie".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Pierre AIDENBAUM, vous avez la parole pour la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - La nouvelle loi dite de modernisation de l'économie change le mode de fonctionnement des Commissions départementales d'Équipement commercial. Les C.D.E.C. sont, jusqu'à aujourd'hui, un des rares instruments dont les collectivités locales disposent pour influencer sur l'installation des commerces en ville car elles permettent aux élus de donner un avis déterminant pour toute autorisation d'implantation de commerces de plus de 300 mètres carrés.

Or, la nouvelle loi stipule que la commission donnera doré-

navant son avis uniquement sur l'installation des commerces de plus de 1.000 mètres carrés.

A Paris, c'est plus d'un tiers des dossiers sur lesquels la commission ne pourra plus statuer. Cela expose plus particulièrement les petits commerces de centre ville à l'arrivée de moyennes surfaces et de hard discounters et enlève un pouvoir de décision aux élus, confrontés quotidiennement aux attentes des Parisiens.

Je me permets de rappeler que la France reste le pays européen qui possède sur son territoire le plus grand nombre d'hypermarchés, trois fois plus qu'en Allemagne, par exemple. Voilà le bilan d'une loi que le Gouvernement, par ailleurs, taxe de liberticide.

De plus, à l'avenir, ni les chambres consulaires ni les associations de consommateurs ne pourront siéger à la commission. Les travaux entre élus, professionnels et consommateurs, comme les schémas d'aménagement commercial, disparaîtront donc tout simplement.

Elu du centre de Paris, je peux témoigner des difficultés que nous éprouvons quotidiennement pour y maintenir des petits commerces de proximité, essentiels à la vitalité et à l'animation de nos quartiers.

Alors que l'Etat a fait annuler les dispositions du P.L.U. que nous avons voté et qui protégeaient les commerces sur plus de 260 kilomètres de rue, ce qui était une avancée considérable, la loi DUTREIL, dorénavant, se révèle difficilement applicable.

Malgré les besoins de préemption de baux, il ne reste à la Ville comme seule arme pour préserver le petit commerce dans ses quartiers, que ce qui a été fait dans la précédente mandature avec la S.E.M.A.E.S.T. dont je voudrais aujourd'hui particulièrement saluer le travail, mais dont la marge de manœuvre reste limitée à quelques quartiers tant sont coûteuses les procédures engagées.

Dans la droite ligne, les députés socialistes qui ont déposé à l'Assemblée Nationale deux amendements à cette loi en proposant d'identifier et de délimiter les quartiers, îlots, voies, dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité.

J'insiste, Monsieur le Maire, sur le risque que nous, élus de proximité, percevons dans cette loi qui supprime un moyen essentiel pour les élus de régulation des implantations commerciales pour respecter l'objectif de diversité commerciale, notamment à travers la préservation ou le développement du commerce de détail et de proximité dans les quartiers parisiens où, nous le savons, la tension spéculative est si tendue et qui nous permettent aussi, par ailleurs, de lutter contre la mono activité.

Si tel devait être le cas, Monsieur le Maire, je vous dis en conclusion que ce serait un très mauvais coup porté au petit commerce dans notre capitale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire du 3e arrondissement, depuis sept ans, la Ville de Paris met en œuvre une politique commerciale volontariste et dynamique qui se révèle efficace en faveur de la diversité et de l'équilibre entre les différentes formes de commerces dans la Capitale.

Cette politique, naturellement, organise le soutien et l'encouragement des commerces les plus fragiles, les plus petits, les plus sujets aux effets de la mondialisation. Ce sont eux qu'il nous faut aider.

Vous l'avez rappelé, la Ville a ainsi mis en place des procédures innovantes avec la S.E.M.A.E.S.T. Nous avons aussi prévu des espaces "commerce et artisanat" dans nos quartiers. Nous avons voté un P.L.U. dont des dispositions protègent les lieux de commerce.

Parmi les outils de cette politique figure la C.D.E.C. dont le Gouvernement propose de modifier très largement les attributions dans le débat qui s'ouvre demain devant le Parlement.

Par ce texte dit de modernisation de l'économie, le Gouvernement propose de laisser s'installer les commerces de moins de 1.000 mètres carrés sans examen devant les C.D.E.C. Nous sommes inquiets, comme l'ensemble des élus locaux, des effets dévastateurs prévisibles sur nos petits commerces.

Et ce n'est pas tout, car ce texte propose aussi d'en finir avec la loi GALLAND interdisant les ventes à perte, d'en finir avec la fermeture des commerces le dimanche, d'en finir avec la limitation des périodes de soldes. Des amendements se prépareraient même, si j'en crois le "Journal du Dimanche", contre le prix unique du livre qui a sauvé pourtant tant de nos librairies.

Nous estimons que ce texte précipiterait notre société vers une consommation uniformisée, standardisée, privilégiant les grands groupes aux dépens du commerce indépendant diversifié, aux dépens des artisans encore présents dans nos villes.

Nous sommes aussi inquiets de nous voir dessaisir des outils de maîtrise de l'aménagement de notre territoire commercial, comme vous l'avez dit, Monsieur AIDENBAUM.

Nous avons en effet une vision différente de celle qui est proposée par ce projet de loi. Nous savons que le commerce structure la vie en ville. Nous souhaitons pouvoir le développer, en partenariat avec les commerçants dans leur diversité, comme nous le faisons à Paris.

Les partenaires de la Ville dans ce secteur, que je rencontre très régulièrement et avec qui nous travaillons en bonne intelligence, se disent eux aussi très inquiets de l'application de ce texte en l'état.

De fait, la situation actuelle n'a pas empêché la création de nouveaux magasins, l'arrivée de nouveaux concepts et des concepts innovants dans la capitale, mais elle a surtout permis de les préparer, de les orienter, en concertation avec les investisseurs. Elle a aussi permis d'exercer une fonction de veille, de surveillance au-dessus des 300 mètres carrés, une fonction importante, intéressante et fructueuse pour les élus que nous sommes.

Ce qui inquiète les élus de la Capitale, c'est de perdre peu à peu tous ces outils de gestion et de maîtrise commerciale. Quelle étrange coïncidence en effet que de voir l'Etat attaquer le P.L.U. voté par le Conseil de Paris sur les dispositions en faveur des commerces et de constater au même moment que la

récente loi Dutreil, promise pour la préemption de baux commerciaux, se révèle très difficilement applicable à cause de la lourdeur des procédures prévues et les dangers qu'elle fait courir aux finances locales. Nous y reviendrons, je crois, cet après-midi.

Ce qui trouble les élus de la capitale, c'est qu'en compensation de cette libéralisation de la concurrence en faveur des grandes enseignes et des hypermarchés puissants, le Gouvernement proposerait la sauvegarde des commerces de centre ville par des subventions sur fonds publics, comme on le ferait, par exemple, pour des monuments historiques.

Ces subventions proviendraient soit de l'Etat soit des collectivités. Pour aider le commerce, le Gouvernement préfère donc la dépense publique à la réglementation. Permettez-moi de m'interroger sur la cohérence de cette conception de la libre entreprise, liberté pour les forts, subvention pour les petits. Quelle est donc cette vision prétendument moderne du commerce d'aujourd'hui ?

Pour notre part, nous pensons qu'il est légitime que le brutal jeu du marché soit encadré, voire maîtrisé par la loi. Nous sommes pour la loi qui protège les plus fragiles face aux excès de la mondialisation et nous souhaitons multiplier les lieux de travail en commun, de coproduction entre professionnels, consommateurs et élus. Il y va de l'animation de notre vie urbaine. Il y va un peu, aussi, de notre choix de civilisation.

Dans notre Assemblée, les délibérations sur la S.E.M.A.E.S.T. en faveur du commerce de proximité ont été votées à l'unanimité, et nous souhaitons que les représentants des Parisiens au Parlement s'expriment de la même façon, c'est-à-dire unanimement, pour une inflexion de cette loi en faveur de ce commerce le plus fragile, celui dont nous avons tant besoin pour notre Ville.

Cette loi, en effet, nous semble dangereuse, car elle oppose promoteurs et élus, grand et petit commerce, compétence urbanistique et intérêt commercial. Cette loi entérine les conflits. Nous sommes favorables à la complémentarité du travail en commun, à la co-production, et nous démontrons tous les jours avec vous que cela est possible et souhaitable en faveur de Paris.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la profusion des "faux taxis" à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE pour la question d'actualité du groupe Centre et Indépendants.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Une question qui s'adresse à M. le Préfet de police.

A la suite d'un fait divers tragique, l'opinion publique a pris conscience des dérives de la profession de taxi et de ce qui est appelé communément les "faux taxis".

Ces pratiques font apparaître la mise en place d'une organisation parallèle, tout particulièrement aux abords des aéroports, des gares et à la sortie des établissements de nuit, avec des rabatteurs, des voitures de location, des tarifs, soit très compétitifs, soit excessifs. Actuellement, un client non averti, qu'il soit jeune, étranger ou provincial, ne fait pas la différence entre un faux taxi et un des 15.900 taxis parisiens répertoriés à la

Préfecture de police, et ce, malgré les signes distinctifs : signaux lumineux, horodateurs et tarifs.

Monsieur le Préfet de police, la surveillance des taxis sur le territoire de la Préfecture de police par les quinze policiers de la Préfecture dénommés "Boers" semble insuffisante en raison du nombre de délits à sanctionner et de la territorialité à couvrir.

En ce qui concerne les aéroports, les sept policiers de l'air et des frontières de Roissy en charge des enquêtes et surveillance des taxis semblent ne pas correspondre à la nécessité d'éradiquer cette pratique. Les usagers comme les professionnels s'inquiètent de la tolérance apparente qui semble prévaloir de la part de vos services, Monsieur le Préfet. Ce ne sont pas les 1.259 infractions et les 38 délits d'exercice illégal de la profession de taxi constatés en 2007 par la Préfecture de police de Paris qui pourraient les rassurer, d'autant que les conséquences judiciaires du délit d'exercice illégal de la profession de taxi ne semblent pas dissuasives et ne sont pas proportionnelles à l'ampleur du problème et à l'éradication attendue de ce problème.

Ce système souterrain met en péril la sécurité des voyageurs et compromet la santé économique de la profession de taxi déjà fort touchée par la mauvaise conjoncture, l'endettement, et le nombre important de licences.

Aussi, Monsieur le Préfet, le groupe Centre et Indépendants vous demande de bien vouloir nous faire part des décisions prises pour trouver une solution à ce problème.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Si le meurtre odieux d'une jeune femme suédoise a mis en lumière les pratiques de l'exercice illégal de l'activité de conducteur de taxi, la répression de ce phénomène reste, en dépit des éléments que vous venez de fournir, une préoccupation forte de la Préfecture de police, dans le souci tant de l'équilibre de la profession que de la sécurité des usagers.

Le premier élément que je souhaite apporter en réponse à votre question est celui de la palette des outils légaux qui sont à notre disposition, puisque la loi punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende l'exercice clandestin de cette profession. Je pense que nous avons là le moyen de sanctionner.

Pas ailleurs, les personnes coupables de cette infraction encourent également des peines complémentaires susceptibles de limiter fortement le risque de récidive, ces peines complémentaires étant la suspension du permis de conduire, l'immobilisation et la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction ou encore l'interdiction d'aller et venir sur un territoire tel qu'un aéroport, une gare ou une zone portuaire.

Le territoire parisien bénéficie pour l'exercice de cette mission d'une unité dédiée, à savoir le Groupe Taxis et Transports de Personnes, le G.T.T.P. de la Direction de l'Ordre public et de la circulation, communément appelé "Boers". Ce groupe de "Boers" ne comporte effectivement que douze personnes.

L'une des missions de ces policiers qui opèrent en civil consiste à interpellier en flagrant délit sur la voie publique les taxis clandestins. Ils exercent leur activité principalement en journée, mais des opérations de contrôle sont régulièrement menées de nuit, indépendamment de la capacité d'agir des autres services de police. Sur les aéroports de Roissy et d'Orly,

c'est la police aux frontières qui exerce cette surveillance, sous l'autorité des préfets responsables de la sécurité de ces aéroports.

Actuellement, le nombre de faux taxis en circulation dans la Capitale est évalué par les "Boers" à environ 200. Je dois vous préciser que depuis avril 2005, 180 procédures ont été établies, dont certaines en faisant jouer la condition de récidive.

Pleinement déterminé à lutter contre ces pratiques, j'ai récemment pris des mesures dans le sens d'une répression accentuée dans ce domaine. A cet effet, nous avons, il y a quinze jours, renforcé les effectifs du G.T.T.P., ce qui va permettre d'intensifier la présence nocturne. Des moyens matériels supplémentaires vont leur être prochainement alloués.

Par ailleurs, la surveillance des abords des lieux propices à l'activité de taxi clandestin, tels que les établissements de nuit et les gares, tout particulièrement la gare du Nord, a été renforcée, notamment la nuit. A titre d'exemple, une opération de répression a été menée sur l'ensemble de la capitale dans la nuit du 16 au 17 mai 2008.

S'agissant de ces contrôles, pour les seules opérations ayant été menées au cours de ces derniers jours, le 21 mai, une opération conjointe des "Boers" et de la P.A.F. de Roissy a permis l'interpellation de trois taxis clandestins. 26 contrôles ont été réalisés au cours de cette opération et dix contraventions de quatrième classe à l'encontre de transporteurs occasionnels ont été relevées.

Une autre opération menée par les "Boers" aux abords de la gare du Nord les 22 et 23 mai a permis de relever à l'encontre de deux individus l'infraction d'exercice illégal de l'activité de taxi, à laquelle correspondent les peines très lourdes que j'ai signalées précédemment. Une convocation leur a été remise pour comparution devant le Tribunal correctionnel le 8 juillet 2008.

Pour parler très clairement, Madame le Ministre de l'Intérieur évoque cette question à chacune de nos réunions du soir, et nous sommes tout à fait déterminés, comme nous le faisons depuis une dizaine de jours, à engager des contrôles particulièrement fréquents, notamment la nuit, à proximité des établissements de nuit, des gares et à Roissy.

Au-delà de cette situation que je qualifie de conjoncturelle après le malheureux événement que j'ai signalé, le rapport sur la modernisation de la profession de taxi demandé par M. le Premier Ministre au Préfet CHASSIGNEUX préconise d'étendre le ressort territorial d'action de la Préfecture de police en matière de contrôle des taxis. Le groupe de travail qui a été réuni sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et auquel nous avons participé, a repris l'idée d'une extension de la compétence de la Brigade de contrôle à l'ensemble des communes de la zone des taxis parisiens et, pour ma part, j'ai proposé de porter au minimum à une vingtaine de personnes l'effectif du service. L'idéal serait d'atteindre trente fonctionnaires. Les textes juridiques nécessaires sont en cours de préparation et le Ministre, Mme ALLIOT-MARIE, réunira dans les tous prochains jours les représentants de la profession pour la signature d'un protocole d'accord assorti de mesures de contrôle.

Je dis avec beaucoup de détermination que, dans ce domaine comme ailleurs, nous mènerons une politique très sévère pour que les taxis clandestins soient éradiqués sur la plage urbaine de l'agglomération parisienne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A.)

et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

V - Question d'actualité du groupe "Les Verts" relatif à l'expulsion d'étudiants demeurant dans des "résidences universitaires de fortune".

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. René DUTREY pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

M. René DUTREY. - Le collectif Jeudi-Noir, dit collectif des galériens du logement, milite pour le respect du droit au logement des étudiants, artistes et jeunes travailleurs franciliens. Cette nouvelle génération de militants organise des happenings festifs, événements et réquisitions pour attirer l'attention sur la crise du logement qui sévit dans la capitale.

Récemment, Jeudi-Noir a investi quatre bâtiments pour y créer des résidences universitaires de fortune :

- le 89, rue de la Faisanderie, propriété de Méridional Europa, fonds d'investissement espagnol, où ils ont pu reloger 45 étudiants ;

- le 55, boulevard du Montparnasse, propriété de la M.A.I.F., où 40 étudiants avaient pu être relogés ;

- le 16, boulevard Montmartre, propriété du fonds de pension Gecina, 30 étudiants relogés ;

- le 7, impasse Saint-Claude - 80 rue de Turenne, propriété de la S.C.I. Saint-Louis, 30 étudiants relogés.

Le point commun de ces quatre bâtiments était qu'ils étaient vides depuis de nombreuses années, tout en appartenant à des entreprises importantes.

Pourtant, la Préfecture de police a choisi d'expulser sans délai les occupants, alors qu'aucune urgence ne le nécessitait. Le bien-fondé de ces expulsions est contesté par le collectif Jeudi Noir devant les tribunaux. Alors même que des milliers de personnes, particulièrement des étudiants, artistes, jeunes travailleurs, peinent à se loger, des centaines d'immeubles restent vides dans la Capitale. Quel est le véritable scandale ? Les actions de réquisition opérées par le collectif Jeudi Noir ou la pénurie de logements organisée par les propriétaires ?

Ma question sera double et s'adressera au Maire de Paris et à Monsieur le Préfet de police.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer sur l'action de la Ville de Paris concernant ces quatre immeubles vides ? Les propriétaires ont-ils été approchés ? La Ville de Paris envisage-t-elle d'exercer son droit de préemption sur ces immeubles ou de demander au Préfet de Région l'application de la loi de réquisition sur ces quatre sites ?

Monsieur le Préfet de police, tout d'abord, pouvez-vous nous expliquer la raison qui a poussé vos services à expulser les étudiants du 80 rue de Turenne à quelques jours de leur audience auprès du juge de l'exécution et avant l'expiration du délai légal.

Par ailleurs, Point de détail mais essentiel pour les expulsés, les habitants ont tout perdu dans l'expulsion. Pouvez-vous intercéder pour que ces expulsés puissent récupérer leurs affaires, en particulier leurs œuvres d'art ? Et surtout, plus généralement, quelles mesures l'Etat s'apprête-t-il à prendre pour mettre un terme à ces situations de vacance absolument scandaleu-

ses ?

Les quatre propriétaires sont-ils bien assujettis à la taxe de la vacance ? Dans une telle situation de crise, combien de temps faudra-t-il attendre pour appliquer la loi de réquisition ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole;

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Vous m'interrogez, Monsieur DUTREY, sur l'attitude de la Préfecture de police vis-à-vis des occupations militantes des immeubles d'habitation ou de bureaux investis alors qu'ils sont vides.

S'agissant des trois premières adresses citées (89, rue de la Faisanderie, 16 boulevard Montmartre et 55, boulevard du Montparnasse), aucune réquisition du concours de la force publique n'a été adressée à ce jour à la PP. Il n'y a donc pas "d'expulsion sans délai", pour reprendre la formule de votre question, programmée pour ces bâtiments.

Concernant le 7, impasse Saint-Claude - 80, rue de Turenne, où j'ai été amené à faire procéder à une évacuation forcée, je voudrais rappeler plusieurs éléments.

J'ai d'abord tout simplement pris en compte une transmission de récriminations des riverains qui demandaient de régler ce problème rapidement.

J'ajoute, pour expliquer sans doute cette demande, que si la partie centrale de cet ensemble immobilier était effectivement inoccupée, les propriétaires et les locataires réguliers occupent les deux bâtiments situés de part et d'autre de l'immeuble squatté.

Ensuite, j'ai été saisi par huissier en vertu d'une décision de référé rendue le 3 avril 2008 par le Tribunal d'instance du 3e arrondissement et je tiens à citer la décision du juge : "que la demande d'expulsion des défendeurs sans délai, avec le concours de la force publique, est en conséquence justifiée, la sécurité des personnes étant en péril".

Ce sont donc surtout les aspects relatifs à la sécurité du bâtiment et à la prévention des risques d'incendie qui m'ont conduit le 6 mai dernier à interdire par arrêté l'occupation des locaux concernés et à procéder rapidement à la libération des lieux. Une visite de sécurité les jours précédents avait établi le caractère très vétuste des installations électriques, la présence de fils dénudés et l'absence de dispositif d'alerte et d'évacuation en cas d'incendie.

Cette préoccupation était d'autant plus présente à notre esprit - à mon esprit, même si je n'ai pas directement connu cet événement tragique - que personne dans le quartier n'a oublié les victimes de l'incendie mortel survenu voici quelques années à 150 mètres de là, dans la rue du Roi-Doré.

Je précise que, dans ces lieux, étaient organisées des manifestations en présence de public, au mépris des règles visant à protéger le public en cas de panique.

Quant à la saisine du juge de l'exécution, qui n'a pas d'effet suspensif, la Préfecture de police n'en avait pas eu connaissance avant d'évacuer l'immeuble.

S'agissant des effets personnels des occupants, des contacts ont été pris avec l'huissier pour qu'il réponde avec célérité aux demandes présentées. Il est tout à fait légitime que ces personnes puissent retrouver leurs biens, notamment si ce sont des biens résultant d'une production intellectuelle.

La Préfecture de police n'ignore pas les difficultés soulevées par la forte tension sur le marché locatif parisien et j'avais demandé, je l'en remercie encore puisque je l'avais demandé tardivement, à M. le Maire de pouvoir intervenir au cours du débat sur le logement, non pas que la Préfecture de police soit particulièrement compétente dans ce secteur de façon globale mais parce que - c'est l'occasion pour moi de le rappeler - je veillerai à ce que, lorsqu'il y a des problèmes de sécurité, nous soyons très vigilants.

Ce matin, un journal important qui paraît sur le secteur de Paris, évoquait le marché que nous soumettons à votre Assemblée pour pouvoir recourir, ce qui ne se faisait pas jusqu'à maintenant, à des travaux d'office. Vous me verrez donc toujours auprès de vous pour essayer d'apporter des remèdes à cette difficulté du logement.

Mais il faut aussi avoir, évidemment, en tête les difficultés relatives à la sécurité.

Je citerai, enfin, l'exemple du 27, rue de la Glacière. Il se trouve que je viens d'apprendre que l'occupation pourrait s'avérer dangereuse, en raison de la présence d'une forte concentration d'amiante constatée par diagnostic technique fin 2005. Je vais donc faire procéder aux vérifications nécessaires, en lien avec le Préfet de Paris.

Enfin, s'agissant des dispositions légales relatives aux réquisitions de locaux vacants, je l'ai déjà dit, il n'y a pas de tabou mais les expériences menées à Paris, comme dans plusieurs villes de France, en 2001, ont eu des résultats mitigés. L'importance des travaux préalables de mise aux normes d'hébergement et l'inadaptation des locaux réquisitionnés aux nécessités du logement très social ont fait apparaître les limites et le coût d'une telle solution.

Voilà, Monsieur DUTREY, ce que je voulais vous dire. En liaison avec la Ville - puisque c'est une question posée à la fois à M. le Maire de Paris et à la Préfecture de police -, je suis tout à fait prêt à ménager des délais.

Mais sur les questions de sécurité, il faut que l'on se mette bien d'accord. Je pense que personne ne sera en situation de laisser des personnes s'installer, surtout si on ouvre au public, comme c'était le cas dans la rue de Turenne, et à faire courir des risques. Je pense que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, sans doute, chacun exercera ses responsabilités mais que l'on peut parfaitement trouver des accords. Si la Ville engage des procédures immobilières, nous attendrons, mais je pense qu'il faut que l'on ait aussi à l'esprit ces questions de sécurité. Je l'ai indiqué et rappelé tout à l'heure par rapport à la mise en œuvre de procédures de travaux d'office, parce que je suis, pour parler très franchement, assez effrayé du nombre d'immeubles et d'hôtels insalubres.

Je sais qu'il y a également un vœu qui a été déposé sur la situation de certains hôtels. Je ne mélange pas les sujets, mais je crois qu'il s'agit d'un sujet global que l'on doit aborder ensemble.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La question posée par M. DUTREY comporte deux aspects.

Au sujet des réquisitions, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur DUTREY, que M. le Maire de Paris a, à de nombreuses reprises, saisi le Gouvernement et le Préfet, de la réquisition possible de tous les locaux vacants sur le territoire parisien. J'ai eu moi-même l'occasion de réaffirmer auprès de Mme BOUTIN, Ministre du Logement, lors du débat engagé sur la Région en matière de la crise du logement, la possibilité de saisir, sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France d'ailleurs, des opportunités sur les immeubles vacants.

Bien évidemment, ce choix, certes symbolique, reste un signal fort en une période de crise comme celle que nous traversons aujourd'hui.

En ce qui concerne les quatre immeubles que vous mentionnez, le 89, rue de la Faisanderie, le 55, boulevard de Montparnasse et le 16, boulevard Montmartre, certes, n'ont pas été occupés longuement, puisque, à ma connaissance, les occupants, le jour même ou dans l'heure qui a suivi ont été évacués de ces lieux. Néanmoins, ce sont des immeubles que nous connaissons et que nous suivons. Notamment le 55, boulevard de Montparnasse n'a pas fait l'objet de D.I.A. jusqu'à ce jour.

Le 16, boulevard Montmartre fait partie d'une négociation que nous avons en lien avec le groupe GECINA.

Cet immeuble pourrait être transformé à la fois en logement et en bureau. En tel cas, nous y réaliserions 25 % de logements sociaux sur la partie logement.

Concernant le 7, impasse Saint-Claude, nous suivons de très près ce dossier qui fait l'objet de procédures judiciaires compliquées et complexes depuis un certain nombre d'années.

Nous restons en attente d'un jugement qui a dû avoir lieu courant de la semaine dernière, indispensable pour connaître l'évolution de ce dossier.

Sachez que nous avons manifesté vis-à-vis du propriétaire notre intérêt pour le devenir de cet immeuble. Nous suivons avec vigilance et intérêt l'ensemble des D.I.A. qui peuvent se passer sur ces immeubles comme beaucoup d'autres sur le territoire parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Monsieur René DUTREY, très brièvement, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - Je ne souhaite pas rebondir mais seulement apporter une précision.

Le 89, rue de la Faisanderie et le 55, boulevard Montparnasse n'ont pas eu recours à la force publique puisque ce sont des immeubles que vous avez déjà expulsés il y a deux, trois et quatre mois.

Le 55, boulevard du Montparnasse a été occupé pendant plus de 15 jours comme résidence étudiante. Force est de constater que ces 150 à 200 étudiants aujourd'hui sont à la rue alors que ces quatre immeubles sont encore vides et risquent de le rester encore longtemps au vu de l'inadéquation des procédures mises en œuvre.

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'instauration d'un plafond de ressources pour des logements "libres" de la Ville de Paris et de ses organismes bailleurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LEGARET pour la question d'actualité du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le conseil d'administration de la R.I.V.P a adopté le 16 mai dernier une délibération pour plafonner au maximum des barèmes P.L.S. les loyers de 14.000 logements de cette très importante société d'économie mixte de la ville.

C'est un parc qui relevait jusqu'à présent du secteur libre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint chargé du logement qui était présent lors de ce vote a indiqué à la suite d'une question que j'avais posée que la Ville étendrait cette disposition à tous les organismes de la Ville ou de ses satellites gérant des logements.

Cela a d'autant plus aiguisé notre curiosité que, Monsieur le Maire, vous n'aviez nullement évoqué cette question lors de votre communication sur le logement. C'était pourtant la dernière séance. C'est une innovation considérable qui aurait dû logiquement être l'un des points importants de cette communication et donner lieu à des débats.

Je ne m'interrogerai même pas sur le fait de savoir si la suppression du secteur libre est strictement conforme à l'orthodoxie libérale dont vous êtes désormais un prosélyte remarqué.

Si cette réforme est menée jusqu'à son terme, c'est une mesure dont nous ne contestons pas le principe, mais nous faisons observer que cela institue un processus de plafonnement des ressources des demandeurs de logements sans conventionnement des logements de la ville, ce qui nous amène à poser quelques questions.

Premièrement, la promesse que vous nous avez faite, Monsieur le Maire de Paris, lors de votre discours de réélection, de créer un tiers de logements pour les classes moyennes au cours de la nouvelle mandature doit-elle être considérée comme strictement plafonnée et limitée à ce plafonnement au maximum des barèmes P.L.S. ?

Quelle sera donc, dans cet engagement, la part revenant à cette mesure de plafonnement qui est une mesure strictement arithmétique et statistique puisqu'elle ne se solde pas par des constructions neuves ?

Je voudrais rappeler inlassablement si nécessaire que lorsqu'on achète un logement avec son occupant, on ne crée pas un logement neuf, si vous plafonnez sur le montant des ressources des logements existants, vous ne créez toujours pas de logement neuf.

Deuxièmement, cette mesure sera-t-elle généralisée et à quel rythme ?

Troisièmement, le Maire de Paris envisagera-t-il, comme la logique conduirait à le faire, de ne plus recevoir les demandes de logements déposées par des particuliers ou des ménages dont les revenus dépassent ce plafond ?

Quatrièmement, dans la même logique, est-il envisagé de radier dans le fichier parisien tous les demandeurs dépassant ce plafond ?

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Enfin, comment entendez-vous mettre de l'ordre dans la disparité des loyers pratiqués par la Ville et ces organismes de logement pour des situations comparables ?

C'est une mesure tellement importante, c'est une nouvelle approche du logement social. Il est indispensable de faire réaliser une évaluation objective de la situation sociale des demandeurs mais aussi des attributaires des logements sociaux à Paris avant de pouvoir en débattre et de la généraliser.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je suis étonné, Monsieur Jean-François LEGARET, de votre question dans la mesure où elle a déjà fait l'objet d'un débat dans l'Assemblée le 4 février 2008.

Certains d'entre vous n'étaient peut-être pas encore élus. M. Jean-François LEGARET était peut-être en campagne à ce moment-là.

Nous avons eu l'occasion de débattre de cette question à la suite des questions posées par rapport à ce qui se passait au sein du patrimoine de la R.I.V.P. et l'Exécutif parisien a présenté une mesure de plafonnement des ressources nécessaires pour avoir accès au patrimoine L.L.I. notamment de la R.I.V.P., de l'A.G.I.M. et de l'O.P.A.C. de Paris.

Le conseil d'administration de la R.I.V.P. auquel vous assistiez n'a fait qu'appliquer les décisions votées par le Conseil de Paris comme elles ont été appliquées et décidées par l'A.G.I.M., la S.I.E.M.P et par anticipation par l'O.P.A.C. il y a de cela plusieurs mois.

Qu'est-ce qu'il y a de nouveau par rapport à cela ?

Pour autant, le fait d'avoir du P.L.S. n'exclut pas de fait d'avoir un certain nombre de candidats au plafonnement supérieur, puisque nous avons à Paris un patrimoine de P.L.I. qui par nature n'est pas au plafond P.L.S.

Il couvre près de 90 % des demandeurs ou même des habitants parisiens. Nous avons là un patrimoine suffisamment large pour répondre aux différentes situations financières des demandeurs.

Néanmoins, la Ville de Paris s'est engagée à ouvrir un champ complémentaire notamment dans les zones d'aménagement des constructions ouvertes aux classes moyennes et aux classes moyennes supérieures en plafonnant des loyers à 16,35 euros dans des loyers locatifs du secteur libre à loyers plafonnés, nous avons une ambition assez forte en la matière, ayant une réponse ciblée pour chaque catégorie de parisiens.

L'engagement a été pris par le Maire de Paris de consacrer un tiers des logements pour les couches moyennes, le P.L.S. est tout à fait la cible, plus le complément que je viens d'indiquer, nous avons là une complémentarité de produits utiles à la diversité des revenus des Parisiens répondant ainsi à la demande sans pour autant exclure un certain nombre de demandeurs qui aujourd'hui ont des revenus parfois supérieurs mais qui répondent, compte tenu de l'historique des réservations de la Ville de Paris notamment, dans des logements sur des conventions passées dans le secteur privé dans les temps anciens qui sont toujours d'actualité avec des loyers importants de 1.600 euros.

On voit bien que pour avoir des candidatures possible il est nécessaire d'avoir des revenus relativement importants et c'est pourquoi un certain nombre de candidats peuvent trouver une réponse avec ce produit historique dont à l'époque vous étiez responsable, Monsieur LEGARET, qui existe encore sur le territoire parisien.

Compte tenu de la difficulté de se loger pour des revenus moyens, revenus dont nous savons qu'ils ne vont pas en augmentation, il nous a semblé souhaitable de prendre une mesure qui a été votée presque à l'unanimité au mois de février 2008, de limiter les attributions des logements de ce patrimoine L.L.I. au plafond de ressource P.L.S.

Cela correspond tout à fait à ce qu'attendent les Parisiens dans leur globalité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole, très brièvement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - De la part de M. Jean-Yves MANO je m'attends à beaucoup de choses mais pas à ce qu'il mette en cause mon assiduité aux travaux de notre Assemblée.

Puisqu'il évoque la délibération et le débat que nous avons eu le 15 février, j'ai naturellement le texte de son intervention entre les mains.

S'il veut que je rappelle que ce jour-là il a évoqué 325 logements de la R.I.V.P., alors qu'il en évoque 14.000 aujourd'hui, cherchez l'erreur, Monsieur MANO !

La question est d'une telle ampleur qu'elle mérite indiscutablement que nous en débattions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Précis mais un peu de mauvaise foi. On y reviendra, ne vous énervez pas.

Nous passons au Conseil Général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante cinq minutes, est reprise à seize heures dix minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques de Paris et aux commerces à caractère culturel.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous revenons donc en formation de Conseil municipal pour examiner le vœu référencé n° 8 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux zones touristiques de Paris et aux commerces à caractère culturel.

Mme Geneviève BERTRAND s'exprime au nom de Mme Valérie SACHS.

Mme Geneviève BERTRAND. - L'implantation des zones touristiques donnant droit à l'ouverture régulière de commerces culturels, en particulier, semble à ce jour assez limitée dans la

Capitale. D'autres quartiers que ceux existant aujourd'hui attirent en fait de plus en plus de touristes. Le groupe Centre et Indépendants demande que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris lance une étude sur l'évolution des zones touristiques de la capitale, sur leur impact et sur leur développement futur.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Chère Madame, l'article L 221-8-1 du Code du Travail du 20 décembre 1993 donne aux commerces "mettant à la disposition du public des biens et des services destinés à faciliter son accueil pour ses activités de détente et de loisirs, d'ordre sportif, récréatif ou culturel, la possibilité d'obtenir une autorisation préfectorale d'ouverture le dimanche sous réserve d'être localisé dans une zone dite zone touristique d'affluence exceptionnelle, dont les périmètres sont délimités par le Préfet sur demande du Conseil municipal".

A ce jour, Paris comporte sept zones touristiques d'affluence exceptionnelle, qui ont été instituées et délimitées par trois arrêtés préfectoraux pris en 1994, 2000 et 2005, sur la base de périmètres délibérés par le Conseil de Paris : la rue de Rivoli, la place des Vosges, la rue d'Arcole, l'avenue des Champs-Élysées, le Viaduc des Arts de l'avenue Daumesnil, le boulevard Saint-Germain, une liste des rues du quartier de la Butte Montmartre, secteur du bas Montmartre, haut de la rue de Lepic, arrêté préfectoral du 21/02/2005.

L'examen des demandes d'ouverture le dimanche sur lesquels, au cas par cas, le Conseil de Paris doit émettre un avis dans le cadre de la procédure conduite par le Préfet est extrêmement délicate, car le texte de loi visant les loisirs d'ordre sportif, récréatif ou culturel, est trop imprécis sur la nature des articles qui peuvent être proposés à la vente.

Depuis 2006, le Conseil de Paris a exprimé 20 avis favorables, essentiellement pour la vente de produits culturels (livres, musique, objets d'art) et de création (d'articles de loisirs créatifs, de souvenirs de Paris destinés aux touristes, boutiques des Arcades de la rue de Rivoli), de matériels de sport et pour l'ouverture de show room automobiles des Champs-Élysées. Tant que l'article de la loi 93-1313, sur la nature des produits susceptibles d'être vendus le dimanche, n'est pas modifié, il est trop tôt pour se lancer dans les études sur la nature des commerces concernés.

Enfin et surtout, alors que le Parlement s'apprête à étudier une proposition de loi sur l'ouverture des commerces le dimanche, dans les semaines qui viennent, la Ville de Paris tient à rappeler qu'elle sera très vigilante sur ce sujet particulièrement sensible pour l'équilibre socio-économique de notre ville, pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pour la qualité des rapports entre partenaires sociaux.

Par conséquent, il est proposé par l'Exécutif municipal de rejeter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DDEE 38 - Subvention au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Masséna (13e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 21.800 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 38 relatif à l'attribution d'une subvention de 21.800 euros au G.I.E. Masséna, 13e, pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007.

En l'absence de Mme Danielle FOURNIER, inscrite sur cette affaire, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 38).

2008, DDEE 107 - Résolution conventionnelle entre la Ville de Paris et la SEMAEST du traité de concession du 21 décembre 2007 concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin" (5e et 6e) "Entre Deux Gares" et "Lancry" (10e) "Daumesnil-Félix Eboué" (12e) et "Jonquière-Epinettes" (17e). - Approbation d'un traité de concession avec la SEMAEST concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les mêmes secteurs et autorisation à M. le Maire de Paris de signer le nouveau traité de concession.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 107 relatif à la résolution conventionnelle entre la Ville de Paris et la SEMAEST du traité de concession du 21 décembre 2007 concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin" (5e et 6e) "Entre Deux Gares" et "Lancry" (10e) "Daumesnil-Félix Eboué" (12e) et "Jonquière-Epinettes" (17e).

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

Lors de sa séance des 17, 18 et 19 décembre 2007, le Conseil de Paris débattait et adoptait la délibération attribuant à la S.E.M.A.E.S.T. la concession d'aménagement et de développement économique de cinq quartiers de Paris supplémentaires à ceux déjà concernés.

Les aléas juridiques subis par la délibération nous offrent l'opportunité de redire tout l'intérêt qu'avait suscité cette démarche et, très spécifiquement, s'agissant du maintien et du développement de la tradition de commerces culturels du Quartier Latin dans les 5e et 6e arrondissements.

Depuis cette époque, le contexte a évolué.

Sont intervenus les décrets d'application de la loi Dutreil et, me semble-t-il, mais j'attends de votre part un certain nombre d'éclairages, des interrogations, voire des inquiétudes ont surgi

sur l'insécurité juridique qui peut en découler.

Mon intervention se limitera à vous demander que la plus grande sécurité juridique soit respectée en ce qui concerne, d'une part, les futurs bénéficiaires et, d'autre part, la Ville de Paris. En effet, le droit de préemption de la Ville s'appliquant non seulement aux fonds de commerce et aux fonds artisanaux, mais encore aux baux commerciaux, avec toutes les conséquences imaginables, il est clair, comme l'indiquait précédemment Mme Lyne COHEN-SOLAL lors de la séance des questions d'actualité, que le danger est grand pour les finances locales.

Je vous remercie des précisions que vous pourrez m'apporter.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remercier Mme BERTRAND qui, d'une manière régulière, s'intéresse de manière extrêmement précise, et efficace d'ailleurs, à notre politique en matière commerciale et en particulier à ce travail que nous faisons avec la S.E.M.A.E.S.T. sur un certain nombre de zones.

Effectivement, dans les 5e et 6e arrondissements, nous avons voté, en juin puis en décembre 2007, le fait que la S.E.M.A.E.S.T. pouvait s'intéresser aux commerces culturels, très fragiles dans tout Paris et particulièrement dans ces quartiers où les augmentations de loyer sont extrêmement importantes.

Madame BERTRAND, nous devons revoter cette délibération pour des raisons techniques, assez mineures, mais il nous faut la revoter. Cela me donne donc l'occasion de vous répondre sur l'éventuelle application de la loi Dutreil dont les décrets ont été justement publiés en décembre 2007, après deux ans et demi d'attente.

J'y reviendrai, parce qu'un vœu a été déposé par M. SARRE et nous y reviendrons en détail, mais je voulais vous dire qu'en particulier dans nos quartiers, où souvent les librairies s'en vont et ferment, pour des raisons d'augmentation de loyer et même de spéculation sur les loyers, la loi Dutreil et ses décrets d'application n'offrent pas véritablement de solution aux collectivités. En effet, même si la Ville préemptait le bail de ces librairies, le loyer est libre et reste libre, donc le propriétaire des murs peut faire augmenter ce loyer sans que la loi Dutreil n'intervienne. Or, la Ville, bien entendu, devrait payer ce loyer. Le nouveau bailleur que la Ville placerait, devrait payer ce loyer et l'augmentation de loyer et, s'il se trouvait dans l'impossibilité de payer ces loyers, c'est la Ville qui, solidairement, devrait assurer le paiement de ce loyer en augmentation.

Vous le voyez, ce n'est pas une solution extrêmement rassurante. En tout cas, c'est une solution qui nous semble, de toute évidence, dangereuse pour les finances municipales, à Paris et, bien entendu, pour les villes moins importantes.

Voilà ce que je voulais vous dire, en l'occurrence, mais nous y reviendrons tout à l'heure et j'espère que, dans sa grande

sagesse, le Parlement reviendra sur la façon d'appliquer cette loi, qui est intéressante par ailleurs, sur la préemption des baux commerciaux.

Merci, en tout cas, d'adopter ce projet de délibération important pour l'avenir des commerces de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 107).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la fermeture des commerces parisiens le dimanche.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la fermeture des commerces parisiens le dimanche.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Il s'agit d'un vœu qui vise à réagir à une proposition de loi déposée par M. Richard MALLIÉ, député des Bouches-du-Rhône, en vue d'expérimenter pour une durée de cinq ans une déréglementation du repos dominical dans les zones agglomérées regroupant plus de 200.000 habitants, ce qui, évidemment, nous concerne, à Paris.

L'expérience prouve qu'à chaque fois que l'on dérègle un peu plus, on précarise davantage les salariés. Or, on sait à quel point la précarité touche les salariés de notre ville. Il s'agit donc de demander au Maire de Paris de faire connaître son opposition à cette proposition de loi.

Suite à une discussion avec l'Exécutif, nous vous proposons de limiter le vœu à la formulation suivante : demander au Maire de Paris de faire connaître son opposition à cette proposition de loi.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait favorables à ce vœu déposé par le groupe Communiste.

Effectivement, comme le dit M. BROSSAT, cette menace de généralisation des possibilités d'ouverture le dimanche de tous les commerces dans Paris tiendrait au dépôt d'une proposition de loi dans une niche parlementaire du député des Bouches-du-Rhône, M. MALLIÉ. Ce député propose que cette possibilité d'ouvrir tous les commerces tous les dimanches soit testée pendant cinq ans dans ces lieux de très grande activité commerciale. Je pense qu'il songe à Plan de Campagne, à côté de Marseille, mais en même temps, Paris ferait partie de ce que l'on appelle "un test" dans cette proposition de loi. Elle serait examinée à l'Assemblée en même temps que la loi L.M.E. dont nous parlons tout à l'heure.

Cela nous paraît, comme vient de le dire mon collègue Jean-Bernard BROS, extrêmement dangereux pour les salariés de l'ensemble des commerces à Paris, pour la pérennité des commerces de centre ville petits et individuels, qui n'ont pas la possibilité d'ouvrir le dimanche, et donc pour l'équilibre général commercial de Paris.

Je propose donc que ce vœu soit adopté par l'ensemble du Conseil de Paris. Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 20).

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la protection du petit commerce de proximité parisiens.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la mise en application à Paris du droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n°s 10, 11 et 10 bis déposés respectivement par les groupes M.R.C., U.M.P.P.A. et l'Exécutif relatifs à la protection des petits commerces de proximité parisiens.

M. Georges SARRE va présenter le vœu n° 10, Mme TISSOT présentera le vœu n° 11 et Mme COHEN-SOLAL répondra et présentera en particulier le vœu n° 10 bis.

La parole est donc à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis des années, dans le 11e arrondissement et plus largement dans Paris, nous nous battons, nous sommes mobilisés pour faire reculer les mono activités.

Pendant plus de sept ans, nous avons pris des initiatives pour que les pouvoirs publics, c'est-à-dire l'État et les gouvernements prennent des dispositions permettant de préempter les baux et les murs.

Au stade où nous sommes et en ayant fait preuve de beaucoup de patience, nous avons constaté que la loi est arrivée.

Mieux, cette loi est complétée par un décret ce qui est absolument indispensable pour que la loi s'applique. Après le projet de loi et le décret, nous avons eu l'arrêté. La question qui se pose est de savoir si cela va marcher et dans quel contexte.

Comme moi, vous constatez chaque jour la fragilité du petit commerce de proximité dans nos quartiers.

Le vœu que j'ai déposé vise à apporter à nos commerçants le soutien qu'ils méritent. Il présente trois volets.

D'abord je souhaite que la Ville de Paris prenne toutes les dispositions pour être en mesure d'exercer le plus rapidement

possible son droit de préemption sur les baux commerciaux.

A force de sensibilisation et de persévérance le dispositif juridique nécessaire à l'exercice de ce droit est en place au niveau national depuis le 29 février dernier. Cela n'aura pris que sept ans !

Comme je l'écrivais en janvier à M. DELANOË, Maire de Paris, c'est désormais à la Municipalité de prendre en compte la nouvelle donne juridique. Celle-ci demeurant assez vague, nous pourrions dans un premier temps expérimenter seulement ce nouveau droit de préemption.

Ensuite, une évolution législative en principe technique est nécessaire pour que les communes puissent déléguer leur droit de préemption aux concessionnaires d'opérations d'aménagement en l'espèce à Paris à la S.E.M.A.E.S.T.

On touche à l'absurde.

Aujourd'hui la Ville peut préempter mais pas la S.E.M.A.E.S.T., autrement dit, son bras séculier.

J'aurais aimé profiter de la présence dans notre Assemblée de deux membres éminents du Gouvernement pour leur demander d'intervenir dans le cadre de l'examen de la loi de modernisation de l'économie.

Il me semble souhaitable que les ajustements indispensables soient faits à l'occasion de ce débat qui va se dérouler durant une semaine à l'Assemblée nationale et qui se poursuivra au Sénat pour reprendre la navette.

Cela me semble important, j'en appelle à une prise de conscience de ce que la libéralisation de l'implantation des surfaces commerciales comprises entre 300 et 1.000 mètres carrés constitue une menace considérable à l'égard du petit commerce.

J'ai déjà écrit à nos collègues parlementaires parisiens pour leur demander de ne pas voter cette libéralisation qui ne fera en rien baisser les prix de la grande distribution mais alourdira plus encore le fardeau du petit commerce de proximité.

Nous avons des éléments, ils sont difficiles d'utilisation. Je souhaite que l'on profite de ce débat au Parlement, Sénat et Assemblée nationale, pour qu'enfin nous puissions agir dans de bonnes conditions.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE, d'avoir présenté le vœu n° 10.

Je donne la parole à Mme Claude-Annick TISSOT pour présenter le vœu n° 11.

Mme Claude-Annick TISSOT. - S'il y a bien un constat qui, au sein de cette Assemblée, suscite une quasi unanimité, c'est l'urgence qu'il y a d'enrayer l'extension des mono activités de tout genre, dans nos quartiers et d'enrayer le mouvement de disparition des commerces dits de proximité.

Comme vous l'avez rappelé, Madame COHEN-SOLAL, vous avez fait partie, ainsi que M. SARRE, des élus qui ont réclamé pendant de nombreux mois la publication des décrets de cette loi Dutreil.

C'est bien la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, reprenant les termes d'ailleurs d'un amendement déposé par notre collègue M. Philippe GOUJON lors de l'examen du texte au Sénat qui a instauré le droit de préemption des fonds artisanaux, des fonds de commerce et

des fonds commerciaux.

Il s'agit là, je le rappelle, je le souligne mais on le sait, d'un pouvoir juridique sans précédent donné à toutes les communes de France et bien sûr à la Ville de Paris pour lutter contre ce fléau de la mono activité.

En application des décrets parus en décembre 2007, ce droit de préemption n'est subordonné qu'à la délimitation par délibération du conseil d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Cette délimitation n'est pas soumise à une obligation de compatibilité avec les orientations particulières du P.L.U.

De ce fait, la décision de préemption relève de la compétence exclusive de la commune exercée par son Conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville de Paris étudie, en liaison avec chacun des maires d'arrondissement et pas seulement avec la S.E.M.A.E.S.T. comme vient de l'évoquer M. SARRE, bien entendu aussi en liaison avec les organisations professionnelles concernées, la définition des périmètres à l'intérieur desquels elle pourra exercer ce droit de préemption.

J'ajoute qu'en marge de ce vœu, nous nous inquiétons aussi, comme vient de le faire M. Georges SARRE, de ce que les crédits appropriés soient effectivement dégagés au budget supplémentaire de 2008 et bien sûr au budget primitif de 2009 afin de pouvoir effectivement rendre ce droit de préemption opérationnel.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour répondre et présenter le vœu n° 10 bis et donner son sentiment quant au vœu n° 11.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Effectivement, ces vœux et ce débat sont de très grande actualité.

Nous avons parlé de la loi dite de modernisation économique qui sera soutenue devant l'Assemblée nationale par Mme LAGARDE et je pense M. CHATEL. Cette loi devrait permettre l'implantation commerciale en dessous de 1.000 mètres carrés sans aucun examen ni autorisation des élus ni des organisations consulaires, et rend d'autant plus important et d'autant plus urgent - Mme TISSOT vous ne parlez pas de cette loi L.M.E. dans votre vœu - de pouvoir appliquer la loi sur la préemption des baux commerciaux. La fragilisation qu'elle occasionnera aux petits commerces nous demandera d'agir beaucoup plus vigoureusement pour défendre le commerce de proximité.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir finalement un gouvernement dit "ultra libéral" déréglementer les grandes surfaces, mais convenir qu'il faut municipaliser les petits commerces pour qu'ils subsistent.

C'est une drôle de conception pour nous du commerce. Cela étant, cette loi Dutreil existe depuis août 2005. Il nous faut l'appliquer et regarder comment ses décrets d'application peuvent être appliqués pour la Ville de Paris.

Nous avons fait étudier ces décrets d'application de manière extrêmement précise par nos services. Je vous le dis à

l'un et à l'autre, aujourd'hui, ils ne sont que très difficilement applicables pour des raisons que nous détaillons dans le vœu n° 10 bis.

Je viens de répondre à Mme Geneviève BERTRAND, ces textes mettent gravement la Ville en péril par rapport à l'augmentation des loyers que les propriétaires des murs pourraient demander aux bailleurs. Comme il n'y a pas de blocage ni gel des loyers des baux préemptés prévus, le propriétaire des murs peut augmenter les loyers et à Paris c'est le principal problème que nous avons avec les boucheries, les épiceries, tous les commerces de proximité et les commerces de bouche qui sont en danger.

Deuxièmement, l'étude systématique de l'ensemble des propositions d'aliéner ces baux commerciaux qui sont de plus de 20.000 par an devrait obliger la Ville à mettre en place un nouveau service pour étudier tous ces baux commerciaux qui sont mis sur le marché afin d'être en mesure de décider de les préempter ou non.

Troisièmement, quand une ville préempte un fonds de commerce dans lequel existent des stocks périssables et des emplois de commerce, que fait-elle avec ces stocks et ces emplois ? Est-ce qu'une ville peut gérer ce genre de biens ?

Enfin, pourquoi une ville ne peut-elle pas, comme M. Georges SARRE le propose, déléguer ce droit de préemption des baux à une SEM, comme la Ville de Paris l'a fait, qui serait beaucoup plus réactive et beaucoup plus performante sur le marché privé qu'une ville qui doit faire voter trois délibérations avant de préempter puis d'affecter un bail ?

Devant toutes ces incertitudes et ces dangers que présentent actuellement le décret d'application de la loi Dutreil, nous proposons que le Parlement saisisse l'opportunité de la loi dite de modernisation économique pour opérer les modifications législatives nécessaires pour rendre applicable cette préemption et de pouvoir la faire exercer par une société.

Enfin, sur ce vœu n° 10 bis que présente l'Exécutif, nous émettons le vœu que le Gouvernement renonce à la libéralisation de l'implantation des grandes surfaces commerciales de moins de 1.000 mètres carrés parce que c'est là un très mauvais coup porté aux commerces de proximité qui ne peuvent pas être aidés par ailleurs par les villes, comme elles le voudraient.

Voilà en quoi consiste ce vœu n° 10 bis.

Je propose à M. SARRE de se reporter sur le vœu n° 10 bis qui reprend de nombreux éléments de son vœu n° 10 et je propose de voter contre le vœu n° 11 déposé par Mme TISSOT, au bénéfice de ce vœu n° 10 bis, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je me tourne vers M. SARRE. Retirez-vous le vœu n° 10 au bénéfice du vœu n° 10 bis qui en reprend l'argumentation ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, ce n'est pas si simple.

Je comprends bien les remarques de Mme COHEN-SOLAL et je suis en grande partie d'accord avec elle. La partie en gras figurant dans le vœu présenté par l'Exécutif me donne entièrement satisfaction, sauf sur un point.

Car il me semble tout à fait clair que nous risquons d'assister à une partie de ping-pong. Autrement dit, ceux de la droite

diraient : "Vous avez les instruments et vous ne vous en servez pas", et ce serait la vérité. En même temps, les autres répondraient : "Non, nous ne pouvons pas tenter quelque chose".

Pour éviter cette situation inextricable, je vous suggère, Madame COHEN-SOLAL, d'accepter qu'il y ait une expérimentation, c'est-à-dire que, sur la base des textes dont nous disposons (tout en sachant que nous ne pouvons pas utiliser la S.E.M.A.E.S.T.), une expérimentation soit menée dans un arrondissement où déjà les périmètres ont été dessinés et sont en application, pour voir si cela fonctionne ou pas, et s'il est possible d'obtenir, sur cette base, un résultat absolument indiscutable.

A ces conditions, bien sûr, je voterai avec plaisir le texte de l'Exécutif. Autrement, je présenterai mon vœu car il prend en considération un certain nombre d'éléments qui ne figurent pas dans celui de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je me tourne vers Mme COHEN-SOLAL : êtes-vous prête à ajouter la mention d'une expérimentation dans le vœu de l'Exécutif ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - C'est extrêmement difficile d'imaginer une expérimentation, dans la mesure où, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est urgent de préempter un commerce de proximité c'est parce que, et nous avons le cas partout dans Paris, les loyers augmentent de manière absolument irraisonnée.

Cela voudrait dire que c'est la Ville de Paris qui paie des loyers aux propriétaires spéculateurs et que, naturellement, elle se substitue au commerce de proximité qui s'en va car le commerce est trop cher, pour payer au propriétaire des murs un loyer qui ne correspond pas à un commerce de proximité.

Il faudra que la Ville non seulement paie ce loyer au propriétaire des murs, mais aussi qu'elle trouve un autre commerce de proximité qui viendra payer un loyer qui a déjà été jugé irraisonné par le commerce de proximité qui s'en va. Je parle des boucheries, par exemple, qui sont, à Paris, extrêmement fragiles. J'ai en tête plusieurs lieux dans lesquels nous devrions pouvoir préempter des boucheries si le montant des loyers pouvait être gelé.

Actuellement, ce n'est pas le cas. Et dans les lieux dont je vous parle, il ne serait pas raisonnable de mettre les finances de la Ville de Paris, si j'ose dire, au service de propriétaires spéculateurs.

Franchement, je vous assure que le test est impossible à faire comme cela, parce qu'il faudrait mettre en place tout un système qui garantisse que la Ville de Paris ne s'embarque pas dans des financements dont elle ne pourrait pas connaître la limite.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur SARRE, je crois que Mme COHEN-SOLAL montre toute la difficulté de ce que vous suggérez. Il me semble que, grâce à vous, le débat a beaucoup progressé, ainsi que grâce à Mme Claude-Annick TISSOT.

Je pense que ce serait de bonne méthode de retirer provisoirement votre vœu n° 10, quitte à revenir sur le sujet dès que les complexités juridiques auront été un peu éclaircies et surtout si la loi met bon ordre dans ce système qui semble tout à fait incohérent.

M. Georges SARRE, adjoint. - Pour les murs, le problème

est résolu ; cela fonctionne. La question qui se pose, c'est pour les baux.

Je souhaite véritablement qu'une phrase soit ajoutée, ce qui n'est quand même pas quelque chose de colossal.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur SARRE, ce débat est tout à fait important, mais je pense malgré tout que nous pourrions peut-être parvenir à une conclusion provisoire. Je pense que le vœu de l'Exécutif marque un progrès important.

Nous reprendrons ce débat plus à loisir, par exemple, en commission, de façon à examiner des détails techniques qui ne peuvent être regardés en séance.

Je donne rapidement la parole à Mme COHEN-SOLAL, sinon je serai obligé, et je ne veux pas le faire, de demander l'avis de l'Exécutif sur le vœu que vous avez déposé.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Je demande simplement à M. SARRE de se rendre compte que le débat sur la loi L.M.E. bouleverse tout ce domaine car des amendements sont déposés par des députés sur cette loi qui permet la préemption des baux.

Il y a actuellement plusieurs amendements de députés ou de sénateurs en préparation là-dessus. Nous sommes dans un domaine extrêmement mouvant et je ne vois pas comment la Ville de Paris, actuellement, pourrait faire un test.

Attendons de voir comment les choses évoluent après le débat sur cette loi et nous verrons ce que nous sommes capables de faire ou pas.

Aujourd'hui, il me semble qu'il est sage d'attendre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur SARRE, vous êtes assis aux bancs de l'Exécutif et vous ne pouvez qu'être d'accord avec Mme COHEN-SOLAL qui fait aussi partie de l'Exécutif.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ah bon, c'est ainsi que cela se passe ! Fallait le dire tout de suite !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur SARRE, retirez-vous votre vœu n° 10 ?

M. Georges SARRE, adjoint. - En deux phrases, je suis d'accord avec vous pour considérer que nous reviendrons sur ce dossier. Dans ces conditions, je retire mon vœu, mais sachez que nous y aurons droit dans trois ou quatre mois, quand nous connaîtrons ce que dit la loi.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Absolument.

Le vœu n° 10 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 21).

Madame TISSOT, vous voulez peut-être retirer le vœu n° 11 ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - Non.

J'estime que le vœu de l'Exécutif, au lieu de faire avancer un débat, comme d'ailleurs l'a proposé M. SARRE, ne fait que bloquer un système qui permet justement à la Ville d'intervenir dans un domaine tout à fait privilégié.

Je confirme et je souligne que ce droit de préemption des baux s'aligne exactement, comme l'a dit M. SARRE, sur le droit de préemption des murs. Il n'y a pas grand-chose de nouveau sous le soleil. Il est inscrit dans le Code de l'Urbanisme et je ne comprends pas puisque, de toutes façons, en cas de contestation, il y a la possibilité d'aller devant un médiateur qui est le juge comme dans la préemption des murs, je ne comprends donc pas pourquoi, aujourd'hui, on fait un blocage total sur ce droit de préemption des baux, alors qu'il a été réclamé par tous les élus de cette assemblée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame TISSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin.

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris (R. 72) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 50

Non participation au vote : 113

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Pour : 50

Jury appelé à procéder à l'analyse des projets remis par les candidats admis à concourir, en vue de la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un conservatoire d'arrondissement 222, rue de Courcelles (17e) (R. 73) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 51
 Non participation au vote : 112
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages exprimés : 51
 Majorité absolue : 26
 Pour : 51

Jury appelé à procéder à l'analyse des projets remis par les candidats admis à concourir, en vue de la désignation du maître d'œuvre qui sera chargé de la création d'une crèche collective de 60 berceaux avec logements, d'une halte garderie de 30 places et d'un centre de PMI au R et R+1 d'un programme de logements, lot no 2 de la ZAC "Beaujon" (8e) (R. 74) :

Nombre d'inscrits : 163
 Nombre de votants : 51
 Non participation au vote : 112
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages exprimés : 51
 Majorité absolue : 26
 Pour : 51

Jury de concours de maîtrise d'œuvre et commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les opérations immobilières de la Préfecture de police (R. 118) :

Nombre d'inscrits : 163
 Nombre de votants : 50
 Non participation au vote : 113
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages exprimés : 50
 Majorité absolue : 26
 Pour : 50

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 72 à R. 74 et R. 118).

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de l'Association des commerçants de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes (ACAJA).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 12 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la situation de l'Association des commerçants de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes (ACAJA).

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne une association qui est bien connue du Nord de l'arrondissement du 17e, l'"ACAJA", qui est une association de commerçants qui rentre d'ailleurs dans le cadre de la

politique de la ville sur le quartier des Epinettes et qui fait un travail remarquable, notamment en matière de lien social, qui organise beaucoup de journées multiculturelles de chorba de quartier, et qui a vu sa subvention disparaître cette année.

Aussi considérant l'importance du rôle de cette association dans cette partie de l'arrondissement, nous aurions souhaité, les élus du 17e arrondissement, que la subvention qui était jusqu'à présent allouée à l'association "ACAJA" avec son formidable président très dynamique, M. JANAN que vous connaissez, Madame COHEN-SOLAL, nous aurions aimé que cette association voit sa subvention rétablie en 2008.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Madame KUSTER, je vais vous rassurer tout de suite, le financement de cette subvention est prévu par la Ville. Elle est même en instruction. Il y a pu y avoir du retard, et si c'est le cas je vous prie de m'en excuser, mais il n'y a aucun problème pour que cette subvention soit préparée et sans doute votée.

Je regarderai les détails si vous voulez, mais pour nous il n'y a pas de problème pour la subvention de l'"ACAJA". Si cela peut vous rassurer, je suis pour voter ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame KUSTER, retirez-vous le vœu ou souhaitez-vous que tout le monde le vote ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Juste une précision : nous sommes bien d'accord qu'il s'agit bien d'une subvention politique de la ville, et que ce n'est pas la subvention habituelle d'illumination de Noël ou autre ? Parce que le président de l'association à ce jour n'a pas eu la même information. Je suis heureuse que vous nous confirmiez, Madame COHEN-SOLAL en séance.

Nous sommes bien d'accord, donc c'est une très bonne nouvelle. Je vous en remercie. Nous en prenons acte. Je veux bien retirer le vœu sous réserve que le nécessaire soit fait dans le mois qui suit, sinon nous serions amenés à le présenter à la prochaine séance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est parfaitement correct. Merci, Madame KUSTER.

Le vœu n° 12 est donc retiré.

2008, DAJ 6 - Protocole d'accord transactionnel avec la Commune du Touquet afin de mettre un terme au litige les opposant sur l'utilisation de la marque "Paris Plage". - Autorisation à M. le Maire de Paris de le signer.

2008, DAJ 7 - Approbation de la transaction entre la Ville de Paris et la société "Free" afin de mettre un terme au litige les opposant sur l'utilisation des marques "MAIRIE DE PARIS" et "PARVI PARIS VILLE NUMERIQUE". - Autorisation à M. le Maire de Paris de le signer.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAJ 6 et DAJ 7 sur lesquels le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 13

dans le fascicule.

Mme Catherine DUMAS souhaite présenter ce vœu n° 13.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ces deux projets de délibération portent sur des conflits avec des tiers en raison de la protection de marques déposées qui contiennent le nom de la Capitale "Paris".

Lors de la précédente mandature, le Maire de Paris a engagé la protection de la marque "Paris" ainsi qu'un certain nombre de ses déclinaisons. On le voit, divers contentieux sont déjà ouverts et le potentiel des procédures à venir est bien entendu gigantesque, si l'on veut bien considérer le nombre d'usages de l'appellation "Paris" constatés dans des domaines associatifs, culturels ou économiques. A titre d'exemple, il y a le film "Paris" de Cédric KLAPISCH, les clubs sportifs, les associations comme "Paris tout-petit", des entreprises comme "Paris culture", "Paris boum boum", etc.

Afin que l'engagement d'une procédure ne devienne pas le fait du prince, et que la décision ne soit pas prise en catimini par le Maire de Paris, nous vous proposons avec mes collègues que soit constitué un groupe de travail dans lequel tous les groupes politiques du Conseil de Paris seraient représentés. Ce groupe de travail aurait pour mission de recenser le nombre de protections déposées par la collectivité autour de l'appellation "Paris", d'élaborer un cadre juridique définissant les conditions dans lesquelles la Ville pourra intervenir pour la protection de ce nom, ou alors au contraire faire preuve d'un peu de souplesse juridique.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUMAS.

Je donne la parole à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - La politique de la Ville en matière de défense de son nom ne date pas d'aujourd'hui ni des deux projets de délibération qui sont présentés aujourd'hui au Conseil de Paris, sur les litiges avec la commune du Touquet et la société "FREE". Cette politique a été initiée dès 2002, dans la mesure où le nom de "Paris" fait partie des actifs immatériels de la Ville, au même titre que d'autres actifs matériels.

Pour autant, il ne me paraît pas souhaitable d'interférer avec le travail purement administratif, en constituant un groupe de travail composé d'élus pour définir les conditions d'intervention pour la protection de ce nom, notamment devant les tribunaux, dès lors que cette compétence a été déléguée au Maire de Paris sur le fondement de l'article L.-2122-22 16° du Code général des collectivités Territoriales.

Par contre, bien évidemment, si vous souhaitez être informés plus complètement des problèmes de toute nature que pose la protection du nom de "Paris", je vous propose de faire venir le Directeur des Affaires juridiques à une réunion de la 2e Commission, ouverte à tous les élus. Nous pourrions expliciter les problèmes posés et les orientations retenues par la Municipalité sur ces questions de propriété intellectuelle et de marque, ainsi d'ailleurs que sur les noms de domaine.

Voilà ce que je vous propose et si les éclaircissements que je vous apporte vous conviennent, je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame ERRECART.

Madame DUMAS, vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - J'ai bien pris note de cette proposition que j'accepte volontiers. Ceci dit, je ne retire pas le vœu parce que je considère que nous ne connaissons toujours pas, et a priori compte tenu de votre réponse, nous ne connaissons pas à l'avenir les conditions bien précises nécessaires à l'engagement d'une procédure.

Je maintiens par conséquent le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 13 est maintenu. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - Il est de refuser ce vœu. En revanche, la proposition de travailler dans le cadre de la 2e Commission reste.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAJ 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAJ 7).

2008, DALIAT 4 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules des services municipaux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DALIAT 4 relatif à l'approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules des services municipaux.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - J'ai été assez surpris en lisant l'exposé des motifs. Le dernier paragraphe de la première page parle d'un glissement pour le recours cartes accréditives qui sera accentué si l'effort engagé sur l'approvisionnement en bio-

diesel des véhicules municipaux, sur les comptes détenus en propre, est poursuivi parallèlement à une réduction du nombre de motorisations utilisant le GPL.

Je ne comprends pas pourquoi il est proposé d'envisager un accroissement du recours au biodiesel alors que nous avons voté strictement le contraire il n'y a pas longtemps, en demandant que l'on n'aille pas plus loin dans ce domaine, soulignant qu'un bilan est à tirer avant toute augmentation. Je ne comprends pas pourquoi on nous propose d'aller plus loin aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Mme Maïté ERRECART vous répond.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - La Municipalité a effectivement décidé d'utiliser des agrocarburants. Elle a décidé de conduire des expérimentations concernant ces agrocarburants qui sont en l'occurrence l'éthanol et le diester. S'agissant de l'éthanol, je serai amenée à m'exprimer en la matière, parce qu'il y a un vœu.

Et s'agissant effectivement du diester, il y a pour l'instant besoin de tirer les conclusions de l'expérimentation et nous en sommes là.

M. Yves CONTASSOT. - Il n'y a pas eu de réponse : pourquoi y a-t-il une proposition d'augmentation du recours au diester, ce qui est contraire aux décisions votées par le Conseil de Paris ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Ce n'est pas ce qu'a dit Mme ERRECART. Elle a dit que nous allions faire un bilan de l'expérimentation actuelle.

Je pense que vous avez suffisamment attiré l'attention de l'Exécutif sur ce point.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 4).

2008, DALIAT 14 - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations relatives aux produits d'impression destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 16 lots séparés. - Signature de la convention constitutive du groupement. - Approbation des modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je propose que nous poursuivions et je pense que vous allez encore avoir la parole, Monsieur CONTASSOT. Vous devez donc avoir hâte de passer au projet de délibération DALIAT 14 relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations relatives aux produits d'impression destinés à la Ville et au Département.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Moi qui suit les travaux, ce point a déjà été examiné en Conseil général, donc ce n'est pas la peine de remettre cela au Conseil municipal.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien, nous considérons que la question a déjà été posée, qu'il y a été répondu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 14).

2008, DALIAT 15 - Lancement des marchés à bons de commandes relatifs aux prestations d'impression et de routage des publications légales du Bulletin Municipal Officiel et du Bulletin Départemental Officiel, en 3 lots séparés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DALIAT 15 relatif au lancement des marchés à bons de commandes relatifs aux prestations d'impression et de routage des publications légales du Bulletin Municipal Officiel et du Bulletin Départemental Officiel, en 3 lots séparés.

C'est la même chose, j'imagine. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 15).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'utilisation de l'éthanol par le service des transports automobiles parisiens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'utilisation de l'éthanol par le service des transports automobiles parisiens.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Un projet de délibération voté en 2007 et repris dans le Plan Climat adopté par la Ville prévoyait l'expérimentation de l'éthanol en liaison avec l'A.D.E.M.E. comme carburant de véhicules du parc municipal parisien.

Les Transports Automobiles municipaux (T.A.M.) expérimentent actuellement l'éthanol E85 dans une quinzaine de berlines.

Considérant que des études récentes apportent de nouveaux éléments sur l'évaluation des biocarburants, partant également du constat que l'utilisation intensive de produits agricoles pour la réalisation de l'éthanol produit une augmentation des

cours des matières premières qui est inquiétante, au moment où s'accroissent les risques de famine et les problèmes de souveraineté alimentaire des pays les moins développés, mais aussi que l'augmentation de la production d'éthanol par l'accroissement de surfaces agricoles induit souvent la destruction de forêts tropicales, le Plan Climat prévoyant notamment une évaluation de l'expérimentation des agrocarburants afin d'en mesurer le bilan écologique global, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émettent le vœu d'être informés du résultat de l'étude d'impact de l'expérimentation de l'éthanol au sein du parc automobile parisien, et si les conclusions en étaient négatives, d'abandonner progressivement l'utilisation de l'éthanol par les T.A.M.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LÉVY.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Comme je l'ai dit précédemment, la Municipalité a effectivement décidé de développer les agrocarburants, le diester et l'éthanol.

S'agissant particulièrement de l'éthanol, les transports automobiles municipaux de la DALIAT participent depuis janvier 2007 à une expérimentation de deux ans en partenariat avec l'A.D.E.M.E. et l'Institut français du pétrole.

Dans le cadre de cette expérience 15 véhicules de type Ford Focus ont été affectés au pool de conduite et sont ravitaillés en éthanol E85.

Le protocole de cette expérimentation prévoit un suivi des consommations mais également des rejets en polluants locaux et surtout de gaz à effets de serre.

L'expérience doit se terminer en fin d'année 2008 mais un point d'étape est prévu actuellement au mois de juin et donc votre question est tout à fait opportune.

D'ores et déjà plusieurs conclusions peuvent être tirées au vu du bilan écologique de l'éthanol E85.

D'abord les véhicules actuellement disponibles sur le marché français ne disposent pas de moteurs dédiés à l'éthanol mais fonctionnent indifféremment au super carburant et à l'E85.

Les véhicules objets de l'expérience consomment environ 14 litres au 100 en cycle urbain contre moins de six litres pour d'autres véhicules utilisant du diester.

Cette surconsommation n'est pas neutre ni en termes d'émission de gaz à effets de serre ni en termes financiers. C'est ainsi que ces véhicules rejettent 180 grammes de CO² au kilomètre alors même qu'un véhicule équivalent de notre flotte fonctionnant au diester rejette moins de 100 grammes au kilomètre.

En outre, l'éthanol utilisé provient de la transformation de la betterave sucrière et entre donc directement en concurrence avec la production de sucre alimentaire.

Cet éthanol français par ailleurs largement subventionné comme l'éthanol américain produit à base de maïs a un rendement énergétique et des performances en termes de limitation de rejet de CO² très bas par rapport à l'éthanol produit au Brésil à partir de la canne à sucre.

Ainsi l'éthanol brésilien réduit de 88 % les émissions de gaz à effets de serre contre 32 % pour ceux issus de la betterave.

Ce bilan très mitigé milite donc pour une conclusion négative de l'expérience et l'abandon de l'éthanol comme source d'approvisionnement municipale.

Cette position sera présentée à nos partenaires, A.D.E.M.E. et I.F.P. lors d'un point d'étape qui sera réalisé en juin 2008. J'émetts donc un avis favorable au vœu de M. Romain LÉVY qui nous demandait de tirer des conclusions de cette expérimentation.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications très claires.

M. GAREL a la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr nous allons voter ce vœu et nous sommes contents d'avoir entendu la réponse de l'Exécutif.

Notons simplement que le ton et le fond des réponses sont différents si c'est un élu socialiste ou si c'est un membre des "Verts" qui pose la question, car effectivement la question posée par M. Yves CONTASSOT il y a quelques minutes était la même.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Quand c'est nous c'est encore pire !

M. Sylvain GAREL. - Je ne parle pas de l'opposition, c'est autre chose. Vous êtes hors-concours !

Je pense qu'il faudrait une égalité de traitement entre tous les membres de la majorité.

Nous avons demandé lors de réunions de préparation sur ce vœu que soit changé un mot. Dans l'exposé des motifs on parle de biocarburant.

Comme vous l'avez dit on doit parler d'agrocarburant et non de biocarburant. Je demanderai que cette modification soit faite dans l'exposé des motifs.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL, pour cette précision sémantique.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 22).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la récente création d'un poste de déléguée au design de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 15 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la récente création d'un poste de déléguée au design de la Ville de Paris.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, Monsieur le Président.

La politique de la Ville de Paris serait-elle devenue résolu-

ment design ? Sommeillerait-il quelque part dans cet Hôtel de Ville un Le Corbusier ou un Philippe STARCK qui s'ignorait ?

Un nouveau poste de délégué au design de la Ville de Paris vient d'être récemment créé.

Sur le principe il faut naturellement se réjouir de cette création.

L'amélioration du cadre de vie des parisiennes et des parisiens passe assurément par une réflexion sur la conception des équipements urbains.

Pour autant, en pratique, cette nomination pose des questions et suscite même quelque étonnement.

Occupé par l'ancienne directrice des affaires culturelles, ce nouvel emploi n'aurait-il pas mieux été pourvu par un profil plus adapté ? Un designer expérimenté, un architecte spécialisé ou encore un directeur artistique ayant exercé en agence par exemple. Le choix effectué laisse perplexe.

Il incite à interroger sur les attributions exactes de cette déléguée, sur les moyens mis à disposition pour accomplir cette mission et surtout, sur les critères de recrutement sur ce poste.

Il en va en effet d'une saine gestion des ressources humaines du personnel de la Ville de Paris.

Et puisque le dernier ouvrage d'entretiens du Maire découvre les vertus du management, ce dont nous ne pouvons également que nous féliciter, il n'est peut-être pas inutile en ce début de mandature de poser d'ores et déjà quelques garde-fous car la créativité est manifestement grande en matière de création de poste budgétaire.

Une déléguée au design, oui; mais merci par avance de nous épargner le baroque de l'apparition de chauffeurs de salle pour théâtre subventionné - le public parisien est parfois difficile -, de vendeurs de chouchous sur sable fin - "Paris Plage" manque parfois tellement d'ambiance -, de délégués en chef aux sauts de chaîne de Vélib' - cela arrive trop fréquemment - et autres coach en relooking pour conseillers de Paris.

Sur ce dernier point d'ailleurs nous le prendrions très mal.

Merci par avance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je donne la parole à Mme ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne vais pas répondre sur le même ton que l'intervenant précédent sur un certain nombre de commentaires qu'il a pu faire mais plutôt rappeler que, s'agissant du design, la décision qui a été prise de nommer une déléguée fait suite à une délibération que le Conseil de Paris a pris en 2006 en mettant en place un comité du design de la Ville de Paris et en reconnaissant qu'il était important d'engager des réflexions sur le mobilier urbain, le mobilier dans les équipements publics parisiens, les uniformes des personnels, les cadeaux du Maire, la sensibilisation et la formation du personnel.

Je ne fais que relire le texte qui a été adopté en la matière

et rappeler aussi que les professionnels sont associés dans ce comité du design, notamment avec ceux qui acceptent de respecter une charte déontologique, car il faut évidemment éviter tout conflit d'intérêt.

S'agissant donc de la déléguée, elle est chargée d'animer le comité design, dont la présidence a été confiée par le Maire à Andrée PUTMAN. En ce sens, avec ce comité, elle impulsera l'ensemble des directions de la Ville sur les questions de design, elle participera au rapprochement des deux comités existants, le comité design et celui du mobilier urbain. Cela montre la forte volonté de l'exécutif de pallier un vrai manque dans le sens de l'innovation et de l'esthétique pour les mobiliers installés, tant dans les équipements que sur l'espace public.

La seconde grande mission dévolue à cette nouvelle fonction sera de travailler avec des professionnels du secteur à l'émergence d'un cluster, ou pôle de compétitivité, autour du design et des métiers de la création, comme s'y est engagé le Maire dans sa campagne. D'ailleurs, la communication de ce matin du Maire de Paris montre et confirme totalement cette volonté.

Cette nouvelle déléguée sera donc en liaison régulière avec mes collègues Lyne COHEN-SOLAL, Annick LEPETIT et Jean-Louis MISSIKA. Il nous semble que Mme Hélène FONT, ancienne directrice des affaires culturelles, est tout à fait en bonne situation pour être cette déléguée.

Voilà les informations que je souhaitais apporter à votre interpellation. Elle me semble d'ailleurs s'apparenter davantage à une question qu'à un vœu et évidemment, je ne peux éventuellement que vous inviter à retirer le vœu si c'est votre souhait.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame ERRECART, pour cette réponse.

Monsieur ALPHAND, après ces explications très complètes et très convaincantes, retirez-vous votre vœu n° 15 ?

M. David ALPHAND. - Je le maintiens parce qu'elles ne me paraissent ni concrètes, ni convaincantes. Il s'agit bien d'un vœu, le vœu étant de connaître la nature des attributions et également les moyens mis à disposition de cette déléguée, ainsi que les critères qui définissent ce poste et le choix pour ce poste.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DDEE 87 - Signature d'une convention avec l'association Promosalons prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2008. - Montant : 75.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 87 relatif à la signature d'une convention avec l'association Promosalons prévoyant l'attribution d'une subvention de 75.000 euros au titre de l'exercice 2008.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Domage que les marins qui étaient présents là-haut soient partis.

Il s'agit effectivement de dénoncer une subvention que nous donnons chaque année à une association qui s'appelle Promosalons, qui organise pour la Ville des salons. Pourquoi pas ? Mais cette association Promosalons organise aussi des salons d'armement, en particulier celui de Satory, l'un des plus grands salons d'armement français, qui promeut des machines de mort et distribue ce type de matériel au monde entier.

Tout à l'heure, nous avons débattu des aides que nous donnions, en particulier pour lutter contre la progression de la faim dans un certain nombre de continents, et en particulier en Afrique. Il faut savoir que quelques jours par an d'argent consacré à l'armement permettraient de mettre fin à la faim dans le monde et nous trouvons vraiment anormal qu'une municipalité qui se veut de gauche et progressiste continue à subventionner une association qui gagne sa vie en organisant des salons de l'armement.

Pour cette raison, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur GAREL.

Pour vous répondre, l'activité des foires, congrès et salons est une activité importante de notre Ville. Avec le tourisme de loisir, elle constitue une activité créatrice d'emplois et de réputation internationale.

Il s'agit de soutenir l'attractivité de 72 salons et dans aucun de ces salons, on ne trouve de salon à vocation d'armement.

Donc, vous posez la question depuis 2001. Je vous réponds de façon très claire : la Ville de Paris soutient 72 salons, dont aucun n'est militaire.

M. Sylvain GAREL. - Que la Ville de Paris ne soutienne aucun salon militaire : encore heureux ! Le problème est que l'association Promosalons organise en plus de ces 72 salons d'autres salons qui sont pour certains des salons d'armement.

C'est pour cela que nous souhaiterions financer une autre association ou un autre prestataire de services qui ne soit pas impliqué dans des salons d'armement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président, rapporteur. - Merci, Monsieur GAREL, je ne peux que vous confirmer que les liens entre la Ville de Paris et Promosalons portent exclusivement sur des salons à vocation civile.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 87).

2008, DVD 20 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'installation de câbles de transmission et de boucles de détection du trafic sur le boulevard périphérique et les voies sur berges.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 20 relatif au lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'installation de câbles de transmission et de boucles de détection du trafic sur le boulevard périphérique et sur les voies sur berge.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne le renouvellement et l'entretien du système de détection de trafic sur le boulevard périphérique et sur les voies sur berge. Nous sommes en accord avec ces travaux qui concernent un équipement de première nécessité dans la connaissance et la gestion du trafic.

S'agissant de boucles de détection sur d'autres voies du réseau de voirie, nous souhaiterions savoir quelles sont vos intentions en matière d'équipement. En effet, il y a eu sous la dernière mandature de très importantes modifications de voirie - espaces civilisés, couloirs Mobilien - ou plus récemment la multiplication de rues saucissons : les rues coupées en tronçons et qui alternent successivement un sens unique dans un sens et un sens unique dans l'autre sens. Ces modifications entraînent des reports de circulation extrêmement lourds de conséquence sur la voirie avoisinante. Or, ces reports ne sont pas souvent mesurés, faute notamment, mais pas seulement, d'instruments de mesure adaptés, le système actuel étant insuffisant - ma collègue Brigitte KUSTER est souvent intervenue sur ce point - et surtout, n'étant placé que sur le réseau principal de voirie.

Pouvez-vous donc nous indiquer quelles sont vos intentions en matière d'équipement de nouveaux capteurs et d'emplacement ?

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Le présent projet de délibération concerne à la fois les voies sur berge et le périphérique. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles boucles de comptage, puisque ces boucles sont utiles pour compter le trafic.

Bien évidemment, elles ne concernent donc pas, et heureusement, toute la voirie. Le présent projet de délibération concerne donc un renouvellement, un entretien de ces boucles de comptage, mais pas de nouvelles installations.

Pour prendre en compte votre question et votre souci, bien évidemment, il est utile de travailler en amont pour éviter, si j'ai bien compris votre crainte, que les travaux provoquent un report sur d'autres voies.

En même temps, vous conviendrez que ce système a été mis en place il y a plus d'une vingtaine d'année et que forcément, nous sommes dans l'obligation de l'entretenir.

Néanmoins, à ce jour nous n'avons pas de nouvelles ins-

tallations. Si c'était le cas, nous regarderions en amont les conséquences du report du trafic routier.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 20).

Je vous remercie.

2008, DVD 29 - Approbation du principe et des modalités de réalisation des travaux de réfection du pavage de la place Charles de Gaulle à Paris (8e et 17e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 29 concernant l'approbation du principe et des modalités de réalisation des travaux de réfection du pavage de la place Charles de Gaulle à Paris (8e et 17e), sur lequel le vœu référencé n° 16 dans le fascicule, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Je propose à M. Hervé BENESSIANO d'intervenir et de présenter rapidement ce vœu et je proposerai à Annick LEPETIT de lui répondre.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous proposons au niveau du groupe U.M.P., d'ailleurs en association des 17e et 8e arrondissements, concerne un problème de fond.

Vous savez que, dans le cadre actuellement des réfections de travaux patrimoniaux, tels que le sont d'ailleurs les pavés de la place Charles-de-Gaulle, malgré cette inscription au Patrimoine de la Ville, il n'en demeure pas moins qu'ils rentrent sur la ligne budgétaire générale DVD des mairies d'arrondissement et que cela impute assez largement finalement leurs propres budgets, réduisant ainsi leurs possibilités de réaliser un certain nombre de travaux de réfection dans les arrondissements.

Les pavés de la place Charles-de-Gaulle sont des pavés prestigieux, avec diverses couleurs, ils sont nettoyés avec certaines techniques qui ont un coût, dans le cadre de la rénovation.

Nous proposons de les classer, de façon qu'ils puissent entrer dans le cadre d'un patrimoine et, à partir de là, sortir de ces lignes d'arrondissement et redonner ainsi un petit peu plus d'air à la ligne budgétaire DVD d'arrondissement.

Tel est le but de ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci à M. BENESSIANO.

La parole est à Mme LEPETIT, pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un sujet important. Il est vrai que la Ville de Paris a en charge la totalité de l'entretien du pavage de la place Charles de Gaulle et que cette place fait l'objet d'un trafic important, notamment bien sûr le 14 juillet, pour les défilés officiels, puisque les engins militaires sont censés être limités en poids et en vitesse, notamment dans les mouvements tournants. Car ce n'est pas le fait que nous puissions enlever les pavés à des fins de manifestation mais bien les défilés militaires qui, c'est vrai, compte tenu du poids des engins qui y circulent et qui font des manœuvres, abîment, il faut bien le dire, les pavés de cette magnifique place. Il faudra que l'Etat fasse respecter ces restrictions le 14 juillet prochain pour éviter d'abîmer les travaux de réfection en cours, engagés par la Ville.

Sur les opérations comme celle-ci, qui sont prévues place Charles-de-Gaulle, la dotation de l'arrondissement tient compte des travaux programmés.

C'est le cas, bien évidemment, pour le 17e, en 2008, Monsieur BENESSIANO, où le budget de réfection des chaussées est supérieur de 35 % à la moyenne de la dernière mandature. Et cette année, ces travaux représentent une part importante du budget de la voirie.

Concernant les considérants du vœu, Monsieur BENESSIANO, je vous invite à le lire parce que vous me parlez de classement des pavés. C'était effectivement le cas du vœu présenté en Commission cette semaine, mais cela n'est plus écrit, c'est-à-dire que vous ne demandez plus le classement des pavés, mais peut-être qu'il y a eu un changement d'avis depuis...

En revanche, je m'étonne que le considérant précise que ce patrimoine appartient plus aux Parisiens qu'aux habitants du 17e arrondissement. Jusqu'à preuve du contraire, les habitants de cet arrondissement, que je connais, se sentent parisiens à part entière.

J'émet un avis défavorable sur ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avis défavorable sur ce vœu.

Maintenez-le vous, Monsieur BENESSIANO ?

M. Hervé BENESSIANO. - Je maintiens.

En effet, apparemment, un morceau de vœu a disparu, mais Mme LEPETIT le savait puisqu'elle est par ailleurs, j'ai cru, jusque-là élue du 17e, donc elle avait vu qu'une partie du vœu avait disparu en route ; je ne sais pas pourquoi !

On le maintient pour défendre le principe du classement. Mme LEPETIT, comme nouvelle élue du 17e, aurait pu avoir un peu de sensibilité, un peu de "fun", mais visiblement, ce n'est pas ce que j'ai retrouvé cet après-midi !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 29).

2008, DVD 55 - Signature d'une convention avec la RATP pour des études approfondies pour le système de transport nécessaires à l'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la chapelle.

Voeu déposé par les élus du groupe Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de délibération DVD 55.

Voeu déposé par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières.

Voeu déposé par Mme CALANDRA relatif aux conditions de l'extension du tramway T3.

Voeu déposé par M. BLOCHE relatif au prolongement de la ligne de tramway T3 jusqu'à la place de la Nation.

Voeu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières et au pôle de Nation.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 55 relatif à la signature d'une convention avec la R.A.T.P. pour des études approfondies pour le système de transport nécessaires à l'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la chapelle, sur lequel les vœux référencés n° 17 à n° 21 bis dans le fascicule, ont été déposés.

Je proposerais à Mme Marinette BACHE, puis Mme Laurence DOUVIN, Mme Pauline VERON, Mme Frédérique CALANDRA, M. Patrick BLOCHE et enfin M. Denis BAUPIN, de présenter rapidement des vœux qui, je crois, sont appelés à évoluer.

Mme LEPETIT fera la réponse de l'Exécutif.

Madame BACHE, sur le voeu n° 17 ?

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, comme convenu, je ferai l'intervention et je présenterai notre vœu en même temps.

Le tramway T3 a été une des grandes réalisations de la mandature qui vient de se terminer. Son prolongement est un des grands engagements de la mandature qui commence.

Cette réalisation, qui a tant été décriée par la droite, avait pu, un certain temps, susciter le scepticisme de certains. Aujourd'hui, les faits parlent d'eux-mêmes !

- Un moyen de transport pratique, peu polluant, silencieux, facilement accessible,

- 100.000 utilisateurs par jour en semaine,

- une réhabilitation des quartiers traversés.

Ces quartiers situés sur les boulevards des Maréchaux, ces quartiers populaires que l'on pouvait qualifier d'abandonnés

sur le plan urbanistique, en proie à la circulation automobile, peu esthétiques, en fait sans vie de proximité, ont trouvé, à travers l'arrivée du tramway, une nouvelle vie. Végétalisation, nouveaux mobiliers urbains, restructuration du paysage urbain, diminution de la pression automobile, revitalisation du commerce de proximité... ont permis à leurs habitants de trouver une nouvelle qualité de vie.

Donc, non seulement les usagers ont plébiscité ce nouveau moyen de transports mais les habitants y ont trouvé leur compte.

Aujourd'hui, il s'agit d'entrer dans une nouvelle phase de travaux, leur étude puis leur réalisation, qui prolongera le T3 jusqu'à la Porte de la Chapelle.

Bien évidemment, le groupe M.R.C. soutient fortement ce projet.

Nous savons tous combien le tramway est attendu par les habitants des arrondissements de l'Est et du Nord parisien, qui sont conscients à la fois de l'offre nouvelle de transport que cela leur apportera mais aussi de la chance de requalification urbaine qui s'ouvre pour des quartiers périphériques qui ne sont pas particulièrement privilégiés.

Je veux tout de suite noter avec insistance l'effort financier de la Ville de Paris pour ce projet et noter, en contrepoint, que l'Etat ne met pas 1 centime dans cette nouvelle phase. Alors, quand on entend le Président de la République donner des leçons aux élus franciliens sur les transports dans notre région, on croit rêver !

Il y a les parades, le théâtre et puis, il y a les actes.

Et les actes sur ce sujet, c'est le retrait total de l'Etat !

En ce qui concerne plus généralement l'Ile-de-France, je ne reviendrai pas sur les conditions financières dans lesquelles le Gouvernement a réalisé le transfert du S.T.I.F. à la Région.

Alors, j'ai envie de dire : un peu d'honnêteté, Monsieur le Président !

En revenant plus précisément au sujet du jour, je voudrais attirer l'attention sur trois points.

Le premier : il nous semble utile dès maintenant d'affirmer que ce tracé ne doit pas s'arrêter à la Porte de la Chapelle mais se prolonger jusqu'à la Porte d'Asnières. En effet, les habitants des quartiers concernés des 17e et 18e arrondissements, trouveraient, à travers cette nouvelle offre, une alternative aux lignes 4 et 13 du métro dont on sait combien elles sont engorgées.

Par parenthèse, ce ne doit pas être un moyen de se soustraire à une réflexion sur la modernisation de ces deux lignes.

Les habitants des communes situées de l'autre côté du périphérique ont également manifesté leur intérêt de voir arriver le tramway à leur porte.

Deuxième point : nous nous posons réellement la question de la nécessité d'une rupture de charge, afin de maintenir la vitesse commerciale et la régularité des rames.

Ces questions ne pourraient-elles pas être réglées par la mise à disposition de rames supplémentaires ou par l'insertion de rames sur certains tronçons ? Ce débat, en apparence technique, a des conséquences qui ne le sont pas dans la réalisation du projet et je pense en particulier à l'avenir de la porte de

Vincennes.

Troisième point, nous avons toujours considéré que le tramway n'était pas une affaire parisianno-parisienne. C'est un projet dont l'ambition va bien au-delà du périphérique et qui doit être pensé comme un lien entre Paris et sa banlieue, non seulement, sa banlieue proche, et il faut y penser par exemple d'un point de vue architectural, mais également avec l'ensemble de la Région Ile-de-France.

C'est pourquoi, pour le groupe des élus du M.R.C., il ne saurait être question d'oublier la possibilité de l'interconnexion avec le R.E.R. A, à la station, toute proche des boulevards des Maréchaux, de Nation.

Aussi, si la nécessité d'une rupture de charge se confirme, nous souhaitons et nous l'exprimons par un vœu que le prolongement du T3 vers la Nation soit mis en œuvre dans cette prochaine tranche de travaux. Les habitants de la grande couronne, si mal desservie en transports en commun, trouveront ainsi une connexion utile avec le tramway circulaire.

Il est à noter également qu'ainsi, plus nombreux seraient les habitants des 11e, 12e et 20e arrondissements à pouvoir profiter facilement d'un nouveau transport en commun.

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, nous voterons bien sûr cette délibération. Nous souhaitons qu'elle puisse encore être améliorée par l'acceptation de notre vœu par l'assemblée parisienne.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai donc à la fois, comme vous l'avez souhaité, sur le projet de délibération DVD 55 et sur l'ensemble des vœux.

Sur ce projet de délibération, je voudrais rappeler qu'à la fin de la dernière mandature les élus du groupe U.M.P. ont déjà eu l'occasion de se prononcer positivement sur l'extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières puisque nous considérons qu'il s'agit d'un élément tout à fait indispensable du dispositif des transports parisiens, comme l'est d'ailleurs Métrophérique à l'échelon de la Région.

Comme cela s'est fait par ma voix, Monsieur BAUPIN, ici même, au mois de novembre, j'en ai quand même un souvenir assez précis, contrairement à ce qui a été répété pendant la campagne par le Maire de Paris.

Si je rappelle cette position, ce n'est pas du tout pour faire de la polémique, c'est tout simplement pour expliquer mon intervention aujourd'hui et la continuité de ce que nous pensons.

Donc, le groupe U.M.P.P.A., favorable à l'extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, l'est évidemment à son prolongement jusqu'à la porte de la Chapelle qui est l'objet de cette délibération.

Cependant, nous avons un problème dans le texte de la convention qui est annexée à ce projet de délibération, qui fait mention du site de maintenance et de remisage Jules Ladoumègue pour lequel, étant donné qu'un vœu le mentionne, je souhaiterais que M. GIANNESINI intervienne rapidement sur

ce point.

C'est un site qui nous pose un réel problème et c'est pour cette unique raison que nous nous abstenons sur ce projet de délibération, sauf si nous avons, bien entendu, une réponse intéressante de votre part.

En ce qui concerne les vœux qui vont venir en discussion, vous comprendrez que nous les approuverons, selon qu'ils énoncent simplement le principe de l'extension jusqu'à la Porte d'Asnières que nous soutenons, qu'ils énoncent le fait que cela passe par la place de la Nation, ce que nous soutenons également. En revanche, s'ils soulèvent d'autres points que nous désapprouvons, nous ne pourrions pas les voter.

Je voudrais simplement que M. GIANNESINI donne des précisions s'agissant du stade, si vous le voulez bien et quand vous le pourrez.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Ce sera donc dans le cadre d'une explication de vote, pour une minute, à l'issue des interventions de la réponse. Mais c'est noté.

Je propose à Mme Pauline VÉRON d'intervenir et d'en profiter pour évoquer le vœu n° 18 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet d'un vœu relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières.

Effectivement, le tramway des Maréchaux, mis en service en 2006, connaît un succès considérable qui prouve le bon choix effectué par la Municipalité de développer ce nouveau mode de transport, à Paris.

Je tiens à souligner que plus de 50 % des usagers sont des habitants de la banlieue, ce qui témoigne bien qu'il s'agit, contrairement à ce que l'opposition a essayé de faire croire, de tout sauf d'une frontière entre la banlieue et Paris. Bien au contraire, ce tramway permet une véritable circulation entre la banlieue et Paris.

A l'occasion de ce projet de délibération, nous évoquons également le fait que l'enquête publique soit ouverte concernant la prolongation du T3 jusqu'à la porte de la Chapelle.

Par ce vœu, compte tenu du vote précédent du Conseil de Paris sur le plan de déplacement de Paris, en février 2007, qui prévoyait l'extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaite affirmer son souhait que le tramway T3 soit prolongé jusqu'à la porte d'Asnières et que l'Etat, nous insistons sur ce point, s'engage à participer à ce financement.

Ce vœu est adressé au commissaire enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique sur la prolongation du tramway, pour que soit pris en compte le souhait des élus parisiens qu'il soit prolongé jusqu'à la Porte d'Asnières.

J'en profite également pour indiquer qu'il s'agit bien entendu de continuer ce tramway et son succès attendu, mais il s'agit également, par cette prolongation, de mieux desservir la porte d'Asnières et également de décharger la ligne 13 du métro qui, aujourd'hui, est extrêmement saturée. Nous connaissons donc l'enjeu pour un grand nombre d'utilisateurs de la ligne 13

qui passe notamment par le 9e arrondissement que les transports en commun soient développés au niveau de la porte d'Asnières pour contribuer à ce désengorgement.

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir adopter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Mme CALANDRA qui présentera le vœu n° 19.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

L'extension du tramway T3 à l'Est et au Nord de Paris constitue une opportunité majeure pour Paris et pour le 20e arrondissement ; opportunité de poursuivre la politique de lutte contre la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effets de serre ; opportunité de renouveler les espaces publics ; opportunité de désenclaver des quartiers défavorisés et de tisser des liens entre Paris et sa proche banlieue.

Le 20e arrondissement veut prendre toute sa place dans le succès de ce grand projet structurant qui dessinera la Ville pour les décennies à venir.

Au stade actuel du projet, en pleine phase d'enquête publique, le dossier qui est soumis présente une option d'aménagement de la ligne T3 coupée en deux arcs et dont la coupure se situerait sur le cours de Vincennes.

Cette option d'aménagement pose un certain nombre de questions dont deux principales.

Première question, la coupure de la ligne en deux arcs est-elle vraiment nécessaire ? Si cette option se confirme, ce serait la seule ligne de tramway en France coupée en deux. Les autres lignes de tramway dont la longueur est comparable à celle du T3 lorsqu'il atteindra la porte d'Asnières ne sont pas ainsi coupées en deux tronçons.

Ainsi, par exemple, la ligne T1 reliant Saint-Denis à Noisy-le-Sec, est aménagée sans coupure, avec des injections de tramway en plusieurs endroits de la ligne afin d'assurer sa régularité.

Il semble que cette option puisse permettre de maintenir une régularité et une vitesse commerciale régulière sur l'ensemble d'une ligne de tramway. Si coupure du T3 en deux il doit y avoir, la question de la localisation de cette coupure doit également demeurer ouverte.

En effet, d'autres options de localisation de la coupure ont été étudiées et pourraient redevenir d'actualité. Il est souhaitable que toutes les études techniques soient poursuivies afin que l'ensemble des options possibles reste envisagé.

Deuxième remarque qu'appelle cette délibération, l'autre préoccupation que je souhaite mettre en avant porte sur les questions d'aménagements urbains. Nous savons que le tramway n'est pas seulement un projet de transport, c'est également un projet de renouvellement de la Ville, de requalification des espaces publics et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Le tramway peut participer au désenclavement des quartiers défavorisés et à la réussite des grands projets de renouvellement urbain qui sont sur son parcours. Les boulevards des Maréchaux pourront être totalement restructurés au profit des

piétons, des cyclistes, de la vie locale et des commerces de proximité qui, nous le savons, souffrent terriblement.

La végétation pourrait également être renforcée afin d'améliorer l'environnement de chacun. L'option proposée actuellement dans l'enquête publique ne donne pas toutes les garanties d'une bonne intégration urbaine dans le quartier de la porte de Vincennes. La qualité de l'aménagement urbain sur la porte et le cours de Vincennes n'est pas totalement garantie, par exemple, en ce qui concerne les plantations existantes sur le cours de Vincennes ou la desserte en transports en commun du G.P.R.U., en particulier du quartier situé au niveau de la rue de Lagny.

Je rappelle que tous ces aménagements sont issus d'une très longue concertation et d'un travail de fond avec les habitants riverains des 12e et 20e arrondissements.

Ainsi, vous l'aurez compris, nous avons des interrogations, voire des réserves, quant à l'option d'aménagement qui est proposée. S'il apparaissait que, premièrement, la coupure de la ligne était vraiment incontournable, deuxièmement, que le choix du cours de Vincennes comme lieu de coupure était le plus pertinent et, troisièmement, que l'insertion de cette coupure ne soit pas incompatible avec la qualité des espaces publics et la valorisation du G.P.R.U., alors le prolongement du T3 jusqu'à la place de la Nation devra, selon nous, être prévu.

Je souhaite par ce vœu porter les préoccupations des habitants et des élus du 20e arrondissement. Je sais que M. le Maire de Paris et Annick LEPETIT sont attentifs et réactifs quant au vécu de nos quartiers et de nos arrondissements. Et je ne doute pas que nous pourrions ensemble trouver les meilleures solutions afin de faire du prolongement du T3 une réussite sur l'ensemble de son parcours.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire du 20e arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 11e arrondissement, M. Patrick BLOCHE, qui en profitera pour évoquer le vœu n° 20.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - C'est ce que je vais faire très directement, Monsieur le Maire, afin de nous faire gagner du temps. Je rejoins les propos laudatifs qui ont été tenus par les orateurs précédents sur la grande réussite de ce que certains, bien imprudemment appelaient une "connerie noire". Je veux parler du tramway.

Tout a été dit, et notamment sur sa fréquentation qui a explosé avec 100.000 voyageurs par jour en semaine, donc 25 millions de voyageurs l'ont emprunté. Je rejoins tout à fait Pauline VERON sur le fait que le tramway a fortement contribué à créer un lien entre Paris, les communes et les départements limitrophes, puisqu'une majorité d'usagers non parisiens, si j'ose dire, franciliens en tout cas, l'utilisent chaque jour.

Nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle étape puisqu'il s'agit de prolonger la ligne T3 jusqu'à la Porte de la Chapelle et, espérons-le au terme de cette mandature jusqu'à la Porte d'Asnières. De ce fait, nous avons été interpellés - je veux dire "nous" parce que je m'exprime au nom du Conseil du 11e arrondissement - par le fait que la R.A.T.P. a mis en avant un argument technique qui était la nécessité de faire, ou plutôt de tronçonner la future ligne prolongée en deux sections, c'est-à-dire de mettre en place une rupture de charge au niveau de la Porte de Vincennes.

De ce fait, nous avons été amenés - et c'est parce qu'il y a

cette rupture de charge à la Porte de Vincennes - dans le cadre de l'enquête publique qui a lieu sur ce prolongement, à évoquer en Conseil d'arrondissement et à formaliser par un vœu la perspective que, si cette rupture de charge avait lieu, si cette nécessité technique s'imposait in fine, que puisse être sérieusement envisagé le fait que le tramway puisse entrer dans Paris, c'est-à-dire bénéficier d'un prolongement jusqu'à la Place de la Nation.

Cette proposition, et je serais court, est basée sur trois arguments essentiels. Tout d'abord cela permet une augmentation substantielle de l'offre de desserte pour l'Est parisien, et notamment pour trois arrondissements, le 11e, le 12e et le 20e arrondissements qui, chers collègues, à eux trois représentent plus de 500.000 habitants, le quart de la population parisienne.

Le second argument est un argument de cohérence en termes de transports en commun puisque Nation est un pôle d'échange régional : le RER A y passe, comme chacun sait, connecté avec quatre lignes de métro et trois lignes de bus. Il y aurait donc une cohérence en termes de transports en commun qui nous a beaucoup interpellée.

Et puis, cela ne modifierait en rien, s'il y a rupture de charge à la Porte de Vincennes, les conditions de voyage pour les usagers empruntant les deux arcs de la ligne puisqu'une station en correspondance serait maintenue à la Porte de Vincennes.

Voilà le vœu que nous avons été amenés à formaliser. Ce vœu a été adopté à l'unanimité du conseil du 11e arrondissement, lundi dernier. Cela dit, pour anticiper sur la suite de notre débat, compte tenu des réponses que pourrait être amenée, au nom de l'Exécutif, à donner Annick LEPETIT, nous serions très heureux de ne pas être dans une logique ou dans une démarche d'arrondissement, mais avant tout dans une démarche parisienne.

Au-delà de ce que nous avons souhaité exprimer en tant que Conseil du 11e arrondissement à travers ce vœu, nous nous rallierons avec beaucoup de joie à un vœu unifiant, dynamique et rassembleur de l'Exécutif parisien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier le Secrétariat du Conseil d'avoir mis notre vœu en dernière position, ce qui nous a permis d'entendre que le débat avait progressé depuis la campagne des municipales, et donc d'intervenir en ayant connaissance de la façon dont les uns et les autres se sont positionnés depuis. Notamment, je suis très heureux que les vœux, que les Verts avaient déposés dans les arrondissements depuis une quinzaine de jours, aient permis ainsi de faire progresser ce débat.

Je voudrais dire, comme plusieurs l'ont fait avant moi, à quel point le projet de tramway est un projet structurant pour les politiques de déplacement, pour les politiques urbaines. Plus globalement c'est une réponse à la fois en termes de développement durable et en termes de droit à la mobilité pour tous. Ce sont des points extrêmement importants dans les politiques que nous voulons mettre en place. Le fait que le dossier, qui est aujourd'hui soumis à enquête publique soit assez insatisfaisant, nous préoccupe beaucoup.

Je suis donc heureux que, pendant cette enquête publi-

que, nous ayons dans ce Conseil de Paris l'occasion de nous exprimer sur les points qui manquent dans ce débat, dans ce dossier d'enquête publique. Il y en a deux : le premier est la prolongation à la Porte d'Asnières. Nous étions intervenus à de très nombreuses reprises, et notamment au Conseil de Paris, pour demander que le tramway soit prolongé jusqu'à la Porte d'Asnières dès 2012, comme c'est prévu dans le projet de Plan de déplacement de Paris adopté par ce conseil et comme c'est prévu dans le Schéma directeur de la Région Ile-de-France adopté par le Conseil régional et auquel le Conseil de Paris a donné un avis favorable.

Je souligne, par ailleurs, que lors de l'enquête publique sur les Batignolles, le commissaire enquêteur a recommandé l'extension du tramway à la Porte d'Asnières, à l'occasion de la réalisation des Batignolles. C'est donc un dossier qui est cher, je le sais, à Mme Annick LEPETIT. Donc, il y a nécessité que le dossier d'enquête publique soit corrigé, que la Commission d'enquête entende notre message et recommande l'extension du tramway à la Porte d'Asnières, dès 2012, dans la prolongation de celle qui est prévue à la Porte de la Chapelle.

Deuxième point, c'est la rupture de charge à la Porte de Vincennes. Ce point a été imposé dans le dossier d'enquête publique par la R.A.T.P. et le S.T.I.F. Plusieurs intervenants ici ont indiqué que cette question technique, qui n'est pas complètement démontrée, mérite d'être démontrée ou infirmée par les techniciens. Mais qu'en tout état de cause, si cette interruption devait avoir lieu et si elle se situait à la Porte de Vincennes, nous ne pourrions pas laisser l'ensemble des usagers de l'Est parisien avec cette rupture de charge très pénalisante.

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'endroit de la rupture de charge a été analysé, il a été proposé de la positionner au niveau de la Porte de Vincennes, parce qu'il était prévu de relier la Nation à partir de la Porte de Vincennes par le cours de Vincennes qui est évidemment suffisamment large pour permettre cette liaison.

Aujourd'hui, le dossier d'enquête publique ne le prévoit pas. Ce qui veut dire que si cette extension à la Nation n'est pas faite et si elle devait intervenir ultérieurement, les usagers devraient attendre jusqu'à 2020, c'est-à-dire l'extension suivante pour obtenir le tramway à Nation. Nous savons, en tant qu'élus du 20e arrondissement qu'il nous a fallu dix ans pour obtenir que la ligne de bus 26 rejoigne la Place de la Nation.

C'est un combat que j'avais mené en tant qu' élu d'arrondissement dans une ancienne mandature, et que nous avons réussi à mettre en place dans la précédente mandature. Si on doit recommencer le même combat pour l'extension du tramway à la Nation, c'est quelque chose qui serait extrêmement pénalisant pour l'ensemble des usagers potentiels de cette ligne. Il est donc important, là aussi, qu'à l'occasion de cette enquête publique, la Commission d'enquête entende ce message, que les élus Parisiens, que les riverains potentiels du tramway, que l'ensemble des usagers, y compris ceux qui vivent de l'autre côté du périphérique et qui seront des usagers du tramway, puissent bénéficier de cette liaison avec le pôle de transports de la Nation.

Voilà ce que je souhaitais dire en présentation de ce vœu. J'ai bien noté qu'un vœu de compromis était proposé, qui comporte des avancées très significatives en ce sens. Donc, je me félicite vraiment que l'on ait beaucoup progressé mais je tiens à préciser à notre Assemblée qu'il ne suffira pas que nous ayons voté ce vœu puisque le Conseil de Paris n'est pas décisionnaire et que c'est au niveau du Syndicat des transports d'Ile-de-

France et au niveau de la Commission d'enquête qu'il faut continuer à porter le débat. Il y a demain une réunion publique dans le 20e arrondissement à l'occasion de cette enquête publique, ce sera l'occasion de faire passer les messages à la Commission d'enquête.

J'espère que la position du Conseil de Paris pourra être transmise à la Commission d'enquête à l'occasion de ce débat demain soir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Denis BAUPIN.

Nous avons bien noté que le dépôt de vœu ne suffisait pas toujours à faire avancer les dossiers. Nous retiendrons la leçon.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose peut-être de dire un mot sur le projet de délibération puisque c'est lui qui nous amène à parler bien évidemment du tramway, de sa prolongation et de parler également des sujets des vœux déposés.

D'abord ce projet de délibération autorise M. le Maire à signer une convention avec la R.A.T.P. pour que cette dernière poursuive des études détaillées et qu'aucun retard ne soit pris pour le prolongement du tramway qui, je crois, est très attendu par les Parisiens et les Franciliens.

Madame DOUVIN, vous avez dit dans votre intervention que vous vous absteniez sur ce projet de délibération alors que vous-même vous êtes plutôt favorable au tramway, c'est en tout cas ce que vous nous avez dit.

Enfin j'ai l'impression de revenir quelques temps en arrière. Sans doute et je vous crois, vous êtes pour, vous l'avez dit dans votre intervention avant les élections municipales lors de la dernière mandature mais votre groupe n'a pas voté cette prolongation du tramway ni jusqu'à la Porte de la Chapelle ni jusqu'à la Porte d'Asnières.

Mme Laurence DOUVIN. - Si, nous avons voté.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Vous-même, Madame DOUVIN, je le dis sans provocation, venez de nous dire que vous êtes favorable au tramway et pourtant vous ne souhaitez pas voter sur un projet de délibération qui finalement permet de financer des études approfondies à la R.A.T.P.

Vous disiez avoir une continuité dans votre politique et effectivement là-dessus nous sommes d'accord, vous avez une continuité.

Ceci dit je me félicite que pas moins de cinq vœux concernent le tramway. Cela montre qu'il a du succès et que l'on souhaiterait bien évidemment qu'il aille encore plus loin.

Je vais donc peut-être résumer les vœux, en tout cas essayer, pour qu'au nom de l'Exécutif nous puissions en présenter un qui tienne compte des inquiétudes, des remarques, des prudences qui sont à ce stade émises sur la prolongation du tramway.

Le vœu n° 17, déposé par Marinette BACHE et le groupe M.R.C., réclame son prolongement jusqu'à la place de la Nation pour de meilleures correspondances ainsi que le vœu n° 20 qui

a été voté par le 11e arrondissement et qui vient d'être présenté par son Maire, M. Patrick BLOCHE.

Le vœu n° 19, qui lui a été voté par le 20e arrondissement et a été présenté ici par sa Maire, Mme Frédérique CALANDRA, demande aussi le prolongement du tramway à la place de la Nation si la correspondance qui est aujourd'hui dessinée dans le projet soumis à enquête publique, correspondance à la Porte de Vincennes, était confirmée à la suite d'études plus détaillées et des conclusions de cette enquête publique.

Il est vrai que la rupture de charge d'une part et sa localisation Cours de Vincennes d'autre part doivent être examinés avec beaucoup d'attention.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire, lors de la réunion publique que nous avons eu le 20 mai dans le 13e arrondissement, à nos concitoyens dont certains ont posé des questions sur cette correspondance ou cette rupture de charge qui se faisait Cours de Vincennes.

Deuxièmement, l'enquête publique est en cours et elle sert à cela.

Aujourd'hui rien n'est figé. Nous présentons un projet tel qu'il a été fait. Il y a une enquête publique. Elle est faite justement pour recueillir les avis, les considérations, les remarques et les suggestions de nos concitoyens.

La Présidente de la commission d'enquête a souhaité qu'il y ait deux réunions publiques, une dans le 13e et une dans le 20e comme l'a souligné Denis BAUPIN et je vous invite avec lui à venir nombreux demain mardi à 20 heures à la mairie du 20e.

Ces réunions sont l'occasion de vous exprimer devant les commissaires enquêteurs.

Nous, les élus, j'étais et serai à nouveau en compagnie de Serge MERY qui a en charge les transports pour la Région Ile-de-France, nous nous exprimons en fonction des éléments apportés au cours de ce débat.

Je le dis parce que c'est important, sinon les commissions d'enquête et les enquêtes publiques ne serviraient à rien.

Il est vrai que le tramway est victime de son succès. Il faut tous que nous nous en réjouissons car plus de 100.000 usagers l'empruntent chaque jour, c'est-à-dire à peu près deux fois plus d'usagers dans le tramway qu'avec le bus PC.

Ce qui me semble essentiel c'est qu'il représente un lien fort entre Paris et les villes voisines puisque plus de 50 % des trajets ont pour origine ou destination une ville francilienne.

Je comprends que les arrondissements concernés ici, le 20e, le 11e et le 12e soient particulièrement sensibles à son tracée, que les riverains eux aussi le soient car les travaux seront conséquents, c'est indéniable et même au-delà dans le 19e et le 18e.

Le tramway concerne bien évidemment au-delà des habitants nombreux de ces arrondissements. C'est aussi comme cela qu'il faut concevoir ce magnifique projet que nous portons tous ensemble.

Il faut que l'on envisage un mode d'exploitation qui permette, pardonnez moi l'expression un peu technique, de mieux réguler le trafic, c'est-à-dire de pouvoir rétablir la régularité si un incident venait à perturber une partie du trajet.

C'est la raison pour laquelle dans les études et le projet proposé, soumis à enquête publique il y a cette correspondance située Cours de Vincennes mais, encore une fois et c'est d'ailleurs le tenant et les considérants du vœu que je vous propose, nous souhaitons bien sûr que des études soit approfondies.

J'ajoute, pour tenir compte à la fois du vœu présenté par Denis BAUPIN et le groupe "Les Verts" et du vœu présenté par Pauline VÉRON et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, que le prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières est attendu avec impatience bien sûr par les habitants du Nord de Paris mais pas seulement. Il y a là aussi des transports en commun qui mériteraient largement d'être renforcés et je pense notamment aux villes limitrophes comme Clichy ou Saint-Ouen qui sont effectivement très soucieuses que ce tramway aille au-delà de la Porte de la Chapelle.

Cela ne vous a pas échappé, un certain nombre d'intervenants l'ont souligné, nous avons des questions de financement qui ne sont pas de minces questions et aujourd'hui l'État n'est pas partenaire dans le mode de financement du prolongement du tramway.

L'État l'a été dans le T-Sud à hauteur de 16 %. Cependant pour son prolongement jusqu'à la Porte de la Chapelle et au-delà, à ce jour, l'État n'a pas versé un seul euro.

Puisque nous sommes unanimement, si j'ai bien entendu tous les intervenants, favorables à ce tramway et à sa prolongation, je pense qu'il serait extrêmement efficace que l'État puisse aider au financement de ce mode de transport qui, je le répète, concerne tous les franciliens.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je propose que le Conseil de Paris puisse voter un vœu pour que le Maire de Paris émette un certain nombre de considérants tenant compte de ceux, nombreux, qui sont émis dans les cinq vœux proposés.

Nous souhaitons que le tramway T3 soit prolongé jusqu'à la Porte d'Asnières, que l'État bien évidemment s'engage à participer à son financement, que le S.T.I.F. et la R.A.T.P. examinent toutes les alternatives possibles concernant la rupture de charge, tant dans son principe technique, que dans le choix du cours de Vincennes.

Bien évidemment, nous émettons également le souhait que, si ces études montraient qu'il y a une obligation de deux arcs et que la rupture de charge doit se faire Cours de Vincennes, le prolongement du T3 à la place de la Nation soit mis en œuvre sous réserve d'un financement supplémentaire de tous les acteurs du projet ; là aussi, plus on allonge le tracé du tramway et plus il demande des moyens financiers : c'est une évidence. Qu'il aille jusqu'à la Nation améliorerait l'intermodalité avec le pôle de correspondances déjà existant.

Enfin, le présent vœu doit être, ou sera porté, s'il est voté, à la connaissance du président du S.T.I.F. et de la commission d'enquête chargée de l'enquête publique actuellement en cours. En effet, nous souhaitons, comme l'ont rappelé un certain nombre d'intervenants, mettre en lumière les souhaits, les vœux, les propositions qui sont émis à la fois par les élus du Conseil de Paris et sans doute également par nos concitoyens qui peuvent, au-delà des réunions publiques s'exprimer dans chaque mairie sur les registres mis à leur disposition.

J'ajoute pour conclure que je remarque, moi aussi, Monsieur BAUPIN, une évolution chez les uns et chez les autres concernant le tramway et tant mieux ! Il est vrai que je me suis penchée sur les débats publics qui ont eu lieu en 2006 et à l'épo-

que, j'étais tout de même une des rares à m'être exprimée sur la prolongation du tramway jusqu'à la porte d'Asnières ; je suis donc heureuse, tout comme vous, que nous soyons maintenant nombreux à le faire.

En revanche, il est vrai qu'en 2006, peu ou quasiment pas d'interventions ont été faites ou s'étaient fait entendre pour que le tramway aille jusqu'à la place de la Nation. Ceci explique aussi cela et montre que le tracé a été proposé de cette manière parce qu'il fallait tenir compte à la fois de ce qui a été dit dans ces débats et ces réunions publiques, mais aussi en raison de son financement.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur BAUPIN : il faut évoluer, il faut progresser, et nous devons, j'en suis certaine, continuer à porter le débat tous ensemble.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je prends acte du retrait des vœux nos 17, 18, 19, 20 et 21 au bénéfice du vœu n° 21 bis qui vient d'être présenté par Mme Annick LEPETIT.

Avant de passer aux opérations de vote, je suis saisi de deux demandes d'explication de vote par M. Yves POZZO-DI-BORGO et Mme Laurence DOUVIN, chacun au nom de leur groupe.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Je voulais faire une première remarque : on a de nombreux nouveaux élus ici et je comprends qu'impressionnés par la campagne électorale, ils ont tendance à reprendre les slogans. Je m'adresse à vous, Monsieur BLOCHE. Vous savez très bien, concernant le tramway, qu'il y a eu un vote sous la mandature TIBERI, au cours duquel M. TIBERI, contre une partie de sa majorité, mais surtout avec l'aide de l'U.D.F. et notamment du maire du 12^e arrondissement Jean-François PERNIN, a imposé le tramway. Alors, je ne vous demande pas de refaire l'histoire, mais je ne vous demande pas non plus de travestir celle-ci.

M. DELANOË a repris ce thème : c'est bien ! Cela me fait penser à l'époque de GISCARD, quand celui-ci a lancé le TGV et que Mitterrand l'a inauguré ! Arrêtez de dire, en ce qui concerne l'opposition, la droite ou le centre que l'on n'est pas pour le tramway. Je suis un peu énervé que l'on nous fasse des procès d'intention là-dessus : ce n'est pas vrai ! Nous considérons cela comme une belle initiative dont nous étions à l'origine. Je faisais partie du groupe U.D.F. à l'époque et nous considérons que c'est une bonne chose. Nous n'avons jamais critiqué le tramway. Il est vrai que nous n'avons pas été invités à l'inauguration. Si vous considérez, parce que nous n'avons pas été invités, que nous ne sommes pas pour le tramway, je vous laisse ces raisonnements. C'était une première remarque.

La deuxième remarque : nous sommes prêts à voter ce vœu de l'Exécutif. La seule remarque que je fais, Madame LEPETIT, porte sur le premier alinéa des directives : "et nous demandons que l'Etat s'engage à participer à son financement". Votons nous-mêmes et nous négocierons avec l'Etat dans un deuxième temps !

Arrêtons de faire une campagne présidentielle ! Je sais bien qu'actuellement, à Paris, on a déjà les yeux fixés sur 2012, mais attendons ! Nous sommes prêts à voter, mais supprimez cette phrase. Si vous ne voulez pas la supprimer, nous nous abstenons, voilà !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous sommes d'accord avec le fait que le tramway soit prolongé jusqu'à la porte d'Asnières et avec le fait que le S.T.I.F. et la R.A.T.P. examinent toutes les alternatives possibles à la rupture de charge prévue porte de Vincennes, d'accord également pour que le prolongement du T3 à la place de la Nation soit mis en œuvre, et pour que le présent vœu soit porté à la connaissance du président du S.T.I.F.

Même problème que M. POZZO-DI-BORGIO en ce qui concerne la mention "que l'Etat s'engage à participer à son financement", parce que cela n'a jamais été évoqué...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... parce que la question du financement est éternellement floue et que je pense que l'on ne peut pas, quand on est en train d'engager un projet comme celui-là, ne pas aller plus loin. Je pense que la Ville est face à ses responsabilités, comme peuvent l'être la Région ou le S.T.I.F.

Mes chers collègues, ouvrir le parapluie de l'Etat de manière éternelle ne me paraît pas être une bonne solution. Je voudrais terminer en disant que nous sommes donc tout à fait favorables au tramway et à tout ce qui est prévu dans ce vœu, mais vous nous enfermez par cette mention et par cette seule mention, que ce soit le groupe de M. POZZO-DI-BORGIO ou le nôtre, dans quelque chose qui n'est pas précis et qui ne répond pas à ce que nous demandons.

Nous nous abstiendrons donc si nous ne pouvons pas avoir satisfaction sur ce point.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Explication de vote par M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11^e arrondissement. - Je laisserai l'explication de vote, si me vous le permettez, Monsieur le président de séance, au président de groupe M. CAFFET.

Que le nouveau centre vole au secours de l'U.M.P., cela ne m'étonne pas car cela est sa raison d'être, mais qu'en l'occurrence, chers collègues, vous ayez la mémoire aussi courte et que vous n'ayez pas à l'esprit comme nous toutes et nous tous ici présents, ce qu'on dit un certain nombre d'élus U.M.P. au moment où nous avons lancé le tramway !

Votre extrapolation m'apparaissait donc excessive.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Au-delà de ce droit de réponse bien légitime, la parole est à M. Jean-Pierre CAFFET, pour une explication de vote du groupe socialiste et à M. Denis BAUPIN, pour le groupe "Les Verts".

M. Jean-Pierre CAFFET. - Il va de soi que mon groupe votera le vœu de l'exécutif, qui résume et qui synthétise, je crois de manière assez parfaite les différents vœux représentés, soit par les arrondissements, soit par des groupes de la majorité.

Nous sommes devant une situation dont je voudrais tout de même souligner la gravité.

On a un problème de transports en commun d'une gravité exceptionnelle en Ile-de-France, un retard d'investissement que tout le monde connaît, la possibilité aujourd'hui d'avoir un accord unanime sur l'extension du tramway de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières et nous n'arrivons pas avoir cette unanimité parce que deux groupes de l'opposition refusent que l'on s'adresse au Gouvernement pour avoir, ne serait-ce que 20 % de participation sur l'extension de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, sachant qu'entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle, l'Etat et la Région paient l'intégralité de la dépense. Je trouve cela absolument invraisemblable ! Je trouve encore plus invraisemblable la mauvaise foi des arguments de l'U.M.P., disant : "Mais comment ! Nous découvrons ! Nous n'avons jamais entendu parler de cette affaire de financement que l'on demanderait à l'Etat !". Je trouve cela, non seulement invraisemblable, mais je vous le dis : scandaleux et irresponsable du point de vue des élus au Conseil de Paris !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN et ensuite à Mme LEPETIT pour clore les débats.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je voudrais, en explication de vote, aller dans le sens de ce que vient de dire Jean-Pierre CAFFET.

On a entendu le Président de la République, il y a trois jours à peine, faire des effets de manche sur le RER A. Il aurait soi-disant toutes les solutions entre les mains, alors que l'Etat refuse de mettre le moindre argent dans les transports publics depuis plusieurs années ! C'est la raison pour laquelle nous avons un sous-investissement en Ile-de-France en matière de transport collectif.

Je rejoins complètement ce que dit Jean-Pierre CAFFET sur l'indécence de la position que vous affichez aujourd'hui. Au moment où le Président de la République veut donner des leçons en matière de transport collectif en Ile-de-France, alors qu'il n'y a pas 1 centime dans le Grenelle de l'environnement pour les transports collectifs en Ile-de-France, il est scandaleux, de votre côté, de venir dire aujourd'hui : "On est pour les projets mais à condition que l'Etat ne finance pas."

Je voulais ajouter un point en me félicitant vraiment du vœu de l'Exécutif proposé ce soir. Je crois que c'est vraiment une avancée.

Je veux vraiment remercier Annick LEPETIT pour tout ce qu'elle a dit sur ce projet et lui donner acte qu'en effet nous étions peu nombreux au moment du débat public à porter cette extension à la Porte d'Asnières. Il y avait des élus parisiens, il y avait aussi des élus de banlieue qui étaient venus dans les débats et il est vrai qu'à ce moment-là, on n'était pas nombreux à porter le dossier. Et j'espère qu'on va être de plus en plus nombreux à le porter pour que l'on aille jusqu'au bout !

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame Annick LEPETIT, vous avez la parole, avant de

passer aux opérations de vote.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je pense qu'il faut toujours espérer dans la vie !

Donc, il faut quand même essayer de vous convaincre.

Madame DOUVIN, je m'adresse à vous parce que je sais que vous êtes très attentive à cette question, que vous êtes à la Commission des transports et, d'ailleurs, la dernière Commission s'est plutôt bien passée puisque nous arrivons à avoir des échanges constructifs. Je pense que, quand vous dites que vous êtes favorable au tramway, vous l'êtes, mais vous ne pouvez pas, pour le tramway ou pour d'autres transports en commun d'envergure... Je sais, par exemple, qu'un certain nombre d'élus sont très poussés, c'est vrai, par le Directeur général de la R.A.T.P. et, d'ailleurs, nous avons eu l'occasion en Conseil de Paris de nous prononcer sur un projet de rocade par le métro autour de Paris. Le projet n'est pas encore ficelé, le tracé n'est pas encore arrêté, mais une chose est sûre, c'est qu'à priori, j'ai l'impression que nous sommes tous favorables sur ce projet.

Vous en connaissez le coût : au minimum 6 milliards d'euros.

Donc, à un moment donné, si nous voulons que notre Région Ile-de-France puisse avoir des infrastructures de transport en commun qui soient modernes et efficaces, il faut que nous le fassions.

Alors, c'est vrai qu'on peut se faire des procès d'intention.

Et, d'ailleurs, nous sommes assez bien placés pour le faire, d'une certaine manière, Madame Laurence DOUVIN ! Je ne vais pas insister, mais, franchement, vous connaissez, comme moi, depuis 2002, le retrait de l'Etat à chaque projet de budget de transport, dans le financement des transports en commun.

Denis BAUPIN faisait référence au Grenelle de l'environnement. Nous devons avoir, je crois bientôt, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, une discussion sur des projets de loi.

En tant que parlementaire, inutile de vous dire que je vais être particulièrement vigilante, pour savoir si, entre les discours et les actes de la part du Gouvernement et du Président de la République, il y a un suivi des faits.

Quand vous dites que les financements ne sont pas précis, on peut les préciser, il n'y a pas de problème. En tout état de cause, la Région, elle aussi, finance, le S.T.I.F. finance, la R.A.T.P. met aussi la main à la poche, la Ville de Paris aussi, bien évidemment. Et donc, je ne vois pas pourquoi l'Etat se désengagerait totalement de ce tramway, d'autant qu'en plus, il avait participé pour la première partie du tramway, c'est-à-dire le T-Sud.

Je crois que nous avons tous intérêt, de toutes les façons, à chercher des financements pour les transports en commun pour les 20 ans ou 30 ans qui viennent et je pense que, là-dessus, on peut sans doute s'entendre.

Mais si, vous-mêmes, aujourd'hui vous ne votez pas pour ce projet de délibération, alors qu'en même temps vous êtes favorables au tramway, vous continuerez à être incohérents. Et M. POZZO-DI-BORGO est indigné parce que nous le répétons et nous le disons, mais Monsieur POZZO-DI-BORGO, vous avez dit vous-même, vous l'avez fait du temps de M. TIBERI...

OK ! Dont acte !

Sauf que vous ne le faites pas maintenant que M. DELANOË est Maire de Paris. Si ce n'est pas de la polémique politicienne, qu'est-ce que c'est ?

Je suis désolée, je me réfère aux projets de délibération sur le tramway qui ont été adoptés depuis 2001, 2002, ici en Conseil de Paris.

Donc, faisons un geste, faisons un effort. Je continuerai, en ce qui me concerne, à travailler avec toutes celles et ceux qui le souhaitent parce que ce n'est pas la dernière délibération que nous passons sur la prolongation de ce tramway et je crois franchement que nous avons intérêt à ce que chacun mette la main à la poche, que tous les partenaires, tous les acteurs puissent ensemble financer les transports en commun et notamment ce tramway.

Et notamment ce tramway qui a un projet, certes pas abouti, mais qui a un projet et un calendrier. Je souhaite aussi, bien évidemment, que nous puissions respecter ce calendrier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Je crois que nous vivons en direct un dialogue constructif et honnête.

Mme DOUVIN va peut-être annoncer le ralliement des élus U.M.P.P.A. au vœu de l'Exécutif, emportés par la force de conviction des orateurs !

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - J'apprécie tout à fait les propos de Mme LEPETIT. Je la remercie du crédit qu'elle veut bien accorder à mon groupe.

Simplement, elle parle de geste et je n'en ai pas vu, malheureusement, en ce sens que, quand on parle de financements, on les cherche ! Et quand on parle du fait que le tramway soit un projet indispensable, je crois que nous en sommes tous convaincus ici, effectivement, mais pardonnez-moi, il y a aussi beaucoup d'autres projets de transport public qui sont indispensables : Métrophérique, la ligne 13, la ligne A, etc.

La raison pour laquelle je globalise tout cela, c'est parce que le problème de financement est commun à tous ces projets.

Aujourd'hui, s'agissant de ce vœu, sur lequel nous sommes tous d'accord, je crois que, véritablement, Madame LEPETIT, si vous vouliez faire un geste, vous modifieriez votre vœu. A ce moment-là, vous auriez une unanimité ! Pourquoi pas ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme DOUVIN propose que l'on ajoute dans le vœu que l'Etat devrait participer au financement de l'ensemble des projets transport public sur l'Ile-de-France.

Est-ce cela que l'on doit comprendre ?

Madame LEPETIT, vous avez compris comme moi ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Je ne veux pas non plus que l'on dénature totalement notre vœu. Quand je dis "dénature", je m'exprime mal, excusez-moi !

Mais, encore une fois, ces vœux sont émis à l'occasion d'un projet de délibération, et je rappelle tout de même que, si

nous devons donner autorisation au Maire de Paris de signer une convention avec la R.A.T.P., c'est pour engager des études approfondies sur cette prolongation du tramway.

Ce qui signifie que, d'une certaine manière, il va falloir aussi que nous puissions ensuite, au conseil d'administration du S.T.I.F., faire la même chose.

Cela veut dire que, pour le moment, la Ville a un temps d'avance sur les questions de financement de transport en commun et notamment du tramway.

Si nous n'avancions pas maintenant, nous risquons de reculer. Je dis cela parce qu'il y a un calendrier. Il faut que nous respections ce calendrier, en tout cas que nous nous donnions cet objectif. Sinon, si chaque fois, on attend...

Vous nous dites : "Ce n'était pas prévu, le financement de l'Etat", mais bien sûr ! Le financement de l'Etat est toujours prévu !

D'ailleurs, j'en profite pour vous rappeler, et je terminerai là-dessus, juste une chose, quand même : dans le cadre du Contrat de plan 2000-2006, concernant l'Ile-de-France bien et ceux d'avant, l'Etat finançait toujours à hauteur de 30 %.

Comment se fait-il que l'Etat ne le fasse plus ?

Voilà une question qui me semble intéressante, notamment pour le groupe U.M.P., car il me semble que vous êtes bien placés pour interroger l'Etat sur ces conséquences financières et politiques.

Monsieur le Maire, moi, je veux bien faire tous les efforts qu'il faut, je crois que nous avons bien débattu, nous y reviendrons sans doute dans d'autres séance du Conseil de Paris, mais je préfère quand même garder le vœu tel qu'il est, parce que, si, s'agissant de ce vœu qui concerne spécifiquement la prolongation du tramway, il existe des interrogations sur l'utilisation du Cours de Vincennes et la correspondance, des interrogations sur son financement... s'il devait aller jusqu'à la place de la Nation ou s'il doit aller jusqu'à la porte d'Asnières, il me semble qu'il faut que nous soyons précis dans ce que nous demandons à l'Etat. Sinon, on aurait l'air de faire un procès d'intention à l'Etat, ce qui n'est évidemment pas notre cas.

En l'occurrence, je préfère que nous maintenions une demande de participation de l'Etat au financement de la prolongation du tramway, comme l'Etat l'a fait pour le T-Sud.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois que les enjeux et le débat sont clairement posés et que chacun pourra voter en parfaite connaissance de cause.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 55).

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 22 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électriques dans le 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, là encore, d'évoquer le tramway, mais pour évoquer une de ses insuffisances concernant son itinéraire dans le 15e arrondissement puisqu'il s'est substitué à la ligne de bus de petite ceinture, bus PC1, qui transportait 70.000 passagers par jour. Cette substitution du tramway à la ligne de Petite ceinture de bus a entraîné la suppression d'un tiers des arrêts sur l'itinéraire qui traverse le 15e arrondissement. La desserte de ces stations n'est plus assurée par le tramway.

Les arrêts qui existent, notamment Dantzig et porte de Versailles - Esplanade de la Chute du Mur de Berlin, ne suffisent pas à assurer une desserte suffisante dans ce secteur et la porte de la Plaine est privée de desserte, en particulier en raison de l'abandon de l'arrêt Olivier de Serres.

Nous avons adopté dans notre Conseil, sous la mandature précédente, plusieurs vœux, à mon initiative, d'ailleurs, notamment en 2006, 2007 et 2008, demandant la création d'une ligne de minibus de quartier entre la porte de Versailles, la porte de la Plaine, le métro Convention, à l'instar des "traverses" qui ont été mises en œuvre dans d'autres quartiers.

M. BAUPIN qui était l'adjoint compétent à l'époque avait répondu favorablement à notre demande, au moins à deux reprises. Et d'ailleurs il s'agissait là d'une initiative au départ qui émanait de deux conseils de quartier, Vaugirard - Parc des Expositions et Georges Brassens.

Un travail important a été réalisé. Malheureusement, lorsque le moment est venu d'adopter le budget 2008 de notre collectivité, rien n'avait été prévu dans ce budget, pour les études au moins, concernant cette ligne de quartier, alors que d'autres lignes dans d'autres arrondissements avaient fait l'objet d'études.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous souhaitons revenir sur ce dossier, sur cette proposition qui avait été acceptée à l'époque, au moins sur son principe, ce qui permettra, dans tout ce quartier, d'avoir un accès facilité à un certain nombre de

services publics, de stations de métro, de lignes de bus, ainsi qu'à la mairie et à différents autres lieux, comme, par exemple, la nouvelle médiathèque qui mérite aussi une desserte supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle, avec M. Jean-François LAMOUR et notre groupe, nous déposons un vœu qui a été adopté à l'unanimité, je le précise, au Conseil du 15e arrondissement de lundi dernier, pour que soit mise en place une ligne de minibus électriques Plaine/Convention/Vaugirard, dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT pour une réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GOUJON, j'ai bien évidemment lu très attentivement votre vœu et vous avez raison de dire que le modèle de navettes électriques existe dans d'autres arrondissements et que c'est un mode de transport adéquat. Là aussi, un peu comme le tramway, je ne peux que me réjouir qu'aujourd'hui ce type de transport fasse l'unanimité des élus car cela n'a pas toujours été le cas.

Je ne vous le dis pas à vous, personnellement, mais, en tout cas, il est clair que si la majorité des élus du 15e arrondissement souhaite une navette, c'est qu'à la fois ils apprécient ce qui a été fait dans d'autres arrondissements et qu'il existe sans doute des besoins.

Cependant, je souhaite attirer votre attention sur le fait que nous sommes en train d'élaborer un schéma directeur des traverses ; c'est le titre officiel, qui devrait être prêt à la rentrée. J'espère pouvoir vous le présenter en octobre. Je vais demander aux services de se dépêcher.

L'idée de ce schéma directeur des traverses est née justement parce que de nombreux arrondissements, comme vous, souhaitent avoir ce type de transport et, donc, je pense qu'il est sain, démocratique, de travailler en toute transparence et d'élaborer des critères et un calendrier. Sur le plan budgétaire, nous ne pourrions en effet pas créer quantité de navettes en un an, deux ans, trois ans...

J'en profite pour attirer votre attention... Nous en avons discuté d'ailleurs lors de la commission, il y a quelques jours, et j'ai procédé à des vérifications sur les chiffres financiers parce qu'il y avait des doutes. Mme DOUVIN a d'ailleurs soulevé la question. Le coût d'une ligne, en moyenne, est de 1 million d'euros par an. C'est le coût de fonctionnement.

Je ferme la parenthèse, mais cela vous montrera que c'est plutôt une bonne gestion que de mettre un schéma directeur des traverses à la disposition des élus. Bien évidemment, c'est notre rôle. L'Exécutif donnera son avis et arbitrera.

En tout état de cause, sachez qu'il existe des critères définis par le S.T.I.F. que nous connaissons déjà. Ce sont des critères qui concernent, par exemple, la densité de population. Je crois que le 15e arrondissement est concerné. Les autres critères sont les offres de lignes de bus R.A.T.P. existantes, les quartiers en politique de la ville, etc.

Ce travail est en cours. Nous devons l'affiner, prendre les critères du S.T.I.F., mais apporter aussi, bien évidemment, les nôtres.

Ce travail d'élaboration d'un schéma directeur des navettes est particulièrement demandé par beaucoup d'élus et notamment par la première adjointe, Anne HIDALGO, qui, bien sûr, suit de très près la demande et les besoins d'une traverse pour le 15e arrondissement.

A priori, il n'y a pas de raison que le 15e arrondissement ne réponde pas à ces premières ébauches de critères, mais je souhaite vous demander le retrait de ce vœu. Vous comprendrez bien qu'aujourd'hui, si j'émettais un avis favorable au vœu du 15e arrondissement, demain ou dans un mois, on en aurait un du 7e ou d'un autre arrondissement.

Si vous en êtes d'accord, il faut un peu patienter et nous faire confiance sur le fait que le 15e arrondissement ne sera pas oublié.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GOUJON, retirez-vous votre vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne retirerai pas mon vœu parce que, tout d'abord, je regrette que l'entretien que j'ai eu avec M. le Maire de Paris ait porté sur ce sujet et qu'il m'ait encouragé à faire cette demande dès le début de la mandature.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On lui dira.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je vous remercie. Je rappellerai que M. BAUPIN, dans la mandature précédente, à deux reprises, a accepté un vœu favorable à cette ligne de tramway, que déjà dans les 18e, 13e, 14e, 19e et le mois dernier même le 17e arrondissement des lignes de minibus électriques ont été adoptées. Cela fait cinq arrondissements et j'en oublie peut-être d'autres.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Non, c'est faux, il en existe trois.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Les critères que vous avez évoqués correspondent tout à fait à ces quartiers et enfin, si le coût de fonctionnement n'est pas négligeable, un million d'euros effectivement, ce qui va être investi pour le T.M.S., soit entre 700 et 800 millions d'euros, me semble considérable également même si c'est une dépense opportune.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, je crois que tout le monde a compris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Enfin je serai au regret de voir que Mme HIDALGO que vous avez citée a été favorable au Conseil du 15e arrondissement à cette ligne de minibus électrique et que dans ce Conseil de Paris elle ne le soit plus, je le regrette pour les habitants du 15e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va justement donner la parole à Mme HIDALGO pour une explication de vote.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - N'ayez aucun regret, Monsieur GOUJON, parce que, lors du Conseil du 15e arrondissement, avec mes collègues, nous avons eu l'occasion de vous dire que vous aviez de saines lectures, de très saines

lectures car la proposition de navette dans le 15e arrondissement figure au programme de Bertrand DELANOË pour cette mandature, a été votée, approuvée, portée par...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Alors, votez-le.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - ... par notre équipe dans ce programme et fait d'ailleurs partie des navettes présentées à la presse lors de la campagne électorale.

Je vous ai dit que vous aviez de saines lectures, que vous pouviez d'ailleurs vous reporter à d'autres pages de notre projet pour faire des vœux.

Je pense à la piscine sur la Seine que nous portons avec M. Bertrand DELANOË, à la promenade verte sur la Petite ceinture que nous portons avec M. Bertrand DELANOË et il est vrai, Monsieur GOUJON, que cette navette, nous l'aurons, et la clarté du propos de Mme Annick LEPETIT et du Maire de Paris ne laissent aucun doute là-dessus.

Maintenant, votre méthode n'est pas acceptable. Ce n'est pas par un vœu en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris que nous allons élaborer l'itinéraire de cette navette.

Mme Annick LEPETIT dans sa délégation sera sans doute amenée à faire une réunion publique pour déterminer cet itinéraire et je pense que nous aurions tort de faire comme vous le faites, présenter un vœu à des fins totalement politiciennes et de récupération d'un sujet que nous portons depuis longtemps pour faire valoir devant la population du 15e que vous seriez à l'origine de cela.

La population du 15e connaît les programmes sur lesquels elle a été amenée à voter et sait que dans le programme de mandature de Bertrand DELANOË, cette navette figure dans le projet présenté pour le 15e. Celle-ci se fera dans la mandature mais de façon rationnelle, organisée en donnant la parole aux habitants et pas simplement en jouant sur l'instrumentation politique dont vous êtes tellement un adepte.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la sécurité des cyclistes rue La Fayette.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la sécurité des cyclistes rue La Fayette.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Nous avons convenu que M. Rémi FÉRAUD présentait le vœu, je lui laisse la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous l'avons écrit à deux Conseils d'arrondissement mais à deux voix ce sera difficile.

L'accident qui a coûté il y a quelques jours la vie à un cycliste rue La Fayette a conduit nos deux conseils d'arrondissement du 9e et du 10e à adopter un vœu commun et des propositions communes pour la sécurité de l'ensemble des usagers de la rue.

Tout d'abord, très rares dans Paris sont les couloirs de bus dans lesquels la circulation des cyclistes n'est pas autorisée. Il y a, outre la rue La Fayette, le boulevard Saint-Michel, mais je ne suis pas sûr qu'il y en ait d'autres.

Afin que personne ne s'y engage sans savoir qu'il se met en infraction et donc surtout en insécurité nous pensons vraiment nécessaire d'indiquer clairement et urgemment à chaque entrée du couloir de bus que la circulation des vélos y est interdite, et ce, au-delà de la signalisation du Code de la Route actuel.

Cela ne dispense évidemment pas les conducteurs de bus de la R.A.T.P. de respecter les règles de prudence et d'être vigilants par rapport aux cyclistes.

Dans un deuxième temps nous devons envisager à notre avis un réaménagement de la rue La Fayette : élargissement du couloir à contresens ou itinéraire cyclable alternatif sur une rue voisine, modification plus profonde par rapport à l'état actuel de la rue, nous ne prononçons pas à l'heure actuelle, mais toujours est-il que le manque de visibilité de l'espace public, la fréquence des accidents et la gravité de plusieurs d'entre eux ces dernières années exigent que nous y travaillions ensemble.

Nous faisons bien entendu toute confiance à Mme Annick LEPETIT, adjointe au Maire de Paris, pour conduire ce travail et traduire en actes notre souci de partager la rue La Fayette dans le 9e comme dans le 10e de manière plus cohérente et plus sûre.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Annick LEPETIT, vous avez la parole pour la réponse.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous propose de donner un avis favorable à ce vœu.

J'ai eu l'occasion mercredi dernier en 3e Commission de rappeler la nécessité de travailler avec la Préfecture de police et la R.A.T.P. sur la question de la sécurité dans les couloirs de bus.

A ce propos j'informe le Conseil que vendredi dernier j'ai réuni un groupe de travail sur cette question. Nous avons examiné les premières actions à mettre en oeuvre comme la mise en place d'une signalisation indiquant des couloirs de bus interdits aux vélos. Aujourd'hui, comme vous le savez, les couloirs de bus qui ne sont pas autorisés aux vélos ne sont pas connus des cyclistes. Nous travaillons donc à plus de lisibilité.

Je rencontre bientôt M. le Préfet de police et je lui propose-

rai un plan d'action commun, en particulier en matière de pédagogie pour sensibiliser tous les cyclistes aux dangers de la circulation.

Pour la rue La Fayette, je sais que le maire du 10e, M. Rémi FÉRAUD ainsi que les élus du 9e, souhaitent examiner les conditions de circulation des bus, en particulier la ligne 26, afin bien évidemment de garantir une meilleure sécurité aux usagers.

Je propose que nous adoptions ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote est demandée par M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Nous voterons ce vœu mais nous souhaitons vraiment que le dossier du Mobilien 26 qui a fait l'objet d'une délibération adoptée au Conseil de Paris, qui a eu l'aval du Conseil régional et du S.T.I.F., dont le budget a été voté par le Conseil de Paris, que ce projet de mobilien 26 ne soit pas oublié car ce serait la meilleure réponse en ce qui concerne à la fois les transports collectifs et les vélos pour la rue La Fayette.

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai également demandé une explication de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous vous écoutons.

Mme Laurence DOUVIN. - Pour reprendre ce que disait Mme LEPETIT, je crois qu'effectivement, avant de regarder ce vœu qui est tout à fait bienvenu sur le fond, il faut faire le diagnostic des couloirs autorisés et ceux qui ne le sont pas.

Il faut rappeler que la règle est que les couloirs sont interdits aux cyclistes et qu'il n'y a signalisation que dans le cas contraire.

Il y a un effort de pédagogie à faire car cette disposition est méconnue. Il faut la modifier ou la faire connaître en plaçant par exemple une signalisation qui indique l'interdiction.

Les dangers d'une coexistence dans un même lieu, étroit, du bus et des vélos sont bien évidents surtout que se rajoutent dans les faits la plupart du temps des deux-roues motorisés qui y sont interdits. Je crois qu'avant d'aborder toute question, préalablement c'est ce problème là qu'il faut se poser.

La mise en place d'itinéraires cyclables doit être poursuivie de préférence à l'élargissement des couloirs, puisque cet élargissement pénalise la circulation de toute une catégorie d'usagers. En ce qui concerne la rue Lafayette, l'élargissement ne nous paraît pas possible.

C'est la raison pour laquelle nous serons conduits à nous abstenir sur le vœu en raison de la situation de la rue Lafayette mais nous partageons l'analyse qui est faite.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P. s'abstient.

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 24).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement de la place de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au réaménagement de la place de Clichy.

La parole est à M. Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom des élus du 17e arrondissement, et en particulier de Mme Laurence DOUVIN et de moi-même, auxquels j'associerai M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. Il y a eu un engagement du Maire de Paris, en 2004, concernant cet aménagement de la place de Clichy. Il fallait la rénover et je crois que les quatre maires concernés ont trouvé très vite un terrain d'entente, aussi bien Mme de PANAFIEU, M. LEBEL, M. BRAVO que M. VAILLANT.

Nous avons trouvé un terrain d'entente, nous nous sommes mis d'accord sur quelques grands principes et un consensus s'est assez vite dégagé. Ce projet de réaménagement a été soumis à la concertation des habitants le 15 décembre 2004. A l'époque, M. BAUPIN a écarté le projet pour lancer un marché d'étude sur le réaménagement de la place ; c'était en septembre 2005. En mai 2006, les quatre maires d'arrondissement ont été de nouveau sollicités, et une nouvelle fois, ils se sont accordés sur un projet. A ce jour, quelques mini travaux ont été faits autour de la place sur des entrées et des sorties, des abaissements de trottoirs, etc.

Il était prévu que les travaux les plus sérieux commencent en 2008. 2008 est largement avancé. Nous n'entendons parler de rien et c'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu, car nous avons le sentiment que le projet est en panne pratiquement depuis décembre 2004.

Nous vous demandons aujourd'hui, à travers ce vœu, que la Ville de Paris par la voix de son adjointe puisse indiquer l'état d'avancement du projet de réaménagement de cette place de Clichy. Deuxièmement, que la Ville de Paris considère que ce dossier entre dans ses priorités, car nous avons cru que c'était le cas et cela aura comme conséquence notamment des aménagements adjacents, je pense notamment à ceux de l'avenue de Clichy et de Saint Ouen, concernant les 17e et 18e arrondissement mais quelques aménagements aussi - sans parler en leur nom - dans le 9e arrondissement. J'ai entendu souvent M. BRAVO en parler.

Enfin, nous souhaiterions que la Ville de Paris convoque sans tarder une réunion publique qui sera destinée à informer les riverains et, bien entendu, toujours dans le même esprit que depuis quatre ans, c'est-à-dire en présence des quatre maires d'arrondissement.

Voilà donc l'objet de ce vœu sur lequel nous attendons une réponse de Mme LEPETIT.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

La parole est à Mme LEPETIT pour répondre à ces posi-

tions.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BENESSIONO, je vais essayer de vous convaincre de retirer votre vœu. Pourquoi ?

M. Hervé BENESSIONO. - Vous allez nous donner une date ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, je suis capable de vous donner une date, même plusieurs dates car ce sont des projets ambitieux.

D'abord, je voudrais rappeler pour la bonne information de notre Conseil que des travaux ont été réalisés en 2006.

Monsieur BENESSIONO, vous les avez qualifiés de "mini travaux".

M. Hervé BENESSIONO. - Oui.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Alors les "mini travaux" ont quand même un coût que je vais donner là aussi. Les "mini travaux" ont coûté à notre collectivité à peu près 800.000 euros. Donc, les "mini travaux" de M. BENESSIONO sont tout de même d'ampleur satisfaisante. D'abord satisfaisante pour les riverains et, comme vous l'avez dit d'ailleurs, les quatre maires d'arrondissement à l'époque, sous la houlette de l'adjoint en charge de ces questions, M. Denis BAUPIN, étaient tout à fait d'accord pour trouver que c'était des travaux intéressants et nous les avons faits en 2006.

Et, effectivement, M. le Maire de Paris s'est engagé pour un réaménagement de la place de Clichy. Il y a des études et des scénarii esquissés (trois, je m'en souviens effectivement). Je me souviens aussi que les quatre maires d'arrondissement ont été réunis à l'époque pour la présentation de ces projets - je le dis d'autant plus que je crois bien que j'y étais sans être maire d'arrondissement - et j'ai le souvenir que nous avons redemandé au service de travailler pour notamment fondre deux de ces projets en un.

Un travail a été fait. Je pense que ce travail, d'ailleurs, est en train d'être poursuivi, puisque le projet est actuellement soumis au visa des A.B.F.

Monsieur BENESSIONO, puisque quand même un certain laps de temps s'est écoulé pour cause d'élections municipales, je propose donc aujourd'hui :

- de réunir sans tarder les quatre maires d'arrondissement pour qu'ils aient tous le même niveau d'information, parce que parmi ces quatre maires, certains ont changé ;

- que nous nous mettions d'accord sur un ou deux projets que nous pourrions présenter dans la foulée aux habitants des quatre arrondissements.

Vous le voyez, nous n'avons pas perdu de temps. Nous avons fait preuve de bonne volonté concernant la modification de la circulation de la place Clichy, à la fois avec la réalisation de travaux conséquents, certes pas suffisants, en 2006, et puis à travers l'engagement du Maire de Paris dans son contrat aux Parisiens. La place de Clichy y est inscrite. Je suis sûre que nous pouvons maintenant nous entendre et je suis prête à réunir, dès que le projet sera revenu du visa des A.B.F., les quatre maires d'arrondissement pour le bien de l'ensemble des riverains et du quartier de la place Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Monsieur BENESSIONO, étant donnée cette proposition concrète et convenable qui vous convient, retirez-vous votre vœu ?

M. Hervé BENESSIONO. - Deux remarques simplement.

La première, quand je dis "petits travaux", c'est parce que 800.000 euros, c'est quand même peu par rapport au projet que nous aurons à faire sur la place Clichy en elle-même qui se chiffrera, bien entendu, en millions d'euros.

Je rappellerai, juste une parenthèse, avec un petit clin d'œil, que finalement c'est le montant que l'on avait place Charles-de-Gaulle.

Cela signifie pour revenir à mon vœu précédent sur Charles-de-Gaulle, vous le voyez, Madame LEPETIT, qu'il s'agissait de travaux importants, trop lourds pour un arrondissement. Merci de l'avoir précisé indirectement ici.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a pas de pavés ! Allez, on y va !

M. Hervé BENESSIONO. - Je dis simplement d'un mot que nous maintiendrons notre vœu parce que Mme LEPETIT n'a pas totalement répondu notamment à la première partie de ce vœu sur l'état d'avancement car nous attendions des retours, des comptages, M. BAUPIN ayant pris des engagements notamment sur les flux de circulation. Sur ces points très sérieux nous n'avons jamais eu de retour, et ce, dès décembre 2006, bien avant les élections.

C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme la Maire du 17^e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Rapidement, d'abord pour remercier Mme LEPETIT de proposer de réunir les quatre maires prochainement pour faire un point.

Puisque le Maire de Paris a évoqué lors d'un déjeuner une conversation que nous avons eue en tête à tête sur un autre sujet, permettez-moi donc d'évoquer celle que nous avons eue concernant ce sujet.

Lorsque je m'inquiétais, en effet, du devenir de la place Clichy, le Maire de Paris m'a bien précisé que c'était une priorité.

Je souhaiterais, Madame LEPETIT, si c'est possible, que cette réunion des quatre maires ait lieu assez rapidement maintenant, puisque l'idée est de faire un état des lieux commun de notre niveau d'information, mais surtout, que vous nous précisez, peut-être qu'aujourd'hui vous ne le pouvez pas, mais lors de la prochaine séance du Conseil, un calendrier des travaux.

En effet, sous la mandature précédente, des études ont été faites, on a beaucoup travaillé, cela a été long à mettre en place. Dont acte.

Maintenant, ne perdons pas de temps. Vous savez aussi, Madame LEPETIT, que nous avons ce problème de requalification de l'avenue de Clichy qui n'est pas non plus négligeable et auquel il va falloir s'atteler rapidement. Je vous demande pour la prochaine fois, si c'est possible, d'avoir ces précisions.

En vous remerciant encore de la réponse que vous venez

de nous faire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame LEPETIT, un mot ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Si je vous entends bien, Madame KUSTER, vous êtes prête à retirer le vœu, alors ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je ne suis pas l'auteur du vœu.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Alors, Monsieur BENESSIANO, je vous le répète, il y aura bien évidemment présentation des projets aux quatre maires avant qu'il ne soit soumis à la concertation de nos concitoyens. Le calendrier des travaux, là, c'est pareil, cela peut être une proposition mais, à partir du moment où nous souhaitons, et j'espère que c'est le cas des élus du 17^e, de la concertation, le calendrier, nous le proposerons à nos concitoyens.

Concernant l'avenue de Clichy, là aussi, nous avons des projets. Il y a eu des débuts d'étude, mais nous avons décidé en Commission, en tout cas, nous en avons discuté, que l'on n'attendait pas d'être prêts sur l'avenue de Clichy pour engager les travaux de la place de Clichy. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur le Maire, juste une petite précision pour M. BENESSIANO, qui n'a pas bien compris ce que je disais tout à l'heure.

Quand je vous ai parlé du coût des travaux de la place Clichy, faits en 2006, c'est-à-dire 800.000 euros, c'est plus cher que les travaux à réaliser sur la place Charles-de-Gaulle, qui sont de l'ordre de 640.000 euros.

Je vous le dis, puisque vous qualifiez de "mini-travaux" un coût plus important que celui de la place Charles-de-Gaulle !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BENESSIANO, retirez-vous le vœu ?

M. Hervé BENESSIANO. - Non.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Charles-Michels.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement de la place Charles-Michels.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Monsieur le Maire, comme vous le savez, le secteur du Front de Seine dans le 15^e arrondissement, connaît une profonde mutation. D'un quartier résidentiel, il est en passe de devenir un quartier commercial par l'extension du centre commercial Beaugrenelle.

La principale inquiétude des 20.000 habitants de ce sec-

teur est de voir arriver, en voiture, à pied, en métro, en bus et en vélo, les 12 à 20 millions de visiteurs annuels attendus par les investisseurs du futur centre commercial Beaugrenelle, c'est-à-dire deux à trois fois la fréquentation de la Tour Eiffel.

Comment résorber tous ces flux ? Comment assurer la sécurité des piétons ? Comment éviter l'asphyxie de ce quartier ?

Dès 2003, le conseil de quartier "Emeriau-Zola" et les élus du Conseil du 15^e arrondissement s'en sont émus et ont demandé à la Ville le réaménagement de la place Charles Michels, épice de tous ces flux, pour sécuriser les traversées piétonnes tout en maintenant une fluidité de la circulation.

Quatre ans plus tard seulement, malgré de nombreuses relances, le Conseil de Paris a adopté un projet de délibération définissant les objectifs du réaménagement de cette place, comme de plusieurs rues du quartier, pour un coût global de 6,3 millions d'euros.

Mais, dès janvier 2008, nous avons découvert que le projet était totalement ficelé, qu'il n'avait pas fait l'objet de la moindre concertation avec la mairie d'arrondissement et les membres du conseil de quartier, pourtant initiateur du projet de réaménagement de la place, et les travaux ont commencé il y a environ 15 jours.

Ces aménagements sont réalisés sur la base d'études de circulation qui ont été réalisées en 2005, présentées en 2006, qui concluaient à la capacité d'intégration des nouveaux flux générés par les visiteurs du centre commercial Beaugrenelle dans ce quartier.

Mais lorsque les élus demandent aujourd'hui ces études de circulation, pour comprendre ce résultat très surprenant, les services administratifs nous expliquent que les chiffres et les relevés sont désormais obsolètes et qu'il faudrait procéder à une nouvelle étude de circulation qui serait communiquée en 2009, c'est-à-dire, si vous suivez bien, après la réalisation des travaux !

Le vœu qui vous est présenté est la retranscription quasi in extenso de celui qui a été initié par le conseil de quartier "Emeriau-Zola", adopté en février dernier. Il a été approuvé par la majorité des élus du 15^e arrondissement, lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Toutefois, il a été en partie tronqué par erreur et je le regrette. Il a perdu même son essence sur la nécessité d'une meilleure concertation, préoccupation majeure des habitants, et c'est pour cette raison que je m'empresse de réparer cet oubli.

Il faut une concertation avec les habitants du quartier pendant la durée des travaux, mais aussi avec les élus de la majorité de cet arrondissement, notamment sur les aménagements projetés dans les rues adjacentes.

Le nouveau maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, a immédiatement répondu à ce souhait de concertation, en organisant une réunion publique sur ces projets. Il est regrettable que les conseillers de Paris du 15^e arrondissement représentant votre majorité aient fait la politique de la chaise vide à cette réunion.

Si vous assumez vos projets, défendez-les devant les Parisiens ! Il est aussi regrettable que les fonctionnaires de la Ville aient été sommés de ne pas assister au dernier conseil d'arrondissement, alors que leur présence était nécessaire pour

une bonne information des élus.

Pour conclure, nous demandons la réalisation d'une nouvelle étude de circulation qui s'impose dans les meilleurs délais pour que ces aménagements coûteux, et parfois irréversibles, soient réalisés en toute connaissance de cause, dans l'intérêt général, y compris celui des habitants du 15^e arrondissement !

Avec mes collègues Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P., nous émettons le vœu qu'une solution compensatoire à la suppression de trop nombreuses places de stationnement soit trouvée ; que soient confirmés le maintien et le renforcement de la végétalisation sur la place Charles-Michels ; et qu'une attention particulière soit portée à un "tourne à gauche" dans la rue de Javel depuis le quai André-Citroën.

Concertation, pragmatisme, transparence, telles sont nos préoccupations pour la tranquillité et le bien-être des habitants de ce quartier.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai du mal à comprendre ce vœu.

Je ne veux pas être désagréable avec vous, Madame POIRAUULT-GAUVIN, mais vous venez de dire que les travaux étaient en cours. Tant mieux ! Quelquefois, quand il y a du retard, vous vous en plaignez, à juste titre. Là, au moins, les travaux ont commencé le 13 mai et dureront jusqu'au 30 octobre 2008.

J'imagine que si ces travaux ont commencé dans le 15^e arrondissement le 30 mai, c'est qu'ils avaient eu l'accord des élus locaux pour commencer. J'imagine aussi que si le maire d'arrondissement et sa majorité s'étaient opposés à ces travaux, on les aurait reportés.

Là, il y a un vœu en plein milieu des travaux. Il semblerait, si j'ai bien compris car ce n'est pas noté dans votre vœu, et j'ai fait des efforts de compréhension pour savoir ce qu'il en était, il semblerait qu'il y aurait des problèmes de stationnement... Voilà, autant le dire !

Je peux regarder les choses en cours, mais il est toujours compliqué de commencer les travaux et de s'apercevoir, au milieu, qu'il y a des problèmes. C'est une façon de faire un peu curieuse.

Je ne peux pas accepter ce vœu, dans la mesure où j'avoue avoir du mal à voir comment on peut arrêter les travaux. S'il peut y avoir des évolutions dans un travail avec les services, bien évidemment, les services vont regarder. Je pense que le bilan de la concertation dont vous parlez est en cours et que le bilan du stationnement sera présenté, d'après ce que me disent les services, à l'automne 2008. Il n'y a pas péril en la demeure.

Je voulais aussi revenir, Madame, car ce n'est pas dans votre vœu, sur le fait que vous signalez que nous aurions sommé les services de ne pas participer au Conseil du 15^e arrondissement. Jusqu'à présent, les services n'assistent pas à la table du Conseil d'arrondissement ou du Conseil de Paris. C'est de la responsabilité des élus.

Si la mairie du 15^e arrondissement, le maire, sa majorité,

souhaitent présenter en Conseil d'arrondissement un projet, qu'il porte sur l'espace public ou sur quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs, c'est son adjoint en charge de ces questions qui doit le faire ou le maire lui-même.

Ce n'est pas aux services de la Ville, quels qu'ils soient... Je dépasse peut-être un peu ma délégation, mais, Monsieur le Maire, vous ne m'en voudrez pas, ce n'est pas la place des services qui sont déjà extrêmement sollicités... Je pense à tous les agents des services qui concernent ma direction. Je pourrais aussi parler de bien d'autres directions, de la D.L.H., de l'Urbanisme, etc.

Entre les réunions publiques, les conseils de quartier, etc., on ne peut pas, chaque soir, demander aux services d'être sur le pont parce qu'il faut aussi qu'ils travaillent sur les projets, qu'ils les présentent aux élus. Encore une fois, ce n'est pas la place des services d'être dans un conseil d'arrondissement ou dans un Conseil de Paris. C'est le rôle des élus. Gardons au moins celui-là.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des stations Vélib'.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'extension des stations Vélib'.

La parole est à Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous connaissons tous la situation de pénurie qui caractérise le stationnement de surface à Paris. Considérant la nouvelle phase d'extension des stations Vélib' qui est en cours et qui conduit à supprimer de nouvelles places de stationnement de surface, nous émettons le vœu que cette extension s'accompagne automatiquement, en liaison avec la mairie de l'arrondissement concerné, d'une révision de l'utilité des places de livraison avoisinantes.

Cette révision devra amener, dans toute la mesure du possible, à compenser les suppressions de places dues à Vélib' pour réaffecter au stationnement des véhicules particuliers les places qui ne sont pas indispensables aux livraisons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame Annick LEPETIT, je vous donne la parole pour une réponse rapide.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai envie de dire à Mme DOUVIN, que ce qu'elle souhaite, elle et les élus du groupe U.M.P., ce qu'elle demande à travers ce vœu, existe déjà. Vous ne le savez peut-être pas, Madame DOUVIN, mais j'ai eu l'occasion de vous en parler lors du travail de notre commission puisque j'ai écrit, mi-avril, pour consulter les maires d'ar-

rondissement et solliciter leur avis, leurs propositions, dans le cadre des extensions des stations Vélib'. Nous entrons en effet dans la troisième phase des stations Vélib'.

Certains d'entre eux m'ont répondu, mais, pour le moment, pas tous, loin de là ! Nous faisons des propositions de compensation de places. Ces propositions sont étudiées par les services de la DVD et de l'A.P.U.R. Vous avez les documents. On recherche à la fois des places de livraison non utilisées, des places de stationnement rotatif à transformer en places mixtes. Un travail important est effectué.

Bien sûr, cette nouvelle extension de Vélib' conduit à supprimer des places, je ne vous dirai pas le contraire, mais sachez que, dans le même temps, la reconfiguration des places permettrait d'en créer bien davantage et c'est en ce sens que nous travaillons.

J'ajoute que les services de la DVD sont prêts à venir détailler les résultats de leurs études, dès lors que les élus du 17^e arrondissement le souhaiteront. Je souhaite que Mme Laurence DOUVIN puisse retirer son vœu. Si elle le maintient...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu, Madame DOUVIN ? Vous n'allez pas satisfaire la C.C.I.P. !

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne retire pas mon vœu, dans la mesure où Mme LEPETIT m'a dit qu'elle était d'accord sur la finalité de ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'opération "Paris Respire", route de ceinture du lac Daumesnil dans le bois de Vincennes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 27 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'opération "Paris Respire", route de ceinture du lac Daumesnil dans le bois de Vincennes.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Depuis 2001, la Mairie de Paris, notamment en lien avec la Préfecture de police, met en œuvre l'opération "Paris Respire", le dimanche et les jours fériés.

Ainsi, plusieurs secteurs ou voies dans Paris et dans les deux bois parisiens sont temporairement réservées aux circulations des piétons, cyclistes et rollers. En 2003, "Paris Respire" a été étendu sur trois voies du bois de Vincennes - l'avenue du Tremblay, l'avenue de Fontenay et l'avenue de la Pépinière. Depuis juillet 2007, "Paris Respire" est étendu à la partie nord de la route de ceinture du lac Daumesnil, toujours dans le bois de Vincennes.

Début 2008, la Préfecture de police a décidé de suspendre l'opération "Paris Respire" sur la route de ceinture du lac pendant toute la durée de l'édition 2008 de la Foire du Trône, soit neuf

semaines. Cette décision a été prise de manière unilatérale sans concertation avec les élus. Cet espace, qui était dédié aux cyclistes, piétons et rollers les dimanches et jours fériés a été de nouveau livré à la circulation automobile. Cette décision contrevient à la philosophie de la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes que notre Assemblée a adoptée en 2002.

Je rappelle aussi que la Préfecture suspend l'opération "Paris Respire" dans le bois de Vincennes à l'occasion de certains événements, comme le Grand Prix d'Amérique à l'hippodrome de Vincennes. Ce sont des mesures disproportionnées et totalement injustifiées au regard de la fréquentation de ces manifestations. On pourrait tout à fait faire cohabiter et coexister ces manifestations dans le bois avec l'opération "Paris Respire".

Cette opération va reprendre ses droits à compter du dimanche 1^{er} juin, c'est-à-dire dès dimanche prochain, route de ceinture du lac Daumesnil, et il convient de faire en sorte qu'elle se déroule dans les meilleures conditions.

Hors période de manifestation, du fait d'une absence de barrières étanches à l'angle de la rue Daumesnil et de la ceinture du Lac conjuguée à une absence de surveillance humaine, on constate des intrusions de véhicules automobiles sur cette voie réservée uniquement aux piétons, cyclistes et rollers. Il convient donc d'assurer une surveillance à l'entrée de cette route afin d'éviter l'intrusion de ces véhicules qui peuvent constituer un danger, en particulier pour les enfants.

C'est pourquoi je vous propose un vœu avec deux alinéas et deux mesures différentes.

La première est que la Mairie de Paris engage des discussions avec la Préfecture de police de manière à ce qu'en 2009, l'an prochain, l'opération "Paris Respire" soit maintenue pendant la période de la foire du Trône sur la route de ceinture du lac Daumesnil.

Deuxièmement, dès le 1^{er} juin 2008, dimanche prochain, que l'on ait du personnel placé à l'entrée de la route de ceinture du lac pendant toute la durée de l'opération "Paris Respire" pour éviter ces intrusions de véhicules. C'est plutôt du domaine de la gestion au quotidien, hors période de manifestation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Sur le premier point, je souhaite répondre à M. NAJDOVSKI qu'en prévision de la Foire du trône 2009, puisque c'est la question qui est posée, je m'engage à reprendre les discussions, parce que je sais qu'il y en a déjà eu et tenter surtout de rapprocher les points de vue entre les forains, très opposés à cette demande, et les villes riveraines qui semblent être plus enthousiastes pour "Paris Respire". Bien sûr, cela se fera avec les élus du 12^e, parce que je sais que la maire du 12^e et les élus de la majorité y sont attentifs et attachés. Cependant, compte tenu du passif, les choses sont compliquées. Néanmoins, nous avons quasiment un an pour y travailler.

Sur le deuxième point, la Préfecture de police a été saisie fin 2007 pour qu'il y ait des effectifs supplémentaires. A l'occasion de mon rendez-vous avec le Préfet de police, je rappellerai l'importance des effectifs pour la réussite de cette opération. Je souhaite que M. NAJDOVSKI puisse retirer son vœu, puisque nous allons bien évidemment travailler dans ce sens. Je ne veux pas que l'on puisse braquer les uns ou les autres par ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, retirez-vous votre vœu ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, je prends acte de ce qu'a dit Mme LEPETIT devant l'Assemblée.

Je profite de la présence à la tribune à vos côtés, Monsieur le Maire, du représentant du Préfet de police qui est directement saisi de cette question de manière à ce que nous puissions, je parle de la gestion quotidienne tous les dimanches, dès début juin, avoir une présence humaine avec des personnels qui, je le rappelle, sont en partie payés par la Ville de Paris, de manière à assurer la sécurité de cette manifestation populaire, au cours de laquelle nous avons aussi des familles avec des enfants qui circulent sur ces voies et pour lesquelles les intrusions de véhicules peuvent être dangereuses.

Je retire bien volontiers ce vœu en prenant acte des engagements pris par Mme LEPETIT à l'instant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux déplacements en roller des Parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux déplacements en roller des Parisiens.

La parole est à Mme Anne TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - L'évolution des modes de déplacement dans la Capitale fait apparaître que le déplacement en rollers prend une place de plus en plus importante pour une génération plus active et plus sportive. C'est une très bonne chose.

Cependant, son implantation sur la voie publique, tant sur le partage de cet espace avec les autres usagers - piétons, automobilistes et cyclistes -, mais surtout ses conséquences en matière de sécurité restent mal définies. Aussi, avec les élus du Centre et Indépendants, nous souhaitons que la Ville de Paris puisse lancer une étude sur l'évolution des déplacements en rollers et leur impact sur la voie publique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci pour votre brièveté.

Madame LEPETIT, vous avez la parole pour une réponse rapide également.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Là aussi, je souhaiterais que le vœu soit retiré, parce qu'il existe déjà un groupe de travail rollers, en lien avec le MEDAD, l'ancien Ministère de l'Équipement. Ce groupe a pour mission de définir un nouveau statut de l'utilisateur circulant en rollers. L'objectif de ce groupe de travail est que les rollers n'aient plus un statut de piétons. Il s'agit donc bien de prendre en compte leur spécificité.

Puisque nous sommes en train d'y travailler, je ne vois pas l'intérêt de voter ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ? Je suis aussi en contact avec la fédération de rollers et de skating pour essayer de trouver les formes d'une adaptation.

Mme Anne TACHENE. - Je le conserve.

M. Jean VUILLERMOZ adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet du Plan de Déplacement de Paris (P.D.P.).

M. Jean VUILLERMOZ adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au projet de Plan de Déplacements de Paris, le P.D.P.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Ceux d'entre nous qui siégeaient sur ces bancs lors de la précédente mandature ont encore en mémoire les débats que nous avons eus dans le cadre de l'examen du projet de PDP. Ce projet de plan plutôt controversé au sein de notre assemblée a été arrêté lors de la séance du Conseil de Paris de février 2007 et devait venir à l'enquête publique à l'automne 2007. Cette enquête a finalement été différée compte tenu de la proximité des élections municipales. Or, depuis nos débats de février 2007, le contexte a évolué.

D'abord, tout au long de la campagne, les Parisiens ont fait entendre leur voix et nous ont fermement interpellé sur les difficultés de stationnement et la saturation du métro et du RER qu'ils subissent.

Ensuite, en mars 2008, les élections municipales ont généré un important renouvellement des hommes et des femmes qui composent les assemblées parisiennes et donné lieu à l'élection de huit nouveaux maires d'arrondissements qui tous, j'imagine, ont l'intention d'intervenir dans ce débat majeur.

Dans le contexte d'aujourd'hui, il me semble difficile de rester sur le projet de P.D.P. de février 2007. C'est pourquoi nous émettons le vœu que, face à ces évolutions, vous nous informiez sur les intentions de votre Exécutif. Le projet de P.D.P. demeurera-t-il identique à celui envisagé avant les élections ou prendra-t-il en compte les attentes exprimées par les Parisiens dans le cadre de la campagne, en particulier toutes les questions se rapportant à la demande de création de parkings et de navettes de quartier ?

Quelles seront les modalités de débat que vous entendez proposer à notre nouvelle Assemblée ? Sous quelle forme allez-vous engager la concertation avec les nouveaux exécutifs des communes riveraines ? Quelles seront les modalités de consultation des nouveaux conseils de quartiers ? Enfin, pour conclure, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous nous communiquiez le calendrier prévisionnel de la procédure qui sera mise en œuvre.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ adjoint, président. - Merci pour votre brièveté.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je rappelle que le projet de P.D.P., voté par notre Conseil a été soumis aux personnes publiques associées, le S.T.I.F., les collectivités, les services de l'État, etc.

Pour être franche, je ne vois pas, à ce stade, de raison de le modifier sauf bien évidemment et parce que c'est la Loi, si la révision du plan de déplacement d'Ile-de-France, qui est en cours, prenait des dispositions différentes. Légalement, le P.D.P. doit être une déclinaison du P.D.U. d'Ile-de-France.

J'espère que cette révision en cours ne prendra pas trop de retard. Je n'ai pas encore de certitude sur le calendrier, mais bien évidemment je m'engage auprès de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE à ce que, dès que nous connaissons ce calendrier, nous prenions notre décision.

Je vous demande donc, Madame, si vous êtes d'accord, de retirer ce vœu en attendant que la révision du P.D.U. d'Ile-de-France puisse nous donner les premières orientations.

Je sais qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain C.A. du S.T.I.F., je ne manquerai pas de vous donner les informations sur le calendrier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, retirez-vous ce vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame LEPETIT, pour ces premiers éléments, mais afin qu'elle se souvienne de mes demandes, je maintiens le vœu espérant avoir un complément d'information lorsqu'elle disposera des éléments nécessaires et notamment du calendrier de révision du P.D.U. d'Ile-de-France.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux emplacements réservés au transport de fonds.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 30 et n° 30 bis dans le fascicule, déposées par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs aux emplacements réservés au transport de fonds.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant la proximité des vœux n° 30 et n° 30 bis, concernant la remise à disposition de place qui ne sont plus utilisées, parce qu'elles ne font plus des transports de fonds, par un certain nombre d'agences bancaires, je souhaiterais faire une proposition à Mme Annick LEPETIT si elle le veut bien, qui serait de garder ses considérants, y compris celui qu'elle a ajouté dans le vœu n° 30 bis, mais dans la rédaction du vœu : "la Préfecture de police vérifie avec les agences bancaires les nécessités pour elles de disposer d'emplacements liés au transport de fonds et que dans le cas contraire il y ait remise à disposition des emplacements non justifiés", je lui suggère de mettre : "non justifiés à

l'ensemble des usagers du stationnement de surface", sans préciser l'énumération qui vient ensuite et qui, je trouve, semble vouloir privilégier les uns par rapport aux autres.

Ce qui est utile, c'est de remettre à disposition les emplacements qui ne servent plus et à disposition de tout le monde.

Voilà ma suggestion.

Si elle est d'accord, je retire le vœu, dans le cas contraire je le maintiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vous remercie de votre évolution.

Sur le fond, le fait de demander à la Préfecture de police de pouvoir vérifier avec les agences bancaires la nécessité pour elles de continuer à disposer d'emplacements liés au transport de fonds me paraît être une bonne chose, parce que c'est vrai, comme vous, Madame Laurence DOUVIN, j'ai pu remarquer le nombre d'agences bancaires qui fleurissaient dans un certain nombre d'arrondissements.

Vous le savez, c'est la Préfecture de police qui comptabilise et qui est informée des demandes de ces agences bancaires pour avoir des stationnements pour les transports de fonds.

Cela va nous permettre de savoir exactement où nous en sommes.

La deuxième chose, c'est là où j'ai une divergence avec vous, c'est que je souhaite que l'on puisse savoir comment et quand sont utilisées ces places de stationnement.

Vous dites souvent dans vos considérants sur d'autres vœux, vous ou d'autres élus U.M.P., que systématiquement il manque des places de stationnement dans cette ville.

Je souhaite que petit à petit on puisse évoluer, ensemble si c'est possible, dans notre discours et constater que s'il y a des places de stationnement en moins, c'est parce qu'il y a aussi des services en plus.

Lorsqu'on met par exemple Vélib', c'est rendre service aux Parisiens pour que certains d'entre eux utilisent moins leur voiture.

Ce sera le cas d'Autolib'. C'est le cas aussi lorsqu'on crée des parkings deux-roues, pour éviter qu'ils se garent trop, comme on le voit de plus en plus, sur les trottoirs, surtout quand on mène une politique d'élargissement des trottoirs en faveur des piétons.

Je souhaite, sur ce discours, le fait qu'il y aurait de moins en moins de place de stationnement, que l'on puisse faire la différence.

J'entends votre suggestion, mais je ne peux pas l'accepter, parce que dans le vœu que j'ai rédigé au nom de l'Exécutif, j'ai souhaité sciemment faire référence aux différents utilisateurs des stationnements de voirie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE. - La Préfecture de police est disponible pour participer à un groupe de travail tripartite avec la Direction de la Voirie et des

Déplacements et les professions bancaires pour réexaminer le cas d'emplacements qui ne serviraient plus.

Il va de soi qu'il n'y a pas de rigidité de principe là-dessus.

Néanmoins, il faut savoir que les emplacements de transports de fonds servent aussi bien à l'alimentation des agences bancaires que de l'ensemble des distributeurs de billets. C'est une demande forte des Parisiens de continuer à avoir accès de manière large dans Paris à la liquidité monétaire.

Il faut donc prendre les dispositions nécessaires pour minimiser les risques que les transporteurs de fonds encourent et limiter les trajets à pied qu'ils doivent faire.

Je précise que l'approvisionnement des distributeurs automatiques se fait jour et nuit, 7 jours sur 7, il faut donc préserver ces emplacements de stationnement à toute heure.

Pour les agences bancaires, les emplacements sont utilisés à des horaires variables et aléatoires pour des raisons de sécurité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame Laurence DOUVIN, je crois avoir compris que vous ne retirez pas votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je le maintiens, je souhaite cependant dire à Mme LEPETIT qu'elle a oublié le stationnement des vélos, des deux roues motorisés, des handicapés et que la solution que je lui proposais de stipuler tous les usagers était plus simple.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 25).

2008, DVD - DU 69 - Bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement des espaces publics du secteur "Macdonald - Éole Évangile" du GPRU Paris Nord Est (18e et 19e). - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre conception et réalisation et autorisation à M. le Maire de Paris de signer ledit marché.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD - DU 69, concernant le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement des espaces publics du secteur "Macdonald - Éole Évangile" du G.P.R.U. Paris Nord-Est.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. -

On a beaucoup parlé de sécurité des cyclistes et c'est sur ce thème que je souhaite intervenir ici puisque, pour que les cyclistes respectent au mieux le Code de la Route, encore faut-il que la route soit adaptée à leurs besoins.

Encore trop fréquents sont les aménagements de voirie qui à Paris ne tiennent pas compte de ces usagers de la route, les plus fragiles et les moins polluants.

Il convient d'éviter les erreurs qui, dans les nouveaux projets, rendent difficile voire dangereuse la pratique du vélo. En ce qui concerne l'avant projet du futur tramway dans le secteur du 19e arrondissement, l'architecte a semble-t-il oublié ou négligé les vélos.

Les omissions dans ce secteur sont nombreuses.

Il est impératif que ces questions soient réglées afin de ne pas renouveler les erreurs déjà relevées par les associations de cyclistes et les élus "Verts" sur le boulevard des Maréchaux au Sud. Ainsi, Porte des Lilas, l'absence de giratoires à double sens rallonge le trajet en exposant inutilement les cyclistes à un giratoire. A la Porte du Pré-Saint-Gervais, la piste s'évapore et les cyclistes n'ont pas de trajet pour traverser depuis la rue Haxo vers la piste à double sens positionnée en extérieur sur le boulevard d'Algérie, où d'ailleurs les carrefours sont dangereux et insécurisants car les cyclistes doivent se remettre dans la circulation. Il y a une connexion vers la rue des Marchais mais la pente est de 10 % alors que le tramway ne dépasse pas les 5 %, ce qui est pire que la rue de Ménilmontant, pourtant infernale. Grimper en danseuse derrière un bus sur cet axe, je vous prie d'en faire l'expérience et vous comprendrez ce que je veux dire.

Pour les cyclistes venant de banlieue, la Porte de Chaumont n'est pas aménagée : il faut traverser l'entrée des tunnels sous la Porte de Pantin et faire trois quarts de tour pour accéder enfin à la piste, soit traverser quatre rues dangereuses alors qu'un simple tourner à gauche autorisé suffirait ; c'est dans la partie 16 du plan qui vous est soumis.

Porte de Pantin, la piste disparaît dans le carrefour et les vélos doivent en plus traverser deux fois pour aller vers Pantin, voir la partie 17. Si l'on vient du canal de l'Ourcq, côté rive gauche, en passant par la route des Petits Ponts pour atteindre la rue de la Marseillaise, il faut faire un détour de 500 mètres car le tour de l'échangeur à double sens est interrompu.

Porte de la Villette, la piste disparaît se sur 300 mètres.

Pour le carrefour du canal Saint Denis, si l'on souhaite aller tout droit en venant du quai de la Gironde, il faut faire 150 mètres car il n'y a pas de pistes à double sens.

Boulevard Ney, la piste est à double sens mais nous entrons dans une zone 30, dans une des directions. Ce n'est pas là que j'emmènerai mes enfants en promenade. En effet, la contre-allée est très longue et j'ai beaucoup de doute sur la capacité des automobilistes à respecter cette vitesse sur une telle distance. Dommage pour les familles qui veulent emmener leurs enfants à la Villette.

Pour conclure, d'une façon générale, il est impératif que dans les futurs aménagements, les cyclistes ne soient pas considérés comme la portion congrue. Les déplacements cyclistes ne sont pas anecdotiques. Faire l'effort de prendre son vélo, plutôt que de se laisser traîner par le moteur d'une voiture, d'un scooter ou d'une auto, doit être fortement encouragé.

Pour cela, il faut sécuriser les déplacements et intégrer les

usagers du vélo dans tout nouveau projet d'aménagement. A défaut, les encouragements à limiter la pollution et la production de gaz à effet de serre resteront au stade de la simple déclaration d'intention.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT, d'avoir défendu le vélo dans le 19e arrondissement.

Monsieur GIANNESINI ? Je ne le vois pas. Il est là, pardon ! C'est à vous.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je suis toujours là, Monsieur le Maire. J'essaye, étant nouveau, d'être toujours présent !

La concertation, Monsieur le Maire, se fait puisqu'il s'agit de la concertation, vraiment a minima sur Paris Nord Est. Dans le cas des aménagements d'espaces publics que nous étudions avec le projet de délibération présenté ce soir, la concertation se sera limitée, en tout et pour tout en une seule réunion publique, en fin d'après-midi et début de soirée.

Les personnes qui n'étaient pas disponibles, ce jour-là, ou qui n'osent pas forcément prendre la parole en public n'avaient aucune autre possibilité de laisser une contribution écrite ni de prendre connaissance du dossier, que ce soit avant ou après la réunion. De même, impossible de laisser une contribution sur Internet puisque les usages actuels, en matière de concertation, prévoient l'Internet sauf là et par conséquent ses usages n'ont visiblement pas atteint les frontières du 19e arrondissement.

A propos d'Internet, ce qui figure de manière accessible mériterait une sérieuse actualisation. Que ce soit sur le site de la Ville, le site de la mairie du 19e arrondissement ou celui de la S.E.M.A.V.I.P. toutes les pages sentent le minimalisme. Outre qu'elles n'ont pas été actualisées depuis des mois, voire des années, les informations qu'elles mettent à disposition du public sont plus que lacunaires ; elles tiennent à peine de la plaquette d'information.

On dirait que ce n'est pas un projet phare pour la Municipalité ou qu'elle craint une quelconque opposition. Certes, le projet Paris nord-est n'est ni ambitieux ni original dans sa traduction, au moins dans la partie 19e arrondissement, mais sur ce point, c'est le grand désert.

Le projet Paris Nord-Est a pourtant été présenté comme le grand projet phare d'urbanisme des mandatures de M. DELANOË. C'est un peu le pendant de ce que fut "Paris-Rive gauche" sous les mandatures précédentes. La seule différence de taille est que la concertation fut exemplaire sur Paris Rive gauche. C'est à cette occasion que fut inventé le concept de Comité permanent de concertation. Tous les acteurs ayant participé à cette concertation Paris Rive gauche peuvent en témoigner et en ont d'ailleurs reconnu l'excellence.

Même notre ancien collègue du groupe "Les Verts", M. BLET, qui était assez difficile en matière de concertation, l'avait souligné à de nombreuses reprises. Lui que nous ne pouvions soupçonner d'amitié avec les anciens maires.

Pour en revenir à notre préoccupation du moment, nous n'avons trouvé aucun site dédié au projet Paris nord-est, alors qu'il en existe un très complet sur "Paris-Rive gauche". Détail cocasse, si le site "Paris-Rive gauche" est effectivement celui dédié à l'opération d'aménagement menée par la S.E.M.A.P.A.,

à contrario le site de Paris nord-est renvoie à un site opéré par le comité du tourisme de Seine-Saint-Denis. Monsieur le Maire, vous vous êtes fait prendre la place sur Internet par nos voisins. Vous ne le saviez certainement pas d'ailleurs.

La concertation ne veut évidemment pas dire codécision. Elle suppose le respect d'un certain nombre de règles, de points de passage que vous avez largement omis. Il existe depuis 1996 une charte de la concertation proposée par le ministère de l'Environnement. Elle est très courte, certes, elle est déjà ancienne mais pourrait peut-être aussi paraître insuffisante aujourd'hui aux spécialistes, notamment parce qu'elle n'aborde pas l'aspect Internet. Cette charte, qui a néanmoins le bon goût d'exister de manière officielle et consensuelle, vous ne l'avez même pas respectée. Je tiens évidemment, Monsieur le Maire, ces éléments à votre disposition.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous semble difficile de voter en l'état le projet de délibération que vous nous proposez. Nous refusons d'entériner un tel désintérêt, voire disons le tout net un tel mépris pour la consultation du public. Pour vous, qui vous dites nouvellement libéral, il est clair qu'il y a un manque de liberté de parole pour les habitants intéressés par le projet.

Merci.

Naturellement, quand je dis "Monsieur le Maire", vous représentez le Maire de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai bien compris, Monsieur GIANNESINI.

La parole est à Mme Annick LEPETIT et ensuite à Mme HIDALGO.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Monsieur le Maire, concernant les circulations cyclables et piétonnes qui figurent d'ailleurs dans le projet de délibération, j'inviterai notamment M. BOUTAULT, mais je suis sûr que vous l'avez lu attentivement, je vais vous rappeler brièvement qu'il y a des pistes cyclables prévues sur les grands axes, les boulevards des Maréchaux, rue d'Aubervilliers, qui complètent bien sûr le maillage du secteur, à l'échelle de Paris et en lien avec Aubervilliers, Saint-Denis et Pantin.

Il y a également des espaces mixtes qui sont aux abords immédiat de la gare et de l'immeuble Mac Donald avec des aires de stationnement, y compris d'ailleurs des aires de stationnement Vélib' pour faciliter l'intermodalité train et tramway. Concernant la cohabitation piéton tramway, a priori elle ne pose pas de problèmes sur les espaces mixtes, comme le parvis de la gare et comme le montre d'autres exemples que nous pouvons prendre dans des villes ailleurs qu'à Paris.

En tout cas, vous pouvez compter sur mon attention particulière concernant les portes de Paris, et notamment le tracé du tramway. Nous allons d'ailleurs, dans le même sens que vous pour travailler à une amélioration des pistes cyclables sur le tracé de l'extension du tramway, avec notamment les associations de cyclistes.

Là aussi, ce projet de délibération est l'occasion d'en parler, de vous répondre, mais j'espère avoir satisfait en partie vos inquiétudes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, adjointe, au nom de la 8e

Commission. - M. GIANNESINI qui vient de nous expliquer qu'il aurait fallu concerter et qui dit en substance - je viendrai sur la concertation - que le projet Paris Nord-Est ne serait pas ambitieux.

Vraiment, il y a des choses qu'il faudrait éviter d'affirmer parce qu'elles risquent de vous poursuivre longtemps. S'il y a bien un projet ambitieux, c'est celui de Paris Nord-Est. Monsieur GIANNESINI, il faut beaucoup de mauvaise foi pour ne pas apprécier l'évolution qui en train de se faire sur ces quartiers du Nord qui étaient des quartiers délaissés, et où vos amis qui ont gouverné pendant assez longtemps Paris n'ont jamais investi pour améliorer la vie de ses habitants, n'ont jamais investi ni dans les équipements publics ni dans l'activité ni dans les transports publics.

Tout ce que vous dites sur le manque d'ambition de ce projet, je vous rappellerai au fur et à mesure, dans cette mandature, que vous avez tenu ces propos et vous verrez combien vous serez démenti par les réalisations qui vont sortir de terre parce que ce projet est très ambitieux.

D'ailleurs, sur la concertation, vous semblez venir nous donner des leçons, mais, Monsieur GIANNESINI, quand vous n'êtes pas présent, il y a quand même des choses qui se passent. Et je pense que vous avez raté un certain nombre d'étapes dans la concertation très fournie qui a lieu sur ce sujet.

D'abord, les modalités de cette concertation étaient délibérées dès juin 2002, ici, au Conseil de Paris. Il y a eu création d'un comité de concertation qui a été délibéré en février 2004. On ne vous a pas attendu.

En juillet 2005, il y a eu un marché de prestation de concertation passé à la S.E.M.A.V.I.P., avec, comme mission, l'animation de réunions de concertation, une lettre G.P.R.U. sur le projet Paris Nord-Est, un local de concertation, un site Internet.

Le comité de concertation s'est réuni au rythme des évolutions du projet, pratiquement tous les ans, sauf en 2005, en raison des réflexions en cours sur le P.L.U. Mais, il y a eu le 10 juin 2004, le 8 juillet 2004, le 22 février 2006, le 10 juillet 2007. Où étiez-vous à ces dates-là ?

Chaque réunion du comité de concertation a été suivie en outre d'une réunion publique : 2004, 2006, octobre 2007. Il y en a eu une et c'est vrai que, là, pour le coup, vraiment, on ne vous a pas vu ; on a remarqué que vous n'étiez pas là. C'était en octobre 2007.

Entre novembre 2004 et avril 2005, il y a eu aussi un groupe de travail sur le développement économique.

Aujourd'hui, nous mettons en place un groupe de travail sur l'architecture et la première réunion s'est tenue le 22 mai dernier, notamment sur le projet de Claude-Bernard, là aussi, très belle Z.A.C. qui va permettre une vie agréable, intéressante, avec de la mixité dans un quartier qui, aujourd'hui, ne permet pas ce caractère agréable. Ce ne sera pas un quartier périphérique. Ce sera un quartier de centre ville qui est en train de naître à cet endroit.

Vous avez du mal à entendre des vérités. Il va falloir vous y habituer parce qu'on va continuer !

Nous allons faire des réunions publiques thématiques, en tant que de besoin. Il y en a eu une le 22 avril 2008 sur les espaces publics de MacDonald. Vous n'y étiez pas. Le 5 juin pro-

chain, j'aurais un tel plaisir à vous voir dans la salle, je ferai une réunion publique avec Daniel VAILLANT sur Chapelle internationale.

Nous avons aussi ouvert un local de concertation, en avril dernier. Il est ouvert au public, tous les samedis matins, avec une très belle maquette. Je vous invite à aller la voir, si vous ne la connaissez pas. Des réunions publiques ou des groupes de travail s'y déroulent régulièrement et une exposition plus complète sera prête en septembre, ainsi que le site Internet.

Enfin, il y a aussi de multiples enquêtes publiques, passées, en cours ou à venir, avec... On a eu la modification du P.L.U. sur MacDonald qui a été achevée en octobre 2007, une enquête Bouchardeau sur les espaces publics MacDonald en juillet prochain, le tramway en cours avec l'enquête publique.

Chaque fois, il y a une exposition et un registre.

Monsieur GIANNESINI, si on est honnête, et soyons-le, on ne peut pas dire que les habitants des 18e et 19e arrondissements sont tenus à l'écart des transformations en cours dans ce secteur. Mon prédécesseur, Jean-Pierre CAFFET, mais aussi les maires des 18e et 19e arrondissements sont vigilants.

Pour ce magnifique projet pour lequel il y a une très belle ambition pour Paris, ce Paris Nord-Est, je serai également très attentive à cette concertation. Mais, de grâce ! Soit vous venez, soit vous ne faites pas de procès. Vous ne pouvez pas faire les deux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Vous confirmez tout ce qui a été dit à M. GIANNESINI dans le 19e arrondissement, mais il n'est pas convaincu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD - DU 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD - DU 69).

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du réseau Climespace pour assurer la climatisation du centre commercial Beaugrenelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 31 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'utilisation du réseau Climespace pour assurer la climatisation du centre commercial Beaugrenelle.

Mme de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Le projet de restructuration de Beaugrenelle prévoyait ou prévoit peut-être encore, vous allez nous le dire, la mise en service de dix tours aéro-réfrigérantes, afin d'assurer la climatisation de cet important centre commercial.

Or, compte tenu des risques sanitaires que peut engendrer

un tel système de climatisation, ce projet de tours aéro-réfrigérantes a donné lieu à une levée de boucliers. Elus, conseillers de quartier et habitants du Front de Seine vous ont demandé, Monsieur le Maire, d'abandonner ce principe de refroidissement.

Cette opposition s'est en particulier traduite, en octobre 2007, par des vœux du conseil de quartier Emeriau-Zola et du conseil du 15e arrondissement demandant l'abandon de ce dispositif.

Plus récemment, les riverains ont exprimé le refus de la mise en place d'un tel système en vous remettant, le 25 avril, une importante pétition. Or, plusieurs solutions alternatives aux tours aéro-réfrigérantes sont envisageables, en particulier le système CLIMESPACE qui présente un intérêt environnemental certain par rapport aux dispositifs autonomes de climatisation, qu'il s'agisse de la limitation des risques sanitaires, de la réduction de l'impact sur le réchauffement climatique ou de la préservation de l'architecture des bâtiments.

Il nous semblait donc qu'un tel dispositif allait pouvoir être installé puisque, lors de notre séance du 21 avril 2008, nous avons enfin vu venir un amendement permettant la modification de la convention de D.S.P. liant la Ville de Paris à la société CLIMESPACE et rendant ainsi possible la mise en place de ce dispositif de refroidissement.

Il apparaît cependant que cet avenant était une condition nécessaire, mais pas suffisante. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, avec mes collègues Philippe GOUJON et Géraldine POIRAUT-GAUVIN, nous émettons le vœu que vous nous confirmiez l'abandon des tours aéro-réfrigérantes et que l'Exécutif municipal s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'installation du réseau CLIMESPACE, afin d'assurer le refroidissement du centre commercial Beaugrenelle par ce système et afin d'éviter ainsi tout risque de dissémination de légionellose et de toute nuisance sonore pour les habitants.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à M. Denis BAUPIN pour vous répondre.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Vous l'avez dit d'emblée, le dispositif "prévoyait". Vous le savez d'ores et déjà, il est prévu de raccorder Beaugrenelle à CLIMESPACE.

Donc, ce vœu n'a pas d'objet. La position de la Ville, c'est d'abord, en matière de climatisation, de faire en sorte que l'urbanisme et l'architecture permettent d'avoir le moins possible de dispositifs de climatisation. Ensuite, en cas de nécessité, il s'agit que l'on fasse appel au réseau CLIMESPACE et non pas aux tours aéro-réfrigérantes.

C'est pourquoi je vous confirme que c'est bien prévu et je vous invite à ne pas déposer un vœu au prochain Conseil pour avoir la confirmation de la confirmation de la confirmation que ce point qui a déjà été évoqué est acté. Je vous invite à retirer ce vœu qui n'a plus d'objet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Claude DARGENT, pour une explication de vote.

M. Claude DARGENT. - Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera contre ce vœu sur lequel, M. Denis BAUPIN l'évoquait à l'instant, on peut tout de même s'interroger.

Il évoque l'idée que l'on aurait pu imaginer de mettre en place des tours aéro-réfrigérantes qui auraient été nuisibles à la

santé publique.

Même quand cette hypothèse a été envisagée, il va de soi que c'était sur un modèle différent du modèle qui a pu véhiculer la légionellose puisqu'il s'agissait de tours qui n'avaient pas d'échanges avec l'extérieur.

Aussi, inquiéter la population de cette façon, ce n'est pas responsable.

Mais, de toute façon, cela fait belle lurette que ce système a été abandonné. Nous nous en sommes expliqués de nombreuses fois au sein du Conseil du 15e arrondissement et je ne vois pas pourquoi ce vœu revient en séance.

Nous souhaitons la solution du rattachement au réseau CLIMESPACE et l'opérateur commercial également. C'est faire perdre du temps à notre Conseil de proposer ce vœu. Je voulais le souligner, il est vrai que l'U.M.P. du 15e arrondissement est coutumière du fait, mais on peut dire également de ce vœu qu'il brasse beaucoup d'air pour pas grand-chose.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, retirez-vous le vœu ? Non. Non, vous ne le retirez pas.

Bien, nous allons passer au vote...

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Non, compte tenu des éléments de l'intervention de M. DARGENT, je le maintiens. Je pense que les habitants du front de Seine seront enchantés, à la lecture du compte rendu du B.M.O. d'entendre son propos, qui pour le coup est irresponsable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DPE 17 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels ouvriers du Service technique de la Propreté de Paris au roulement chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 17 relatif à la modification des modalités d'organisation du travail des personnels ouvriers du Service technique de la Propreté de Paris au roulement chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Vous nous proposez par ce projet de délibération de modifier le cycle de travail des personnels ouvriers du Service technique de la Propreté de Paris concernant le roulement pour les personnels chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique.

Je ne reviendrai pas sur le fond du projet de délibération, puisque vous précisez dans l'exposé des motifs que le Comité technique paritaire du 29 novembre en a accepté le contenu, chacun doit donc y trouver son compte.

Néanmoins, je m'interroge sur les nombreuses réorganisations de ces services et de ce service particulier de collecte depuis l'accord cadre sur la réduction du temps de travail de juillet 2001 qui, visiblement, n'a pas permis d'obtenir encore un résultat satisfaisant de l'organisation des services et qui a même radicalement désorganisé ces services. La preuve en est que vous revenez sur cette organisation.

Je voudrais aussi m'interroger sur l'augmentation du budget de la Propreté, que vous soulignez régulièrement, pour augmenter les effectifs, augmentation des effectifs qui est davantage due d'ailleurs au fait de compenser ces R.T.T., donc au fait d'embaucher des personnes pour compenser les heures non travaillées, mais sans apporter d'heures supplémentaires effectives pour la collectivité parisienne et au service du Service public de la Propreté que nous devons aux Parisiens.

Enfin, puisqu'il s'agit là de personnel sur la collecte des arrondissements en régie, comment allez-vous gérer cela avec votre éventuelle remise en cause de la régie ou du service public pour la collecte des ordures ménagères ? Puisque j'ai cru comprendre que c'était là également une piste de réflexion.

Bref, un peu plus de clarté dans le domaine vis-à-vis de notre Conseil et d'organisation ou de réorganisation générale des Services de la Propreté ne nuirait pas à la bonne compréhension de ce sujet qui, vous le savez, est délicat et en tout cas, au cœur des préoccupations des Parisiens.

Enfin, pour terminer cette intervention, si vous aviez l'intention, au début de cette mandature, d'avoir un recueil des quelques perles des questions écrites, je vous renvoie vers la question 58 de notre collègue Yves CONTASSOT qui après sept ans à vos fonctions nous demande si nous avons enfin l'étude qui permet de calculer le niveau des moyens à mettre en œuvre pour que la Propreté de Paris atteigne un niveau satisfaisant.

J'avoue que j'ai au moins un point commun avec lui, qui est de regretter que cette étude n'ait pas été communiquée aux Parisiens avant : on aurait certainement gagné du temps.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. François DAGNAUD pour vous répondre.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je mesure, cher collègue, votre impatience, et je peux vous dire qu'en tout état de cause, elle ne sera pas déçue.

Sur le projet de délibération qui vaut votre inscription, il ne s'agit pas tout à fait, comme vous l'avez indiqué, de modifier une nouvelle fois, je vous cite, le cycle de travail, mais d'élargir ce que nous appelons le catalogue des rythmes de travail dans un processus, que je crois très moderne et très efficace, d'évaluation et d'amélioration dans le cadre d'un dialogue social et avec les cadres de la direction, qui nous permet effectivement au fur et à mesure, et sur la base d'une évaluation, d'enrichir, c'est l'objet de cette proposition qui a été validé par le C.T.P. de la direction, le catalogue des rythmes de roulement. Je crois que c'est quelque chose qui concourt, en tout cas c'est mon souhait, à l'amélioration globale de notre dispositif et de l'efficacité de notre mission.

Le second point que vous avez évoqué, vous me permettez d'être obligé de relever à nouveau le paradoxe de l'interven-

tion des élus de l'opposition sur ce sujet, est qu'à la fois vous nous invitez à toujours faire mieux et à la fois vous ne pouvez pas vous empêcher de nous reprocher de mettre davantage de budget, davantage d'effectifs et de matériel pour répondre à une ambition que nous partageons. Je ne vous fais pas grief d'avoir l'ambition de faire en sorte que Paris soit propre le plus souvent possible et partout en même temps.

Sur le dernier point que vous avez évoqué, je vous confirme que le Conseil de Paris sera prochainement appelé à décider de renouveler ou pas les marchés de la Propreté qui ont été mis en place en 2004 sous la précédente mandature.

A ce stade, je peux d'ores et déjà vous indiquer que nous n'avons pas l'intention d'être dans l'idéologie, mais bien dans la recherche de l'efficacité et de la qualité du service rendu.

Le statu quo est-il souhaitable ? Faut-il laisser les choses en l'état et ne rien faire en considérant que tout va bien ? Il n'y a pas de surprise : je ne le crois pas, et je veux le dire sans ambages ; il est temps de faire de l'entretien de l'espace public, de la propreté des rues, la priorité de notre mission. C'est d'ailleurs, vous n'en serez pas surpris, ce que les Parisiennes et les Parisiens nous ont demandé. C'est cette majorité qu'ils ont mandaté pour réussir cela.

Je souhaite donc mettre en place un vrai service public de l'entretien de l'espace public, de l'espace commun, avec des moyens renforcés et dans le cadre d'un pilotage partagé avec les mairies d'arrondissement.

S'il nous faut pour cela réfléchir à alléger notre charge sur les tâches de collecte, pourquoi ne pas y travailler en concertation avec les partenaires sociaux et, bien sûr, en concertation avec les maires d'arrondissement ? Cette concertation est d'ores et déjà largement engagée, et ne doutez pas qu'elle nous amènera à faire des propositions conformes devant notre Assemblée.

J'en profite pour vous rappeler que la Propreté de notre espace public ne se réduit certainement pas à une démarche curative portée par la seule municipalité, mais qu'elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs, des usagers, des entreprises et plus largement l'ensemble des acteurs qui interviennent à un titre ou à un autre sur l'espace public. C'est pourquoi nous travaillons aussi à de nouvelles démarches de prévention de la souillure, démarches que je crois prometteuses pour l'avenir dans la perspective d'un pilotage global de l'espace public parisien. Ne doutez pas que nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler plus en détail.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 17).

2008, DU - DF 116 - Cession du terrain d'assiette de l'usine d'incinération désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons

maintenant à l'examen du projet de délibération DU - DF 116 relatif à la cession du terrain d'assiette de l'usine d'incinération désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 32, c'est un amendement technique.

Monsieur DAGNAUD, il n'y a pas forcément besoin de l'examiner ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU - DF 116 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DU - DF 116).

2008, DEVE 76 - Convention d'occupation et d'usage mettant à disposition de l'association "Vert-tige" une parcelle de terrain d'une superficie de 480 mètres carrés rue Coulmiers (14e) afin d'y établir un jardin partagé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 76 relatif à la convention d'occupation et d'usage mettant à disposition de l'association "Vert-tige" une parcelle de terrain d'une superficie de 480 mètres carrés rue Coulmiers, dans le 14e, afin d'y établir un jardin partagé.

La parole est à M. DUTREY. Il est absent. Je vous propose donc de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 76).

2008, SGCP 5 - Modalités de prise en charge des frais de transport, de mission et de réception des conseillers de Paris et adjoints au maire d'arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SGCP 5 relatif aux modalités de prise en charge des frais de transport, de mission et de réception des conseillers de Paris et adjoints au maire d'arrondissement, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé les amendements n° 33 et n° 35, les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants le vœu référencé n° 34 dans le fascicule.

La parole est donc à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Cela va être très court.

Dans les modalités de déplacement, une série de moyens de transport sont indiqués et il est dit notamment : "transport par voie de chemin de fer sur la base du tarif le plus économique ou, le cas échéant, du tarif de la 1ère classe pour les trajets de plus de 2 heures et transport aérien court et moyen courrier sur la base du tarif le plus économique".

Or, notre Conseil a voté que, pour les déplacements de courte distance, l'avion n'était pas autorisé.

Je ne sais donc pas pourquoi c'est réintroduit, ce qui, là encore, n'est pas tout à fait conforme ni aux décisions que nous avons prises ni au Plan Climat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Nous en prenons bonne note.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur le fait de pouvoir indemniser les conseillers d'arrondissement, ceux qui ne perçoivent pas de rémunération par rapport à leur fonction, et souhaiter qu'il puisse leur être étendu le bénéfice des cartes "Navigo".

Etant donné que nous devons veiller à ce que les élus ne subissent pas de dépenses personnelles consécutives aux missions qui leur incombent, il serait souhaitable que l'ensemble des conseillers d'arrondissements, qui sont élus et qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, qui font un travail considérable et qui n'ont pas toujours la considération qu'ils méritent, puissent au moins être bénéficiaires de ceci, notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'un passe "Navigo".

Je voudrais donc simplement dire que ceci fait l'objet du vœu n° 34 qui est présenté à la fois par le groupe C.I. et le groupe U.M.P.P.A.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera aussi sur l'amendement que je propose à ce projet de délibération pour gagner un peu de temps et que nous ne soyons pas retardés dans nos débats.

M. Bertrand DELANOË, donc Maire de Paris, nous demande souvent de faire preuve d'audace et d'être créatifs dans l'exercice de notre délégation. L'objet de cet amendement pose justement la question des moyens concrets nécessaires pour exercer cette créativité, créativité qui suppose, pour moi, des échanges à la fois au niveau des adjoints - nous l'avons dans le cadre de la formation des élus - mais aussi des collaborateurs, pour qu'ils puissent participer aussi à cet échange qui est, pour moi, nécessaire et complètement indispensable pour mener dans cette mandature des projets innovants.

Il me paraît tout à fait anormal, dans une ville capitale de plus de 2 millions d'habitants, au cœur d'une métropole, que nous ne réussissions pas à nous doter de moyens pour découvrir ce qui se passe ailleurs, à nos portes, dans la région Ile-de-

France, dans les autres régions et, bien évidemment, aussi dans les autres grandes villes.

Je le répète, il n'est pas possible d'être créatif tout seul et surtout en politique, je dirais.

Il est important de se nourrir des expériences menées ailleurs. Je vous rappelle que les jardins partagés, qui est maintenant une réussite parisienne, se sont nourris d'expériences menées à New York et aussi à Lille.

Pour les vélos en libre service, il a été utile de tirer les leçons de la première expérience menée à Lyon.

La qualité de l'espace public, qui est une priorité de cette mandature, nous a permis, dans le cadre des déplacements organisés par le C.A.U.E. - dont je souhaite aussi, lors de cette intervention, souligner le travail fait par Pierre MANSAT dans cette volonté qu'il a eue, dans ce dernier mandat, de faire partager les expériences des autres villes - d'échanger, avec les services et les élus de la Ville de Barcelone, tout le travail et la qualité faits sur l'espace public.

Mais je pense que le C.A.U.E. ne peut pas porter cela tout seul et il paraît regrettable que les collaborateurs d'élus ne puissent pas en bénéficier.

Je comprends, évidemment, qu'il soit important d'éviter les abus et de veiller à un contrôle strict des dépenses et de fonctionnement de la Municipalité parisienne. Mais il est quand même anormal que la Ville de Paris ne soit pas représentée lors d'événements de portée nationale, voire internationale, alors qu'on y croise systématiquement des villes plus petites qui ont infiniment moins de moyens.

Je pourrais citer un exemple : aux assises nationales de l'énergie à Dunkerque, il n'y a pas eu de délégation de notre ville. Cela me paraît décevant au regard des enjeux du XXI^e siècle, que nous n'y soyons pas présents.

Permettre aux élus d'y déléguer des collaborateurs me semble être la seule réponse digne d'une ville comme Paris, si nous souhaitons qu'elle continue à être un exemple d'audace et de créativité. Il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Paris Métropole se construira aussi et surtout avec plus d'échanges et d'émulation.

C'est pourquoi je propose cet amendement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Madame Catherine BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme à Marseille et à Lyon, il existe à Paris, de par la loi P.M.L., plusieurs catégories d'élus. Des 163 conseillers de Paris, dont certains assurent des fonctions d'adjoint au maire, de maire d'arrondissement ou, pour quelques-uns, d'adjoint au maire d'arrondissement, tous reçoivent à juste titre une indemnité pour les fonctions qu'ils exercent.

Il existe aussi 354 conseillers d'arrondissement, dont certains sont adjoints au maire d'arrondissement et sont donc rémunérés.

Le projet de délibération que nous abordons aujourd'hui

porte sur l'amélioration des moyens accordés aux élus, mais, pour autant, il ne faut pas oublier une autre catégorie d'élus que sont les conseillers d'arrondissement sans statut officiel. Ces derniers travaillent pour la Ville de Paris, ils travaillent pour les Parisiennes et les Parisiens. Si nous voulons une vraie démocratie de proximité dans le cadre d'une véritable décentralisation au profit de nos arrondissements, il faut leur donner les moyens d'y travailler dans de bonnes conditions.

Ces élus, que l'on qualifie trop souvent d'élus de base, siègent dans les conseils de quartier, au comité de gestion de la Caisse des écoles, dans les conseils d'écoles maternelles ou primaires, dans les commissions d'attribution de logements ou de crèches.

En outre, certains d'entre eux assument des délégations qui peuvent être lourdes.

Bref, il ne se sont pas contentés d'être sur une liste municipale et d'être élus, ils ont pris leurs responsabilités citoyennes et participent à la vie de leur commune, de leur arrondissement, avec un enthousiasme qui ne peut que décroître lorsqu'ils se rendent compte que leur efficacité n'est pas à la hauteur de ce qu'ils pourraient faire, par manque de moyens. Ces conseillers d'arrondissement sont oubliés, ils n'ont aucune existence juridique, ne disposent d'aucune indemnité, la plupart du temps n'ont pas de bureau et assument pourtant leur fonction avec un dévouement, je dirais même avec un bénévolat qu'il nous faut souligner.

Les différents exécutifs qui se sont succédé à la Ville de Paris se sont préoccupés de leur situation, mais il existe un vide juridique et aucune solution n'a pu être trouvée jusqu'à présent.

Je lance un appel aux parlementaires parisiens, quelle que soit leur couleur politique, afin qu'ils puissent trouver une solution législative pour remédier à cette injustice.

Mais il est évident qu'avant l'action des parlementaires, il faut une concertation avec les deux autres villes concernées par la loi P.M.L., à savoir les villes de Lyon et de Marseille. Cette concertation ne peut être engagée que par l'Exécutif et, au nom de notre groupe Centre et Indépendants, je vous demande d'étudier cette possibilité.

Je profite de l'occasion de cette intervention pour aborder un autre problème.

Le début d'une nouvelle mandature est également le bon moment pour s'interroger sur la participation des conseillers de Paris aux séances du Conseil et aux séances des commissions.

Nous savons que l'absentéisme est un fléau et tous les groupes sont, hélas, concernés. Je peux me permettre de le dire maintenant, pendant que notre hémicycle est encore assez bien rempli.

Ne faudrait-il pas créer un lien entre la présence des élus et les indemnités qu'ils perçoivent ? La jurisprudence administrative le permet et, en ce qui concerne notre groupe, nous souhaitons que la prochaine réunion de la Commission du règlement se penche sur ce problème.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Comme Sylvain GAREL n'est pas là, je donne la parole à M. DAGNAUD.

C'est pour défendre un vœu ?

Alors, allez-y, Madame !

C'est pour défendre un vœu ?

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, allez-y ! S'il vous plaît, assez rapidement !

Mme Danielle FOURNIER. - Un amendement avait été déposé pour aller dans le sens de ce qui vient d'être souligné, c'est-à-dire relever le dévouement dont font preuve tous les conseillers d'arrondissement, leur ténacité dans leur travail quotidien et la nécessaire mobilité dont ils ont besoin.

C'est pourquoi... je ne vais pas redire tous les arguments avec lesquels nous sommes en phase : la mobilité pour aller aux réunions publiques, rencontrer les habitants, se rendre dans les divers conseils où nous siégeons.

Il était tout à fait curieux que seuls les conseillers de Paris puissent bénéficier du "pass" Navigo. C'est pourquoi nous avons demandé que les conseillers d'arrondissement puissent aussi en bénéficier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. DAGNAUD pour la réponse.

La position par rapport au vœu, nous y reviendrons à près.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Je m'apprêtais à répondre de façon globale...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y !

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - ... à l'ensemble des vœux et amendements déposés, et aux interventions de nos collègues sur trois plans.

Premier élément, en réponse à l'intervention d'Yves CONTASSOT : j'avoue ne pas avoir bien compris sur quoi il fondait ses interrogations.

Si elles étaient justifiées, je serais prêt à regarder de près, mais je n'ai pas noté que ce projet de délibération proposait de remettre en cause le principe général qui prévaut et dont j'entends bien qu'il continue à prévaloir, à savoir de privilégier les modes de transport les plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire en France métropolitaine ou pour les villes européennes desservies par des trains à grande vitesse, le recours prioritaire et quasiment systématique au train dans toutes ses variantes.

Le recours à l'avion n'est envisageable et pris en compte que pour les déplacements qui ne peuvent pas être faits par la voie ferroviaire.

De ce point de vue, il n'y a pas de remise en cause et je confirme ma volonté et ma vigilance pour qu'il en soit ainsi.

Sur le second point sur lequel Fabienne GIBOUDEAUX est intervenue, elle a eu raison de poser la difficulté que peuvent rencontrer certains collaborateurs d'élus et certains adjoints à faire face à la totalité des sollicitations dont ils sont l'objet.

Je ne crois pas pour autant qu'il soit envisageable de répondre à cette légitime intervention dans la forme que son vœu évoquait. Je lui propose de retirer son vœu qui ne répond pas totalement à notre volonté commune de respecter le droit, je prends cependant l'engagement d'être disponible pour travailler ensemble aux meilleures façons de trouver des réponses conformes au droit et à la vraie difficulté qu'elle a très justement mise en lumière.

Sur le troisième point qui a trait à la situation des conseillers d'arrondissement, je veux d'abord noter que le projet de délibération tel qu'il a été introduit marque une avancée majeure par rapport au système qui prévalait jusqu'à présent, puisque jusqu'à présent seuls les conseillers de Paris bénéficiaient de la mise à disposition d'une carte "Navigo", qui répondait à la fois à notre volonté de donner des moyens de travail normaux aux élus en charge d'un mandat important, et aussi de le faire en cohérence avec la démarche qui est la nôtre de privilégier les modes de transports alternatifs à la route, et en l'occurrence un mode de transport collectif propre.

Ce projet de délibération se propose d'emblée d'élargir à l'ensemble des adjoints aux maires d'arrondissement le bénéfice de la mise à disposition d'une carte "Navigo", ce qui constitue une avancée majeure.

Je remercie les différents intervenants d'avoir tenu à le souligner.

Au-delà des adjoints aux maires d'arrondissement se pose la question des conseillers d'arrondissement dont Catherine BRUNO a eu raison de rappeler que le législateur à l'époque n'avait pas envisagé qu'ils puissent être indemnisés. De ce point de vue, il y a un vide juridique.

Il reviendra aux parlementaires, je rejoins l'appel que vous lanciez, Madame Catherine BRUNO, vis-à-vis de l'ensemble des parlementaires de l'ensemble des bancs de cette assemblée, de se pencher sur ce sujet, parce que les conseillers d'arrondissement, qu'ils soient marseillais, lyonnais ou parisiens sont amenés à assumer un mandat exigeant et à le faire dans un bénévolat qui fait honneur à leur sens de l'engagement public mais qui n'est pas forcément très encourageant, ni très favorable à de bonnes conditions d'exercice d'un mandat démocratique.

La question qui nous est posée concerne l'extension aux conseillers d'arrondissement de la mise à disposition d'une carte "Navigo".

C'est depuis longtemps la volonté de l'Exécutif largement partagée par la totalité des groupes de notre Assemblée, l'intervention de Laurence DOUVIN rappelait que le groupe U.M.P. comme le groupe Centre et Indépendants, rejoignent en cela les groupes de la majorité dans leur diversité, pour souhaiter que la situation particulière des conseillers d'arrondissement puisse être prise en compte.

J'avais souhaité vérifier, avant notre projet de délibération de ce jour, la faisabilité juridique d'un tel dispositif et je vous propose donc d'utiliser l'amendement déposé par nos collègues du groupe "Les Verts" pour faire converger la volonté générale de l'Exécutif et de la totalité des groupes de notre Assemblée, et donc de proposer qu'il soit adopté, en complément du projet de délibération ; de façon à ce qu'à l'issue de ce projet de délibération, non seulement les adjoints aux maires d'arrondissement mais aussi les conseillers d'arrondissement, sans distinction entre ceux qui ont une délégation et ceux qui n'en auraient pas, bénéficient de cette avancée. Seront donc couverts également les conseillers d'arrondissement de l'opposition dans les arron-

dissements où ils sont élus, de façon à ce que l'ensemble de ces élus puissent bénéficier d'une carte "Navigo" qui leur permettra de remplir dans de meilleures conditions les mandats que les Parisiens leur auront confiés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Sur l'amendement n° 33, quelle est la position de l'Exécutif ?

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 33 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 33 est adoptée.

Sur l'amendement n° 34, quelle est la position de l'Exécutif ?

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - C'est un vœu qui est logiquement retiré.

Mme Laurence DOUVIN. - Cela n'est pas un amendement, c'est un vœu et nous le retirons puisque nous nous rallions à la proposition de M. DAGNAUD.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il est retiré.

Concernant l'amendement n° 35. Quelle est la position de l'Exécutif ?

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - Mme Fabienne GIBOUDEAUX l'a retiré.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je le retire.

Je prends note qu'une rencontre se déroulera très bientôt. Ce sont des choses qui doivent se régler dès le début du mandat avec les autres groupes de la majorité car ce n'est pas qu'un problème personnel mais un problème qui concerne tous les élus de la majorité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, SGCP 5).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement des moyens de contrôle de la Préfecture de police pour lutter contre les taxis clandestins.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exercice de la profession de taxi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 36 et n° 37 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs aux taxis.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Mon exposé sera court parce que M. Christian SAINT-ETIENNE a posé une question d'actualité avec beaucoup de talent en début d'après-midi concernant la nécessité de renforcer les moyens que consacre la Préfecture de police au contrôle des taxis clandestins.

Nous souhaitons simplement revenir sur ce problème important avec mes collègues MM. Eric HÉLARD et David ALPHAND dans la mesure où, non seulement les taxis clandestins créent un préjudice considérable à l'exercice de la profession de taxi, mais qu'en plus des affaires ont défrayé la chronique récemment, notamment l'assassinat odieux en avril dernier d'une jeune suédoise qui a été prise en charge par l'un de ces taxis clandestins.

Il y a eu d'autres affaires depuis également, de la même espèce, qui ont été assez graves et la police a pu interpellé un certain nombre de suspects.

Il y a de nombreuses enquêtes en cours concernant des taxis clandestins, aussi bien pour les méfaits qu'ils commettent vis-à-vis des clients. Il ne faut avoir de cesse que d'informer les clients de ces taxis clandestins et des dangers qu'ils encourent en plus de l'escroquerie mais aussi le préjudice considérable que cela cause à la profession de taxi.

C'est la raison pour laquelle notre vœu a pour objet de demander le renforcement des moyens de la Préfecture de police, notamment de son service spécialisé dédié au contrôle des taxis parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON, d'avoir été bref.

Madame Laurence DOUVIN, je pense que c'est la même chose ?

Mme Laurence DOUVIN. - Non, ce n'est pas exactement la même chose. Ce n'est même pas du tout la même chose.

Je suis absolument d'accord avec le vœu de Philippe GOUJON. Mon vœu concerne aussi les taxis mais je ne parle pas du renforcement de la surveillance des taxis clandestins. Je suis navrée !

C'est plus général. Nous savons que le ministère de l'Intérieur prépare des dispositions concernant l'exercice de la profession de taxi sur le plan national, qu'il y aura une déclinaison sur le plan parisien.

Considérant que cette déclinaison va entraîner la constitution d'un groupe de travail qui réunira des représentants de la Préfecture de police et des représentants de la Ville de Paris, nous demandons que ce futur groupe de travail comprenne des conseillers à la fois de l'opposition comme de la majorité municipale.

Je pense également avoir été brève.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Georges SARRE pour la réponse.

M. Georges SARRE, adjoint. - Chers collègues, si j'ai bien compris nous venons de traiter deux vœux ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Effectivement.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je commence par le premier en m'adressant à MM. GOUJON et HÉLARD.

Votre vœu fait référence au drame du 19 avril dernier que vous qualifiez à juste raison d'assassinat odieux.

Il s'agit de l'assassinat de Melle Suzanne Zetterberg. Plus globalement il traite du problème des taxis clandestins.

Vous souhaitez que les effectifs et les moyens de la Préfecture de police dédiés au contrôle des taxis parisiens soient significativement renforcés.

Personne ne peut être contre le renforcement du contrôle des faux taxis. C'est pourquoi, je donnerai un avis favorable à votre vœu en précisant qu'il appartient à l'État en la matière d'y consacrer les moyens nécessaires et cela le plus rapidement possible.

J'ajoute qu'une des causes du développement des taxis clandestins est le manque de taxis réguliers ; à la suite du rapport du Préfet CHASSIGNEUX, il semble que le Gouvernement s'achemine vers un accroissement progressif du nombre de licences, ce dont je me réjouis.

Je rappelle que M. le Maire de Paris fait entendre depuis longtemps une exigence et des propositions fortes pour améliorer l'offre de taxis à Paris, qu'il s'agisse de la desserte des aéroports, de la mise en œuvre d'une méthode de gestion plus réactive et plus concertée, d'une agence des taxis, de la tarification ou de l'encadrement des nouveaux modes de transports spécialisés à l'instar des motos taxis.

Renforcer le contrôle, c'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant et la question des taxis appelle des réponses globales. J'invite donc le Gouvernement à les donner grâce au travail du Préfet CHASSIGNEUX et en tenant compte des propositions du Maire de Paris.

En ce qui concerne la réponse à Mme DOUVIN, je voudrais la remercier d'avoir déposé son vœu. Je dirais même qu'il m'a occasionné un sourire. En effet, vous demandez que le futur groupe de travail, qui sera installé entre la Préfecture de police et la Mairie de Paris, pour préparer les dispositions relatives aux taxis parisiens à la suite du rapport CHASSIGNEUX comprenne des conseillers de Paris de l'opposition comme de la majorité. Madame DOUVIN, je ne sais pas si ce vœu s'adresse à M. le Maire de Paris ou à M. le Préfet de police, car en ce qui me concerne, à l'heure où je vous parle, je n'ai aucune information sur ce groupe de travail qui s'installe : Quand ? Comment ? Je ne le sais pas.

Entre autres, je ne sais pas combien de conseillers de Paris seront membres de ce groupe. Le pluralisme ne se manifeste pas de la même façon à un, deux, trois ou dix.

Je vous félicite, Madame DOUVIN, d'avoir "un temps d'avance" mais cela ne doit pas signifier mettre la charrue avant les boeufs. M. le Maire de Paris a démontré son souci d'une démocratie pluraliste en accordant à l'opposition municipale deux présidences de commissions, dont celle, excusez du peu, de la Commission des finances ainsi que plusieurs vice-présidences. Votre vœu à ce stade pourrait laisser penser que M. le Maire de Paris ne laisse pas spontanément sa place à l'opposition.

Je vous invite, Madame, à bien vouloir retirer ce vœu de façon à ce que l'on puisse en parler au moment où cette question viendra à l'ordre du jour.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Député.

M. le Préfet de police s'étant déjà longuement exprimé et comme il n'est pas dans la tradition du corps préfectoral de reprendre ce que son supérieur hiérarchique a dit, je m'en tiendrais là sur la question du renforcement de la lutte contre les taxis clandestins, même si c'est une priorité de la Préfecture de police.

S'agissant du groupe de travail, la réflexion au niveau national se termine dans les prochains jours. M. le Préfet l'a dit : Mme le Ministre de l'Intérieur signera un protocole d'accord avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur, et ensuite la déclinaison se fera à Paris.

Naturellement, la Préfecture de police veillera à travailler main dans la main avec la Ville de Paris, avec l'ensemble de ses représentants, pour que l'on puisse décliner sur l'ensemble du territoire parisien les dispositions qui sont applicables. D'une part, pour améliorer la visibilité et le caractère pratique pour les usagers du recours au taxi, et d'autre part, par rapport aux règles d'évolution du nombre de licences et d'encadrement de la profession.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Quelle est la position de l'Exécutif ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 26).

Concernant le vœu n° 37, la position de l'Exécutif était que Mme DOUVIN le retirait. Le retirez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - Comme vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, c'est une déclaration d'intention du Maire de Paris que je recherche. Donc, je maintiens le vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la désignation du 15e arrondissement comme arrondissement pilote pour la mise en œuvre du plan vidéo protection de la Capitale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la désignation du 15e arrondissement comme arrondissement pilote pour la mise en œuvre du plan vidéo protection de la Capitale.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole, soyez rapide, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que depuis que ce plan "Mille caméras" a été lancé, notamment par un vœu que j'avais déposé en 2004 dans ce Conseil, et à l'époque il rencontrait l'hostilité affichée du Maire de Paris et de sa majorité plurielle, les esprits ont évolué, au point que la vidéo-protection figurait dans le programme électoral de M. DELANŒE. Je me suis réjoui d'ailleurs d'une telle conversion.

Mais j'ai le sentiment néanmoins qu'aujourd'hui encore, tout en proclamant son adhésion à ce dispositif, le Maire, loin d'en être un élément moteur, me paraît être en retrait, n'attendant d'initiative que de la Préfecture de police et n'émettant aucune proposition d'ordre budgétaire. C'est la raison pour laquelle, pour rompre cet immobilisme, je suggère à M. le Préfet de police puisque c'est lui qui est maître d'œuvre, que le 15e arrondissement soit désigné arrondissement pilote pour expérimenter dès à présent le système prévu, car la sécurité de nos concitoyens ne saurait attendre.

Plusieurs raisons à cela : le Maire que je suis aura évidemment à cœur de tout mettre en œuvre pour faciliter sa mise en place, ce qui ne sera pas forcément le cas dans tous les arrondissements d'après les déclarations que j'ai pu entendre. Le 15e, s'il n'est pas l'arrondissement le plus criminogène - il y a même une forte baisse de la délinquance et j'en félicite les services de police - est caractérisé par son étendue, sa diversité sociologique, la variété de ses quartiers de tous ordres, résidentiels, touristiques, populaires avec des gares, contigus au périphérique, etc.

C'est un arrondissement assez moyen et représentatif de l'ensemble parisien avec une délinquance qui l'est également. Un groupe de travail du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement a pendant longtemps travaillé sur ce sujet. C'est pourquoi cet arrondissement me semble le mieux placé pour que la Préfecture de police y développe une expérimentation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

M. SARRE a la parole pour une réponse et je la donnerai ensuite à M. le Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, la proposition de vœu que vous présentez, Monsieur GOUJON, demande que le 15e arrondissement soit pilote dans le déploiement de caméras de vidéosurveillance.

Je comprends votre préoccupation quant aux phénomènes d'insécurité dans le 15e arrondissement. J'ai d'ailleurs reçu ici à l'Hôtel de Ville, il y a quinze jours, votre représentant en même temps que la plupart des élus d'arrondissements chargés de la

sécurité et leurs collaborateurs. Je me permettrai néanmoins de faire trois remarques.

La première, c'est qu'il faut progresser dans le bon ordre. Monsieur GOUJON, je vous invite à ne pas vous précipiter, le partenaire privé de la Préfecture de police pour ce plan "Mille caméras" ne sera choisi qu'en 2009. Et le réseau ne sera pas opérationnel, à ma connaissance, avant 2011. Il faut d'abord définir les lieux d'implantation des caméras, en concertation avec les élus d'arrondissement comme M. le Préfet de police s'y est engagé.

Les caméras ne sont pas une panacée et ne peuvent améliorer la sécurité que dans certaines conditions. Il faut ensuite appréhender les paramètres techniques pour gérer ce projet efficacement. Ce n'est donc que vers la fin de l'année que pourra être envisagé un ordonnancement du déploiement des caméras. J'imagine, naturellement, que vous en êtes au même niveau d'information que vos collègues maires d'arrondissement, quant à l'implantation des caméras dans votre arrondissement. Vous comprendrez naturellement dès lors que votre démarche est prématurée puisque les vingt maires sont ex æquo, ils n'ont pas d'information particulière.

La deuxième remarque, c'est que cet ordonnancement ne se fera pas selon une logique locale d'arrondissement, mais selon une logique globale parisienne. C'est à ce niveau-là que se conçoit l'intérêt général des Parisiens.

Enfin, la troisième remarque, c'est que je consacrerai plus d'énergie à construire avec M. le Maire de Paris et M. le Préfet de police un dispositif opérationnel et respectueux des libertés publiques et individuelles qu'à me battre pour que tel ou tel arrondissement soit pilote.

C'est pourquoi je vous demanderai, Monsieur GOUJON, de ne pas mettre la charrue avant les boeufs et je vous propose de retirer élégamment votre vœu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE. - La Préfecture de police est sensible à l'intérêt porté par les élus du Conseil de Paris au plan d'extension de la vidéo-protection sur la voie publique, baptisé plan "Mille caméras". Ce projet s'intègre dans le plan national voulu par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur et est développé sur la base du cadre législatif revu par la loi du 23 janvier 2006.

M. le Préfet de police a pris un double engagement qui sera tenu. D'une part, celui de n'arrêter les décisions d'implantation des caméras qu'après un dialogue et une concertation approfondis avec les élus parisiens, membres de ce Conseil ou élus d'arrondissement, et d'autre part, celui de la plus grande clarté vis-à-vis des citoyens quant à l'application stricte du régime français de protection des libertés publiques, très protecteur en matière de vidéosurveillance.

C'est la raison pour laquelle M. le Préfet de police a proposé à M. le Maire de Paris la création d'un comité d'éthique,

composé de personnes indépendantes, désignées à parité par le Préfet et le Maire de Paris.

En outre, le contrôle prévu par la loi, exercé par la Commission départementale présidée par un magistrat du siège continuera à s'appliquer pleinement.

M. le Préfet de police s'engage à soumettre rapidement aux élus de ce Conseil un projet de charte éthique de la vidéo-protection sur la voie et dans les espaces publics. Elle informera les citoyens dans un langage simple et clair sur les conditions de mise en œuvre de la vidéo-protection, sur la nature des règles vidéo-protectrices des libertés publiques et individuelles, sur l'étendue des droits des citoyens et les moyens de faire valoir ces droits devant les gestionnaires du système.

La Préfecture de police arrive au terme de la procédure de désignation par marché public d'un premier partenaire privé qui apportera une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le titulaire de ce marché sera désigné sous quinzaine, ce qui permettra la constitution d'une équipe projet, encadrée par des fonctionnaires de la Préfecture de police dans la foulée.

En conséquence, il est proposé que la concertation avec les élus soit procédée par l'installation du comité d'éthique et l'examen de la charte éthique associée. La consultation sur les projets d'implantation pourra ensuite se dérouler arrondissement par arrondissement, selon un calendrier qui pourrait débuter en septembre.

Dans cette perspective, le vœu adopté par le Conseil du 15^e arrondissement consistant à expérimenter dès que possible la vidéo-protection est une initiative intéressante qui sera examinée attentivement par la maîtrise d'ouvrage.

En termes de calendrier, au regard des nombreux paramètres techniques et financiers du projet, les décisions à prendre n'interviendront cependant qu'ultérieurement, une fois les études suffisamment avancées et la concertation locale intervenue.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien ! Compte tenu de toutes ces réponses, Monsieur GOUJON, la sagesse voudrait que vous retiriez votre vœu.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Compte de toutes ces précisions, bien sûr, je maintiens mon vœu, puisque nous n'avons pas tout à fait les mêmes objectifs, avec M. SARRE, ce que je comprends parfaitement : lui doit considérer la situation sur l'ensemble de Paris et, moi, je me préoccupe de la sécurité des habitants du 15^e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous aussi !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - D'ailleurs, j'y suis encouragé par le Représentant du Préfet de police dans sa réponse. D'ici une quinzaine de jours, le maître d'œuvre sera désigné, je pense que nous pouvons dès à présent commencer à réfléchir à la désignation du 15^e comme arrondissement final.

Je maintiens mon vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a pas que vous qui vous intéressez à la sécurité des gens du 15^e arrondissement. On a bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste relatif à l'interdiction de l'usage des boîtiers à ultrason "anti-jeunes" sur le territoire parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 39 et 39 bis, déposés par le groupe communiste et l'Exécutif, relatifs à l'interdiction de l'usage des boîtiers à ultrason "anti-jeunes" sur le territoire parisien.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu concernant le boîtier commercialisé sous la marque Mosquito ou Beethoven, déjà surnommé à juste titre le répulsif "anti-jeunes". L'existence d'un tel objet est en soi abjecte et il en va de même concernant ses usages potentiels. Ce dispositif technique propage des ultrasons. Tout jeune de moins de 25 ans, y compris les enfants et les nouveau-nés, en subit alors les effets néfastes.

Outre ce problème de santé publique, le message envoyé à toute la jeunesse qui en découle, est particulièrement dégradant et contreproductif. Ce dispositif tend à stigmatiser davantage une classe d'âge qui souffre déjà des politiques répressives du Gouvernement, en assimilant tous les jeunes à des voyous ou à des délinquants.

La mise en place d'un tel boîtier et sa généralisation sont susceptibles d'augmenter encore la violence des rapports sociaux. Avec la mise en place de tels boîtiers dans certaines zones de l'espace public, on s'engage alors dans une course sans fin.

Cette façon de traiter les jeunes comme des parasites est non seulement choquante mais elle est aussi dangereuse, car elle crée des conditions techniques de politique locale de ségrégation dans l'espace public, portant ainsi atteinte aux libertés de tout un chacun.

Laisser, de plus, à des acteurs privés la possibilité de vendre et d'acheter ces boîtiers revient à les laisser se faire justice eux-mêmes.

Nous condamnons fermement toute utilisation, achat ou vente du boîtier Mosquito dit répulsif "anti-jeunes" dans Paris. Nous demandons au Gouvernement d'interdire sa commercialisation.

Nous retirons néanmoins le vœu n° 39 dans l'état où il était. Nous demandons à garder les considérants et nous comptons sur la bienveillance de M. Georges SARRE pour étudier les modalités d'interdiction et protéger la population de cette arme sonore.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Madame la Vice-présidente de la 5e Commission, permettez-moi tout d'abord de vous dire avec force que ni M. le Maire de Paris, ni moi-même, nous ne voulons du répulsif "anti-jeunes" à Paris.

Pour reprendre une formule un peu triviale, je vous reçois donc 5 sur 5 !

Il s'agit d'une stigmatisation scandaleuse d'une partie de la population, sur fond de logique d'exclusion. Il s'agit, pire encore, de traiter certains individus humains comme des animaux, ce qui peut en soi être jugé contraire à l'ordre public, puisque celui-ci, depuis l'arrêt pris par le Conseil d'Etat dans l'affaire de Morsang-sur-Orge en 1995, inclut le respect de la personne humaine.

De surcroît, ce répulsif n'est pas anodin, non plus, sur le plan des nuisances sonores, comme vous l'avez souligné dans votre vœu, et c'est sur ce fondement qu'il a d'ailleurs fait l'objet d'une interdiction judiciaire le 30 avril dernier à Saint-Brieuc.

Par conséquent, je suis favorable par principe à votre vœu.

Toutefois, il m'importe, au-delà d'une pétition de principe, que, si notre Assemblée adopte un vœu et, a fortiori, si M. le Maire de Paris était amené à prendre un arrêté, nous le fassions sur des bases juridiques claires et pour produire des effets réels.

Or, à ce stade, je ne suis pas en mesure de vous dire très précisément ce qui relève de la loi et du règlement, à quelle échelle, locale ou nationale, devrait se situer une éventuelle réponse réglementaire, ni dans l'hypothèse d'une réponse réglementaire parisienne, si elle devrait prendre la forme d'un arrêté du Maire de Paris sur la base des compétences qui sont les siennes en matière de nuisance sonore ou du Préfet de police sur le fondement des compétences juridiques qu'il a, lui, en matière de tranquillité et de sécurité.

Madame, je vous propose donc d'amender votre vœu pour qu'il soit un peu plus ouvert sur les moyens juridiques, tout en marquant, comme vous le souhaitiez, une volonté politique claire et forte.

C'est pourquoi je vous propose de conserver les considérants de votre vœu et d'en transformer le dernier paragraphe en le remplaçant par : "sur proposition d'Hélène BIDARD et des élus du groupe communiste : le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie, avec la Préfecture de police, les voies légales réglementaires pouvant permettre l'interdiction du répulsif "anti-jeunes" à Paris".

J'ajoute, pour être tout à fait complet - cela va sans dire mais cela va sans doute mieux en le disant -, que bien sûr les bailleurs sociaux à Paris n'ont pas l'intention d'utiliser ce dispositif et qu'ils ne l'utiliseront pas. Nous en prenons clairement l'engagement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

J'ai compris que le vœu n° 39 était retiré au profit du n° 39 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 27).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au soutien des demandes de régularisation des salariés parisiens en situation irrégulière.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif au soutien des demandes de régularisation des salariés parisiens en situation irrégulière.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant le mouvement de grève et d'occupations des lieux de travail, initié le 15 avril dernier par de nombreux salariés parisiens sans-papiers.

Considérant que ce mouvement sans précédent perdure et s'étend, et qu'aucune issue satisfaisante n'est trouvée, sur un millier de demandes de régularisation, seules 70 ont abouti dans plusieurs préfectures d'Ile-de-France, essentiellement dans le Département des Hauts-de-Seine.

Considérant que la plupart des dossiers déposés par ces travailleurs sont recevables, à jour en ce qui concerne les différentes cotisations sociales et fiscales, dans des secteurs économiques sous tension.

Considérant la lenteur des régularisations et la position adoptée par les Préfectures, contraire aux engagements du Gouvernement pris au lendemain du 15 avril.

Considérant le soutien apporté à ces travailleurs, outre les organisations de la C.G.T., par de nombreux habitants des quartiers, salariés, associations et partis politiques.

Considérant le soutien manifesté par le Conseil de Paris le 21 avril 2008 demandant un examen bienveillant par la Préfecture de Paris, considérant que la réponse donnée par le Préfet à notre question d'actualité reste trop floue, nous émettons le vœu que le Conseil de Paris manifeste une nouvelle fois son soutien aux demandes de régularisation des salariés et demande à M. le Maire de Paris d'adresser une demande en ce sens à M. le Préfet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole pour la réponse au vœu n° 40.

M. Georges SARRE, adjoint. - Ce n'est pas moi qui suis censé répondre mais Mme BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je vous remercie pour ce vœu qui déjà avait été adopté à la dernière séance du Conseil de Paris.

J'ai répondu en partie à ce vœu ce matin lors de la question d'actualité, mais je souhaitais préciser que l'étude de la demande de ces travailleurs sans papiers est effectivement aujourd'hui une urgence.

De plus, ces salariés travaillent dans des secteurs en déficit de main d'œuvre comme le bâtiment, la restauration et l'aide à la personne même si la circulaire du 20 décembre 2007 qui émane du ministère de l'Immigration et du ministère des Finances ne tient pas compte de ces métiers.

Ces considérations techniques énoncées, nous n'oublions pas qu'il s'agit d'hommes et de femmes en grande précarité et c'est pourquoi je vous propose, Madame Emmanuelle BECKER, de modifier votre vœu afin que celui-ci se termine par, au lieu d'une lettre adressée à M. le Préfet, ce qui a déjà été fait le 23 avril par M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, une demande de M. le Maire de Paris en ce sens à M. Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Etes-vous d'accord sur la proposition d'amendement au vœu ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Oui.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 28).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour que le principe d'une mention obligatoire du numéro "75", propre aux immatriculations effectuées sur le Département de Paris, soit défendu auprès des pouvoirs publics compétents.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à ce que le principe d'une mention obligatoire du numéro "75", propre aux immatriculations effectuées sur le Département de Paris, soit défendu auprès des pouvoirs publics compétents.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

A partir de janvier 2009, afin de renforcer la fiabilité du système d'immatriculation des véhicules, l'immatriculation automobile française deviendra nationale.

Progressivement, les 50 millions de véhicules que compte le parc automobile français devront donc changer de plaque minéralogique pour se voir attribuer une identification valable de la mise en circulation du véhicule jusqu'à sa destruction, avec un numéro national de type deux lettres, trois chiffres, deux lettres.

Divers sondages d'opinion le confirment, une large majorité de français se déclarent attachés à l'identifiant départemental.

Aussi, le Ministère de l'Intérieur en charge de la rédaction des décrets a prévu de laisser pour un usage facultatif un espace à droite de la plaque dans lequel pourront figurer le numéro du département, attaché à un logo régional. Placez l'un au-dessus de l'autre, ces deux identifiants locaux seront nécessairement d'une taille réduite.

Considérant que le n° 75 représente une partie de l'identité culturelle et institutionnelle de Paris, à la fois ville et département, considérant que la disparition de ce signe distinctif aurait pour conséquence d'atténuer la réalité des départements aux yeux des citoyens et de contribuer dans l'inconscient collectif à une remise en cause de l'appartenance à un département en

tant que collectivité locale.

Ce vœu propose le principe d'une mention obligatoire du numéro de notre département, le n° 75 concernant Paris, de la même taille que la série de chiffres et de lettres qui le précèdent, que ce numéro soit défendu auprès des pouvoirs publics compétents concernant les immatriculations qui seront effectuées sur le département de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, la parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Chers collègues, comme vous le savez, un nouveau système d'immatriculation à vie sera progressivement mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2009 afin de pallier la saturation du système actuel provoqué par quelques 13 millions de nouvelles immatriculations délivrées dans notre pays chaque année.

Les dispositions réglementaires qui sont prises à cette fin par le ministère de l'Intérieur ne prévoient pas à proprement parler la suppression de la référence au département.

En effet, le propriétaire du véhicule pourra librement apposer à droite des plaques d'immatriculation du véhicule le numéro du département de son choix.

A titre personnel, je suis attaché au Département comme échelon territorial et administratif et je n'oublie pas que leur création, en 1790, a permis de sortir de l'organisation du territoire en provinces, qui prévalait sous la royauté.

Je suis inquiet, comme l'association "Jamais sans mon Département", créée notamment par M. Alain VIDALIES, que la commission ATTALI ait relancé l'idée d'une suppression des Départements, une suppression qui serait, n'en doutons pas, lourde de sens pour l'avenir respectif des Régions et de la Nation.

Je peux comprendre donc en partie votre démarche et celle de l'association "Jamais sans mon Département".

Cependant, votre vœu ne me semble pas très adapté. Si vous souhaitez que le Gouvernement rende obligatoire et non pas facultative la présence du numéro du Département sur les plaques, je dois vous rappeler qu'une telle décision ne relève pas des prérogatives du Conseil de Paris ni du Maire de Paris.

On peut concevoir que vous demandiez à M. le Maire de Paris d'intercéder pour nous auprès du Gouvernement, mais ne croyez-vous pas, dans ce cas, que les parlementaires de Paris, parmi lesquels il y a, je crois, des parlementaires de la majorité nationale, sont les mieux placés pour ce faire ?

Je crois même que nous avons des membres du Gouvernement qui siègent dans notre assemblée. Il serait donc, me semble-t-il, relativement facile de les convaincre, c'est-à-dire de vous donner cette satisfaction.

J'ai un conseil à donner aux élus U.M.P. : parlez-vous de manière à parvenir à une décision qui fera l'unanimité.

Bien sûr, nous pouvons envisager que la Municipalité invite, à travers la communication municipale, par exemple, les Parisiennes et les Parisiens à bénéficier de la possibilité offerte par le système d'immatriculation à vie. Mais, objectivement, cela ne nécessite pas un vœu.

Enfin, vous demandez que le numéro du Département, en l'espèce le 75, soit de la même taille que le numéro obligatoire du véhicule. Je suis au regret de vous dire que les normes européennes, harmonisation oblige, l'interdisent.

Je vous invite donc à être cohérents avec vous-mêmes, avec le Gouvernement et la construction européenne que vous soutenez.

Je regrette de ne pouvoir donner un avis favorable à votre vœu. Je vous invite à le retirer au vu des éléments juridiques que je vous ai précisés et en partant de l'idée simple que nous pourrions, en revanche, promouvoir la faculté qui est laissée aux Parisiens d'apposer le numéro 75 sur la plaque minéralogique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame DUMAS, vous allez parler à vos collègues qui sont ministres pour essayer d'examiner cette question et retirer votre amendement.

Mme Catherine DUMAS. - Je parle toujours à mes collègues.

Je ne retire pas mon amendement et c'est un vœu de soutien à l'action d'un certain nombre de parlementaires, députés et sénateurs, toutes tendances politiques confondues. Et c'est ce que je demandais à notre Conseil par ce vœu.

Donc, je le maintiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux biffins.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux biffins.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Les biffins, je vais expliquer ce que c'est. Les biffins, ce sont les chiffonniers qui exercent une activité très ancienne, une activité qui s'exerce en général aux franges de la ville où ils font du recyclage puisqu'ils redonnent vie à des objets usagés, à des vêtements fatigués, qui sont proposés, à des prix extrêmement modiques, à des acquéreurs dont les moyens sont vraiment plus que modestes. C'est une toute petite économie.

Les biffins sont victimes, depuis plusieurs mois, d'un harcèlement policier, c'est-à-dire qu'ils sont verbalisés dans l'exercice de leur activité et que leur marchandise est confisquée et jetée dans des bennes à ordures.

Je précise que les procès-verbaux qui pleuvent sur eux sont d'un montant de 200 à 300 euros, ce qui est sans commune

mesure avec ce qu'ils retirent de la vente des objets qu'ils proposent.

Ils se sont donc constitués en association, une association dont le titre vous a peut-être étonné : "Sauve qui peut", mais qui renvoie justement à cette nécessité qu'ils ont à un moment donné de prendre les devants, de laisser la marchandise et de partir parce qu'ils sont victimes du harcèlement policier.

Ils demandent des choses assez simples : un lieu pour exercer leur activité et un cadre avec des règles, des droits et des devoirs, notamment une carte qui leur serait accordée moyennant une faible contribution et la production de leur carte d'identité, ce qui permettrait de faire la différence entre les biffins, on pourrait dire les simples biffins, et les receleurs avec lesquels on se plaît parfois à les confondre.

Le problème étant très important, la mairie du 18e a mis en place un groupe de travail réunissant divers partenaires. Ce groupe de travail travaille depuis plusieurs mois, mais n'a pas encore rendu ses conclusions. En l'attente de ces conclusions, une demande, un vœu est fait au Préfet de police. Je vais reprendre le vœu de l'Exécutif pour dire que nous retirons notre vœu et que nous allons voter le vœu de l'Exécutif qui demande que le Préfet de police veille à ce que l'activité des biffins soit traitée avec discernement, le terme nous convenant aussi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a compris que le vœu n° 42 est retiré au profit du vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

M. Georges SARRE, adjoint. - J'ai entendu l'intervention de l'interpellatrice, et je n'ai rien à ajouter puisque nous sommes d'accord sur le vœu présenté par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Un mot pour dire que les interventions de police ne visent pas un harcèlement quelconque, mais sont des réponses à des mains courantes et des plaintes déposées par des riverains. Il est vrai que la présence de ces marchands occasionnels attire beaucoup de vendeurs à la sauvette de produits contrefaits ou de cigarettes de contrebande, ainsi que des recels de vol. Plusieurs riverains, et les élus locaux ont relayé ces doléances, ont demandé à ce que l'on procède à l'éviction régulière et à la verbalisation de ces revendeurs.

Ces opérations sont conduites chaque semaine, la plupart du temps le week-end, et elles se poursuivront aussi longtemps que les nuisances seront constatées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 42 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 29).

Bonne soirée.

La séance est suspendue. Elle reprendra demain à 9 heu-

res.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 26 mai 2008 à vingt heures quarante minutes, est reprise le mardi 27 mai 2008 à neuf heures, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, la séance est reprise.

2008, SG 55 - Désignation des représentants de la Ville de Paris à la Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure d'appel d'offres ouvert du "Grand pari de l'agglomération parisienne".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération SG 55 relatif à la désignation des représentants de la Ville de Paris à la Commission d'appel d'offre spécifique pour la procédure d'appel d'offre ouvert du "Grand pari de l'agglomération parisienne".

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion évidemment d'évoquer pas simplement la désignation, qui ne pose pas de souci, - Mme HIDALGO et Pierre MANSAT sont dans ce jury - mais plutôt à la fois des questions un peu de fond et de méthode.

Tout le monde sait comment le Président de la République a souhaité lancer un concours, d'ailleurs un peu curieux puisqu'il prétend qu'à travers l'architecture on va régler les questions d'avenir de l'agglomération.

Cela dit, j'ai noté avec un intérêt amusé que pour le Président de la République, qui se veut novateur, à part trois candidats qui ont 50 ans ou un peu moins, la moyenne d'âge des architectes de renommée, qui ont été retenus ou dont on pense qu'ils le seront, est très largement supérieure à 65 ans, voire 70 ans. Ce qui prouve que pour le président de la République, le travail des seniors est vraiment un intérêt réel et qu'il va donc remettre au travail tous les seniors !

Cela dit, au-delà de cette boutade, il me semble important que l'on puisse avoir, au sein du Conseil de Paris, un débat sur le Grand Paris. J'ai noté que Maire de Paris avait annoncé pour le 25 juin la réunion de la Conférence métropolitaine sur ce sujet. C'est une excellente chose que la Conférence métropolitaine puisse en débattre. Cela étant, il me paraît aussi normal que l'instance démocratique parisienne représentative puisse aussi avoir ce débat et qu'il ne soit pas réservé à des structures extérieures au Conseil de Paris.

Donc, je souhaite que le Maire de Paris, que ses représentants, puissent nous annoncer l'organisation prochaine d'un débat au sein du Conseil de Paris sur cette question.

Deuxièmement, le jury auquel participeront Anne HIDALGO et Pierre MANSAT, aura à se prononcer au-delà de la question des architectes puisqu'il est prévu un Comité de pilotage sur d'autres sujets.

Donc, je souhaite également que les conseillers de Paris puissent être tenus informés des travaux qui se dérouleront dans ces structures, car il y en aura deux. Et, devant une commission - la 8e Commission ou une autre, peu importe - je souhaite également que l'on puisse être informés régulièrement des

travaux qui se tiendront dans ces structures.

Voilà le sens des demandes que je formule au nom du groupe "Les Verts".

Et je n'ai pas fait mes cinq minutes !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT. Contrairement à d'habitude, c'est deux minutes 12 ! Formidable.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour le groupe U.M.P.P.A., pour cinq minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Sur cette affaire de consultation pour l'avenir de l'agglomération parisienne, je crois qu'il s'agit d'un sujet très important. Malheureusement, nous n'avons pas le temps d'en débattre de manière très précise. Je voudrais simplement dire que le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a mis un grand coup de pied dans la fourmière qui, bien évidemment, somnolait depuis un certain nombre d'années, en lançant le concept de Grand Paris, et d'autre part, lors de la visite de la Cité de l'Architecture et du patrimoine en septembre dernier. C'est donc à lui qu'il faut rendre hommage dans cette affaire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Jusqu'ici nous étions dans le bilatéralisme, avec la signature de conventions fourre-tout entre Paris et un certain nombre de communes de la première couronne. On ne sait pas, d'ailleurs, comment vivent ces conventions. A l'occasion, il serait souhaitable que M. MANSAT puisse nous présenter un bilan de la manière dont vivent concrètement ces accords.

Il était temps de passer concrètement au multilatéralisme avec une conception globale de la zone dense de la région. Une zone dense que nous voulons forte et dynamique, car il n'y aura pas de Région Ile-de-France forte sans une agglomération parisienne dynamique et attractive, comme il n'y aura pas de France forte sans une Ile-de-France retrouvant le chemin d'une croissance durable d'au moins 3 % par an.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a souhaité que des architectes imaginent de grands projets pour la métropole parisienne de demain. Cette opération est déjà un succès.

43 architectes du monde entier parmi les plus brillants ont répondu à cet appel d'offres.

Le jury s'est réuni le 21 mai et le 3 juin, le Chef de l'Etat devrait annoncer le choix de la commission.

Les représentants de la Ville de Paris ont donc déjà siégé avant que nous en délibérions, ce qui laisse à penser que finalement notre Conseil ne sert pas à grand-chose et que l'on fait peu de cas de la représentation municipale.

Nous regrettons d'ailleurs que l'opposition municipale ne soit pas représentée dans l'un des deux postes, tous trustés par l'Exécutif.

L'ouverture a fait long feu, elle s'est arrêtée aux portes de la première commission mais le grand Paris est un sujet sûrement trop important pour que nous puissions être invités à la table de ces agapes.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Il faut demander au Président.

M. Jérôme DUBUS. - Notre groupe aura l'occasion de revenir sur ce grand projet qui bien évidemment aura une toute autre ambition que la conférence métropolitaine qui se réunira le 25 juin.

A petit Paris petites ambitions, à grand Paris grandes ambitions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est au Président Yves POZZO-DI-BORGO.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes enfermés dans le périphérique qui marque les limites de notre territoire d'action. C'est vrai que le périphérique a aussi marqué notre mentalité d'élus parisiens depuis de nombreuses années. Il est très difficile d'en sortir et depuis quelques années on sent une évolution des choses. Les déclarations du Président SARKOZY et l'évolution de Paris métropole ont permis cette évolution.

Je reconnais le débat lancé par le Président de la République sur le grand Paris. Les initiatives de Paris métropole, celles de Bertrand DELANOË ont fait comprendre à l'ensemble des acteurs de la vie régionale qu'il était nécessaire de sortir de nos barrières mentales et d'aborder avec une problématique métropolitaine la résolution des problèmes parisiens.

Dans les initiatives lancées, la nomination d'un secrétaire d'Etat au grand Paris, un membre éminent du courant que nous représentons ici, est une bonne initiative.

Dans le cadre de ces initiatives, la consultation internationale qui a été lancée est une très bonne chose. C'est également dans le cadre de ces initiatives qu'a été mis en place ce comité d'appel d'offres.

C'est là-dessus que je voudrais revenir. Quand on voit la composition de ce comité d'appel d'offres, on constate qu'il y a des représentants de l'Etat, cela ne nous concerne pas, et il y a les représentants des collectivités locales.

Je constate qu'il y a deux représentants de la Région, deux représentants de Paris et deux représentants de l'association des maires d'Ile-de-France.

Quand on décrypte les nominations effectuées par la Région, on constate que la Région, au lieu de faire un équilibre entre opposition et majorité, si mes informations sont exactes, a proposé deux membres de la majorité c'est-à-dire du parti socialiste qui sont dans ce comité.

A Paris aujourd'hui vous demandez de voter sur un projet de délibération et on constate qu'au lieu de jouer la logique du grand Paris qui est une logique dans laquelle les partenaires sont importants, aussi bien l'opposition que la majorité, où il y a un empilement de structures et un empilement de pouvoirs politiques, vous nous proposez des membres de votre majorité.

L'association des maires d'Ile-de-France est présidée par un élu Nouveau Centre, il y a donc un équilibre.

Le Président sera membre et c'est un socialiste aussi, le maire de Clichy, M. Gilles CATOIRE, qui sera proposé.

La question que je vous pose, dans la logique du grand Paris qui implique que l'ensemble des partenaires, que l'ensemble de l'opposition et que l'ensemble de la majorité des différentes instances régionales, que ce soit Conseils généraux, mairies d'arrondissement, Région ; n'est-il pas nécessaire, sur un comité d'appel d'offres, même s'il y a voix délibératives, qu'il y ait un équilibre plus important ?

En début de mandature, le Maire a joué le jeu de l'ouverture. Il a proposé la 1ère Commission à l'U.M.P. et la 9e Commission au Nouveau Centre. Nous avons apprécié, mais est-ce que l'ouverture s'arrête aujourd'hui ?

Au nom de mon groupe je vous annonce que nous ne voterons pas ce projet de délibération si un équilibre n'est pas trouvé.

Vous allez avoir une commission consultative dans laquelle vous allez avoir cinq membres du parti socialiste et un seul du Nouveau Centre.

Interrogez-vous sur ce sujet.

On ne peut pas, sur des sujets aussi importants qui sont pratiquement le sujet de la mandature, avoir une position, je ne vais pas dire le mot de sectaire qui est mal adapté mais je crois qu'il faut plus d'ouverture.

Je m'adresse à l'Exécutif : retirez ce projet de délibération, revoyez-le et proposez un équilibre entre la majorité et l'opposition.

Je terminerai par une remarque au sujet des propositions de M. Yves CONTASSOT.

Je suis surpris - et pour en avoir discuté avec eux, la plupart des autres élus le sont aussi -, de ce manque d'ouverture dans les débats.

Je me demande si nous n'aurions pas intérêt à la commission du règlement à prendre des initiatives. Un ministre a été nommé sur le grand Paris, M. Yves CONTASSOT a abordé ce problème et lui a demandé un débat.

Dans le règlement je pense que les groupes devraient pouvoir, comme à l'Assemblée ou au Sénat, proposer de temps en temps des débats du matin, que ce soit les groupes qui proposent serait une très bonne initiative. Je propose une autre initiative : commencer à dialoguer avec tous les acteurs de ce grand sujet sur le grand Paris.

Pourquoi par exemple ne ferions-nous pas venir Christian BLANC ici ?

Est-ce que le droit des collectivités locales nous interdit de faire venir un Ministre qui voudrait exposer ?

C'est une idée.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - On a dans l'Assemblée...

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Laissez moi m'exprimer !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez parler

le Président Yves POZZO-DI-BORGO.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Dès que l'on sort des pesanteurs de vos idées...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On se calme, on ne fait que commencer.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - C'est une idée que je propose.

Essayons d'engager des débats, discutons, dialoguons, sortons du débat dans lequel vous nous enfermez très souvent.

Je vous propose cela, vous n'êtes pas obligés de prendre. C'est une proposition que nous faisons dans notre groupe. Peut-être que le droit nous dira que c'est interdit.

Sortons de notre barrière, ne restons pas toujours enfermés en nous-mêmes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez dépassé largement votre temps de parole.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Merci, sachez cependant que nous ne voterons pas ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous demanderons à M. François DAGNAUD d'examiner vos propositions.

La parole est à M. Pierre MANSAT pour la réponse.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, Anne HIDALGO répondra sur la partie de la consultation internationale.

Je vais pour ma part répondre sur les autres dimensions.

Je remarque qu'il serait intéressant de prendre la peine de lire le texte de l'appel d'offres avant de formuler des remarques sur la nature de cette consultation internationale.

Il s'agit d'une consultation de recherche et non pas d'architecture, d'ailleurs l'ensemble des équipes qui a répondu, sous l'autorité d'un architecte urbaniste, réunit des experts de toutes les disciplines. Il y a des universitaires, des laboratoires, des urbanistes, des sociologues, des philosophes, des écrivains, des plasticiens, etc.

Cette consultation n'est pas que paille, comme on aurait pu le croire aux premières annonces. C'est ce qui a amené la Ville de Paris à s'engager sans hésitation dans le travail autour de cette consultation.

Quelques remarques sur le Grand Paris et sur la nature des débats que l'on pourrait avoir.

Il n'est pas exact de dire que c'est le Président de la République qui a lancé le débat sur le Grand Paris.

Ce débat date du début du XXe siècle, lancé par des universitaires, des chercheurs, des élus progressistes de la banlieue parisienne, des élus parisiens ; il a couru tout au long du XXe siècle et a rebondi de façon extrêmement importante à par-

tir de 2001, à la suite de l'initiative conjointe de la Municipalité parisienne de M. Bertrand DELANOË et d'un certain nombre de maires de banlieue de tous les courants politiques.

Quand je vois que l'on essaie de nous cantonner dans une idée d'un bilatéralisme, je pense que c'est faire preuve d'une certaine forme de désinformation. Dès le 5 décembre 2001, M. le Maire de Paris annonçait à l'ensemble des maires de banlieue, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, réunis pour la première fois depuis 1967, que Paris voulait ouvrir la voie d'un dialogue d'égal à égal et travailler à des projets concrets avec chacune des collectivités. Il souhaitait néanmoins poser la question de la gouvernance de façon générale à l'échelle du cœur de la métropole et mieux insérer Paris dans la région.

Dès 2004, cela nous a amené à proposer la création de la conférence métropolitaine qui est historiquement, quoi que vous en disiez, le premier lieu où des élus du cœur de l'agglomération peuvent se parler et discuter des enjeux politiques généraux.

D'ailleurs, je dirai de ce point de vue là, Monsieur CONTASSOT, que ces travaux ne sont pas secrets : l'ensemble des travaux de préparation menés par l'A.P.U.R. et l'I.A.U.R.I.F. et les verbatim de ces réunions sont disponibles sur le site de la Ville de Paris, et donc parfaitement accessibles à tout un chacun.

Cette initiative de travail en commun des collectivités, qui tente de faire éclater les cadres traditionnels et les représentations anciennes de la confrontation de Paris et de la banlieue, du centre et de la périphérie, a permis de modifier radicalement le climat politique et de faire en sorte que s'ouvre un débat de fond sur l'avenir de la métropole parisienne. Ce débat va se poursuivre et s'amplifier.

Alors, une remarque sur la séance de lancement des assises de la métropole qui va se tenir le 25 juin. Elle est ouverte, comme en a convenu le secrétariat de la Conférence métropolitaine, qui rassemble des élus U.M.P., Nouveau Centre, socialistes, "Verts", communistes, non inscrits, à l'ensemble des membres des Conseils municipaux.

Les membres du Conseil de Paris seront donc bien évidemment invités à assister à ces assises. Le Ministre chargé du développement de la région capitale m'a informé qu'il serait présent et qu'il ferait une communication à l'occasion de cette séance de lancement des assises de la métropole. Un débat extrêmement prometteur, s'enclenche. Il faut maintenant que les citoyens s'en emparent également en grand nombre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANSAT.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci.

En complément de ce que vient de dire M. MANSAT, et d'abord sur la démarche, Monsieur DUBUS, cela a été rappelé : il n'y a pas de coup de pied dans la fourmilière. Il y a eu des annonces un peu intempestives l'été dernier qui finalement, ont abouti, après moult informations dans la presse à une proposition à laquelle nous adhérons.

L'idée du concours international est une idée qui nous intéresse en tant qu'élus parisiens, et lorsque les organisateurs de ce concours international ont proposé au Maire de Paris d'y

désigner deux représentants, c'est tout légitimement et naturellement qu'il s'est tourné vers M. Pierre MANSAT et moi-même pour le représenter, comme d'ailleurs le président de la Région se fait représenter par sa vice-présidente chargée du S.D.R.I.F., Mireille FERRY, qui au passage n'est pas encore PS, mais fait partie des "Verts". Tout naturellement aussi, l'A.M.I.F. y a délégué son président et son vice-président. Sachant que dans cette instance, les représentants des Ministères, de la Présidence de la République sont là. Vous qui vous en faites les porte-parole virulents en cette enceinte, sachez que tout ce monde a travaillé de façon très consensuelle, et nous sommes arrivés à une désignation des lauréats à l'unanimité de la commission. Donc, voilà pour la composition.

En ce qui concerne les architectes, j'ai entendu M. Yves CONTASSOT dire que la moyenne d'âge était de 65 ans. Je rappellerai à M. Yves CONTASSOT qu'en architecture comme en politique, on est jeune longtemps et je ne pense pas que ce soit l'âge qui soit en l'occurrence le critère numéro un, d'autant que nous avons tenu, les uns et les autres, à ce que l'on ait des équipes jeunes, mais en architecture une équipe jeune est une équipe avec des mandataires de 50 ans. C'est bien, parce qu'en politique nous connaissons aussi cela et beaucoup s'en réjouissent, notamment sur les bancs de cette Assemblée. Je crois que la question de l'âge est vraiment une question tout à fait secondaire eu égard au talent des équipes qui ont postulé. Ces équipes étaient françaises, internationales : on a un équilibre, mais ce n'est pas à moi de le dévoiler, le Président de la République le fera début juin et nous participerons au comité de pilotage.

Ce qu'a dit M. Pierre MANSAT est très important : il n'a pas été demandé à des architectes de proposer sur des sites des œuvres architecturales ; il leur a été demandé de réfléchir d'abord à la question de la ville, la métropole du XXI^e siècle et ensuite, dans un deuxième temps, des propositions pourront avoir des débouchés en termes de formes urbaines. On a là un travail ouvert, intéressant, avec des séminaires qui je pense, seront ouverts à toutes et à tous. Le comité de pilotage n'aura pour objectif que de suivre ce concours international ; ce comité de pilotage n'est pas l'instance qui va piloter, comme Pierre l'a dit, la question de Paris métropole à laquelle nous sommes attachés.

Dernier élément, je voudrais vous dire que par rapport au calendrier qui est le nôtre au Conseil de Paris, nous aurons un projet de délibération en juillet sur une proposition qui vous sera faite, portant sur la méthode pour engager la discussion sur les évolutions, les innovations urbaines et architecturales à Paris. En même temps, ce projet de délibération précisera les modalités sur un certain nombre de sites pour lesquels, vous le savez parce que nous l'avons dit, nous aimerions aller au-delà des 37,5 mètres du PLU. Le Conseil de Paris sera bien évidemment associé à tout cela. Il sera aussi associé à la modification, et non pas la révision, du PLU et je serai amenée à réunir l'observatoire du PLU qui avait été mis en place par M. Jean-Pierre CAFFET et par ce Conseil. Dans cet observatoire, siègent tous les présidents de groupe et nous ne serons pas avares de réunions. Je rencontrerai d'ailleurs les présidents de groupe, les maires d'arrondissement et avec Pierre MANSAT, les maires des communes limitrophes avant la date de notre conseil du mois de juillet.

Un point qui me paraît très important et qui me paraît être un peu à la jonction entre le concours international et la démarche qui sera la nôtre : la question de la ville dense. Cette question suppose que Paris puisse reconquérir des territoires qui sont aujourd'hui les territoires qui avaient été réservés à la logistique urbaine, territoires se trouvant à la périphérie de Paris. Ces territoires vont connaître des évolutions très fortes grâce au

tramway, car le tramway nord est un tramway qui passe par les G.P.R.U. et nous travaillons beaucoup, avec Annick et Gisèle, sur ce point. Il y a là des terrains qui sont des terrains dont la Ville de Paris n'est pas encore propriétaire.

Puisque vous êtes très intéressé par la Ville dense, Monsieur DUBUS, peut-être pouvez-vous aussi faire passer le message aux hautes autorités de l'Etat que la Ville de Paris souhaiterait pouvoir faire que ces territoires, aujourd'hui des zones parfois très mal exploitées, il faut le dire, par la SNCF, puissent être achetées, préemptées par la Ville de Paris pour que nous puissions réaliser cette Ville dense. J'ai cru comprendre qu'il y avait un consensus sur ce point. Vous imaginez bien que l'on ne peut pas réfléchir à Paris métropole en ayant autour de Paris une zone tampon dans laquelle on aurait encore des faisceaux, des zones de logistique urbaine qui finalement font écran entre Paris et le reste de la métropole, mais je suis persuadée que vous nous aiderez, y compris dans cette tâche difficile consistant à convaincre les hautes autorités de l'Etat de bien vouloir céder ces terrains à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 55).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la gestion des problèmes techniques et d'hygiène au foyer des travailleurs migrants de la rue des Arbustes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la gestion des problèmes techniques et d'hygiène au foyer des travailleurs migrants de la rue des Arbustes.

La parole est à M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 14^e arrondissement et qui concerne le foyer des travailleurs migrants situé rue des Arbustes.

Ce foyer a été construit dans les années 1970 avec des normes de confort minimales. C'est ainsi qu'il n'y a ni point d'eau ni toilettes dans les 115 chambres réparties sur six étages et accueillant chacune une, deux ou trois personnes.

Dès 2001, l'équipe municipale de la mandature précédente a été confrontée à des problèmes graves dus à un conflit qui perdurait depuis 1985, opposant les résidents du foyer au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, à l'époque gestionnaire de celui-ci.

La mauvaise gestion et le pourrissement de ce conflit ont entraîné une grève des loyers et une dette locative avec une sai-

sie sur les salaires, modestes, des résidents, sans oublier la dégradation de l'habitat et les problèmes d'hygiène dus au mauvais entretien des locaux.

A la suite de plusieurs vœux adoptés par le conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement et par notre Assemblée et de nombreuses réunions de concertation regroupant l'ensemble des parties concernées, plusieurs mesures ont été votées en Conseil de Paris et mises en œuvre par le nouveau gestionnaire en place depuis avril 2006, l'A.F.T.A.M.

Ces mesures, pour les principales, concernent une réduction de 50 % de la dette locative issue de la grève des loyers, l'arrêt de la saisie sur les salaires des résidents et des travaux d'entretien et d'amélioration des locaux.

Aujourd'hui, malgré toutes les mesures nouvelles qui ont apporté, je le reconnais, une nette amélioration dans la gestion de ce foyer, plusieurs problèmes graves liés à l'entretien des locaux subsistent : problèmes de propreté, de conduits défectueux rendant les toilettes inutilisables, de fuites de gaz dans les cuisines, de fenêtres et de portes cassées, etc.

Face à cette nouvelle situation relative à la dégradation des conditions d'habitat dans ce foyer et afin de soutenir la demande légitime de ces résidents et de leur comité de soutien, le conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir intervenir auprès de la direction de l'A.F.T.A.M., gestionnaire de ce foyer, afin d'exiger, d'une part, le règlement rapide de l'ensemble des problèmes techniques et de propreté et, d'autre part, une gestion de proximité des problèmes d'entretien qui soit plus régulière et durable afin d'éviter des risques sérieux d'ordre sanitaire et concernant également la sécurité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Pascale BOISTARD, adjointe compétente.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir alertée sur les problèmes techniques et de propreté du foyer des travailleurs migrants de la rue des Arbustes situé dans votre arrondissement.

L'A.F.T.A.M., comme vous le disiez précédemment, est gestionnaire de ce foyer et m'a indiqué les points suivants.

Depuis la reprise de la gestion de ce foyer, en 2006, l'A.F.T.A.M. a réalisé des travaux conservatoires pour un montant de 172.000 euros, dont certains étaient convenus avec les résidents, notamment pour la réfection des sols, escaliers de secours, réparations sur les installations électriques et travaux de plomberie.

En 2007, le montant du budget de fonctionnement consacré à l'entretien et à la maintenance du foyer s'élève à 100.000 euros.

Pour 2008, le budget prévisionnel des travaux est de 60.000 euros pour permettre notamment la remise en état de la plomberie.

Mais l'A.F.T.A.M. nous rappelle que la sur occupation parti-

cipe à l'usure accélérée des installations et des équipements.

Comme nous le savons tous, les conditions de vie dans les 18 foyers de travailleurs migrants inscrits au plan de traitement sont inacceptables.

C'est pourquoi je considère que le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants est l'une de mes priorités. C'est parce que ces établissements ont été laissés dans un état de surpeuplement et de dégradation constante depuis trente ans que la Ville de Paris a repris, en 2005, le pilotage du plan jusqu'alors conduit par l'Etat.

Seule la réhabilitation lourde du foyer de la rue des Arbustes permettra de résoudre durablement ces problèmes récurrents. C'est pourquoi le financement de la réhabilitation de ce foyer est prévu dès 2009.

Le 50 rue Daguerre a déjà fait l'objet d'une préemption pour servir de site de desserrement du foyer et l'acquisition est en cours.

Par ailleurs, M. Jean-Yves MANO et moi-même allons saisir les gestionnaires de l'ensemble des foyers parisiens pour leur rappeler notre vigilance s'agissant de la qualité que nous souhaitons pour la gestion quotidienne des foyers de travailleurs migrants.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43...

Pardon ? Vous n'étiez pas inscrit, mais ce n'est pas grave.

M. Sylvain GAREL. - Une explication de vote du groupe "Les Verts". Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Je vous remercie.

Depuis 2001, nous traînons, en tant qu'élus locaux du 14^e arrondissement, un boulet qui est le foyer des Arbustes et sa situation sociale et sanitaire.

On nous a longtemps expliqué que c'était parce que la Ville, entre autres le C.A.S.-V.P. qui gérait ce foyer, n'avait pas le savoir-faire pour gérer un foyer et qu'il fallait trouver des gens beaucoup plus compétents.

Le transfert à l'A.F.T.A.M. a apporté un certain nombre de modifications, mais que ce soit en termes de gestion des travaux ou en termes de gestion globale du foyer et de relation avec les résidents, tout cela est loin d'être satisfaisant.

Effectivement, pour remettre à plat cette situation, il faut une réhabilitation lourde du foyer. La bonne nouvelle que vous confirmez, c'est 2009, c'est-à-dire des délais beaucoup plus courts par rapport à ce qui a pu être avancé.

Ma seule question et ma seule incertitude portent sur le desserrement du foyer. Le site du 50 rue Daguerre suffira-t-il à desserrer, pour employer un terme assez inapproprié, ou à régler le problème d'occupation du foyer des Arbustes ? Ce site est-il assez grand ? Y aura-t-il besoin d'autres sites de desserrement ?

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voulez-vous répondre ? Quelques secondes.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Une précision sur le site du 50, rue Daguerre. Il y a 25 places qui permettront une partie du desserrement. D'autres places seront trouvées dans le plan qui est prévu. Nous avons prévu de nombreuses places de desserrement pour permettre justement d'enrayer cette surpopulation, de traiter correctement l'ensemble des foyers et de donner à leurs habitants de meilleures conditions de vie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 30).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires, aux élections locales.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le vœu référencé n° 43 bis dans le fascicule, déposé par l'Exécutif et les groupes de la majorité municipale, relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires, aux élections locales.

La parole est à Mme BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu de l'Exécutif, comme vous l'aurez remarqué, porte aussi le soutien de l'ensemble des groupes de la majorité et je les en remercie.

Je tiens aussi à vous informer que les 11e, 14e, 18e et 20e arrondissements, ainsi que Mmes Aline ARROUZE et Sylvie WIEVIORKA, l'une pour le groupe communiste et l'autre pour le groupe socialiste P.R.G. et apparentés, ont aussi participé à ce vœu.

Dans le 18e arrondissement, c'est l'ensemble du conseil qui s'est prononcé en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires. C'est bien la preuve que certains élus U.M.P. n'en restent pas tous à une conception uniquement intellectuelle du sujet.

La votation citoyenne portée par la ligue des Droits de l'Homme et un collectif d'association s'est achevée dimanche dernier. Elle a pu exister grâce à l'implication de la Mairie de Paris, des mairies d'arrondissement et de la majorité municipale et de leurs élus.

La Mairie de Paris a ouvert 250 bureaux de vote qui ont permis aux Parisiens de se prononcer jusqu'au dimanche 25 mai sur la question suivante : "Êtes-vous pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales ?".

Alors que la France s'apprête à assurer la présidence de l'Union européenne à partir du 1er juillet, il semble nécessaire de promouvoir l'exercice des droits citoyens des individus dans

l'Union européenne partout où ils vivent.

Le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales est déjà reconnu dans plusieurs pays européens. Au total, dans l'Union européenne, 17 pays sur 27 ont une législation plus favorable que la France.

Les enquêtes d'opinion indiquent que la population française est majoritairement favorable à l'ouverture du droit de vote et d'éligibilité à tous les résidents étrangers.

Je rappelle aussi que la Mairie de Paris s'est engagée en faveur du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers en installant le 12 janvier 2002 le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires et que cette instance a été déclinée localement dans certains arrondissements.

Ce vœu n'a pas pour but de se substituer au débat parlementaire en cours mais bien de poser l'exigence de l'inscription du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales dans notre Constitution et, ainsi, corriger une injustice démocratique.

Le Conseil de Paris émet le vœu que, dans le cadre du débat parlementaire sur la réforme des institutions, M. le Maire de Paris interpelle le président de la République et le Gouvernement, afin que le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires leur soit enfin reconnu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO-DI-BORGIO, c'est une explication de vote ? Car vous n'êtes pas inscrit !

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Non, c'est un problème de procédure. Monsieur le Maire, on découvre qu'on n'a jamais eu ce vœu dans la liasse qui nous a été donnée : nous-mêmes, le groupe Centre et Indépendants.

On n'a pas eu ce vœu ; c'est un sujet important.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est un sujet important.

En tant que président de groupe, je demande, en ce qui concerne ce débat, une suspension de séance pour que je puisse en parler avec mes collègues du Centre et Indépendants pour savoir quelle est la position que nous adoptons.

Je vous demande officiellement, comme l'accorde le Règlement intérieur, une suspension de séance sur ce point.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur POZZO-DI-BORGIO, pour votre information, c'est amusant parce que vous étiez là hier. Il a été distribué hier après-midi.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - On ne l'a pas eu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mais si ! Sur les tables. Tout le monde l'a eu.

Tout le monde l'a eu ! On passe au vote.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Attendez ! On se calme !

La parole est au président M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, la suspension de séance est de droit. Vous ne pouvez pas la refuser à notre collègue du Centre et Indépendants.

Ou alors... écoutez, Monsieur le Maire, je la demande également !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non, la suspension de séance est de droit. Vous avez 5 minutes. Consultez-vous bien !

Reprenez bien vos feuilles sur vos tables et parlez-vous.

5 minutes. Allez-y ! Vite !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante minutes est reprise à neuf heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La séance est reprise.

M. POZZO-DI-BORGIO peut-il rentrer ?

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires, aux élections locales. (Suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, après ces réflexions fructueuses, je vais mettre aux voix...

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Le président de groupe peut-il donner délégation à M. Jean-Marie CAVADA, au vice-président, pour donner une explication de vote ?

Monsieur le Président, M. CAVADA peut-il exprimer la position de vote du groupe Centre et Indépendants ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ce serait avec plaisir, même !

M. Jean-Marie CAVADA. - Monsieur le Maire, l'introduction brutale de ce débat, dont nous avons en gros pris connaissance par un vœu hier, le commentaire du Maire de Paris à la télévision très tardivement hier soir, nous fait apparaître que cette question fondamentale est traitée dans un registre correctif de sa propre trajectoire et assez politicien. C'est la raison pour laquelle sur ce problème de fond, qui dépend largement de directives communautaires - et le Maire, président de séance, le sait aussi bien que moi - nous refusons de participer au vote. Il doit y avoir ici un débat de fond. Il doit y avoir sur ce sujet un débat de fond !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons essayer de le faire dans la sérénité, si c'est possible.

Monsieur le Maire, je rejoins Jean-Marie CAVADA. Ce vœu tombe à pic parce qu'effectivement la période libérale que nous avons vécue, pour le Maire de Paris a, semble-t-il, créé un certain trouble au sein de ses troupes. Et quand le trouble existe, il faut rassembler. C'est vrai, on l'a vu d'ailleurs avec l'expression de ce vœu et de ceux qui le portent au sein du Conseil de Paris, il y a rassemblement, il y a cohésion de la majorité municipale.

Mais c'est un peu court pour un débat comme celui-là. Surtout quand on veut finalement se substituer, malgré ce que disait Mme BOISTARD, aux parlementaires. Or, les parlementaires, en particulier entre 1997 et 2001, auraient pu se saisir de ce débat et faire en sorte effectivement d'apporter une solution, telle que vous la préconisez. Je rappelle que c'était M. JOSPIN, mentor de Bertrand DELANOË, qui à l'époque était chef du Gouvernement. Il faut bien dire les choses comme elles sont.

Vous le voyez, c'est un débat qui mérite mieux. Qui mérite mieux aussi que ce que vous appelez des "bureaux de vote" et une "votation citoyenne". D'ailleurs, on n'a toujours pas le résultat de cette votation citoyenne ; cela fait une semaine que cela a eu lieu. J'ai vu un bureau de vote : c'était une urne sur des tréteaux à l'entrée d'un marché ! Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais c'est se moquer de la démocratie. Ce n'est pas cela un bureau de vote !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est très clairement dévaluer notre démocratie municipale que de laisser à penser que poser une urne, comme cela à l'entrée d'un marché sans aucune vérification, est un vote, une votation. C'est peut-être effectivement une pétition mais à aucun moment, cela ne peut être un vote sur lequel vous pouvez appuyer ensuite vos propositions et ce vœu.

Pour autant, il y a débat. Je le reconnais bien volontiers. Il faut le dire, il y a débat au sein de notre groupe et c'est un débat animé. Vous avez des membres du groupe qui estiment, et j'en suis encore aujourd'hui, que rien ne vaut le lien entre la citoyenneté et la nationalité. C'est notre position, largement défendue au sein de notre groupe. Mais d'autres aussi, au sein de notre groupe - Mme BOISTARD l'a dit tout à l'heure - certains des membres de notre groupe pensent que le vote des étrangers peut être un moyen d'intégration, mais à certaines conditions.

Et c'est là où je trouve encore une fois que ce vœu qui tombe bien est particulièrement partisan. Car à l'occasion d'un vote dans l'un des arrondissements de Paris, il a été question d'un certain nombre d'encadrements - je ne parle que de la réciprocity, de la durée de présence sur le territoire parisien - pour accéder. Et bien évidemment, rien n'apparaît dans votre vœu.

Nous le voyons bien, c'est un vote partisan, purement politicien, tout cela pour renforcer la position du Maire de Paris, qui ne pense aujourd'hui qu'à une chose, devenir Premier Secrétaire du parti socialiste.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je comprends que cela vous fasse mal. Car finalement...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le débat est assez compliqué, laissez Jean-François LAMOUR terminer. Et on passera au suivant.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous avez raison, Monsieur. D'ailleurs, nous aurions aimé sur un sujet aussi impor-

tant que cela que le Maire de Paris soit présent dans la salle de Conseil. Vous ne trouvez pas ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

D'ailleurs, j'allais y venir. Il est certainement en train de préparer une deuxième étape de sa campagne. Mais c'est dommage qu'il ne soit pas là pour que nous puissions en débattre sur un sujet aussi important que celui-là ?

Pour autant, Monsieur le Maire, et j'en conclus...

Monsieur le Maire, c'est un sujet important. Vous ne pouvez pas nous laisser une minute ou deux pour traiter de ce dossier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Cela fait plus.

M. Jean-François LAMOUR. - Mais essayons de...

Je vous en remercie.

Notre position est que nous continuons le débat. Le débat n'est évidemment pas clos. Vous avez cité le président de République - lui-même s'est exprimé sur le sujet - en évoquant sa position mais aussi le débat qui règne à la fois au sein de notre parti politique mais aussi dans la population française. Et le débat n'est pas clos. Nous continuerons de notre côté le débat. C'est pour cela que, malgré une large majorité des membres du groupe UMP Paris et Apparentés, qui voteront contre ce vœu, nous avons décidé ainsi de laisser la liberté de vote à chacun des membres de notre groupes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE, pour le groupe M.R.C.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je fais l'explication de vote au nom du groupe M.R.C. auquel j'appartiens. Je ne peux donc pas être suspecte de confondre citoyenneté et nationalité, puisque je partage ce point de vue pour les élections nationales.

Maintenant, quand on dit citoyenneté et nationalité, très bien. Simplement je vous rappelle que les ressortissants de la Communauté européenne ont le droit de vote et sont éligibles pour les élections locales.

A ce moment-là, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous avez un citoyen qui travaille, paye ses impôts depuis dix ans ou quinze ans sur le territoire national, il vit dans une ville comme Paris, il a envie de participer au débat citoyen de sa ville, il ne le peut pas, alors que le ressortissant italien, grec, contre lequel je n'ai évidemment strictement rien, présent sur le territoire national depuis très peu, peut s'exprimer. Il y a là deux poids et deux mesures qui me semblent exactement contraires aux lois de la République qui disent "liberté égalité fraternité".

Vous dites que vous continuez le débat. Ecoutez, nous aussi, nous avons eu un débat? Nous avons continué le combat et nous sommes arrivés à cette idée simple, très simple, qu'il ne

peut pas y avoir deux poids et deux mesures, qu'il ne peut pas y avoir des citoyens de première zone et des citoyens de deuxième zone, que les citoyens de première zone seraient les citoyens ressortissants de la Communauté européenne et que les citoyens de deuxième zone seraient tous les autres ! Or, ces citoyens, ils nous font vivre et on vit avec !

Oui, je suis du M.R.C. et je suis très fière d'en être !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laisser parler l'oratrice.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - C'est simplement un choix de société dans lequel nous allons. Est-ce que nous voulons aller dans une société d'exclusion ou une société d'intégration ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Eh bien, moi, je suis pour une société d'intégration et je voterai naturellement, comme je l'ai fait dans le 11^e arrondissement, ce vœu.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LAMOUR, penser que la majorité actuelle a pris position sur le droit de vote pour permettre au Maire de devenir Premier secrétaire du PS, c'est totalement absurde. Cela fait 25 ans que nous nous battons pour que le droit de vote soit accordé aux étrangers, ce n'est pas une position conjoncturelle liée au destin de l'un ou l'autre d'entre nous.

D'autant plus que je vous rappelle, vous avez dit qu'entre 1997 et 2002 il y avait une majorité de gauche, je vous rappelle que Noël MAMERE, alors député "Vert", à l'époque dans la majorité et non dans l'opposition, avait fait voter par l'Assemblée nationale, en 2000, une proposition de loi en faveur du droit de vote des étrangers. Mais, malheureusement, le Sénat, dont vous refusez d'ailleurs toujours de changer les modes de désignation, s'est opposé à ce que cela soit mis à l'ordre du jour.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

Il faut aussi rappeler tout de même un peu les choses !

Puisque vous n'avez pas les informations sur le résultat, je vous informe que plus de 32.000 Parisiens ont participé à la votation citoyenne, dont d'ailleurs près de 5.000 dans le 18^e arrondissement. C'est un chiffre qui d'ailleurs augmente puisque c'est la 4^e votation citoyenne qui a lieu à Paris.

C'est pour cela aussi, Monsieur CAVADA, quand vous dites que ce débat apparaît d'un seul coup, non, il n'apparaît pas d'un seul coup.

Pour nous cela fait très longtemps que l'on parle de ce texte, on en parle depuis au moins 1981 car cela faisait partie

des promesses du Président élu cette année-là.

Il y a eu des débats et des vœux votés dans plusieurs arrondissements, des propositions venant de plusieurs groupes. Simplement, ce texte qui est la synthèse de ces propositions n'arrive pas comme cela et n'a pas été déposé hier pour permettre à qui que ce soit d'avancer sa carrière politique.

Je pense que vraiment le débat devrait être mûr, vous dites que vous continuez à réfléchir, que le débat continue mais pendant ce temps ce sont des millions de nos concitoyens qui sont privés de leur droit d'expression.

Ce n'est pas digne d'une démocratie moderne. En Europe la France est l'un des derniers pays à ne pas accorder le droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales et c'est tout à fait anormal.

Je tiens à saluer le courage des quelques élus U.M.P. qui dans le 18e et ailleurs ont voté cette proposition.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Je suis d'accord sur un point avec le Président LAMOUR. Je crois que ce débat tombe à pic parce qu'il y a quelque chose de profondément ahurissant à être en plein débat sur la réforme constitutionnelle et à ne pas ouvrir ce droit à des millions d'hommes et de femmes, des étrangers qui vivent sur notre territoire et qui devraient pouvoir s'exprimer au moins aux élections locales.

Je le dis comme élu et comme enseignant dans un quartier populaire avec des gamins dont les parents sont là depuis des années et qui constatent qu'à chaque élection ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer sur les projets qui concernent leur Ville.

Je terminerai simplement en disant qu'aujourd'hui, je suis très à l'aise d'être sur les bancs de la gauche et je dois dire que je plains un peu les quelques élus U.M.P. qui s'étaient prononcés favorablement et qui se retrouvent dans un groupe qui manifestement ne va pas s'associer à ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur Jean-Marie CAVADA, avant de donner la parole à Jean-Pierre CAFFET, vous pouvez vous exprimer rapidement parce que normalement votre temps de parole est écoulé.

M. Jean-Marie CAVADA. - Calmez-vous, si le sujet est aussi sérieux que vous le prétendez faites au moins preuve d'un peu de patience.

A titre personnel, je veux préciser que je suis favorable au vote des étrangers dans le cadre défini par l'Union européenne. Point final.

Je le précise à l'intention de ce collègue qui visiblement ignore que je sais à peu près de quoi je parle, ce débat dure depuis 30 ans et c'est la raison pour laquelle je trouve presque offensant que l'on nous glisse en catimini un vœu, pour ceux qui l'ont, sur ce débat qui est extrêmement important.

C'est cette mandature qui doit en débattre et je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai assez bref car je partage grandement ce qui a été dit par les autres Présidents de groupe de la majorité municipale.

Je souhaite simplement rajouter qu'il s'agit d'un sujet particulièrement sérieux. Il touche à la République, à la démocratie, et à l'association à la vie de la République de millions d'hommes et de femmes qui travaillent dans ce pays et y paient des impôts.

Je remarque que ce vœu mentionne bien que la France est en retard sur ce sujet et que non seulement dans un certain nombre d'autres pays européens les étrangers ont le droit de vote mais qu'y compris ils peuvent y être élus et exercer des fonctions dans des collectivités locales et territoriales.

Nous sommes en retard et - Monsieur CAVADA, ce sujet, vous avez raison de préciser, existe depuis 30 ans - et il est sur la table depuis 30 ans, mais parce que c'est un sujet particulièrement sérieux, qui je le répète touche à la République et à la démocratie, il ne souffre pas la médiocrité dans nos débats et dans les argumentations des uns et des autres.

Je regrette que sur les bancs de l'U.M.P. cette argumentation sur un sujet aussi sérieux se transforme en insinuations et en attaques personnelles.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous le dis et ce n'est pas la première fois, vous permettez que je que m'exprime ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Monsieur DESTREM, un peu de calme. On s'est tous écoutés dans le calme.

Arrêtez, on a entendu les arguments de votre côté, entendez les arguments de M. Jean-Pierre CAFFET.

Laissez parler l'orateur.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Et ce n'est pas la première fois que le Maire de Paris s'exprime sur ce sujet, il l'a fait au cours de la précédente mandature.

Ne dites pas que c'est une découverte aujourd'hui et un coup politicien. Nous sommes en pleine discussion au Parlement sur la réforme de la Constitution, ce sujet est posé et est particulièrement d'actualité et ce depuis 30 ans.

Au nom de quoi le Conseil de Paris s'interdirait de demander au Maire de Paris d'intervenir comme il l'a déjà fait ?

Il n'y a rien de nouveau.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Qu'y a-t-il de politicien là-dedans ?

Quant à la période 1997 - 2001, Monsieur LAMOUR, vous reconnaissez, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Sylvain GAREL, qu'en période de cohabitation sur des sujets institutionnels, le premier Ministre ne fait pas ce qu'il veut, vous en conviendrez.

Pas de mauvaise polémique.

Il n'y a pas de coup politicien de la part de la majorité. Il y a simplement un débat sérieux sur lequel on vous demande de vous prononcer. Je comprends que le Nouveau Centre se réfugie dans la non-participation, probablement parce que les membres ne sont pas d'accord, mais je salue M. LAMOUR, et c'est la seule chose que je salue dans votre intervention, pour la liberté que vous laissez aux membres de votre groupe.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci à tous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

On a vu que M. Yves POZZO-DI-BORGIO ne prenait pas part au vote.

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 31).

2008, DASES 70 - Permis de construire au profit de l'association Charonne pour le relogement de son Centre d'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) boulevard Ney (18e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 70 relatif au permis de construire au profit de l'association Charonne pour le relogement de son Centre d'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) boulevard Ney (18e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 44.

La parole est à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il nous est demandé d'approuver aujourd'hui le projet de délocalisation des structures d'accueil pour toxicomanes de la rue Philippe de GIRARD au 58, boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

La toxicomanie est un enjeu de santé publique, une source de délitement de la vie sociale dans les quartiers, un fléau dramatique.

La prise en charge de la toxicomanie doit être globale et coordonnée.

Si la réponse en terme d'ordre public est essentielle, il s'agit de réprimer sans faille le trafic de drogue et l'économie parallèle, il faut aussi soigner les toxicomanes et se donner les moyens de les soigner, de les aider en travaillant sur les par-

cours individuels et sur des parcours de soins.

Je regrette que l'adjoint compétent sur ce dossier ne soit pas présent pour évoquer ce sujet important.

Force est de constater qu'il y a ceux qui colloquent à l'abri des dorures sur cette question et ceux qui vivent au quotidien cette situation faite d'inhumanité et d'insécurité comme moi, habitant le quartier Chapelle depuis 37 ans.

Daniel VAILLANT comme moi-même nous sommes engagés lors de la campagne municipale pour la délocalisation des structures d'accueil rue Philippe de Girard qui cristallise le mécontentement des habitants depuis 1993.

Leur implantation est inadaptée entre un collège et sept écoles dans une rue étroite en plein coeur du quartier.

Le 22 juin 2006, le conseil de quartier la Chapelle Max Dormoy a rédigé le vœu dans lequel était stipulé initialement, je cite, qu'il conviendrait logiquement de relocaliser les boutiques ailleurs dans le 10e et 18e arrondissement et de veiller à ce que le choix de cette nouvelle localisation soit précédé d'études d'impact sur l'environnement social et urbain et qu'il bénéficie d'un soin particulier en termes d'implantation et d'architecture.

Quid de l'étude d'impact sur l'environnement social et urbain ?

Pourquoi les habitants concernés par l'arrivée de cette nouvelle structure n'ont reçu aucun courrier d'information dans leur boîte à lettres contrairement aux habitants de la rue Philippe de Girard en pleine campagne électorale ?

La concentration des structures dans un même quartier, dans un même arrondissement est une erreur.

Pourquoi toujours demander plus aux mêmes habitants dans les quartiers les plus populaires et, dans le cas présent, dans un secteur vulnérable, marqué déjà par les trafics entre la Porte d'Aubervilliers et la Porte de la Chapelle ?

Pourquoi ne donnez-vous pas la même valeur aux territoires ?

Pourquoi ne donnez-vous pas la même valeur aux habitants ?

Un habitant de la Porte d'Aubervilliers ou de la Porte de la Chapelle a le droit à la même qualité de vie qu'un habitant d'un autre quartier du 18e.

Permettez-moi de livrer à votre sagacité ces paroles d'habitants. J'ai reçu à ce jour près de 200 lettres, de mails d'habitants - ils sont à votre disposition si vous le souhaitez - concernés par cette délocalisation.

Mme COPIN, présidente de l'association Objectif 18, m'écrit : "Madame la conseillère de Paris, nous sommes contre l'implantation du centre d'accueil et d'accompagnement des usagers de drogues Porte de la Chapelle. Malgré ce que certains élus nous disent, le choix de ce site n'est pas judicieux, par la proximité du parking, du stade, de l'école de coiffure, du lycée de mécanique, du trajet des enfants pour se rendre au collège. Nous vous demandons de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que soit revue la délocalisation du centre de la rue Philippe-de-Girard vers un autre lieu, pour que notre quartier ne soit pas à court terme un quartier de structures en tous genres."

Courrier d'un autre habitant du 7 avenue de la Porte d'Aubervilliers : "Je suis contre ce projet qui ne peut qu'aggraver la situation du quartier et des personnes qui veulent en finir avec la drogue, du fait que le quartier soit déjà la source de trafiquants de drogues et de prostitution, et ce, pas loin de la Porte de la Chapelle, juste devant le C.F.A. du 27 boulevard Ney. Mais peut-être que M. VAILLANT ne fréquente pas le quartier ?

"Par ces quelques lignes...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je cite les paroles d'un habitant, ce ne sont pas les miennes ! Et je tiens, comme je vous l'ai dit, les 200 courriers à votre disposition !

"Par ces quelques lignes, je voulais vous exprimer mon non à ce projet et dire à M. VAILLANT que le quartier ne peut accueillir toute la misère et, par la même occasion, lui faire part que nous avons déjà un centre pour sans-abri boulevard Ney. A cela, s'ajoutent la drogue, la prostitution. Il devient difficile de remonter le boulevard sans être inquiet."

Les portes de Paris - M. CAFFET le sait très bien, quand il parlait des "coulisses de notre Capitale" ; j'aimais assez cette expression - méritent un plan d'aménagement ambitieux et en particulier la Porte de la Chapelle.

Ma démarche, Monsieur le Maire, est résolument constructive. Je pense que d'autres pistes sont possibles, comme des partenariats avec l'hôpital. Il existe des pavillons désaffectés à l'hôpital Bichat, avec une ouverture sur la ville. Pourquoi ne pas y implanter cette structure pour toxicomanes ?

Merci de votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame DECORTE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Madame DECORTE, tout d'abord, je me réjouis que vous souteniez la politique de réduction des risques, quand on sait qu'elle sauve des vies et je vous invite à garder toute votre ardeur et à convaincre vos collègues de votre groupe pour qu'ils permettent, par exemple, l'installation de distributeurs récupérateurs de seringues dans d'autres arrondissements. Cela favoriserait, en effet, un meilleur maillage territorial du dispositif que vous appelez de vos vœux et que nous également, nous appelons de nos vœux.

Pour revenir à vos courriers d'habitants, sur ces questions, puisqu'on est plutôt tous d'accord qu'il faut de la prévention, du soin, de l'accompagnement social et de la répression des trafics, il m'apparaît tout d'abord important que vous ne vous engagiez pas à agiter le chiffon rouge comme envoyer un courrier à 4.000 habitants du quartier de la Porte de la Chapelle. Forcément, vous avez reçu des courriers de réponse, mais je pense que nous devrions avoir un front uni sur ces questions.

Au nom de l'Exécutif municipal du 18e et de Jean-Marie LE GUEN, je tiens à vous faire part, en tout cas pour notre part, de notre satisfaction de voir aboutir ce projet de relocalisation provisoire d'une structure d'accueil de toxicomanes.

Je me permets de rappeler quelques éléments.

En 1993, cette structure s'est installée sans concertation, donc pas par l'équipe municipale actuelle, dans une rue étroite, à proximité d'établissements scolaires.

Une médiation judiciaire a été engagée par une association d'habitants, qui a abouti, justement, à la recherche de nouveau locaux à échéance des baux.

Alors que même cette structure était inadaptée, la D.A.S.S. du 93 - puisqu'il faut quand même rappeler que la toxicomanie est de la compétence de l'Etat - a fermé deux structures d'accueil aux toxicomanes en 2005, ce qui a engendré plus de présence de toxicomanes dans le 18e arrondissement.

Oui, il faut une politique régionale sur cette question.

C'était le sens des états généraux organisés par Alain LHOSTIS, Bertrand DELANOË et Daniel VAILLANT en 2005 à la mairie du 18e.

Les locaux exigus rendaient impossible le travail en direction des toxicomanes et l'action se poursuivait dans la rue.

Le conseil de quartier a donc émis un vœu en 2006 demandant la relocalisation, vœu voté à l'unanimité par la suite par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Il n'était pas indiqué dans ce vœu qu'il fallait trouver un endroit ailleurs que dans les 10e et 18e arrondissements. Il y a eu un amendement au vœu du conseil de quartier, pour mémoire, Madame DECORTE.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé de voter un projet de délibération autorisant l'association Charonne à déposer un permis de construire pour une installation provisoire au 58, boulevard Ney dans un bâtiment dont la Ville est depuis peu propriétaire et qui sera, par la suite, détruit et réaménagé dans le cadre d'un grand plan d'aménagement.

Bien évidemment, nous installerons très rapidement un comité de suivi de cette installation pour anticiper les nuisances qu'elle pourrait causer à l'environnement. La concertation se fera avec les conseillers de quartier une fois que le permis de construire sera déposé et nous nous engageons à travailler avec les services de police, l'association Charonne et les services de l'Etat qui sont, je le rappelle, compétents dans ce domaine et qui soutiennent cette relocalisation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote, mais extrêmement rapide !

M. Sylvain GAREL. - Très courte.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Myriam EL KHOMRI.

Simplement pour dire à Mme DECORTE que le mois dernier, c'était M. GOASGUEN qui ne voulait pas de SDF dans son arrondissement, maintenant c'est Mme DECORTE qui ne veut pas de toxicomanes ni de structures d'accueil dans le 18e.

Je ne sais pas si l'U.M.P. évolue sur la question du droit de vote des étrangers ; on le voit très timidement : juste quelques personnes qui ne participent pas au vote sur un sujet comme celui-là. Mais en tout cas, sur la gestion de l'exclusion, on voit qu'elle n'évolue vraiment pas du tout.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous avais dit que l'Exécutif avait déposé l'amendement n° 44, que vous avez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 70).

2008, DASES 47 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 5e. - Montant : 950 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DASES 47 relatif à l'attribution d'une subvention de 950 euros à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA, comité du 5e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 44 bis.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera extrêmement court.

C'est juste pour rappeler à notre collègue que cette fédération a organisé récemment, et c'était très intéressant, une exposition au lycée Henri IV pour expliquer la guerre d'Algérie. C'était une très belle exposition présentée à la bibliothèque du lycée Henri IV. Il était convenu que les frais de cette exposition extrêmement intéressante soient compris dans leur subvention.

Je voulais juste rappeler à ma collègue qu'une augmentation de cette subvention à 1.300 euros est nécessaire et je la remercie par avance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - J'espère que l'explication a été objective à Henry IV.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je remercie Mme COHEN-SOLAL d'avoir justement porté cet amendement, puisqu'il s'agissait d'un engagement pris lors de la précédente mandature et qui n'avait pas encore été honoré.

Mme Lyne COHEN-SOLAL permet que cet amendement soit honoré et je l'en remercie.

Bien sûr, c'est un avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 47).

2008, DASCO 56 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2008. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibérations DASCO 56 relatif à la signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2008, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé l'amendement n° 45 et l'Exécutif, le vœu référencé n° 45 bis dans le fascicule.

La parole est M. à Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, c'est un vœu qui vise à ce que la Ville améliore ses prestations en matière de restauration scolaire, lorsqu'elle organise les centres de loisirs d'été, afin qu'au moins un élément du déjeuner, du pique-nique ou du goûter soit issu de l'agriculture biologique.

J'aurais préféré que cela fût un amendement au projet de délibération, mais les caisses des écoles étant des établissements publics locaux autonomes, nous n'avons pas la possibilité de les contraindre juridiquement, hélas, à cette évolution qualitative. C'est donc un vœu ; j'espère qu'il sera entendu.

Cela nous amène à environ 14 % de bio dans les repas servis.

L'objectif affiché par la Ville est de parvenir à 30 % d'ici 2012. Il y a donc encore beaucoup d'efforts à faire en ce domaine. Je ne doute pas que nous y arriverons. Dans le deuxième arrondissement, vous le savez Monsieur le Maire, nous sommes à 50 % de bio dans les restaurants scolaires. Il est donc possible d'atteindre 30 % sur l'ensemble de Paris.

Vous savez que l'agriculture biologique est une agriculture qui respecte l'environnement, car elle exempte d'engrais nitrates les productions agricoles, ce qui conduit à améliorer la qualité des eaux des rivières, qui sont polluées à 70 % et de plus, cela est meilleur pour la santé.

Néanmoins, aujourd'hui, s'ajoute un élément qu'il faut prendre en compte : les prix des engrais nitrés sont indexés sur le prix du pétrole et les intrants chimiques dans l'agriculture renchérissent considérablement le prix des aliments. Donc, l'agriculture biologique a la chance de pouvoir être plus intéressante d'un point de vue concurrentiel dans les années qui viennent par rapport à une agriculture chimique. Je crois que l'on aurait tort de s'en priver, aussi bien au niveau économique qu'écologique.

Merci pour votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je voudrais remercier mon collègue Jacques BOUTAULT d'avoir déposé cet amendement, d'avoir compris les difficultés juridiques dans lesquelles nous étions et d'avoir accepté que l'Exécutif y substitue un vœu.

Je n'ai pas-grand-chose à ajouter, je partage l'argumentation.

De toute manière, nous devons aller vers les 30 % de bio, tel que cela est inscrit dans le contrat de mandature. En ce qui concerne l'objet du projet de délibération, je précise d'abord que ce vœu a une utilité, parce que je vais l'adresser à tous les présidents des caisses des écoles que sont les maires d'arrondissements, mais aussi à tous les directeurs des caisses des écoles, car même si nous n'avons pas la possibilité de leur imposer, nous sommes quand même les acheteurs. Nous pouvons donc, par un dialogue serein, leur faire comprendre quelle est la volonté de la représentation parisienne, qui rejoint d'ailleurs la volonté des parents et des usagers.

Je vous propose, Monsieur BOUTAULT, d'essayer d'ici septembre, parce qu'il faut du temps, de vous faire un bilan de ce qu'aura été la distribution de ces goûters et repas dans le cadre de la campagne d'été des centres de loisirs. Je demanderai à l'administration de la D.A.S.C.O. de faire un bilan pour avoir le suivi de l'exécution de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

En réponse à l'amendement n° 45 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu n° 45 bis. Maintenez-vous le vœu n° 45 ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 32).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 56).

2008, DPA 110 - Modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration partielle et de construction d'un bâtiment d'extension du groupe scolaire 9-11, rue de la Plaine et 12 rue des Grands Champs (20e) et demandes de permis de démolir et de construire.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen du projet de délibération DPA 110 relatif aux modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration partielle des constructions d'un bâtiment d'extension du groupe scolaire 9-11 rue de la plaine et 12 rue des Grands Champs (20e) et demandes de permis de démolir et de construire.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Eh oui ! Encore !

Tant qu'il y aura des projets de délibération qui ne prennent pas en compte...

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - ... encore et toujours...

M. Yves CONTASSOT. - ... le Plan climat. Pourquoi aucun critère environnemental n'a été retenu dans les critères de choix de cette équipe et pourquoi n'y en avait-il manifestement pas dans le concours ?

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Monsieur CHERKI, vous répondez ?

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Grâce à mon collègue Yves CONTASSOT, je vais devenir expert dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience pour l'application du Plan climat... Je vous fais la même réponse qu'hier, Monsieur CONTASSOT : je vous propose de vous rapprocher de M. Denis BAUPIN, adjoint en charge de la mise en œuvre du Plan climat, pour qu'il nous aide à décliner dans les faits le remarquable document et travail que la précédente mandature avait accompli avec Mme Anne HIDALGO et vous-même, car je comprends que vous vouliez défendre la paternité du travail auquel vous avez grandement contribué.

De ce point de vue, l'adjoint chargé de la mise en œuvre du Plan climat aide, non seulement la D.P.A. ou la D.A.S.C.O., mais l'ensemble des administrations à devenir des promoteurs et des exécuteurs de ce document qui nous engage tous.

Hier, je me suis engagé à écrire 200 fois : "je respecte le Plan climat", je vous propose de l'écrire 400 fois pour le prochain Conseil de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Voulez-vous la parole, Monsieur CONTASSOT ? Une minute.

M. Yves CONTASSOT. - La méthode consistant à renvoyer sur d'autres adjoints la responsabilité de la direction me semble curieuse. Il me semble que cela est un peu facile.

Le Secrétariat Général est chargé de piloter l'ensemble des directions, de vérifier que les décisions prises par le Conseil de Paris sont mises en œuvre.

Si maintenant il s'agit de dire que l'ensemble des directions va dépendre d'un seul adjoint et que chacun est déchargé de cette responsabilité, cela est une curieuse manière de travailler.

M. Pascal CHERKI, adjoint, rapporteur. - Mais non.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Madame la Secrétaire générale est présente, elle a noté, nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 110).

2008, DPA 131 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle et d'extension du groupe scolaire 8/10, rue Lamoricière (12e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et demandes de permis de démolir et de construire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPA 131, relatif à l'approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle et d'extension du groupe scolaire 8/10, rue Lamoricière (12e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et demandes de permis de démolir et de construire.

Monsieur CONTASSOT, vous voulez reprendre la parole sur ce point ?

M. Yves CONTASSOT. - Oui, on a là une sacrée différence.

Il est dit que le jury a retenu une équipe en disant qu'il y avait une recommandation qui était de prendre en compte dans l'étude du projet les objectifs du Plan climat : je m'en félicite évidemment. Une fois que l'on a choisi une équipe, comment peut-on modifier le projet de l'équipe pour changer la nature du projet ?

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - En l'occurrence, M. CONTASSOT constate qu'il n'y a pas un complot dans la Ville pour ne pas appliquer le Plan climat. Nous avons déjà réussi à l'appliquer très partiellement et je prends cela comme un signe encourageant. Je lui redis : c'est une culture qui doit se diffuser dans les services et parmi les élus. Je reconnais que je ne me lève ni ne me couche pour lire le Plan climat.

Ces interventions sont judicieuses et utiles : elles vont progressivement nous aider, dans le cadre de la mandature, à nous imprégner de cette nouvelle culture.

Lorsque je serai bien imprégné de cette nouvelle culture, mon cher Yves CONTASSOT, j'amènerai une réponse précise à votre question précise.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Merci, Monsieur Pascal CHERKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 131).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place par le Maire de Paris d'un service minimum d'accueil à l'école les jours de grève.

M. Pierre SCHAPIRA adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place par le Maire de Paris d'un service minimum d'accueil à l'école les jours de grève.

La parole est au Président M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est également un sujet d'actualité.

Monsieur le Maire, je crois que l'on doit ce droit d'accueil aux familles parisiennes. On sait que de plus en plus, le couple travaille pour pouvoir demeurer à Paris. Ces familles, et je ne parle même pas des familles monoparentales, se retrouvent dans une situation inextricable quand, le jour d'une grève, elles sont devant la porte de l'école sans véritablement savoir si elles doivent repartir avec leurs enfants ou pas. Ce sont des choses inacceptables et Xavier DARCOS, le Président de la République et le Gouvernement en ont totalement pris conscience en proposant dans un premier temps un service minimum d'accueil, qui n'est pas la remise en cause du droit de grève, Monsieur CHERKI, ce n'est pas cela, mais qui est la simple capacité de permettre à des parents confrontés à ce jour de grève d'aller travailler pendant que leur enfant est gardé. Je dis bien gardé, les cours ne sont pas maintenus : c'est simplement une capacité à garder les enfants pendant ces jours de grève.

Effectivement on a des problèmes de responsabilité : il s'agit d'un sujet technique. Néanmoins, je rappellerai que plus de 2000 communes, dont un tiers de plus de 100.000 habitants, ont mis en place ce dispositif lors des deux derniers jours de grève et cela fonctionne.

Aujourd'hui, nous sommes effectivement dans une phase où un projet de loi va être présenté en Conseil des Ministres puis débattu avant l'été à l'Assemblée et au Sénat. Mais nous demandons, le groupe UMPPA, que dès maintenant, nous réfléchissions à la mise en place de ce dispositif, que nous prenions les devants, que nous soyons en capacité, je le pense, dès la rentrée prochaine, de mettre en place ce dispositif d'accueil. Nous le devons bien aux familles parisiennes. Il y va encore une fois de leur capacité à vivre correctement à Paris et à ne pas être confrontées en permanence à cette problématique, encore une fois, de gérer dans l'urgence une situation qui est inacceptable pour elles.

Voilà, Monsieur le Maire, la teneur de notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Tout d'abord, à titre d'inter-

vention liminaire, je regrette que les huit maires d'arrondissements de l'opposition ne soient pas présents aujourd'hui en séance. On ne peut pas écrire au Maire de Paris en disant que c'est quelque chose de très important, expliquer que les familles attendent cela et, le jour de la séance, vous déposez un vœu et il manque trois d'entre vous, dont deux d'arrondissements très peuplés, le 16e et le 17e arrondissements.

Ce n'est pas le cœur de l'argumentation, mais je souhaitais quand même le faire remarquer par rapport à la manière dont vous vous faites le porte-parole, soi-disant, des usagers que vous êtes censés représenter...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Professeur, s'il vous plaît, un peu de calme.

Monsieur CHERKI, reprenez...

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Ce n'est pas le cœur du problème qui est évoqué.

Tout d'abord, Monsieur LAMOUR, bien évidemment, et nous le maintenons... mais je vais vous répondre en vous expliquant pourquoi, la démarche du Gouvernement est inapplicable.

Sur le fond, bien évidemment, c'est une remise en cause du droit de grève.

M. Jean-François LAMOUR. - Mais non ! Pas du tout.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - La grève, c'est un rapport de force. A partir du moment où vous créez un rapport de force, vous faites grève pour amener l'autre partie à la table des négociations.

C'est de plus en plus difficile et un Gouvernement qui dit que, de toute manière, quelle que soit l'ampleur de la grève, il ne bougera pas... La grève est un rapport de force et, bien évidemment, elle a des conséquences.

A partir du moment où vous restreignez l'exercice du droit de grève, directement ou indirectement, vous affaiblissez la capacité des salariés à s'organiser et à créer un rapport de force pour contraindre leur employeur à aller à la table des négociations.

Il faut l'assumer, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est une vision dépassée du dialogue social !

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Je ne comprends pas que vous ne l'assumiez pas parce que dans la culture traditionnelle de la droite, pas gaulliste, mais libérale, vous êtes des adversaires du droit de grève. Il n'y a pas de honte à l'assumer.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Sur le fond technique du dossier, il y a eu seulement six jours de grève, cette année. Je ne pense pas que le problème principal soit le nombre de grèves à répétition dans l'Education nationale. Je pense que le problème principal, c'est le contenu de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale. Et on en reparlera à l'occasion de la rentrée scolaire...

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste,

radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

On en parlera à l'occasion de la rentrée.

Après, la démarche du Gouvernement manque de cohérence et de courage, Monsieur LAMOUR. Que propose le Gouvernement ? Le Gouvernement propose de demander aux communes de mettre en place un service de substitution. Le jour où il y a grève et donc incapacité de faire fonctionner le service public national d'éducation, on demande aux communes de substituer un service communal d'accueil.

C'est comme si, Monsieur LAMOUR, le jour des grèves de transport, le Gouvernement avait dit : "Voilà, on ne peut pas mettre en place un service minimum de transport, donc on va demander aux communes de se rendre sur les quais de gare et d'offrir café et croissants aux voyageurs en les accueillant".

Ce n'est pas sérieux, Monsieur LAMOUR. On ne peut pas remplacer un service public par un autre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je terminerai en disant, Monsieur LAMOUR, ce qu'est le dispositif que veut mettre en place le Gouvernement : dans l'exercice de ce service minimum de substitution, on va créer un droit opposable. C'est quoi un droit opposable pour les administrés, Monsieur LAMOUR ?

C'est pouvoir se retourner juridiquement devant la commune défaillante en lui disant : "Vous n'avez pas mis en place le service minimum d'accueil, donc vous avez le droit de m'attaquer au tribunal administratif et de toucher une indemnité compensatrice".

Je voudrais attirer votre attention sur ce point, Monsieur LAMOUR. Le jour où ce droit opposable existera, que vont faire les communes quand il y aura grève des enseignants et qu'il y aura aussi, souvent, préavis de grève dans la fonction publique territoriale ? Car, souvent, les grèves sont jointes. Pas toujours.

Nous serions donc, Monsieur LAMOUR, obligés, pour assurer l'effectivité du droit opposable... En effet, il ne suffit pas de créer un droit opposable au logement, à la crèche, etc., il faut, derrière, en assurer l'effectivité. Sinon, comme disait Eugène Pottier, ce droit est un mot creux.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pour assurer l'effectivité du droit opposable, nous serions conduits éventuellement à prendre un ordre de réquisition de nos fonctionnaires. Nous serions amenés à prendre un ordre de réquisition de nos fonctionnaires communaux pour assurer la mise en œuvre d'un service de substitution communal à l'exécution défaillante d'un service public national parce que le Gouvernement n'aura même pas fait la réquisition de ses propres fonctionnaires.

Il manque de courage, Monsieur LAMOUR !

Si le Gouvernement...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Veuillez conclure, Monsieur CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Si le Gouvernement pense

que c'est si important que cela la continuité du service public dans l'Education Nationale, qu'il organise la réquisition de ses propres fonctionnaires et qu'il laisse les communes fonctionner traditionnellement et librement, comme elles le font d'habitude.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - J'ai compris que vous vous opposiez au vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DJS 70 - Subventions à 3 associations du 9e arrondissement. - Montant total : 34.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 70 relatif à l'attribution de subventions de 34.000 euros à 3 associations du 9e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 47.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Certainement que le sport va faire redescendre un peu l'énervement de cette Assemblée.

C'est un amendement technique qui rétablit une petite erreur.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 47 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 47 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DJS 70).

2008, DJS 319 - Lancement d'un marché selon la procédure de l'appel d'offres pour assurer la gestion technique globale du Stade Charlety (13e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 319 relatif au lance-

ment d'un marché selon la procédure de l'appel d'offres pour assurer la gestion technique globale du stade Charlety (13e).

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, après les bibliothèques, les écoles, cela va être le tour du sport.

Sur ce projet de délibération, j'ai eu beau regarder très en détail les documents techniques, à part une incitation, et strictement financière, à une réduction de la consommation des fluides, rien n'est prévu en matière d'utilisation ou d'interdiction des phyto-toxiques et d'un certain nombre d'autres produits pour l'entretien et la maintenance du stade Charlety.

Je regrette très sincèrement qu'encore une fois tout ce qui a été décidé dans ce Conseil de Paris ne soit pas mis en œuvre. Je sais bien que ce dossier est ancien et que ce n'est pas de la responsabilité de l'actuel adjoint, mais il y a un vrai problème sur le fait que les directions semblent oublier les décisions que nous prenons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je veux bien répondre à M. Yves CONTASSOT.

Comme il le sait, je suis très attaché au Plan climat ; j'y ai largement participé, dès la première mandature et, donc, j'ai vraiment recherché toutes les explications à pouvoir éventuellement lui donner.

Je veux dire tout de suite que je ne partage pas forcément votre sentiment et je pense que les directions sont aussi très attachées à mettre en œuvre le Plan climat, notamment parce que, dès la reprise du stade en gestion directe, en mars 2006, la société attributaire du marché de gestion technique du stade était titulaire de la norme I.S.O. 14.001.

De fait, des efforts ont été entrepris dans divers domaines pour utiliser des produits respectueux de l'environnement, notamment les produits d'entretien, et pour réduire la consommation d'énergie.

Je citerai quelques exemples. Depuis la reprise en régie directe, le prestataire multi-technique de la Ville de Paris a entrepris le remplacement de l'ensemble des ampoules incandescentes de l'équipement par des ampoules à basse consommation. Aujourd'hui, 70 % des ampoules du stade ont été changées.

Les produits d'entretien utilisés par les sociétés de nettoyage et de jardinage sont biodégradables et non polluants. Une politique de tri sélectif a été également mise en place. Et la gestion technique centralisée de l'éclairage du terrain d'honneur permet la gestion à distance des quatre mâts d'éclairage du terrain d'honneur, afin de les programmer et de les moduler en direct, selon l'heure, le temps et l'importance de la manifestation.

Par exemple, un entraînement d'athlétisme nécessite seulement l'utilisation de deux mâts réglés à 10 % de leur capacité.

Le renouvellement du marché doit être l'occasion de poursuivre les objectifs de développement durable et notamment ceux qui sont inscrits dans le Plan climat.

Sans citer explicitement les objectifs du Plan climat, le nouveau marché veillera à y répondre à travers deux axes. Premièrement, la diminution des consommations d'énergie. Le

marché prévoit une clause d'engagement du prestataire à diminuer, de manière continue, les consommations d'énergie du stade. Pour l'inciter à le faire, il est prévu une prime d'intéressement égale à 50 % du montant des économies d'énergie réalisées.

Deuxièmement, le contrôle continu d'indicateurs liés au développement durable. Je ne développe pas, mais il s'agit des consommations de papier, du pourcentage de produits recyclés et encore beaucoup d'autres éléments. Et pour ne pas développer, je suis prêt, cher ami, à essayer de voir avec vous ce qu'on peut encore mettre en œuvre pour se rapprocher le plus possible du Plan climat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 319.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DJS 319).

2008, DPA 132 - Principe de l'opération, marché de maîtrise d'œuvre et demandes de permis de démolir et de construire relatifs aux travaux de construction d'un gymnase, 11, square Alban Satragne (10e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DPA 132 relatif au principe de l'opération marché de maîtrise d'œuvre et de demande de permis de démolir et de construire relatifs aux travaux de construction d'un gymnase, 11 square Alban Satragne dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - C'est une question simple dans la mesure où dans le projet de délibération, il n'y a rien sur les exigences du Plan climat. Je ne doute que cela a été pris en charge. Je voudrais savoir quelles sont les exigences qui ont été prises en considération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci de votre rapidité.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ qui fera la réponse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - C'est un peu plus compliqué que par rapport au stade Charléty. Je me suis enquis de savoir quelles étaient les possibilités, là encore, d'améliorer pour aller vers le Plan climat. L'objectif évidemment des performances énergétiques est d'atteindre les 50 kilowatts heure par mètre carré. On en est là mais j'aurai plus de renseignements et je vous les communiquerai.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 132).

Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction du stade de Ligue rue Paul Meurice (20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du voeu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à reconstruction du stade de Ligue, rue Paul-Meurice, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Le stade de Ligue, situé rue Paul-Meurice dans le 20e arrondissement, appartient à la ligue de Paris Tennis. Cet équipement doté de trois courts couverts et de trois courts extérieurs a été construit dans les années 80 pour permettre aux clubs de tennis de l'est parisien de bénéficier d'un complexe de qualité pour enseigner et pratiquer le tennis. Aujourd'hui, près de 15 clubs et de 3.000 adhérents foulent chaque semaine les terrains de cet équipement sportif.

La Ville de Paris, dans le cadre du réaménagement de la Porte des Lilas a confié à la S.E.M.A.V.I.P. un projet important, celui de construire en lieu et place du stade de Ligue la cuisine centrale des écoles du 20e arrondissement. Dans ce projet, le stade de Ligue doit être reconstruit et agrandi 300 mètres plus loin.

Les élus de la majorité se sont engagés en 2006 sur un certain nombre d'éléments pour cadrer le projet et permettre ainsi aux 15 clubs de tennis utilisateurs et à la ligue de Paris Tennis de s'organiser. Les clubs ne devaient pas perdre l'usage de leur équipement, puisque la nouvelle infrastructure devait être livrée au moment où l'actuelle serait détruite.

Cependant, début mai 2008, les présidents des clubs ont appris que l'actuel équipement pourrait leur être repris dès cet été, avec une livraison prévisionnelle du nouvel équipement en septembre 2009 au plus tôt. Cette situation est dramatique car les clubs ont déjà planifié leur prochaine saison, incluant les infrastructures du stade de Ligue : 546 heures hebdomadaires seraient perdues, 25 emplois sont menacés et près de 3.000 adhérents se retrouveraient sans terrain dès la rentrée prochaine.

Les clubs, les adhérents et la ligue de Paris Tennis, sont partenaires du projet initial mais se retrouvent aujourd'hui dans une situation extrêmement complexe. La saison 2007-2008 s'achève. Les recrutements pour la saison 2008-2009 sont entamés et cette modification de stratégie vient anéantir les efforts du mouvement sportif du tennis des 19e et 20e arrondissements pour proposer un accompagnement de qualité. Pire, des professeurs de tennis pourraient perdre leur emploi, faute de moyens pour enseigner.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe U.M.P. émettent le voeu que les engagements initiaux prévus pour ce projet puissent être tenus à la fois par la Ville de Paris et la S.E.M.A.V.I.P., présidée par Roger MADEC, sénateur et maire du 19e, afin de préserver la pratique du tennis dans l'est parisien et l'emploi dans un quartier en difficulté, qui a besoin du soutien et de la mobilisation de l'ensemble des élus de la capitale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Madame, vous devez le savoir, je suis très attaché à la pratique sportive et à la pratique du tennis dans l'est parisien, notamment, comme vous le dites, dans un quartier particulièrement en difficulté.

C'est bien pourquoi nous avons confié à la S.E.M.A.V.I.P. la reconstruction du stade de la Ligue de Paris Tennis et des courts de tennis des clubs Lutèce, compte tenu du chantier de construction de la cuisine centrale du 20e arrondissement.

Les travaux de ce nouvel équipement dédié au tennis ont débuté en octobre 2007, mais il est vrai qu'ils connaissent aujourd'hui un retard lié à la complexité technique de la charpente en bois du bâtiment. C'est une conception tout à fait innovante et qui a nécessité l'obtention d'un avis spécifique. De ce fait, la livraison du bâtiment n'est envisagée qu'en mars 2009 et non en septembre 2009, comme vous le dites.

Entre mars 2009 et aujourd'hui, que va-t-il se passer ? Et plus précisément, quand débiteront les travaux de la cuisine centrale ? Ce sujet est très important pour la ligue de Paris Tennis et les 15 clubs de tennis utilisateurs. Le planning des travaux de construction de la cuisine centrale doit être réactualisé, d'après les dernières informations de la D.P.A., Direction du Patrimoine et de l'Architecture. Franchement, je n'ai pas aujourd'hui les dates précises à vous donner.

Je ne veux pas anticiper le calendrier, celui-ci n'étant pas encore connu avec précision. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'en tout état de cause les travaux ne démarreront que lorsque le calendrier sera certain, de manière à ne pas priver prématurément les clubs de l'équipement de tennis. J'insisterai, aussi bien auprès de la D.J.S. que de la S.E.M.A.V.I.P. pour que les travaux concordent avec la fin de saison sportive.

Par ailleurs, sachez chers collègues, que la D.J.S. étudie d'ores et déjà, et a déjà assez étudié, en lien avec les arrondissements de l'est parisien, et donc avec le 19e et le 20e arrondissements et la ligue de Paris Tennis, le relogement des clubs concernés dans des structures voisines. Je l'ai moi-même signifié à M. Hugues CAVALLIN et à d'autres présidents de clubs, comme M. RAVIOT et M. LUCAS, lors d'une récente rencontre.

Tout sera donc fait pour que la période critique, qui devrait être la plus courte possible entre le déménagement du site actuel et la livraison du nouvel équipement, ne pénalise pas les clubs de tennis et leurs adhérents. Je vous demande de ne pas faire de catastrophisme, comme vous l'avez fait, Madame, et de tenir compte des éléments que je viens de vous donner.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Il y a avis favorable ; il était d'accord. Il disait la même chose que moi !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture de deux terrains de tennis au stade Suzanne Lenglen, 2, rue Louis Armand (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la couverture de deux terrains de tennis au stade Suzanne Lenglen, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant de parler de ce vœu, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par ma collègue, parce que je pense que l'avis du Maire adjoint était favorable.

Si nous pouvions en tenir compte également pour le prochain vœu dans les votes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il s'expliquera après.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Il faut finir un sujet avant d'en commencer un autre, c'est aussi cela la démocratie !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Allez-y.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu souhaite attirer l'attention sur les courts de tennis qui sont sur le stade Suzanne Lenglen. Le stade Suzanne Lenglen ne détient que deux terrains de tennis couverts sur quatorze courts.

Pour cause d'une tempête récente, la couverture de deux terrains a dû être démontée pour des raisons de sécurité, et le 15e arrondissement n'a pas été doté de budget d'investissement nécessaire en ce sens depuis de nombreuses années.

Je souhaite attirer votre attention sur l'importance pour les habitants du 15e arrondissement de cet espace sportif qui, je le crois, mérite toute l'attention des élus parisiens hors 15e même si les élus de la majorité du 15e sont très attachés à cet espace.

C'est la raison pour laquelle ce vœu demande de bien vouloir réexaminer cette couverture de terrain de tennis dès la prochaine rentrée scolaire.

Merci, j'attends l'avis du maire adjoint avec impatience et ne suis pas inquiet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne vous inquiétez pas vous l'aurez.

Après ces applaudissements nourris, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Madame, j'aurais dû vous dire évidemment que je vous demandais de retirer votre vœu puisque nous étions en train de travailler et de régler les problèmes que vous soulevez, je vous prie de m'en excuser.

En ce qui concerne le 15^e arrondissement, la tempête n'est pas récente, elle date de 1999. Elle a affaibli considérablement les structures qui ont dû être retirées.

La demande de couverture de ces deux courts de tennis a été faite lors d'une réunion de préparation du budget de 2009, le mardi 15 avril 2008 à la mairie du 15^e arrondissement.

Admettez que c'est relativement court depuis le 15 avril 2008.

La Direction de la Jeunesse et des Sports a lancé des études de faisabilité afin d'en déterminer le coût et de permettre de lancer les marchés de maîtrise d'oeuvre.

Il est donc aujourd'hui prématuré d'envisager les inscriptions budgétaires pour 2009. Cette demande sera étudiée dans le cadre du budget 2010. C'est pourquoi là encore je vous demande de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire j'appellerai à voter contre.

Vous pouvez être sûr que cette proposition de budget se fera dans le cadre du budget 2010.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur Jean VUILLERMOZ.

Je mets aux voix le vœu n° 49...

Pardon, vous le retirez ou non ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Compte tenu ce qui vient d'être dit je renouvelle toute l'attention des élus du 15^e sur cette question et dans la perspective des prochaines inscriptions budgétaires je retire le vœu et je prends acte de ce qui a été dit.

Je vous donne rendez vous pour le prochain exercice.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci pour cette reprise de volée.

2008, DPA 126 - Approbation de l'attribution à "Jourda Architectes Paris" du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public dans la ZAC Pajol (18e) et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de l'opération susvisée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DPA 126 relatif à l'approbation de l'attribution à "Jourda Architectes Paris" du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation de la halle Pajol et la création d'un jardin public dans la Z.A.C. Pajol dans le 18^e et autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de cette opération.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Je voudrais me féliciter du choix qui a été fait de confier à Hélène JOURDA cette rénovation réhabilitation, si j'ose dire, de cette halle parce que pour avoir pu vérifier de très près ce qui est proposé, je crois que l'on fait bien mieux que le Plan Climat en termes d'efficacité énergétique et de conception.

C'est vraiment une recherche extrêmement intéressante qui a été faite par Mme JOURDA sur ce dossier.

Je souhaite véritablement que ce soit d'une certaine manière une référence pour d'autres projets d'une telle ampleur. Je me souviens de la déclaration de Mme Anne HIDALGO disant qu'il ne fallait pas se contenter d'opérations expérimentales mais qu'il fallait que sur l'ensemble de Paris on soit en capacité de faire des choses tout à fait exemplaires, notamment quand elle est allée signer la charte d'Aalborg à Séville, elle avait constaté que dans beaucoup d'autres villes on ne faisait que quelques opérations exemplaires.

Je souhaite que cela devienne la référence et que l'ensemble des directions de la Ville puisse étudier le projet pour voir comment on est arrivé à ce niveau d'efficacité dans tous les domaines.

Je l'ai évoqué tout à l'heure sur un certain nombre de sujets. Si on avait pris l'exemple sur la Z.A.C. Pajol, sur l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de gymnases, de cantines scolaires, de bâtiments, nous aurions aujourd'hui des projets tout à fait pilotes qui feraient de Paris une référence.

C'est ce que je souhaite.

Je constate qu'il y a eu un certain nombre d'amendements au départ sur le projet à l'initiative d'élus "Verts" du 18^e. Je m'en félicite car aujourd'hui le résultat est ce que l'on peut faire de mieux.

Je pense que de beaucoup de pays et de beaucoup de villes on viendra voir la Z.A.C. Pajol une fois terminée.

Bravo, et faisons en sorte que cela devienne contagieux pour tout Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Après les encouragements de M. Yves CONTASSOT, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Je ne peux que remercier Yves CONTASSOT avec qui j'avais eu le plaisir de conduire le Plan Climat.

C'est vrai que ce projet est exemplaire. On va au-delà du Plan Climat avec des bâtiments à énergie positive parce que la production d'électricité qui sera faite par les panneaux photovoltaïques sur le toit permettra, même si elle ne va pas alimenter directement les équipements, de repartir dans le réseau d'énergie utilisé pour l'ensemble.

C'est quelque chose de très positif. Je pense qu'effectivement le savoir-faire dont les services, la S.E.M.A.V.I.P. et l'architecte Mme JOURDA ont fait preuve dans cette opération sur les questions environnementales, montre qu'effectivement il ne s'agit pas d'une contrainte mais bien d'une ambition.

Nous sommes bien dans l'ambition environnementale et on compte bien d'autres particularités car nous parlons de réhabilitation d'une halle, avec un jardin couvert et des équipements publics dans un quartier populaire. C'est aussi quelque chose de très important, parce que, M. Yves CONTASSOT fait bien de le souligner, les expériences vues dans d'autres villes, je pense notamment au nord de l'Europe mais aussi parfois au sud, montrent que c'est rarement dans des quartiers populaires que ce genre d'initiatives et d'ambitions environnementales sont proposées.

J'espère que nous tirerons profit pour Batignolles,

Boucicaud et toutes les autres Z.A.C. de ce que nous avons su faire ici.

C'est un très beau projet sur le plan environnemental mais aussi sur le plan architectural.

Je vous invite à en prendre en connaissance et vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 126).

2008, DU 1 - Approbation du principe de passation d'un marché à bons de commande de prestations intellectuelles d'études de prospective et d'analyse urbaines.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DU 1 relatif à l'approbation du principe de passation d'un marché à bons de commande de prestations intellectuelles d'études de prospective et d'analyse urbaines.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - C'est une demande de compréhension.

En examinant de près ce projet de délibération, je n'ai pas très bien compris pourquoi l'A.P.U.R. qui traditionnellement fait ce type d'étude n'était plus si j'ose dire, le fer de lance pour vraiment mettre à disposition toutes ces études.

Confier cela à d'autres sociétés, sans doute privées, me paraît être une rupture relativement importante par rapport à ce qui était fait jusqu'à présent en matière d'études, au moment où l'on a demandé et décidé que la base de données urbaine de l'A.P.U.R. deviendrait progressivement publique, ces études ne seront pas publiques par définition.

Elles resteront entre les mains des directions qui les auront commanditées. Cela me semble être un recul en matière de transparence, en matière de capacité à avoir ces informations, et je ne vois pas pourquoi on ne donne pas ces 600.000 euros supplémentaires à l'A.P.U.R. qui en ferait un très bon usage sans doute et qui permettraient de répondre à la demande.

Evidemment que la réactivité aujourd'hui de l'A.P.U.R. ne peut pas être celle de sociétés privées parce qu'ils manquent de moyens. Avec 600.000 euros je ne doute pas qu'ils auront la même réactivité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - L'A.P.U.R. a un programme de travail annuel, la difficulté existe lorsque des demandes, elles sont fréquentes, surviennent au milieu de ce programme annuel d'activité. L'A.P.U.R. a alors des difficultés à répondre.

C'est bien sûr en accord avec elle et afin de couvrir les

demandes et les besoins conjoncturels qui parfois sont inopinés, spécifiques à la Direction de l'Urbanisme, comme à l'ensemble des Directions de la Ville, qui sont amenées à commander à divers prestataires des études ponctuelles dans le domaine de l'urbanisme, de la construction, du logement, des transports et du développement économique. Il s'agit d'études d'un montant inférieur à 50.000 euros, qui doivent être réalisées dans un délai inférieur à trois mois, qui nécessitent l'engagement de procédures de mise en concurrence et qui peuvent retarder de fait l'activité municipale ou lui faire perdre de sa réactivité et de son efficacité.

Sur ce type d'étude, il ne s'agit absolument pas de déposer l'A.P.U.R. du rôle très important qui est le sien. Elle continue, dans le cadre de son programme de travail, à fournir vraiment de l'intelligence, de la prospective à la Ville de Paris et nous sommes très fiers d'un outil comme celui-là, mais il y a un besoin, parfois, d'études ponctuelles, rapides, sur lesquelles on ne peut pas désorganiser l'ensemble de l'A.P.U.R.

Cela vise cela.

Je vous donne des exemples d'études diverses et variées. Il y a eu, par exemple, l'analyse du commerce dans un quartier donné, une étude sur le télétravail à Paris, sur les potentialités de végétalisation des toitures. Ce sont des études ponctuelles et en rien le programme de l'A.P.U.R. n'est affecté par cela. Au contraire, je pense que cela libère même l'A.P.U.R. pour pouvoir être pleinement sur son programme annuel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 1).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 122, rue des Poissonniers dans le 18e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au 122, rue des Poissonniers, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. le Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, au 122, rue des Poissonniers, la Ville a un très beau projet, très ambitieux pour un quartier qui a, effectivement, bien besoin d'une requalification urbaine, le quartier Amiraux-Simplon. Mais, sur ces terrains, existent deux pavillons qui datent du début du XXe siècle et qui sont des témoignages du patrimoine industriel de notre ville. Ces deux pavillons, dont l'un est en pierres meulières et dont la Commission du Vieux Paris a demandé la protection, risquent d'être démolis dans les semaines qui viennent pour permettre à ce projet d'aboutir.

Nous avons été alertés, voici à peu près un mois, par des habitants de ce quartier, par des membres de ce conseil de quartier, pour nous informer du fait qu'il y avait une mobilisation pour sauvegarder ces deux pavillons, dans un quartier où ce

type d'habitation est très rare puisque c'est un secteur où dominent les immeubles dont l'architecture de plusieurs d'entre eux n'est pas vraiment convaincante, pour être gentil !

Nous souhaiterions que la Ville étudie la possibilité de sauvegarder ces deux pavillons. Je pense qu'avec un peu de volonté politique et un peu de moyens, cela doit être possible, parce que chacun de ces pavillons ne doit pas représenter plus de 1 % au sol de la surface constructible qui est absolument immense, et qu'en déplaçant l'un d'entre eux et peut-être en réaménageant un petit peu le projet que nous avons vu et qui, je le rappelle, est très intéressant et que nous soutenons par ailleurs, pourrait permettre de sauvegarder ce patrimoine.

Je pense que ce serait tout à l'honneur de notre Ville que, dans ce quartier où malheureusement le patrimoine est rare, nous fassions l'effort de les sauvegarder.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur GAREL, nous nous en sommes expliqués déjà en réunion préalablement.

Pour le contexte, la Ville va être propriétaire d'un site, avec un très beau projet qui prévoit, notamment sur la partie acquise par la Ville, une centaine de logements sociaux, un jardin de 6.000 mètres carrés, un équipement sportif, un équipement pour la jeunesse et tout cela a été présenté en réunion publique le 13 décembre 2006.

Ces deux bâtiments constituent une contrainte majeure pour l'aménagement du terrain et nous voulons vraiment permettre à terme un franchissement des voies ferrées pour relier les quartiers Clignancourt Nord et la Chapelle. Le terrain actuel, pour cela, devra être rehaussé à l'approche du faisceau ferré jusqu'à 6 mètres de hauteur, ce qui sera aussi un écran acoustique pour les logements.

Dans ce cadre et dans le cadre de la demande de permis de démolir, la Commission du Vieux Paris a recommandé la conservation de la maison en meulières située en bordure des voies ferrées mais n'a rien recommandé pour la maison côté rue, je vous le précise. Cette maison en meulières située du côté des voies ferrées - je me suis rendue sur le site - ne permettra pas l'aménagement de cet espace qui devrait quand même être un espace tout à fait intéressant, vraiment agréable pour les habitants, si on arrive à faire ce rehaussement et à couper ensuite par ce talus antibruit.

Deux choses par ailleurs.

La maison en pierres de taille qui est côté rue présente un intérêt essentiellement - pardonnez-moi, je l'ai vue - eu égard à la vigne vierge qui la recouvre et qui, effectivement, en fait quelque chose de relativement joli. Mais ne parlez pas là de volonté politique. La volonté politique, pour nous, est dans ce quartier, qui est quand même un quartier en souffrance, un quartier dans lequel on a besoin de faire un jardin, de faire des logements, des logements de qualité et des équipements publics, et si l'on maintenait ces deux bâtiments que vous citez, nous serions entravés. Ce n'est pas un problème de volonté politique.

C'est que, par exemple, le pavillon sur rue est en emprise sur l'accès du futur jardin et sur un trottoir élargi parce que le trottoir doit être élargi.

D'ailleurs, je vous le précise, c'est le Préfet qui a délivré le permis de démolir sur l'ensemble des constructions, le 17 mars 2008. J'insiste sur ce point.

Pour ce qui nous concerne, j'émetts un avis défavorable sur le vœu que vous avez présenté parce qu'il serait de nature à remettre en cause ce programme qui est quand même attendu par les habitants. Je vous assure, faisons-nous confiance, il y a des bâtiments, des constructions qu'il nous faut préserver ; on l'a montré, par exemple, sur la halle Pajol et sur la Z.A.C. Pajol, où l'essentiel du programme se fait avec du maintien de constructions déjà existantes.

Là, franchement, ce serait vraiment entraver un projet très, très important pour l'ensemble de ce quartier que de maintenir ces deux bâtiments. Ce serait une contrainte énorme, sans doute des surcoûts parce que vous dites "déplacer la maison", mais comment payez-vous le déplacement de la maison ? Tout cela n'est pas aujourd'hui compatible avec le projet et la volonté politique qui est la nôtre de faire aboutir des logements, un jardin et des équipements publics dans ce quartier.

Donc un avis défavorable au vœu de Sylvain GAREL.

Je vous remercie.

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence.*)

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Sylvain GAREL, un commentaire ?

M. Sylvain GAREL. - Je regrette vraiment la décision de l'Exécutif sur ce dossier parce que parler de contraintes majeures pour deux pavillons qui doivent représenter chacun 1 % de la surface au sol.

On pouvait très bien modifier quelque peu le projet ou déplacer, comme je l'ai proposé, ces deux pavillons. On peut aussi, bien sûr, préférer la politique du bulldozer et tout raser, comme cela a déjà été fait par ailleurs !

Non, je ne caricature pas !

Quand vous parlez de la halle Pajol, si les élus "Verts" du 18e, en particulier Danielle FOURNIER, qui est derrière moi, ne s'étaient pas mobilisés d'une façon très forte pendant des mois, les travées de la halle Pajol auraient été abattues.

Là, c'est la même démarche que nous faisons. Nous disons : ces deux pavillons, dans ce quartier, présentent un intérêt patrimonial non négligeable. Nous pensons que, sans remettre en cause...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, on ne va pas recommencer le débat ; on est dans le cadre d'une explication de vote, s'il vous plaît !

M. Sylvain GAREL. - C'est une explication de vote, mais je suis vraiment déçu de la position de l'Exécutif par rapport à ce dossier. Je pense d'ailleurs qu'en voulant gagner du temps, il y aura une radicalisation des habitants. Il y aura peut-être une occupation de ces pavillons et, en voulant gagner du temps, vous allez en perdre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame HIDALGO, oui ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émet un avis défavorable, je l'ai dit. Je pense que ce n'est pas la peine de faire des menaces, comme cela. Les habitants ont besoin de logements de qualité, d'espaces verts, de patrimoine mais, en l'occurrence, choisissons bien le patrimoine.

Je ne peux pas vous laisser dire que la Z.A.C. Pajol aurait été rasée. C'est un projet sur lequel le maire du 18e arrondissement a été vraiment extrêmement fort du début à la fin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Je crois que les termes du débat sont clairement posés. La position de l'Exécutif est clairement exprimée, avec un avis défavorable sur le vœu n° 50.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude pour couvrir les voies ferrées entre la Z.A.C. Pajol et les jardins d'Eole, dans le 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au lancement d'une étude pour couvrir les voies ferrées entre la Z.A.C. Pajol et les jardins d'Eole, dans le 18e arrondissement.

Mme DECORTE le présente.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je tiens à rappeler quand même que, sur la halle Pajol, on a eu de nombreux débats, de nombreuses réunions publiques où il n'était pas question de conserver les travées de la halle Pajol et qu'il y a eu le débat pour conserver les fameuses 14 travées. Jean-Pierre CAFFET, qui présidait ces réunions publiques, peut l'attester : il y a eu "Les Verts" mais également des élus U.M.P., j'étais en première ligne, qui sont montés au créneau sur ce sujet. Je tiens à le dire.

Mme Anne HIDALGO a parlé d'ambition environnementale pour la Z.A.C. Pajol. La Z.A.C. Pajol se veut un modèle de développement durable. Nous, nous sommes dans une démarche résolument constructive et on a envie d'aller plus loin. Pour nous, il est essentiel d'engager une politique de reconquête de l'espace public, de retisser du lien dans un tissu urbain fracturé et en particulier dans les quartiers populaires de la Capitale.

D'un côté, vous avez la Z.A.C. Pajol, rue Pajol, rue Riquet, de l'autre, les jardins d'Eole, rue d'Aubervilliers, rue Riquet ; entre les deux, vous avez une fracture urbaine, un faisceau ferré.

Plusieurs étudiants en architecture ont réalisé leur mémoire sur la couverture des voies ferrées, justement sur ce lieu entre la Z.A.C. Pajol et les jardins d'Eole, donc c'est possible.

Nous émettons le vœu que la Ville de Paris lance une

étude pour couvrir les voies ferrées entre la Z.A.C. Pajol et les jardins d'Eole pour qu'il y ait aussi moins de nuisances pour les habitants et les riverains. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DECORTE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Mme DECORTE affiche une très, très grande ambition. D'ailleurs, j'ai ici un document qui est très intéressant, qui était son projet pour le 18e dans le cadre de l'élection municipale et l'ambition de Mme DECORTE est tellement forte qu'elle allait jusqu'à construire sur les jardins d'Eole, c'est-à-dire qu'il y avait une reconquête des jardins d'Eole par des constructions.

Non, non, ce n'est pas n'importe quoi ! C'est ici, je le tiens à la disposition de ceux qui voudraient voir ce document tout à fait intéressant.

Mme Roxane DECORTE. - Ce n'est pas cela ! C'est faux !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ecoutez ! Il y a effectivement, de part et d'autre, un réseau ferré est entre les rues du Département et Riquet. On trouve aussi les jardins d'Eole qui sont ouverts au public, qui vont être complétés par une crèche, une école de la deuxième chance.

Ce projet aujourd'hui nous paraît bien équilibré. Nous ne souhaitons pas la couverture des voies du réseau ferroviaire sur cette partie. Les contraintes et les nuisances de ce réseau ont été largement atténuées et vont encore être atténuées dans les semaines qui viennent. Il est très, très important pour nous de maintenir ce projet avec ce réseau, ce faisceau qui a été néanmoins vraiment limité dans ses contraintes.

Vous savez, la couverture d'un réseau ferroviaire, cela coûte très, très cher. Vraiment très cher ! Il y a des sites sur lesquels il n'y a pas d'autre choix que celui-là ; je pense, par exemple, à Paris-Rive gauche ; je pense à un site qui nous intéresse beaucoup, qui n'est pas encore propriété de la Ville - j'espère qu'un jour nous pourrions en acquérir des emprises -, notamment Bercy et Poniatowski sur lesquels, à l'évidence, si l'on veut aménager ces quartiers, il y aura de la couverture des voies ferrées.

Mais, sur ce projet de la Z.A.C. Pajol, nous considérons que ce n'est pas dans la couverture de ce réseau qu'il faut mettre aujourd'hui les moyens publics. Ils sont très largement mis sur les équipements publics, sur l'aménagement de ce quartier, sur l'ambition environnementale dont on a parlé précédemment. Pour ce qui est de la couverture du réseau ferroviaire, je pense qu'il faut la regarder avec discernement et la faire dans les quartiers où aucune autre solution n'est possible.

J'émet donc un avis défavorable au vœu de Mme DECORTE.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Il n'y a pas de réponse prévue, je suis désolé. Il y a une explication de vote éventuellement, mais il ne faut pas en abuser.

Madame DECORTE, rapidement, s'il vous plaît !

Mme Roxane DECORTE. - Je pensais que Mme HIDALGO n'aurait pas des petits arguments, limite malhonnêtes

intellectuellement !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Evitons-nous ce genre de commentaire, Madame DECORTE !

Mme Roxane DECORTE. - Attendez ! On a un vœu constructif, qui a de l'ambition pour nos quartiers.

Attendez !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DECORTE, vous n'avez pas le monopole de l'ambition pour le 18e ! En tout cas, les électeurs en ont jugé ainsi, me semble-t-il, donc s'il vous plaît, passons à autre chose !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants).

Mme Roxane DECORTE. - Un électeur sur deux n'a pas voté ! Vous pouvez être fier de ce bilan ! Plus d'un électeur sur deux n'a pas voté, c'est cela, la démocratie ?

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Quand on prend un document de campagne, à aucun moment il n'a été écrit dans ce document de campagne qu'il s'agissait de couvrir les jardins d'Eole et je trouve cela particulièrement malhonnête.

Quand je vous propose de couvrir les voies ferrées, vous répondez une réponse où il n'y a aucun rapport, quand on parle de ce document de campagne, c'était couvrir les voies ferrées. Ce sont des plans d'étudiants d'un jury que j'ai eu l'honneur de présider.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - "Jardin d'Eole recouvert" !

Mme Roxane DECORTE. - Pas du tout. Ce n'est pas ce que je souhaite.

Non, ce n'est pas écrit. C'est faux.

Non, ce n'est pas ce que je souhaite.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On peut peut-être avancer ! Madame DECORTE, s'il vous plaît !

Mme Roxane DECORTE. - Je veux bien que le directeur de cabinet de Mme HIDALGO soit l'ancien directeur de cabinet de M. VAILLANT, mais quand même !

C'est très... !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Allez ! Allez ! Concentrons-nous sur le fond !

Mme Roxane DECORTE. - En tout cas, les habitants de ce secteur sauront que vous ne voulez pas couvrir les voies ferrées à cet endroit et qu'il y aura toujours plus de nuisances. C'est votre choix politique !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces explications de vote, avec un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu n° 51.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'une exposition Universelle en 2020.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'organisation d'une exposition Universelle en 2020.

Vous avez la parole, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je voudrais d'abord associer à ce vœu M. CAVADA, vice-président du groupe Centre et Indépendants et élu du 12e arrondissement.

L'organisation de l'Exposition universelle à Paris en 2020 : c'est possible ! Après Saragosse, après Shanghai, après Milan, la France et Paris peuvent en effet accueillir ce grand événement, pour peu que nous en ayons la volonté politique. A ce jour, une seule candidature semble pressentie, celle de l'Australie. Une candidature de la France, organisée autour de la Ville de Paris, mobilisée sur un projet technique fort serait en tout état de cause un projet très puissant.

L'avantage qualitatif qu'aurait notre ville, très liée à l'histoire des Expositions universelles, et la position de notre pays, sans doute beaucoup plus puissant qu'il ne pouvait l'être au Comité International Olympique, constituent des atouts très forts.

Les avantages de cette Exposition pour Paris seraient nombreux. D'abord, retrouver un projet fédérateur à la dimension internationale qui garantirait le rayonnement de Paris, capitale mondiale, et son développement économique avec 40 millions de visiteur sur six mois.

Ensuite, ce projet structurant permettrait, comme ce fut le cas pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012, de faire avancer un certain nombre d'infrastructures, notamment en matière de transports, dont on parle beaucoup, mais dont les financements ne sont pas assurés aujourd'hui.

Je pense également, en matière d'infrastructure, à l'aménagement de la zone qui pourrait être concernée : la zone Bercy - Poniatowski, liée à Charenton, une zone enclavée et également étouffée par les réseaux de transports actuels.

J'ajouterai également qu'il s'agit d'un formidable "booster" pour le Grand Paris. Voilà un projet intercommunal qui peut marquer cette avancée vers une structuration de la zone dense, du cœur de la région, ce cœur qui doit battre au même rythme de développement que les autres grandes métropoles mondiales.

Enfin, last but not least, Paris, avec ce projet, peut retrouver cet humanisme universel qui lui fait actuellement défaut. Cette tradition séculaire qui fait que Paris n'est pas une ville ordi-

naire, comme une autre, en un mot, est une ville unique, une ville que nous aimons, une ville que nous chérissons.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, au-delà de tous les clivages partisans, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Mme HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - M. Jean-Bernard BROS précisera des éléments sur l'Exposition universelle.

Vous le dites : Paris est une ville exceptionnelle, et nous en sommes tous convaincus ; c'est aussi une ville où les Parisiens ont des besoins, comme tous les habitants de toutes les villes. Nous en avons beaucoup parlé pendant la campagne électorale, puisque cela a constitué un sujet sur lequel nous avons été amenés à exprimer notre opposition à cette proposition.

Le site Bercy-Charenton est pour nous un territoire stratégique à l'interface de Paris et de Charenton. Cela ne vous a pas échappé : il avait fait l'objet d'une première étude de l'A.P.U.R. en 2006, il a été intégrée au workshop "hauteur", l'an dernier avec un périmètre d'étude limité à 30 hectares sur Paris. Les études ont montré un très fort potentiel de constructibilité et en équipements publics. Nous avons la possibilité d'y construire une ville. Il y a environ 200.000 mètres carrés possibles de logements, ce qui veut dire environ 2.500 logements pour les Parisiens et les Franciliens.

Aujourd'hui, l'A.P.U.R. est en train de poursuivre sa réflexion sur un périmètre qui est élargi - 50 hectares à Paris et 10 hectares à Charenton -, ce qui permet de multiplier par deux ce potentiel de logements dont nous avons tous besoin.

Pourquoi voulez-vous que l'on se donne comme perspective 2020 une Exposition universelle qui va geler tous les aménagements possibles sur cette zone alors qu'il est urgent d'aménager cette zone, de créer cette ville dense, c'est-à-dire une relation beaucoup plus lisse entre Paris et les communes limitrophes, en l'occurrence Charenton ?

Pourquoi rentrerions-nous dans une logique qui n'apporterait pas grand-chose, et Jean-Bernard BROS le dira mieux que moi, pourquoi s'engager dans cette voie alors que nous avons besoin de ces terrains pour travailler, pour faire naître une ville qui est la ville du XXI^e siècle dans la perspective métropolitaine qui est la nôtre ?

Nous ne sommes pas d'accord avec ce vœu. Nous voulons pouvoir agir plus vite et de façon rationnelle, dans la concertation et dans la discussion. Je vous informe, mais vous le savez, que ces terrains ne nous appartiennent pas, qu'il y a une discussion sur le foncier à engager, notamment avec la S.N.C.F., mais que les habitants de la métropole et les habitants de Paris, les habitants du 12^e aussi, ont besoin d'un quartier qui naisse à cet endroit et pas d'un espace qui devra attendre l'après 2020 pour revenir légitimement à un usage des habitants de Paris et de la métropole.

C'est un avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

En complément, la parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Je vous indique que les liens historiques entre le Bureau international des Expositions et la Ville de Paris sont forts et anciens, puisque 8 expositions se sont déjà tenues à Paris. Les Expositions universelles sont filles de Paris et le visage de Paris a été façonné en grande partie par ces expositions. Le siège du B.I.E. se trouve à Paris et sa langue de travail officielle est le français.

En tant qu'Adjoint au Maire chargé du tourisme, mais aussi en tant que président de la société d'exploitation de la Tour Eiffel, symbole de l'histoire des Expositions universelles, je ne peux que me réjouir que votre famille politique finisse, après 150 années de retard tout de même, par découvrir les vertus des Expositions universelles.

Les trois projets d'Expositions à Paris élaborés au cours des vingt dernières années ont tous échoué, notamment du fait des résistances politiques mises en œuvre par des formations politiques de droite.

L'Exposition universelle de 1989, souhaitée par le Président de la République François Mitterrand pour célébrer la commémoration du bicentenaire de la Révolution Française, devait se dérouler à Paris. Les porteurs de ce projet ont buté sur la résistance du maire de l'époque, Jacques CHIRAC.

L'Exposition universelle "Portes de Paris 1997", qui avait pour thème les biotechnologies et devait se tenir près de la ville nouvelle de Marne-La-Vallée, avait été repoussée par le Président de la République Jacques CHIRAC.

Beaucoup plus alarmant est le cas de l'Exposition internationale "Images 2004", qui devait se tenir en Seine-Saint-Denis, et ce n'est pas Christian SAUTTER, alors Ministre des Finances, qui me contredira. Les premiers contacts avaient d'abord été pris par le délégué de la France au B.I.E. avec Jean TIBERI, Maire de Paris. Il est ressorti de ces discussions qu'il y avait une volonté partagée d'entreprendre, mais aucune volonté de faire sur le territoire de Paris, faute de foncier.

Je pose la question : pourquoi alors, n'avoir pas pensé et regardé du côté de la porte de Bercy et de Charenton ? Je vous signale, en complément de ce qu'a dit ma collègue Anne HIDALGO, que le maire de Charenton a fait savoir depuis qu'il ne souhaitait pas recevoir quelque exposition chez lui.

De nouveaux contacts ont été établis avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Ces contacts ont permis l'élaboration d'une candidature par une association créée pour l'occasion : "Seine-Saint-Denis - Porte de France". Je rappelle ici que la Ville de Paris avait voté une subvention de soutien à l'association, vote auquel vous n'avez pas pris part.

Une fois Jacques CHIRAC réélu au poste de Président de la République et la nomination de M. RAFFARIN au poste de Premier Ministre, ce dernier prononce l'annulation du projet en la justifiant par des économies budgétaires.

Cette annulation annoncée à quelques semaines des premiers coups de pioche occasionne un coût de 65 millions d'euros aux collectivités impliquées dans l'élaboration du projet et la France se dédit vis-à-vis de ses engagements internationaux. Soit le prix qu'aurait coûté cette exposition dans son hypothèse de fréquentation la plus basse.

Il y a donc là au moins deux projets disponibles clef en main, particulièrement "Val-de-Marne 1997" et "Seine-Saint-Denis 2004", pour une exploitation et une mise en œuvre rapide.

Pour conclure, je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler que le Maire de Paris m'a missionné en janvier dernier pour suivre et porter le dossier d'une candidature commune, Ville de Paris, Région Ile-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris au sein du pôle de l'aire des meilleures pratiques urbaines de l'Exposition universelle de Shanghai 2010, dont le thème est : "Meilleure ville, meilleure vie". Fin mars, le comité de sélection chinois a annoncé que notre candidature était retenue pour figurer au sein de l'aire des meilleures pratiques urbaines.

Une preuve de plus qu'au-delà d'un ectoplasmique Grand Paris dont l'horizon semble chaque jour un peu électoraliste et tacticien, Paris métropole existe bien et que ses différents degrés de gouvernance travaillent ensemble et qu'ils créent et construisent au quotidien.

L'exposition universelle Shanghai 2010 ouvre ses portes le premier mai 2010 et la Ville de Paris sera au centre du jeu pour effectivement lier contacts pertinents et appréhender l'esprit des expositions modernes et ainsi élaborer avec pragmatisme et intelligence, très loin de tous effets d'annonce électoralistes, une possible candidature pour la tenue d'une exposition aux portes de Paris métropole en 2017, en 2020.

Pour toutes ces raisons je donne un avis défavorable pour votre vœu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour cette réponse très précise.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO a la parole pour une courte explication de vote, je ne crois pas que ce soit une bonne habitude de recommencer les débats. Les réponses sont argumentées comme l'était votre intervention.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Notre groupe a participé à la campagne de Mme Françoise de PANAFIEU qui a soutenu ce projet, nous voterons donc ce vœu.

Nous sommes plus dans une logique de voter le principe de cette exposition universelle. Nous sommes moins précis dans le lieu mais soutenons néanmoins le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur Jérôme DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Lorsque Paris a présenté sa candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 vous n'aviez pas ces pudeurs vis-à-vis des habitants.

C'est justement parce que la candidature de Paris a été présentée que l'affaire des Batignolles a démarré. Je ne vois pas pourquoi ce qui était bon pour les Batignolles est mauvais pour Bercy.

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'est faux, cela avait commencé avant.

M. Jérôme DUBUS. - M. BROS nous a fait l'historique de l'exposition universelle à Paris, il pourra ajouter un chapitre malheureusement aujourd'hui, c'est que c'est une majorité de gauche qui a refusé ce formidable projet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous pas-

sons au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Matoub Lounès à une voie de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 53 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à l'attribution du nom de Matoub Lounès à une voie de Paris.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Nous soumettons ce vœu afin qu'une rue de Paris porte le nom de Matoub Lounès.

Ici, tout le monde sait qui est Matoub Lounès. Je rappelle, cependant, que cela fait dix ans qu'il a été assassiné, c'est un chanteur et poète algérien, il était kabyle. Il a été le chef de file du combat pour la liberté d'expression et la reconnaissance de la langue berbère.

Il a défendu cette culture qui occupe une place centrale dans ses textes. C'est un ardent partisan de la laïcité et de la démocratie. Il s'est fait le porte-parole des laissés-pour-compte et des femmes, il s'est opposé à l'islamisme radical et au terrorisme. Il a condamné l'assassinat d'intellectuels.

Enlevé le 25 septembre 1994 par le G.I.A. il est libéré au terme d'une forte mobilisation de l'opinion. La même année, il publie un ouvrage autobiographique.

Il a reçu des prix. Son nom est attaché à la culture berbère mais surtout aux Droits de l'Homme en Algérie.

Je vous demande de voter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO répondra et j'ai deux demandes d'explication de vote en provenance de M. Jean VUILLERMOZ et de M. Sylvain GAREL.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr un avis très favorable de l'Exécutif à ce vœu. Comme l'a dit Pierre SCHAPIRA, Matoub Lounès est une personnalité marquante des communautés berbères.

Nous avons d'ailleurs sous la précédente mandature prit l'engagement d'attribuer son nom à une place ou à une rue de Paris. C'est quelque chose qui répare sans doute une forme d'invisibilité dont a été marqué Matoub Lounès.

C'est un homme qui a effectivement été d'abord ce défenseur des Droits de l'Homme, ce défenseur de la laïcité.

Paris s'honorera de pouvoir lui rendre hommage à travers une place ou une rue sur laquelle sera apposé ce nom auquel nous devons tous, que ce soit la communauté berbère ou ceux qui ne sont pas de la communauté berbère mais qui se retrou-

vent sur les mêmes valeurs de laïcité et de défense des Droits de l'Homme, nous serons tous honorés d'avoir ce nom sur les rues de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vois qu'il y a les éléments de langage pour le vœu de l'Exécutif.

Je me félicite que l'Exécutif attribue un nom de rue, de place, un lieu de Paris à Matoub Lounès parce que nous l'avions demandé il y a très longtemps et que, puisque cela se réalise, nous ne pouvons qu'être satisfait.

C'est quelque chose de très bien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - M. René DUTREY va faire l'explication.

M. René DUTREY. - Le groupe "Les Verts" votera avec plaisir ce vœu malgré qu'il manque une dimension à la vie de Matoub Lounès.

C'était un grand chanteur, un partisan de la liberté, il s'est opposé au G.I.A. mais il a été oublié que les circonstances de son assassinat n'ont jamais été élucidées.

Un doute subsiste entre islamistes ou services de sécurité algériens. Ce doute continue à subsister par le combat de sa veuve Nadia Matoub qui est aujourd'hui à Paris, qui rencontre les pires difficultés quotidiennes, entre autres économiques, pour pouvoir vivre à Paris où elle s'est réfugiée.

Nadia Matoub a reçu une rafale de pistolet mitrailleur lors de l'assassinat de Matoub Lounès, elle a toujours voulu porter plainte sur place pour que la lumière soit faite sur cet assassinat et le gouvernement algérien l'en a toujours empêchée.

Elle est retournée il y a trois mois en Algérie pour porter plainte, sa plainte a de nouveau été classée.

Lorsqu'on célèbre la mémoire d'un homme, il s'agit de célébrer son combat, de le continuer. Je regrette que dans ce vœu son combat pour la vérité sur son assassinat, qui est la raison pour laquelle aujourd'hui on donne son nom à une rue, ce combat est essentiel pour comprendre l'ensemble de l'oeuvre de Matoub Lounès. Je vois M. Pierre SCHAPIRA qui fait non de la tête, il doit y avoir un différend.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au vote avec avis favorable de l'Exécutif.

La parole est à Mme Lynda ASMANI pour une explication de vote.

Mme Lynda ASMANI. - Rapidement pour dire que nous sommes évidemment favorables.

Nous regrettons que cela ait mis autant de temps parce que la communauté berbère est partie prenante, et puisque vous êtes favorables à tant d'assimilation et tant d'intégration de toutes les communautés dans la communauté nationale, je regrette que l'on ait attendu aussi longtemps.

La communauté berbère a d'autres revendications, celles qu'elle porte dans ses valeurs qui sont celles de la République, celles de la Ville de Paris : un institut culturel berbère depuis fort

longtemps, une rue est un symbole fort surtout pour Matoub Lounès qui était un humaniste.

Le Président Chirac à l'époque était le premier à dénoncer et à regretter cet assassinat. Vous avez raison Monsieur DUTREY.

Le groupe U.M.P.P.A. non seulement s'associe à la mémoire de Matoub Lounès, est heureux d'avoir une rue, mais ne désespère pas sur le combat des valeurs berbères à Paris.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 33).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Quatremère de Quincy à une place.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution du nom de Quatremère de Quincy à une place de Paris.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI pour présenter ce vœu.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je le présente en lieu et place de mon collègue M. Jean-Pierre LECOQ qui ne peut pas être présent.

Effectivement, considérons l'hommage mérité que la Ville de Paris pourrait rendre à Quatremère de Quincy, éminent théoricien, historien de l'art, esthète et élu politique parisien qui vécut de 1755 à 1849 et qui fut membre de l'Institut de France.

Il est aussi l'auteur de la transformation de l'église Sainte-Geneviève en Panthéon des Grands Hommes.

Considérons aussi qu'il a vécu jusqu'à sa mort rue de Condé, soit à l'emplacement de la nouvelle place qui pourrait lui être dédiée, que M. Christophe GIRARD a reçu récemment le Président de l'association des Amis de Quatremère de Quincy qui souhaitent que, dans ce quartier où a vécu cet homme illustre, un hommage lui soit rendu, M. Jean-Pierre LECOQ et les élus du groupe U.M.P. émettent le vœu que la petite place située à l'intersection de la rue de Condé et de la rue Crébillon soit dédiée à Quatremère de Quincy. Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI.

M. Christophe GIRARD a la parole pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - En accord avec Mme Anne HIDALGO, première adjointe, Mme Colombe BROSSEL, adjointe en charge du Patrimoine, et Mme Catherine VIEU-CHARIER, c'est vraiment l'esthète et l'historien d'art, voire le théoricien, que nous avons envie de reconnaître, mais sans doute pas, comme l'a rappelé M. Romain LÉVY à très juste titre,

l'homme politique puisqu'il avait des positions... Il avait rejoint le groupe des "Cinq cents". Il était royaliste. Je ne crois pas que dans cette Assemblée républicaine, locale, municipale, nous ayons envie de reconnaître et de célébrer le Quatremère de Quincy royaliste, mais, au contraire, en effet, l'esthète, voire l'élu parisien qu'il était, d'une certaine façon, et surtout l'historien d'art.

Cela se situe dans un quartier à l'urbanisme qui a vu naître et croître Quatremère. Il y a une logique de l'endroit géographique. Il a été membre de l'Institut de France et surtout l'auteur de la transformation de l'église Sainte-Geneviève en panthéon des grands hommes, ces deux édifices étant à quelques pas du croisement.

C'est la raison pour laquelle nous avons jugé, ensemble, que c'était une décision collective et non pas partisane de reconnaître cet historien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Sylvain GAREL souhaitait prendre la parole.

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons ce vœu, ainsi que ces projets de délibération sur les nominations de rue, mais nous nous saisissons de cette discussion pour nous inquiéter du fait qu'il y a un gros problème avec ces nouvelles dénominations de rues.

En effet, aujourd'hui, il n'y a quasiment plus d'endroits à Paris où l'on peut baptiser de nouvelles rues puisqu'on a décidé de ne pas débaptiser les rues. Je pense que notre assemblée doit entamer une réflexion sur ce point.

L'une des pistes que nous proposons, c'est peut-être de donner des noms aux écoles primaires. Ce serait des noms différents de ceux des rues et cela permettrait d'avoir un gisement de dénominations beaucoup plus important, sinon on tombe dans le ridicule. Prendre des coins de place de 20 mètres carrés que l'on rebaptise place Dupont ou Durand, où n'habite personne. Ces places ne sont pas vraiment à l'honneur des gens que l'on cherche à honorer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous n'avez pas tort de nous inviter à une prise de conscience sur la difficulté de trouver des débouchés à toutes ces propositions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 34).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un espace public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution du nom du général Casso à un espace public.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Récemment, des travaux ont été conduits place Jules-Renard dans le 17^e arrondissement, qui ont amené la création d'une esplanade au centre de la place.

Cette esplanade se situe devant la caserne qui abrite l'état-major de la brigade des pompiers de Paris et la brigade y organise régulièrement des prises d'armes et des manifestations.

Il se trouve que le général Casso qui est un ancien maire du 17^e arrondissement a créé la brigade des sapeurs-pompiers et a également commandé cet état-major dans cette même caserne.

Le souhait des autorités actuelles commandant l'état-major de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris est de donner à cette esplanade le nom "esplanade du Général-Casso".

Cela ne remet pas en cause l'appellation de la place Jules-Renard qui conserve ce nom. Il s'agit simplement de l'esplanade.

J'ajouterai que ce vœu a été voté à l'unanimité par le Conseil du 17^e arrondissement. C'est pourquoi nous proposons que cette esplanade située au centre de la place soit dénommée "esplanade du Général-Casso".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme Anne HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'espère que nous aurons la même unanimité, ici. C'est bien sûr un avis favorable à ce vœu.

Je pense que c'est une reconnaissance à l'égard du Général Casso, mais c'est aussi une reconnaissance à l'égard de l'ensemble de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Nous nous honorons d'aller dans le sens qui nous est proposé par le Conseil du 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 35).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à un hommage au peintre MIRO (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par M. Gilles ALAYRAC, relatif à un hommage au peintre Miro, dans le 15^e arrondissement.

Vous avez la parole, Monsieur ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Le vœu que je présente et qui est cosigné par mes collègues Mmes Anne HIDALGO, Fatima LALEM et Claude DARGENT, concerne un square du 15^e arrondissement et vise deux objectifs.

Tout d'abord, lui attribuer un nom et, ensuite, rappeler quels ont été les artistes illustres qui ont travaillé à cet emplacement, 45, rue Blomet.

Ce vœu, dont l'idée nous a été suggérée par une association de quartier, "Blomet Paradiso", a été adopté au dernier Conseil du 15e arrondissement.

Avant que ne soit ouvert ce square, à cet emplacement se situaient des ateliers d'artistes de renom. En effet, si les "Montparnos" ont marqué de leur empreinte des lieux comme la Coupole, le Dôme ou la rue du Château, par exemple, dans le 15e arrondissement, un certain nombre d'entre eux s'est installé dans une bâtisse, à l'époque à moitié effondrée, au fond d'une cour pavée, mais où les lilas étaient en fleurs et les loyers modestes, le 45 rue Blomet.

On a sans doute oublié que, dans les années 1920, à cette adresse ont vécu et travaillé le sculpteur espagnol, Pablo Gargallo, le peintre, André Masson, et également le peintre Juan Miro.

Le 45 rue Blomet accueille toute la mouvance surréaliste des jeunes artistes et auteurs de cette époque, Antonin Arthaud, Robert Desnos, André Breton, Hemingway, Prévert, Queneau, Salacrou, Giacometti, y passeront également.

L'endroit était modeste, les cloisons fabriquées avec des toiles en sac, les matelas pour seul mobilier, bref, une vraie bohème. D'ailleurs, Max Jacob qui l'a fréquenté, appelait cet endroit le camp du drap d'or.

L'artiste catalan Miro y a travaillé dans un dénuement total, ce qui ne l'a pas empêché de créer beaucoup.

Aujourd'hui, à cet emplacement d'intense création artistique, une statue en bronze de Miro, intitulée "l'Oiseau lunaire", rappelle aux visiteurs ce riche passé. Il s'agit d'une œuvre pleine d'humour, réalisée dans les années 1960 par un Miro qui avait alors 75 ans.

Je vous propose donc, mes chers collègues, que ce square qui ne porte pas d'autre nom que square de la rue Blomet soit dénommé dorénavant "square de l'Oiseau lunaire" et je vous propose également qu'une plaque évoque la mémoire des artistes nombreux qui ont vécu et travaillé dans ces lieux.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un avis très favorable de l'Exécutif à ce vœu qui a été aussi voté à l'unanimité du 15e arrondissement.

Comment ne pas être sensible à la reconnaissance de la présence à Paris et à travers son œuvre, notamment cette très belle statue l'Oiseau lunaire dans le 15e arrondissement. Un artiste catalan, je ne peux qu'y être encore plus sensible.

C'est bien sûr un avis très favorable à l'Oiseau lunaire pour le square de la rue Blomet et à une plaque rappelant la présence des nombreux artistes qui fréquentaient la rue Blomet, un très beau quartier qui essaie de rendre hommage à ce passé, populaire et mêlé de la présence de ces grands artistes, et qui continue à vivre de façon très agréable, très mixte et très ouverte.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il n'y a pas de demandes d'intervention, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 36).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés sur l'attribution du nom de Pierre Desproges à un lieu public dans Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom de Pierre Desproges à un lieu public dans Paris.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - "On peut rire de tout, mais pas avec tout le monde". Cette maxime devenue célèbre est l'une des plus connues que Pierre Desproges nous laisse en héritage.

L'homme qui tire sur tout ce qui bouge et ce qui est immobile aussi a disparu, il y a vingt ans. Il a commencé sa carrière d'humoriste en 1975, comme "grand reporter" au Petit Rapporteur de Jacques Martin. Il est ensuite intervenu sur les ondes de France-Inter, que ce soit dans "le Luron du midi" ou en tant que procureur dans le "Tribunal des flagrants délires".

Il a commencé, à partir de 1982, une série de courtes chroniques télévisées mélangeant absurde et humour noir, intitulées "la Minute de M. Cyclopède", qui étaient diffusées chaque jour sur France 3.

Il est enfin revenu en 1986 sur France Inter pour ces "Chroniques de la haine ordinaire" où il s'agaçait contre la bêtise et l'intolérance.

Le 18 avril 1988, Pierre Desproges meurt d'un cancer à l'âge de 49 ans. Considérant que le style de Pierre Desproges va bien au-delà de ces formules et de la violence de ses mots dévastateurs parfois qui peinaient à faire rire ses victimes. La somme de ses écrits montre avant tout qu'il était d'abord un homme de lettres. "J'existe quand j'écris", dira-t-il quelques mois avant sa mort. "Ce que je fais après, c'est le service après vente".

Considérant que depuis les années 80, ces livres se sont vendus, selon son éditeur, à près de 4 millions d'exemplaires et touchent toutes les générations. C'est ainsi qu'aujourd'hui le comique, alors dit de l'élite, lucide, impitoyable, intransigeant serait, selon certains, devenu celui du consensus. A l'occasion du 20e anniversaire de sa disparition, sur proposition de M. Patrick BLOCHE, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un lieu parisien porte le nom de Pierre Desproges.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Précisons que ce vœu a été adopté par le Conseil du 11e arrondissement à l'unanimité.

Madame Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr, un avis très favorable aussi à ce vœu.

Je crois, et cela a été très bien rappelé, que Pierre Desproges continue non seulement à vivre à travers son œuvre comique, mais aussi à travers ses autres écrits. Il continue à inspirer beaucoup.

Je pense, et M. Romain LÉVY l'a rappelé notamment à la période du "Tribunal des flagrants délires", que cela reste quelque chose d'extrêmement marquant pour tous les artistes, pour toutes celles et ceux qui considèrent que l'esprit libre, l'esprit critique sont les moteurs de la création et qu'il faut absolument préserver, encourager cette liberté de ton qu'avait Pierre Desproges, que beaucoup d'autres ont, mais je crois qu'il continue à les inspirer.

En tous les cas que Paris ait un lieu avec le nom de Pierre Desproges sera aussi un honneur pour nous tous. J'émet donc un avis très favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 37).

2008, DLH 31 - Location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de divers lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 37 bis, rue de Montreuil (11e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 31 relatif à la location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de divers lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 37 bis, rue de Montreuil (11e).

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Ce n'est pas une intervention mais 6 ou 7 interventions puisque je suis inscrit sur 7 projets de délibération à venir.

Ce projet de délibération pour exprimer une inquiétude, une inquiétude par rapport à la taille des logements réalisés par la Ville de Paris. Sur les projets de délibération qui sont concernés aujourd'hui, la plupart sont des réhabilitations, donc des immeubles déjà existants.

Mais, par exemple, pour prendre le projet de délibération DLH 31, 780 mètres carrés de surface habitable, répartis en 25 logements, on obtient des logements de 31 mètres carrés en moyenne. Sur le projet de délibération DLH 45, 335 mètres carrés pour 10 logements, on obtient des logements de moyenne de 33 mètres carrés.

Bien que nous soyons contraints par les normes de réhabilitation, est-ce que à l'arrivée la Ville de Paris pourra avoir une production de 4, 5, voire 6 pièces, à la hauteur des enjeux ? Or les enjeux sont que la crise existe et elle existe pour toutes les catégories de logements, les une, deux, trois, quatre et cinq pié-

ces, mais force est de constater tout de même que dès que l'on arrive dans les grandes surfaces, certains maires d'arrondissement traînent beaucoup des pieds pour accepter des grands logements dans des opérations, et que le temps d'attente - peut-être que M. MANO pourra nous apporter des éléments de réponse - pour une famille attendant un cinq ou six pièces m'apparaît - pour ce que j'ai pu en voir en tant qu' élu local - beaucoup plus long que pour un deux ou trois pièces.

Comment faire pour répondre à cette demande ? Ne faudrait-il pas dans certains cas de réhabilitation rassembler certains logements entre eux pour créer de plus grands logements ? C'est le sens de ma question.

Et pour permettre d'avoir une visibilité, en tant qu' élu, tous les projets de délibération ne comportent pas, par exemple, la surface utile dans les immeubles achetés ; il est très difficile de se faire une idée de ce que l'on achète. Il faudrait que chaque projet de délibération précise réellement la surface de plancher, le nombre de logements existants et, bien sûr, dans le cadre des préemptions, le rêve serait d'avoir la composition sociologique des habitants. Mais cela, les délais ne le permettent pas toujours. Je ne désespère qu'un jour nous puissions avoir toutes ces données pour éclairer les choix de préemption de la Ville.

Voilà la première partie de mon intervention. Il y a une deuxième partie que je garderai pour le projet de délibération suivant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'avais compris que vous interveniez de façon transversale sur l'ensemble des projets de délibération.

M. René DUTREY. - Mais comme nous avons cinq minutes d'intervention, je sens que je vais déborder les cinq minutes et je préfère de remettre le compteur au début.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je trouvais plus clair, pour la qualité de notre échange, que vous poursuiviez votre intervention.

M. René DUTREY. - Je préfère que l'on me réponde d'abord sur ce projet de délibération et réintervenir sur le deuxième.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On ne sait plus quoi faire pour être aimable, mais cela ne suffit pas !

M. René DUTREY. - Ce sera plus clair, comme vous pourrez le voir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUTREY, très honnêtement, dans le cas précis que vous mentionnez, pour les acquisitions, vous admettez bien volontiers que nous sommes tout de même contraints par rapport à la réalité du bâti. Souvent, dans les immeubles concernés, il s'agit d'acquérir des logements sociaux de fait, bien souvent occupés par des populations à faibles moyens et qui correspondent d'ailleurs à la volonté partagée, manifestée de nombreuses fois dans cette assemblée lors de la précédente mandature.

Néanmoins, nous avons, selon les circonstances, bien souvent réalisé de grands logements. Je prendrais quelques exemples connus, il suffit de voir, et vous avez été président de

la S.I.E.M.P, ce qui se passe dans le traitement des immeubles confiés à la S.I.E.M.P. : une vingtaine de petites cellules de 9 mètres carrés ou de 15 mètres carrés, alors que les projets de délibération liés à la construction sur ces sites de la S.I.E.M.P. parlent plutôt de trois ou quatre logements. Ce sont dans ces cas précis des restructurations lourdes, de démolitions et reconstructions où une place importante est faite aux logements familiaux. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que dans nos engagements de construction, nous avons 35 % de logements familiaux de quatre pièces et plus.

J'ai noté avec surprise votre intervention sur le fait que vous pensiez qu'il y avait des réticences locales qui puissent s'exprimer par rapport à la programmation. Très honnêtement, je ne partage pas votre sentiment, je ne le constate pas dans les échanges que nous avons avec les maires d'arrondissement. Il s'agit plutôt de pragmatisme ponctuel par rapport aux réalités qui sont possibles, en fonction de l'immeuble que nous avons acheté à réhabiliter et à restructurer.

Ben évidemment, nous veillons particulièrement à la présence de grands logements dans tous nos programmes. Il est vrai, si on va au fond du sujet, que le F5 ou F4 est un logement plus difficile d'accès, compte tenu que la rotation y est moindre que sur le petit logement. Sur ces logements spécifiques, il faudrait que nous ayons une évolution de la réglementation qui permette de fournir aux occupants potentiels un logement adapté à la nouvelle composition familiale et non pas un maintien systématique dans les lieux. Mais c'est un combat qu'il nous reste à mener.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 31).

2008, DLH 33 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris un bail emphytéotique portant location des lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 16-18, rue Vulpian (13e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 33 concernant une autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris un bail emphytéotique portant location des lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 16-18, rue Vulpian (13e).

M. René DUTREY s'est aussi inscrit. C'est la seconde partie de votre intervention ou c'est la même que la précédente ?

M. René DUTREY. - Est-ce que c'est la même intervention ? Vous me donnez une idée sur plusieurs projets de délibération. Mais cela rappellerait d'autres époques que nous allons peut-être revivre prochainement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons peut-être éviter.

M. René DUTREY. - Je reviendrai sur le type de programmation. Bien sûr, on va me répondre que c'est trop tôt. Quelle nature de logement ? Quel type de logement on réalise entre PLAI, PLUS, PLS ? Je sais bien que nous ne sommes qu'au

stade du bail emphytéotique mais c'est tout de même l'occasion d'aborder ce sujet. Nous avons un peu parlé du débat hier avec cet objectif de la Ville de maintenant créer 30 % de logements pour les classes moyennes.

Les classes moyennes, c'est un peu la nouvelle tarte à la crème de la politique. Qu'est-ce que les classes moyennes ? Chacun autour de cette assemblée met un peu derrière les classes moyennes ce qu'il a envie de mettre. En matière de politique de logement, et c'est un drame, très souvent les partis politiques ont tendance à confondre leur cible électorale et la cible qu'ils mettent dans leur politique de logement.

Je m'explique : la droite défend en général l'accession à la propriété, le Modem défend le logement intermédiaire, le PS défend le logement des classes moyennes, le Parti communiste quelquefois défend le logement social, et c'est un peu le drame...

(Protestations sur les bancs du groupe communiste).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Et que défendent "Les Verts", alors ?

M. René DUTREY. - C'est un peu le drame de la politique de logement, je dirais avec ses excès, comme à Neuilly-sur-Seine où on arrive à une politique de logements...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - S'il vous plaît, nous allons laisser M. René DUTREY s'exprimer.

M. René DUTREY. - Je continue donc. C'est le drame de la politique de logement, effectivement cette confusion entre sa cible électorale et la politique de logement que l'on veut mettre en place. C'est plus ou moins accentué. L'exemple caricatural est celui de Neuilly-sur-Seine mais après vous pouvez décliner, je dirais, cette pratique à un peu toutes les collectivités.

J'en arrive donc à Paris, bien sûr. 30 % de logements pour les classes moyennes. Que sont les classes moyennes ? On peut prendre les plafonds d'accès au logement. Entre le plafond P.L.U.S. et le plafond P.L.I., on peut considérer que ce sont des classes moyennes. Je prendrai l'exemple de deux personnes avec deux enfants, les ressources mensuelles s'élevant entre 4.591 euros et 7.602 euros, c'est pour dire la marge représentée. Ensuite, chacun reconnaît "ses" classes moyennes et "ses" électeurs au milieu de ce champ.

A Paris, un appartement sur deux est attribué pour une classe dite intermédiaire, dans un logement intermédiaire. 50 % des logements attribués aujourd'hui à Paris sont P.L.I. ou à loyer libre. Donner un objectif de 30 % de logements réservés aux classes moyennes accentue cette situation inéquitable. Je vous rappelle que le fichier de demandeurs d'un logement social montre que 94 % des demandes concernent du logement social.

Le logement des classes moyennes dans le fichier représenté entre 4 % et 6 % des demandeurs de logements, auxquels on va réserver 30 % à la production. On attendra beaucoup moins un logement P.L.S. ou P.L.I. qu'un logement P.L.A.I. ou P.L.U.S.

Quand un logement sur deux est attribué à une catégorie de la population moins en danger, parce qu'il ne s'agit pas d'élever... on va me répondre que je suis contre les classes moyennes... Le problème est que tout le monde galère pour trouver un logement : les classes populaires et les classes moyennes. La seule différence, lorsque l'on est de la classe moyenne et que l'on a deux enfants, est que l'on est souvent en sur occupation.

Quand on est issu des classes populaires, on a plus de chance de se retrouver à la rue ou en troisième couronne.

Le logement n'est pas un nivellement par le bas, mais par le haut : c'est un droit pour tous.

Loger l'ensemble des classes moyennes dans le parc social. Est-ce possible ? Apparemment, cela doit être un objectif de la Ville. Nous allons loger l'ensemble des classes moyennes qui sont exclues du marché. Elles ne peuvent plus trouver un logement, c'est vrai. Aujourd'hui, un couple d'instituteurs allant dans une agence ne passe plus. Les classes moyennes vont s'inscrire en masse, pas encore toutes, puisqu'il n'y en a que 5 %, sur le fichier des demandeurs de logements sociaux. La Ville de Paris va assurer le droit au logement pour les classes populaires et les classes moyennes.

Le problème est qu'en réservant 20 % de mètres carrés de la loi SRU à 70 % de la population, cela ne pourra pas fonctionner. En fixant 30 % d'objectif aux classes moyennes, cela se fera au détriment des classes populaires, voilà !

On pourra me dire que je suis contre les classes moyennes, mais cette politique n'est pas équitable ; quand on a un fichier de 94 % de demandeurs demandant du logement social, on ne réserve pas 30 % pour les classes moyennes : ce n'est pas équitable dans la galère actuelle du logement.

On peut dire que c'est seulement de la gestion de crise, mais soyons déjà équitables dans notre gestion de crise : cela pourrait être un modèle.

Deuxièmement, ou alors on fait croire, ce qui ne sera pas possible... Dans cinq ans on fera le bilan que la politique du logement est un demi échec. Le seul moyen pour que ces classes moyennes puissent se loger à Paris est bien d'intervenir sur le marché privé pour maintenir des prix socialement acceptables. On ne peut pas faire croire que l'on va loger tout le monde dans le parc social : ce n'est pas vrai ! Pour intervenir sur le marché, il faut une forte volonté politique, il faut un combat frontal face au gouvernement, et j'espère que la prochaine loi Boutin fera l'objet d'amendements pour encadrer les loyers au moment de la relocation...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure. Vous avez dépassé votre temps d'intervention.

M. René DUTREY. - C'est pourquoi je me suis inscrit 7 fois. Je poursuivrai donc au prochain projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat et en même temps, il nous faudra un jour avoir une réflexion sur la notion de classe moyenne.

Lors de la précédente mandature, nous avons fait réaliser une étude par des sociologues qui se sont particulièrement penchés sur les couches moyennes. Monsieur DUTREY, la notion de couche moyenne, y compris par celles qui s'y rattachent, va au-delà des concepts purement financiers que vous avez mentionnés, à savoir la différence entre les plafonds P.L.U.S. et P.L.S.

La notion d'appartenance à la couche moyenne est certes liée en partie à ses revenus, mais également au rôle que l'on a dans la société. Les études sociologiques effectuées montrent qu'en fonction du rôle que nous occupons, quelqu'un qui gagne

1.500 euros ou 1.700 euros par mois se considère comme faisant partie de la couche moyenne. Pour ce faire, c'est un logement P.L.U.S. et il aurait d'ailleurs droit à un logement P.L.A.I.

C'est donc la politique de la Ville de Paris dans sa diversité de produits - P.L.A.I., P.L.U.S. et P.L.S. - qui correspond à l'ensemble des demandeurs parisiens, y compris les couches moyennes. Je ne pense pas que consacrer 30 % des logements familiaux aux couches moyennes ne corresponde pas à la sociologie parisienne. Dans les faits, c'est la réalité.

Pour autant, nous n'avons pas exclu les couches les plus populaires. Nous avons développé nos engagements à travers le P.L.A.I. dans le conventionnement que nous avons signé avec l'Etat. Je voudrais vous rassurer en disant et nous le réaffirmons régulièrement dans la programmation : aujourd'hui, la Ville de Paris dans sa programmation de produits, immeuble par immeuble, mixe tous les produits.

Nous avons la volonté politique d'affirmer que chacun a sa place au sein de la capitale en lui offrant un appartement diversifié en fonction de ses ressources. Sur le plan quantitatif, je pense que les choses sont potentiellement insuffisantes par rapport à la demande. Mais oui, nous avons la volonté politique d'avoir une réponse complète à toutes les catégories de population pour avoir un logement adapté en fonction de leurs revenus. Soyez-en persuadé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 33).

2008, DLH 39 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris portant location de l'immeuble communal, 62, rue Nicolo (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de délibération DLH 39.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de la délibération DLH 39 relatif à la signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris portant location de l'immeuble communal, 62, rue Nicolo (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 58 dans le fascicule.

La parole est à Mme GIAZZI.

Mme Danièle GIAZZI. - Les élus du 16e ont émis le vœu que soit purement et simplement abandonné le projet de l'O.P.A.C. sur cet immeuble. Nous réaffirmons tout de même notre volonté de logements sociaux à cet endroit, oui Monsieur MANO, mais en revanche, nous souhaitons que l'O.P.A.C. puisse prendre en compte le pavillon pierre de taille qui existe à cet endroit et notamment l'espace vert. La commission du vieux Paris a en ce sens stipulé à l'O.P.A.C. que ce qui était prévu n'était absolument pas réalisable.

Nous souhaitons par ce vœu demander à l'O.P.A.C. de revoir totalement son projet en réaffirmant notre volonté de logements sociaux, mais en prenant en compte ce pavillon pierre de taille.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je suis toujours étonné de voir les élus du 16e arrondissement toujours favorables au logement social, mais jamais dans les circonstances prévues par la Ville : cela est trop haut, l'architecture ne convient pas, il faut préserver quelque chose... on ne peut jamais en faire. A part cela, ils sont pour ! Je vous assure que vous allez avoir de nombreuses occasions de vous exprimer favorablement, puisque nous avons beaucoup de projets pour le 16e arrondissement.

Ce qui m'étonne avec cette adresse, c'est qu'il y a eu un temps un permis de construire d'une opération de promotion privée et vous aviez donné votre accord au permis de construire, sans vous soucier un seul instant de la préservation possible d'un patrimoine, paraît-il presque historique.

Voyez-vous, nous avons jugé opportun de retirer le permis de construire et de négocier différemment avec le propriétaire "France Télécom", le projet ne nous convenant pas, et de proposer un projet novateur, plan climat, totalement exemplaire en matière écologique. Nous souhaitons réaffirmer notre volonté, en accord avec "France Télécom" qui aura des logements pour ses salariés sur ce site. Nous continuerons donc et nous construirons cet immeuble tel qu'il est prévu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. -

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 39).

2008, DLH 45 - Location par bail emphytéotique à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris de l'immeuble communal situé 46 rue du Commerce (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 45 relatif à la location par bail emphytéotique à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris de l'immeuble communal situé 46 rue du Commerce (15e).

La parole est à M. René DUTREY. Cinq minutes réglementaires, et pas une seconde de plus, s'il vous plaît.

M. René DUTREY. - C'est la dernière intervention. Je me désinscris des autres, mais je veux tout de même pouvoir finir mon raisonnement.

En 2014, nous atteindrons certainement les 20 % de la loi S.R.U., mais en 2014, 70 % de la population parisienne ne pourra plus avoir accès au logement. En fait, déjà aujourd'hui, c'est 70 %, donc on peut imaginer que cela aura progressé.

Quand je dis " ne pourra plus avoir accès au logement", c'est que, aujourd'hui, quand vous prenez les plafonds d'accès au P.L.S., qui sont d'ailleurs relativement bien faits, 2.550 euros pour une personne seule, c'est le niveau d'exclusion aujourd'hui où vous ne trouvez plus un logement à Paris, un deux-pièces coûtant 800, 900 euros ; vous multipliez par trois, cela donne 2.400 euros. C'est le niveau d'exclusion.

Donc le logement social est bien fait, le plafond du P.L.S. correspond au niveau d'exclusion d'accès au marché. En dessous de ce seuil, on n'a plus accès au marché. Le problème, c'est que 70 % des habitants de l'Île-de-France sont en dessous de ce seuil, donc 70 % des habitants ne vont plus avoir accès au marché.

En 2014, à Paris, nous aurons atteint, péniblement mais quand même beaucoup plus rapidement qu'on aurait pu l'espérer, 20 % de logements sociaux dans la Capitale.

Je le répète, cela ne tiendra pas. Nous ne réussirons pas à faire tenir les 70 % de la population qui seront exclus de l'accès au logement dans les 20 % de logements sociaux.

Que faire ?

Intervenir sur le marché ? Nous avons raté une occasion - c'est pour cela que le groupe "Verts" s'était abstenu lors du plan local d'urbanisme - de faire de ce plan local d'urbanisme un vrai outil d'intervention contre la spéculation, qui aurait clairement donné la priorité au logement. Cette occasion a été ratée.

Il reste un combat, et un combat extrêmement politique effectivement, face au Gouvernement pour obtenir l'encadrement de ce marché - j'en ai parlé tout à l'heure - par l'établissement d'une loi qui, au moment de la relocation, permettrait d'encadrer les prix du marché, mais également par une utilisation encore plus accrue du droit de préemption, avec une évolution des critères de la Ville de Paris sur ce qu'il serait bon de préempter, pas seulement préempter les bonnes affaires, comme la Ville le fait d'ailleurs très bien aujourd'hui, mais préempter réellement dans une logique plus anti-spéculative, même si l'outil juridique, une préemption ne permet pas d'être un outil anti-spéculatif, mais par des voies un petit peu détournées, en tout cas en justifiant l'intérêt public, il y a moyen.

Il faut intervenir sur ce marché ; sinon, nous n'aurons que nos yeux pour pleurer en 2014 et une liste de demandeurs de logement social qui, allongée par l'ensemble des classes moyennes qui vont s'y inscrire, dépassera largement les 100.000 demandeurs.

Les mètres carrés existent et pas seulement à Sainte-Perrine. Je finirai mon intervention par là : les dernières mobilisations de "Jeudi Noir", le collectif des "Galériens du Logement" hurlaient comme slogan : "bureaux partout, logements nulle part !". Je crois que la Ville de Paris devrait s'inspirer de ces slogans pour imaginer une politique donnant réellement la priorité au logement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci d'avoir pris la peine de développer votre pensée.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, Monsieur DUTREY.

Je pense que la ville est un équilibre entre l'activité et le logement, d'une part, ce qui est d'ailleurs réaffirmé dans le P.L.U. Vous aurez sûrement l'occasion, dans les mois à venir, de réaffirmer vos spécificités potentielles en la matière, compte tenu des évolutions nécessaires pour loger les nombreux demandeurs et trouver l'espace à Paris dédié au tissu économique, notamment le secteur des Batignolles et Paris Nord-Est, dans des débats ultérieurs.

En même temps, vous parlez d'ambition à 20 % en 2014. Oui, c'est une vraie ambition, mais vous savez comme moi que l'ambition sur l'Île-de-France dépasse les 20 % et la Ville de Paris est engagée, dans le cadre du S.D.R.I.F., à avoir à moyen terme une politique avec un pourcentage de 25 % de logements sociaux, permettant à la diversité sociologique parisienne de trouver sa place à Paris aujourd'hui et demain.

Vous savez que Paris demeure une ville de passage et de brassage permanent. C'est ce qui justifie d'ailleurs le fait que nous ayons 45.000 nouveaux inscrits par an qui, heureusement pour nous, ne se cumulent pas les uns aux autres, mais c'est un chiffre à peu près constant depuis un certain nombre d'années, couvrant, c'est vrai, de plus en plus de personnes qui ont des difficultés à se loger dans le secteur privé.

Comme vous le faites remarquer, vous le savez également, le Maire de Paris a demandé au Gouvernement de prendre une mesure de blocage des loyers à hauteur de 16 euros le mètre carré pour le secteur privé, permettant à ceux qui sont dans un parcours résidentiel possible, en fonction de l'évolution de leurs revenus, de se loger dans le secteur privé à un prix compatible, mais ne pouvant pas accéder, comme vous l'imaginez, à des loyers de 25 ou 30 euros le mètre carré.

Oui, nous souhaitons avoir sur le territoire parisien des loyers du secteur privé compatibles avec les revenus de ceux qui y vivent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 45).

J'ai bien noté, Monsieur DUTREY, que vous aviez terminé votre propos. Je retire donc votre inscription. Parfait !

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préservation de l'activité du cinéma "Le Denfert".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 59 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la préservation de l'activité du cinéma "Le Denfert".

La parole est à M. Pierre CASTAGNOU.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Créé en 1930, le cinéma "Le Denfert" est un des derniers cinémas indépendants du 14e. Classé Art et Essai, ce cinéma joue un rôle important dans la vie culturelle, non seulement du 14e mais aussi de la Capitale.

Cela est suffisamment connu pour que je n'aie pas à m'étendre sur la qualité de sa programmation s'adressant à un public varié, et sur l'importance de sa fréquentation : 1.000 entrées hebdomadaires pour une seule salle de 140 places.

L'existence de ce cinéma d'Art et Essai est menacée par une opération de mise en vente.

J'ajoute que l'ensemble immobilier concerné par cette mise en vente comprend, outre le cinéma, un restaurant, un petit hôtel servant en particulier à héberger les personnes placées par les services sociaux.

La menace qui pèse sur ce cinéma a suscité, à juste titre, une très forte inquiétude et une mobilisation à la hauteur de celle-ci. En quelques jours, une pétition pour sauver "Le Denfert" a recueilli plus de 3.000 signatures.

Pour ma part, j'ai saisi le Maire de Paris, ainsi que son adjoint à la culture Christophe GIRARD, pour demander que la Ville puisse préempter cet ensemble avec un double objectif : préserver le cinéma et réaliser des logements sociaux dans cette partie de l'arrondissement où ceux-ci sont particulièrement rares.

C'est ce que vient de décider le Maire de Paris.

Je tiens donc, au nom de tous les élus du 14e, des habitants de mon arrondissement et plus largement, de tous les cinéphiles, à remercier M. le Maire de Paris, Mme Anne HIDALGO, M. Christophe GIRARD et M. Jean-Yves MANO qui ont contribué à ce que cette décision positive soit prise.

Je tiens à les remercier tout particulièrement pour leur extrême réactivité, car cette décision a été prise très rapidement. Une décision qui illustre particulièrement, je tiens à m'en réjouir, le volontarisme de la Ville et sa politique sociale et culturelle.

Je dirai, pour conclure, que c'est un excellent début de mandature, notamment pour le 14e.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 14e arrondissement.

Se sont également inscrits M. René DUTREY et Mme Aline ARROUZE sur le sujet.

Ce n'est pas obligation, c'est ce qui est inscrit sur mon papier.

M. René DUTREY. - Je me réjouis de cette annonce qui est intervenue voici quelques jours.

L'incertitude, bien sûr, est de savoir si la préemption pourra réellement être faite, si le propriétaire ne va pas retirer. Il faut souhaiter que le propriétaire ne le retire pas.

L'autre point est un sujet connexe mais également extrêmement important : on se réjouit complètement de la préem-

ption du "Denfert", mais il existe un hôtel sur cette parcelle, un hôtel meublé en relativement bon état, avec un fonds de commerce exploité.

Cela pose encore une fois la question de quel avenir pour les hôtels meublés à Paris et quel avenir pour cette offre de logements tampons qui permet à des gens qui arrivent dans la Capitale, quelquefois pour y travailler, de trouver un logement facilement. C'est un petit peu le premier stade du parcours logement.

Là, pour justifier la préemption, il faut faire du logement social, sinon juridiquement cette histoire ne serait pas totalement bien ficelée, car justifier par la seule préemption d'un cinéma serait dangereux. Comment faire pour imaginer une offre de logement permettant à ces hôtels meublés de bonne qualité - je ne parle pas des hôtels meublés marchands de sommeil et autres -, de se maintenir dans la Capitale ? Les études de l'A.P.U.R. d'il y a trois ou quatre ans déjà soulignaient la disparition de plusieurs centaines d'hôtels meublés du fait du marché, de la spéculation.

C'est absolument essentiel dans un parcours logement qu'il y ait cette première marche qui n'est pas une résidence sociale ou quelque chose de plus rigide. Cela n'a pas à voir avec le sujet de la préemption du "Denfert" qui est une bonne nouvelle mais il faut que nous réfléchissions à cette offre de logement tampon.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame Aline ARROUZE, vous avez la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Je me réjouis de cette décision.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour la réponse, la parole est à M. Jean-Yves MANO puis à M. Christophe GIRARD.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avec M. le Maire du 14^e, je me réjouis de l'opportunité qui s'est présentée à la Ville de Paris de préempter cette parcelle, mêlant à la fois une partie artistique et une partie de maintien de logement social de fait à travers l'hôtel meublé.

M. René DUTREY développe l'idée de la nécessité d'avoir sur le territoire parisien des structures de ce type qui soient maintenues, faisant partie de l'histoire même de Paris.

Je partage totalement cet avis, c'est pourquoi la Ville de Paris a lancé l'opération d'amélioration de l'habitat des hôtels meublés, qui est la garantie de voir perdurer sur le territoire parisien ce type de structures, utiles et indispensables à l'accès à la ville pour des populations venant intégrer soit notre pays soit notre ville capitale.

C'est pourquoi nous veillons au maintien de ces structures.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je voudrais ajouter à ce qu'a dit Pierre CASTAGNOU que nous, à notre tour, le remercions ainsi que son adjointe à la culture Danièle POURTAUD d'avoir été si vigilants, ce sont vraiment des élus d'arrondissement remarquables, rapides et attentifs.

Je tiens également à saluer la diligence dont a fait preuve le nouvel adjoint aux finances, Bernard GAUDILLÈRE puisqu'il a

signé hier la préemption.

Sauver un cinéma, c'est pour nous vital, et le faire le jour où Sydney Pollack disparaît y ajoute encore plus de sens. Voilà une belle libéralité qui allie culture et solidarité sociale, valeurs clairement de gauche sans ambiguïté aucune car, avoir dans un lieu où habiteront des personnes plus fragiles et plus modestes un lieu de culture lui-même fragile et qui se questionne, je crois que cela ressemble tout à fait au monde et à la ville dont on rêve, d'avoir des lieux, des salles de répétition, des petites salles d'exposition, des lieux de débat au milieu des habitations et sans séparer culture, vie, activité et économie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD pour cette intervention émouvante.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Madame Hélène MACÉ de LÉPINAY, vous souhaitez prendre la parole ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je suis très étonnée que ce vœu soit mis au vote.

Pour le stade Suzanne Lenglen les choses étaient en cours, il fallait donc que nous retirions notre vœu. Là c'est un vœu déjà exaucé, nous en avons parlé pendant dix minutes.

Evidemment, si vous le maintenez, nous allons voter pour, mais je ne vois pas pourquoi nous votons pour des vœux déjà exaucés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Les occasions de voter ensemble ne sont pas si fréquentes, ne les boudons pas !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 38).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne.

C'est M. Alain LHOSTIS qui le présente.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, selon certains, ce vœu serait la revanche des communistes.

Si revanche il y a, ce sera celle des infirmières et des aides soignantes de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, partant à cinq heures du matin de Stains, leur enfant dans les bras, pour gagner leur poste de travail auprès des malades à six heures ou le quittant à 23 heures pour regagner leur domicile.

Si revanche il y a, ce sera celle de celles et ceux qui atten-

dent un logement et qui sont prioritaires parce qu'en surpeuplement dans leurs appartements où hébergés dans un hôtel meublé.

Puis, il s'agit de réparer une injustice, celle qui a permis dans une alliance de circonstances de mettre en minorité la majorité voulue par les électeurs. Le Maire de Paris, à plusieurs reprises pendant la campagne électorale, a pris l'engagement de réparer cette injustice.

Il l'a confirmé lors de la présentation de son programme logement lors de la séance du Conseil de Paris qu'il y a consacré.

Venons en au fait, l'A.P.-H.P. disposait en bordure du jardin de l'hôpital gérontologique Sainte-Perrine d'une parcelle constructible, inscrite comme telle au plan d'occupation des sols, sans que jamais les élus de droite, majoritaires pendant des dizaines d'année, n'aient songé comme ils auraient pu le faire, à le modifier.

Je ne m'étendrai pas sur la façon dont, dans le cadre du P.L.U., cette parcelle a été rendue inconstructible, je viens de l'évoquer.

Aujourd'hui on nous sert un argument, qui a déjà servi - n'est-ce pas M. René DUTREY - dans le 10^e arrondissement, là où sur un terrain industriel -, les étuves municipales, pour ceux qui connaissent réellement le quartier -, dont les deux tiers étaient consacrés à l'agrandissement du jardin Villemin et un tiers à la réalisation d'un petit immeuble de 30 logements sociaux pour les personnels de l'A.P.-H.P. de l'hôpital Lariboisière et de l'hôpital Saint-Louis.

Le même genre d'alliance à l'époque a interrompu le programme de logements en cours de construction sans compter les réparations considérables en matière financière qu'il a fallu faire aux opérateurs.

Je le dis : cela suffit ! Ce terrorisme intellectuel qui consiste à mentir en disant que l'on construit sur des jardins.

Je n'ai de leçon à recevoir de personne en la matière. Ayant été il y a un certain temps l'initiateur des premières actions ayant abouti à la réalisation de la première tranche du jardin Villemin dans le 10^e.

C'est donc en toute sérénité qu'avec le groupe communiste j'ai déposé ce vœu.

Je vous en épargnerai la lecture puisque je l'ai déposé dans les délais nécessaires, simplement je vous en rappelle les conclusions : "que le Maire de Paris engage sans délai une révision partielle du Plan local d'urbanisme de Paris permettant de restituer sa constructibilité à la parcelle appartenant à l'assistance publique sise 9 - 25 rue Chardon-Lagache, etc., que le Maire de Paris, Président du conseil d'administration de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris invite la Direction générale de celle-ci à créer les conditions de la réalisation concrète de ce projet dans les meilleurs délais".

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - la parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avec moins de passion mais autant de détermination, à la demande de l'A.P.-H.P., la Ville de Paris ou les opérateurs liés à la ville ont été amenés à faire des études préalables pour développer l'offre de logement

en direction des infirmières et des Parisiens.

Vous connaissez l'attachement et les engagements du Maire réaffirmés de nombreuses fois lors de la campagne municipale. Ces choses là sont connues, sont publiques et, bien évidemment, nous prendrons les dispositions nécessaires pour que ce qui était prévu soit réalisé.

J'ai également rencontré les personnes de l'A.P.-H.P. qui réaffirment leur volonté de voir sur ce site construits des logements pour les infirmières et dans les échanges fonciers nécessaires un certain nombre pour les Parisiens.

Il n'y a pas de doute pour nous sur la nécessité de faire les modifications administratives nécessaires, pour rendre constructible ce qui ponctuellement ne l'a plus été et de regarder avec pragmatisme sur le site même de Sainte-Perrine comment, par une rationalisation des bâtiments existants, les choses peuvent être améliorées.

En tout état de cause, atteindre l'objectif initial - construire du logement pour les infirmières - va de soi. C'est pourquoi, face aux affirmations que je suis en train de prononcer aujourd'hui et connaissant les engagements du Maire de Paris, peut-être, Monsieur Alain LHOSTIS, pourriez-vous retirer votre vœu compte tenu des engagements connus et publics sur le sujet ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je demande aux différents groupes qui le souhaitent de donner leur sentiment.

Le vœu est déposé au nom d'un groupe et je me tourne vers le groupe. Je n'ai pas l'habitude de choisir qui intervient au nom des groupes.

C'est M. LHOSTIS pour le groupe communiste ?

Je vous demande d'intervenir sur le fond, pas sur la forme.

M. Alain LHOSTIS. - Je ne parle ni du fond ni de la forme, je vous parle du règlement du Conseil de Paris qui stipule que seule la personne qui a déposé le vœu peut intervenir et, ensuite, il y a une explication de vote.

L'Exécutif vient de me demander de retirer mon vœu, je vais répondre et, ensuite, s'il n'y a pas de vote, je ne vois pas la nécessité de faire les explications de vote.

Compte tenu de ce qui a été dit par le Représentant du Maire de Paris et qui vient d'être réaffirmé, je retire le vœu au nom du groupe communiste.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il n'y a pas de vote, le vœu est retiré.

Merci pour la confirmation de l'engagement de la Municipalité sur ce projet.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au caractère social des logements appartenant à France Telecom au 8 rue Boucry (18^e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif au caractère social des logements appartenant à "France Telecom" au 8 rue Boucry (18^e).

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - J'espère que le débat va être un peu plus serein et que je vais pouvoir parler dans le calme.

En juillet 2006, le Conseil de Paris adoptait un vœu sur proposition de Jacques DAGUENET qui était alors conseiller de Paris, relatif aux logements sociaux appartenant à "France Telecom" et à "La Poste" dans l'immeuble du 8 rue Boucry, dans le 18^e arrondissement.

Ces logements initialement affectés par les services sociaux des P.T.T. ont été reconnus logements sociaux de fait puisque "France Telecom" et "La Poste" y pratiquent des loyers modérés pour leurs salariés locataires.

Depuis plusieurs années, on constate que "France Telecom" déloge les habitants de cet immeuble et vend son patrimoine immobilier à la découpe, au détriment du besoin de logement social à Paris.

A nouveau, une fin de bail est signifiée par "France Telecom" à ses locataires, cette fois à la suite d'un changement de situation familiale avec un risque d'expulsion à la clé.

C'est pourquoi, sur notre proposition, nous suggérons que le Maire de Paris reprenne les négociations avec "France Telecom" afin d'éviter l'expulsion de cette famille du 18^e arrondissement et nous réitérons notre souhait que la Ville de Paris devienne propriétaire des logements que "France Telecom" vend au fur et à mesure et qu'ils soient confiés à une S.E.M. ou à un bailleur public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Comme souvent, les négociations menées avec l'ensemble des acteurs immobiliers parisiens, dont "France Telecom" fait partie, ont permis, à plusieurs reprises, des acquisitions, soit par des négociations, soit par des préemptions d'immeubles, parfois, en cas de dialogue insuffisant.

Bien évidemment, nous prenons les contacts nécessaires avec "France Telecom" pour étudier avec intérêt la situation particulière que vous nous signalez, sans pour autant préjuger le résultat de nos contacts.

Mais, sachez que nous avons comme objectif, s'il doit y avoir cession de ce patrimoine par "France Telecom", d'en prendre possession par voie de préemption ou de négociation.

Au-delà du cas spécifique que vous nous signalez, merci de l'intérêt que vous portez à cette famille qui nous a signalé de ce fait une adresse ponctuelle d'acquisition.

En ce qui concerne le vœu, je répondrai favorablement, dans l'esprit de ce que je viens de développer auprès de vous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avis favorable au vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P.P.A. ne prend pas part au vote.

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 39).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création de résidences intergénérationnelles dans plusieurs arrondissements de la Capitale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création de résidences intergénérationnelles dans plusieurs arrondissements de la Capitale.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Il est essentiel de faciliter les partages, d'ouvrir les espaces les uns sur les autres, de favoriser les mises en commun entre les générations.

A l'étranger, au Québec, au Danemark, en province, l'urbanisme intergénérationnel se met en place progressivement. Les expériences de résidences mixtes, de résidences intergénérationnelles sont de véritables succès. Dans les résidences de personnes âgées, un étage peut parfois être réservé à des étudiants à des prix inférieurs aux logements pour étudiants sur le marché, en échange de services pour les personnes âgées.

Avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Lynda ASMANI et David ALPHAND et l'ensemble des élus du groupe U.M.P.P.A., nous émettons le vœu que la Ville de Paris crée enfin des résidences intergénérationnelles associant une résidence pour personnes âgées autonomes et des logements pour étudiants à loyers modérés en échange de services pour les personnes âgées dans plusieurs arrondissements de la Capitale.

Merci de votre réponse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je répondrai favorablement, mais peut-être que dans votre expression le mot "enfin" est un peu excessif. Nous avons une réflexion globale sur la construction, compte tenu de l'évolution que nous constatons. Le besoin de mixité des produits est tout à fait présent dans notre esprit et nous regardons avec intérêt les expériences qui peuvent se dérouler à la fois à l'étranger et dans quelques villes qui prennent des initiatives positives.

Il semble utile de revenir à la présence de logements gérés, ce que l'on appelle les logements "Soleil", par le C.A.S.-V.P., au milieu de bâtiments de logements sociaux permettant, là aussi, des contacts fréquents entre les personnes.

C'est une réflexion que nous engageons et nous ne manquerons pas de répondre à votre demande dans les prochains mois.

C'est un avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec l'avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 40).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'attribution des logements de la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux conditions d'attribution des logements de la Ville.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous nous en sommes entretenus avec M. Jean-Yves MANO, en Commission, sur ce vœu.

En réalité, c'est la loi DALO qui a modifié les conditions de fonctionnement des conditions d'attribution dans les commissions, notamment dans un certain nombre de commissions d'arrondissement.

C'est un sujet important puisque, désormais, il faut proposer trois candidatures qui seront hiérarchisées par la commission d'attribution des logements et le bailleur social respectera ou ne respectera pas dans son choix ultime cette hiérarchie provenant de la commission d'attribution.

Nous étions à deux candidats auparavant. Nous sommes maintenant à trois et nous avons été informés par une lettre du 16 janvier 2008 par M. NICOL qui est le directeur du Logement et de l'Habitat que, finalement, c'était le bailleur social qui, in fine, aurait le dernier mot.

Au mois de février, M. Jean-Yves MANO a écrit à un certain nombre de présidents, de directeurs ou de bailleurs sociaux, notamment l'O.P.A.C., pour leur demander de respecter la hiérarchie qui avait été mise en place et décidée par les commissions d'attribution.

Aujourd'hui, on est un peu dans le flou et la raison de ce vœu, c'est de préciser d'une manière définitive, pour que fonctionnent bien les commissions d'attribution, ce qui va se passer auprès des bailleurs sociaux et de demander que la hiérarchisation des commissions d'attribution, d'arrondissement ou centrales, soit respectée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce sujet est d'importance.

Néanmoins, il y a la loi et nous ne pouvons pas mettre en difficulté les bailleurs sociaux qui ne respecteraient pas potentiellement la loi. Nous actons le fait que sur chaque logement proposé, quel que soit le réservataire, ce dernier doit envoyer trois candidatures, dans un souci d'efficacité et respectant le travail de transparence évident sur l'ensemble du territoire parisien, depuis récemment, avec le fait qu'une présélection a été établie.

Avec les bailleurs sociaux avec qui la Ville de Paris a des contacts fréquents, il a été recommandé, dans la mesure du possible, le fait que les commissions respectent le choix préétabli. Je dis dans la mesure du possible car, sur le plan légal, formel, c'est la commission d'attribution du bailleur qui reste garante de l'attribution. D'ailleurs, les formulations employées au nom de la commission du Maire est simplement : "Nous vous informons

que la commission proposera au bailleur l'attribution d'un logement". Ce n'est pas la commission qui attribue : c'est bien le bailleur.

Nous sommes dans un esprit consensuel de dialogue, tout en respectant le fait que la loi doit être appliquée par les bailleurs, sinon la commission serait à même de juger non conformes à la loi les procédures utilisées par les bailleurs.

Je crois que tout cela peut fonctionner normalement et nous veillerons, avec les nombreuses entreprises sociales de l'habitat qui exercent sur le territoire parisien, qui comprennent bien la démarche des commissions d'attributions, que ce soit d'arrondissement ou de la Ville de Paris, pour qu'elles-mêmes respectent les choix préconisés. Très honnêtement, je ne pourrais pas aller plus loin, vous avez bien compris, dans les recommandations mais pas d'obligations.

M. DUBUS, ayant été convaincu par les réponses et par l'échange, retirera son vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Nous allons le vérifier tout de suite. Monsieur DUBUS, êtes-vous convaincu ? Retirez-vous votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Si M. MANO écrit aux maires d'arrondissement, ce qu'il vient de dire, oui.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je pourrais tout à fait écrire aux maires d'arrondissement l'esprit dans lequel nous souhaitons travailler avec les bailleurs sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue, de retirer votre vœu.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation d'hôtels meublés des 195, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 72 bis, rue Jean-Pierre-Timbaud, dans le 11e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation d'hôtels meublés des 195, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 72 bis, rue Jean-Pierre-Timbaud.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Deux hôtels meublés sont bien connus parmi les plus dangereux dans le 11e arrondissement. Il s'agit du 195, rue du faubourg Saint Antoine et du 72 bis, rue Jean-Pierre-Timbaud. Ces deux hôtels ont été tous deux frappés récemment par la Préfecture d'un arrêté de péril et de fermeture administrative, montrant bien la dangerosité de ces deux immeubles.

Malheureusement, et comme trop souvent, les propriétaires n'ont pas jusqu'à ce jour manifesté la volonté de remédier à la situation matérielle de ces bâtiments, alors même qu'ils continuent tous les deux à recevoir du public.

Face à l'incurie des propriétaires, la préfecture a décidé d'effectuer des travaux d'office à la charge du propriétaire au 72, rue Jean-Pierre-Timbaud. Il serait heureux qu'elle en fasse de même pour le 195, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Par ailleurs, je rappelle la volonté du Maire de Paris, et de son Adjoint au logement M. Jean-Yves MANO, d'éradiquer l'in-

salubrité de tous les immeubles parisiens, et en particulier des hôtels meublés, à travers l'opération publique d'amélioration des hôtels meublés.

Vu les possibilités offertes par ce dispositif, il est incompréhensible que les propriétaires, visés par le vœu que je présente, refusent de se comporter en propriétaires responsables. En l'occurrence, les élus du groupe socialiste et radical de gauche demandent à ce que M. le Préfet entame des travaux d'office au 195 rue du faubourg Saint Antoine et que le Maire de Paris réaffirme son intention de devenir propriétaire de ces deux lots, si l'insalubrité persiste suite à l'incurie des propriétaires.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour la réponse, la parole est à M. MANO. Et je crois que M. Georges SARRE souhaite donner une explication de vote. C'est noté.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Très honnêtement, je ne peux qu'approuver et apprécier les termes de l'intervention de M. CARON-THIBAUT, qui connaît la détermination de la Ville d'éradiquer l'insalubrité sur les hôtels meublés et qui rappelle opportunément que la Préfecture de police se doit d'engager les travaux d'office, conformément à la réglementation quand c'est nécessaire.

Je réaffirme aussi la volonté de la Ville de Paris de ne pas se contenter uniquement des travaux d'office mais de rendre tout à fait, sur le plan de la sécurité et du confort offerts aux occupants de ces hôtels meublés, sa détermination totale. Et si le cas est nécessaire d'engager une déclaration d'utilité publique vis-à-vis des propriétaires ou des gestionnaires récalcitrants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

M. VEDEL souhaitait intervenir en complément et je donnerai la parole ensuite à M. Georges SARRE.

M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE. - Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs.

Effectivement la Préfecture de police a engagé une procédure de travaux d'office sur l'hôtel du Loiret. En revanche, la situation est différente sur le plan juridique pour le Grand hôtel du Progrès, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

En effet, les travaux d'office ne peuvent être engagés que dans le cas juridique de défaillance des propriétaires. Or, le propriétaire de l'hôtel du Progrès a effectué des démarches assez récentes pour régulariser la situation de son établissement : deux dossiers d'aménagement ont été déposés, dont le dernier en février, et qui ont reçu un avis favorable des services techniques.

D'autre part, des travaux ont été engagés mais vandalisés par certains occupants. Notamment, des câbles de commande de désenfumage et d'alarme ont été sectionnés, ce qui a conduit à un dépôt de plainte et au placement en garde à vue de deux occupants.

L'exploitant s'est engagé à relancer les travaux cette semaine mais il risque de se heurter à nouveau à la réticence de certaines familles qui refusent de quitter les lieux. Il semble, et l'on pourrait avoir une nouvelle réunion sur ce point avec les services de la Ville, qu'il serait peut-être souhaitable d'envisager une libération temporaire des lieux pour que les travaux puissent intervenir, avant relogement.

A ce stade, nous ne pouvons pas, de manière fondée juridiquement et sans risques contentieux, engager des travaux d'office sur cet immeuble.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Avant de passer au vote, la parole est à M. SARRE pour une explication de vote.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai eu l'occasion dans le passé de réclamer vivement des exécutions d'office depuis que la nécessité s'est imposée avec des hôtels meublés qui se sont dégradés au fil des décennies. C'est donc un vieux combat que la mairie du 11e arrondissement a mené.

Les procédures, Monsieur le Préfet, ne sont jamais simples, mais avec le projet de délibération PP 38 examiné hier, la préfecture de police s'arme pour exécuter la loi, et son budget spécial, que la Ville a adopté en 2008 de 2 millions d'euros pour ce type de travaux. Elles pourront passer d'un rythme de un à deux exécutions d'office chaque année, à un rythme d'une cinquantaine d'exécutions d'office. C'est un progrès.

Je demanderai que les délais annoncés soient tenus, à savoir un début de montée en puissance de ce type de travaux en septembre prochain. Je vous demanderai également, Monsieur le Préfet de police, une information régulière des résultats obtenus. Enfin, je vous demanderai une information sur les résultats obtenus pour faire payer les propriétaires car la Préfecture de police, via son budget spécial, doit pouvoir pallier l'urgence et les travaux restent heureusement à la charge des propriétaires au bout du compte. Ceux qui ne voudront pas payer, je le dis, doivent céder leurs immeubles, ce qui permettrait souvent à la Ville de Paris de préempter. C'est ce qui pourrait arriver de mieux à leurs occupants.

J'ajouterai que c'est sans doute la procédure qu'il faut retenir pour le 195, rue Faubourg-Saint-Antoine dans le 11e arrondissement, de manière à ce que cet hôtel puisse faire l'objet de travaux et pas seulement superficiels, mais permettant après préemption si la Ville de Paris le fait, ce que je souhaite, de donner véritablement des logements aux intéressés.

Je vote donc pour ce projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions. Avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 41).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la taille des logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la taille des logements sociaux, que nous avons déjà un peu évoqués tout à l'heure.

La parole est à M. CONTASSOT.

Merci de nous donner l'occasion d'y revenir.

M. Yves CONTASSOT. - Tout à l'heure, M. Jean-Yves MANO a dit que les familles qui souhaitent avoir des quatre, cinq pièces et plus, avaient plus de difficultés compte tenu d'une rotation plus faible dans ce parc que dans le parc constitué de logements plus petits.

Dans ce vœu, nous rappelons que c'est effectivement une vraie difficulté pour les familles car plus elles sont grandes et plus c'est difficile. Or, il s'avère que dans un certain nombre de cas - nous avons des adresses précises en tête - des immeubles composés aujourd'hui de logements autour de 100 ou un peu plus de mètres carrés, font l'objet de découpages, de projets de découpages en appartements plus petits. Cela nous semble tout à fait regrettable car si on veut pouvoir donner satisfaction à ces familles, qui sont en grande difficulté, cela n'est certainement pas en soustrayant de l'offre des appartements de grande taille.

Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de découpage, sauf peut-être des cas tout à fait extraordinaires d'appartements de 200 ou 300 mètres carrés, mais je ne crois pas que l'on ait beaucoup préempté dans ce domaine, et dans ces cas-là, cela mériterait qu'on l'explique. Mais quand on est autour de 100 ou 150 mètres carrés, je pense au contraire que pour faire des cinq et six pièces, c'est tout à fait nécessaire.

Nous souhaitons évidemment que tout cela fasse l'objet d'une communication régulière auprès de la 8e Commission. Maintien de grands logements et informations régulières.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à M. CONTASSOT, mais je suis un peu surpris car il n'y a pas de velléités de la Ville de Paris de découper par nature des F4 ou des F5 pour en faire des logements plus petits, sachant les besoins que nous avons. Je connais, pour ma part, un opérateur immobilier parisien qui achète en effet des immeubles avec des appartements de 120 mètres carrés et en fait quatre ou cinq par étage, ce qui pose un vrai problème.

Ce n'est pas, vous l'avez compris, la détermination de la Ville de Paris. Il y a parfois des opportunités de préemption de grands logements qui nécessitent un découpage à la marge, tout en respectant la structure du bâti. Nous avons un exemple qui est celui de la rue Daubigny, dans le 17e arrondissement, où nous avons de très grands appartements. Là, les choses ont été faites avec beaucoup de qualité et je pense que tous ceux qui y habitent actuellement en sont ravis. Il n'y a donc pas de volonté de notre part, bien au contraire, avec une limite que je vous mentionne et que vous connaissez qui est la capacité pour la famille de payer des charges locatives. Vous avez que les aides personnalisées au logement, certes, couvrent la partie loyer mais sont forfaitisées sur le plan des charges et qu'il faut avoir une surface compatible avec les revenus possibles pour les familles.

Aujourd'hui, c'est une réalité économique mais ce n'est pas un choix stratégique en fonction de ce critère qui est un élément de bon sens que je veux de signaler.

Sachez que la Ville de Paris est déterminée à créer de grands logements, comme je le réaffirmais tout à l'heure, F4, F5 et plus, si nécessaire.

C'est pourquoi autant je vous propose bien volontiers que la 8e Commission soit informée régulièrement, une fois par trimestre au sein de la Commission, de la catégorie et de la surface moyenne des logements, et je vous proposerais de bien vouloir retirer le premier alinéa de votre vœu qui ne correspond pas à la volonté de la Ville de Paris ni à ses pratiques.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur MANO, si on peut se mettre d'accord sur le fait que chaque fois que l'on entend parler d'un projet de découpage, y compris en cours, à quelques mètres d'ici, on a la capacité de savoir pourquoi et d'avoir des éléments de réponse, je veux bien. Mais comme ce n'est pas ce qui se passe, et je vous ai dit que l'on avait des adresses, donc soit il y a accord sur le principe, et dans ces cas, il n'y a pas de raison que le vœu pose problème, ou alors il y a autre chose. Mais s'il y a accord sur le principe, je souhaite qu'on le dise ensemble et je l'ai dit, il peut y avoir quelques exceptions. Dans ces cas, elles sont justifiées. Mais travaillons par exception, plutôt que de dire : ne disons rien et laissez-nous faire !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je réaffirme, Monsieur CONTASSOT, qu'il n'y a pas de velléités, y compris des élus locaux - parce que allons plus loin dans votre pensée -, de supprimer de grands logements dans les immeubles dont nous faisons l'acquisition. Chaque fois, nous sommes dans une situation pragmatique d'analyse, de structure du bâti, de financement global de l'immeuble, pour voir comment nous pouvons trouver une équation de comptabilité et de financement compatibles. Il n'y a pas de velléités de dire que nous allons éliminer les grands logements. On peut en discuter mais peut-être avez-vous une appréciation qui ne correspond pas à la réalité des choses et à la justification de décisions que nous sommes amenés à prendre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La solution préconisée par l'adjoint, donc de s'en tenir au second alinéa du vœu, serait-elle de nature à vous convenir ?

M. Yves CONTASSOT. - Si M. MANO avait dit "sauf exceptions dûment justifiées", cela ne me pose aucun problème. Et là, je suis prêt à ce que l'on modifie en ajoutant "sauf exceptions", pour montrer qu'il peut y en avoir et que ce n'est pas une question de principe absolu. Je ne souhaite pas que l'on dise qu'il n'y a pas de découpage et que l'on fait ce que l'on veut.

Donc, on est d'accord sur le fond, et si on est d'accord sur le fond, ce n'est pas difficile de se mettre d'accord sur la forme en ajoutant "sauf exceptions".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Jean-Yves MANO ?

Sinon, on vote.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'accepte bien volontiers le "sauf exceptions".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Dans la formulation modifiée à l'oral par M. Yves CONTASSOT à l'instant, avec l'accord de M. Jean-Yves MANO. Chacun s'y retrouvera quant aux formulations, j'espère. Avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour le groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 42).

2008, DU 34 - DPVI 3 - Signature d'une convention régionale de renouvellement urbain avec la Région Ile-de-France et autorisation de solliciter les subventions afférentes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons, chers collègues, à l'examen du projet de délibération DU 34 - DPVI 3 relatif à la signature d'une convention régionale de renouvellement urbain avec la Région Ile-de-France et autorisation de solliciter les subventions afférentes.

La parole est à M. Roger MADEC, maire du 19^e arrondissement.

M. Roger MADEC, maire du 19^e arrondissement. - Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est aujourd'hui soumis témoigne de l'effort important consenti par la Région Ile-de-France dans le soutien aux politiques de renouvellement urbain engagées depuis plusieurs années par la Ville de Paris. Je m'en réjouis particulièrement en ce qui concerne la cité Edmond Michelet pour laquelle la contribution financière de la Région représenterait 2,7 millions d'euros.

Je m'en réjouis également pour les sommes affectées au titre de l'accompagnement de projet sur des sites identifiés dans le Contrat urbain de cohésion sociale et qui concernent, pour le 19^e arrondissement, les sites Paris Nord-Est et Porte Chaumont, Danube-Solidarité.

Le travail de fond effectué sur ces sites est un investissement de longue haleine et je tiens à profiter de cette intervention pour remercier très chaleureusement l'ensemble des acteurs de terrain qui s'investissent sans compter dans cette Politique de la Ville, si indispensable au maintien et au renforcement de la cohésion sociale dans ces quartiers.

Au-delà de l'importante étape que constitue la signature de cette convention régionale de renouvellement urbain, je tiens à faire part de ma très grande préoccupation quant à la parole de l'Etat et à son engagement dans ce processus en ce qui concerne la cité Edmond Michelet.

En effet, dès juillet 2005, une demande de financement a été déposée auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, de cet ensemble immobilier classé en Z.U.S.

Après une longue suspension des travaux, en raison de la découverte de sols pollués, ceux-ci ont pu reprendre grâce à une autorisation de démarrage anticipé mais sans qu'une décision de l'A.N.R.U. ne soit arrêtée.

La réunion technique des partenaires, préalable indispensable au comité d'engagement de l'A.N.R.U., initialement prévue le 12 décembre dernier a été déprogrammée sans qu'aucune explication ne soit fournie.

La saisine du Directeur général de l'A.N.R.U. est restée sans réponse à ce jour et l'accumulation de ces reports et silences inquiète à juste titre l'ensemble des partenaires concernés par la réhabilitation de ce site.

Vous comprendrez donc que la signature de cette convention avec la Région et les espoirs qu'elle porte quant à la qualité du travail envisagé et la réalité de sa mise en œuvre contrastent singulièrement avec le silence de l'Etat.

Je souhaite donc qu'au-delà de la cité Edmond Michelet, l'ensemble des sites en attente d'une décision de l'A.N.R.U. fassent l'objet d'une interpellation de la Ville auprès de l'Etat.

Je rappelle en conclusion que, derrière ces questions de décideurs et d'engagements financiers, ce sont, sur la seule cité Edmond Michelet, pas moins de 5.000 habitants qui sont aujourd'hui directement et quotidiennement concernés par cette question.

Le renouvellement urbain est, pour ces habitants, une réalité qui prend forme avec les travaux aujourd'hui engagés. Notre responsabilité d'élus est de confirmer nos engagements. J'espère qu'avec la Ville et la Région, l'Etat tiendra parole et prendra la part qui lui revient.

En tout état de cause, la situation ne peut pas rester en l'état et ce chantier ouvert à la grande satisfaction des habitants de la résidence ne pourra être suspendu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Notre groupe se félicite de voir la part de la Région passer de 7,5 millions à 14,5 millions d'euros pour ce renouvellement urbain.

Cela signifie que l'on a vraisemblablement l'occasion durant la mandature de voir se dérouler un certain nombre d'opérations qui avaient été annoncées lors de la mandature précédente et qui ne sont pas sorties.

Je rappelle que 72 conventions ont été signées avec l'A.N.R.U. en Ile-de-France, 2 seulement à Paris avec une extension sur Pouchet et sur Montmartre. Nous sommes loin du compte puisque 2 sur 72, c'est un très faible pourcentage.

Je rappelle que la convention qui lie la Ville à l'Etat sur le G.P.R.U. prévoyait l'élaboration de 11 projets et le démarrage sur 11 sites d'opérations de renouvellement urbain. Cette convention date de mars 2002, il y a plus de six ans.

Seulement deux conventions ont été signées avec l'A.N.R.U. : Goutte d'Or, Porte Pouchet, Porte Montmartre et Porte de Clignancourt.

Les projets Bédier-Porte d'Ivry et Cité Michelet ont été présentés très tardivement par la Ville de Paris.

Résultat, ces dossiers sont encore à l'instruction auprès de l'A.N.R.U.

Michelet et Bédier ont d'ailleurs été acceptés par le Gouvernement et, vous le savez très bien, par dérogation exceptionnelle, c'est l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003, dérogation exceptionnelle accordée par le ministère de la Ville.

Nous souhaitons bien évidemment que ces dossiers aboutissent le plus rapidement possible.

Quant aux autres projets non présentés à l'A.N.R.U., beaucoup sont urgents. Je pense notamment à Curial Cambrai dans le 19^e, au quartier Fontaine au Roi dans le 11^e et aux deux cités H.B.M. Aubervilliers dans le 18^e et Ménilmontant dans le 20^e.

Il est grand temps de pouvoir disposer de la part de l'Exécutif sur ces opérations d'un calendrier précis pour éviter que nous en restions à de simples effets d'annonce.

En effet, sur ces secteurs en difficulté, les attentes de la population sont particulièrement fortes. L'Etat, grâce à l'A.N.R.U., pour la première fois en France, a su réunir des moyens exceptionnels qui vont déclencher 30 milliards d'euros de travaux entre 2004 et 2012 dans des quartiers défavorisés où il faut réconcilier le social et l'urbain.

La volonté politique locale de ces opérations dépend de la collectivité concernée, en l'occurrence la Ville de Paris.

C'est le rôle que vous devez jouer en y ajoutant, bien évidemment, la dimension intercommunale qui doit dépasser le cadre étroit actuel.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour la clarté des débats, permettez-moi de vous faire remarquer que, dans le 19e arrondissement, Curial-Cambrai et Edmond-Michelet sont la même chose.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole pour répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Nous nous réjouissons de cette recette qui nous vient de la Région - plus de 14,5 millions d'euros - pour améliorer significativement la vie des quartiers populaires de notre Capitale.

Je veux rétablir la réalité des faits par rapport à ce qu'a dit M. DUBUS, dans la mesure où la Ville et la Région sont au rendez-vous.

Le partenaire défaillant, à ce stade, est l'A.N.R.U. Il ne faut pas déformer la réalité de cette situation. D'ailleurs, M. MADEC, Sénateur-Maire du 19e arrondissement a parfaitement dit ce qu'il en est.

Concernant Michelet, le dossier a été déposé en temps et en heure, il y a bien longtemps. Nous regrettons beaucoup que l'A.N.R.U. soit silencieuse à ce propos, dans la mesure où le Maire de Paris a lui-même saisi l'A.N.R.U. le 11 décembre 2007 pour faire part de son grand étonnement de ne pas obtenir de réponse sur le financement des sites qui ont été rappelés, à la fois dans les 19e, 13e, 11e, 18e et 20e arrondissements.

Je ne voudrais pas que nous perdions le bénéfice des crédits votés par la Région au motif que l'A.N.R.U. n'accorde pas les financements nécessaires.

Vous-même, Monsieur DUBUS, reconnaissez que pour l'instant, 72 sites sont financés en Ile-de-France contre seulement deux à Paris. Par conséquent, il y a un manque criant sur ce plan. Le contrat urbain de cohésion sociale est un engagement interpartenarial avec trois financeurs. Par conséquent, il faut que chacun apporte sa contribution en temps voulu. Pour le site Michelet, cela représente une enveloppe de crédit de 25 millions d'euros. Cela n'est pas l'épaisseur du trait. Il y a là une attente légitime de la part des habitants de ces quartiers. Nous leur avons promis une résidentialisation, et cette promesse a été faite à trois : la Ville, la Région et l'Etat.

Je demande donc expressément que nous ayons une

réponse favorable de la part de l'A.N.R.U. dans les tous prochains jours. D'ailleurs, j'indique que Mme HIDALGO et moi-même relançons, par un nouveau courrier, ce jour l'A.N.R.U. pour qu'une réponse favorable nous soit apportée.

Concernant le calendrier, il n'y a aucun souci, dès lors que l'A.N.R.U. nous dira que les financements sont là, nous démarrerons, nous n'attendons que cela : nous sommes dans les starting-blocks ! Il n'y a aucun doute sur ce point.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame STIEVENARD, pour ce rappel éclairant.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34 - DPVI 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 34 - DPVI 3).

Je vous remercie.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder maintenant à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

Commissions de surveillance des Etablissements et groupes hospitaliers de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ci-après (R. 75) :

Hôtel Dieu - Garancière (4e)

- Mme Dominique BERTINOTTI ;

- M. Christophe GIRARD ;

- M. Vincent ROGER.

Groupe hospitalier Lariboisière -Fernand-Widal (10e) :

- M. Rémi FERAUD ;

- M. Bernard GAUDILLERE ;

- Mme Lynda ASMANI.

Hôpital Saint-Louis (10e) :

- Mme Olga TROSTIANSKY ;

- M. Alain LHOSTIS ;

- Mme Lynda ASMANI.

Hôpital Armand-Trousseau - La Roche-Guyon (12e) :

- Mme Michèle BLUMENTHAL ;

- M. Alexis CORBIERE ;

- M. Jean-Marie CAVADA.

Hôpital Rothschild (12e) :

- Mme Michèle BLUMENTHAL ;
- M. Christian SAUTTER ;
- Mme Christine LAGARDE.

Hôpital Saint-Antoine (12e) :

- Mme Karen TAIEB ;
- Mme Sandrine CHARNOZ ;
- M. Jean-Marie CAVADA.

Groupe hospitalier Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale (13e) :

- Mme Anne-Christine LANG ;
- M. Philippe MOINE ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (13e) :

- M. Yves CONTASSOT ;
- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ;
- M. Patrick TREMEGE.

Groupe hospitalier Cochin - Tarnier - Saint-Vincent-de-Paul (14e) :

- Mme Danièle POURTAUD ;
- M. Pierre CASTAGNOU ;
- Mme Marie-Claire CARRERE-GEE.

Groupe hospitalier Broussais - Hôpital européen Georges-Pompidou (15e) :

- Mme Fatima LALEM ;
- M. Claude DARGENT ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Hôpital Necker - Enfants malades (15e) :

- Mme Anne HIDALGO ;
- Mme Fatima LALEM ;
- Mlle Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Hôpital Vaugirard - Gabriel-Pallez (15e) :

- M. Gilles ALAYRAC ;
- M. Claude DARGENT ;
- Mme Catherine BRUNO.

Groupe hospitalier Sainte-Périne - Rossini - Chardon Lagache (16e) :

- M. Claude GOASGUEN ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- M. Jean-Yves MANO.

Hôpital Bichat - Claude-Bernard (18e) :

- M. Ian BROSSAT ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Roxane DECORTE.

Hôpital Bretonneau (18e) :

- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Roxane DECORTE.

Hôpital Robert-Debré (19e) :

- Mme Halima JEMNI ;
- M. François DAGNAUD ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Hôpital Tenon (20e) :

- Mme Frédérique CALANDRA ;
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- M. Hamou BOUAKKAZ.

Hôpital national de Saint-Maurice (Conseil d'administration) (R. 76) :

- Mme Véronique DUBARRY.

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Conseil d'administration) (R. 77) :

- Mme Karen TAIEB ;
- M. Jean-Marie LE GUEN ;
- M. Vincent ROGER

Institut national des jeunes sourds de Paris (Conseil d'administration) (R. 78) :

- Mme Véronique DUBARRY.

Institut Curie (Conseil d'administration) (R. 79) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris (R. 80) :

Titulaires :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- Mme Léa FILOCHE.

Suppléants :

- M. Hermano SANCHES RUIVO ;
- M. Patrick KLUGMAN.

Œuvre des orphelins de la Préfecture de police (Conseil d'administration) (R. 81) :

- M. Georges SARRE.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la

délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (R. 82) :

- Mme Véronique DUBARRY ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- M. Georges SARRE ;
- M. David ASSOULINE ;
- Mme Fatima LALEM ;
- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. Jean-Marie LE GUEN ;
- M. Mao PENINOU ;
- Mme Sylvie WIEVIORKA ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- M. Vincent ROGER ;
- Mme Roxane DECORTE ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Anne TACHENE.

Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris (R. 83) :

- M. Georges SARRE ;
- M. Jacques BOUTAULT ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Mao PENINOU ;
- M. Philippe GOUJON ;
- Mme Geneviève BERTRAND.

Commission locale d'action sociale de la Préfecture de police (R. 84) :

- M. Georges SARRE.

Commission départementale des systèmes de vidéo-surveillance de Paris (R. 85) :

Titulaire :

- M. Georges SARRE.

Suppléant :

- M. Mao PENINOU.

Commission départementale de la sécurité des transports de fonds de Paris (R. 86) :

Titulaire :

- M. Georges SARRE.

Suppléant :

- M. Gilles ALAYRAC.

Conseil départemental de sécurité civile de Paris (R. 87) :

Titulaires :

- M. Georges SARRE ;
- M. Mao PENINOU ;
- Mme Gisèle STIEVENARD ;
- M. Patrick KLUGMAN ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- Mme Annick OLIVIER ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Danielle SIMONNET ;
- Mme Mireille FLAM ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police (R. 88) :

Titulaires :

- M. Georges SARRE ;
- Mme Véronique DUBARRY ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- Mme Marinette BACHE ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 89) :

Titulaires :

- Mme Olga TROSTIANSKY ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- M. Jean-Baptiste MENGUY ;
- M. Eric HELARD.

Suppléants :

- M. Alexis CORBIERE ;
- Mme Virginie DASPET ;

- M. René DUTREY ;
- Mme Catherine BRUNO ;
- Mme Valérie SACHS.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulinaux (R. 90) :

Titulaire :

- M. Denis BAUPIN.

Suppléant :

- M. Yves CONTASSOT.

Commission locale d'information et de surveillance (C.L.I.S.) concernant les installations du centre multifilières de traitement de déchets ménagers du S.Y.C.T.O.M. exploitées par les sociétés TIRU et SITA Ile-de-France à Ivry-sur-Seine (R. 91) :

Titulaire :

- M. Claude DARGENT.

Suppléant :

- M. Gilles ALAYRAC.

Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre (R. 92) :

- Mme Anne LE STRAT.

Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (Comité syndical), les représentants de la Ville de Paris suppléants ci-après (R. 93) :

Suppléants :

- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- M. Jérôme COUMET ;
- M. Patrick TREMEGE.

Commission départementale de présence postale territoriale (R. 94) :

Titulaires :

- M. Jacques BRAVO ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Georges SARRE ;
- M. Hervé BENESSIANO.

Suppléantes :

- Mme Pauline VERON ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- Mme Liliane CAPELLE ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Etablissement public pour l'aménagement de la région de La Défense (Conseil d'administration) (R. 95) :

- M. Pierre MANSAT.

Commission d'attribution des places à la crèche de l'Hôtel de Ville (R. 96) :

Titulaires :

- Mme Dominique BERTINOTTI ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Suppléants :

- Mme Anne-Christine LANG ;
- M. Philippe MOINE ;
- Mme Catherine BRUNO.

Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (R. 97) :

Titulaire :

- M. Bruno JULLIARD.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (R. 98) :

Titulaire :

- M. Pascal CHERKI.

Suppléante :

- Mme Emmanuelle BECKER.

Commission académique des langues vivantes étrangères (R. 99) :

- M. Pascal CHERKI ;
- Mme Geneviève BERTRAND.

Lycées municipaux ci-après (R. 100) :

Lycée professionnel Pierre-Lescot 35, rue des Bourdonnais (1er) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Florence BERTHOUT ;
- M. Jean-Pierre LECOQ ;
- Mme Seybah DAGOMA.

Suppléants :

- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY ;
- M. Michel DUMONT ;
- Mme Geneviève BERTRAND ;
- Mme Sylvie WIEVIORKA.

Commission permanente

- M. Jean-François LEGARET.

Lycée technologique François-Truffaut 28, rue Debelleye (3e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Camille MONTACIE ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- M. Vincent ROGER.

Suppléants :

- Mme Seybah DAGOMA ;
- Mme Sylvie WIEVIORKA ;
- M. Pierre SCHAPIRA ;
- Mme Marie-Chantal BACH.

Commission permanente

- M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Lycée professionnel Lucas-de Nehou 4, rue des Feuillantines (5e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Marie-Chantal BACH ;
- M. Christian SAINT-ETIENNE ;
- Mme Marie-Claire CARRERE-GEE ;
- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Suppléants :

- M. Vincent ROGER ;
- Mme Geneviève BERTRAND ;
- M. Patrick TREMEGE ;
- M. Romain LEVY.

Commission permanente

- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Marie-Chantal BACH ;
- M. Christian SAINT-ETIENNE ;
- M. Patrick TREMEGE ;
- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Suppléants :

- M. Vincent ROGER ;
- Mme Geneviève BERTRAND ;
- Mme Marie-Claire CARRERE-GEE ;
- M. Romain LEVY.

Commission permanente

- Mme Marie-Chantal BACH.

Lycée professionnel Maximilien-Vox 5, rue Madame (6e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Jean-Pierre LECOQ ;
- Mme Geneviève BERTRAND ;
- Mme Martine NAMY-CAULIER ;
- M. Romain LEVY.

Suppléants :

- M. Michel DUMONT ;
- M. Christian SAINT-ETIENNE ;
- Melle Emmanuelle DAUVERGNE ;
- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Commission permanente

- M. Romain LEVY.

Lycée Théophile-Gautier 49, rue de Charenton (12e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Michèle BLUMENTHAL ;
- Mme Sandrine CHARNOZ ;
- M. Christian SAUTTER ;
- M. Jean-Marie CAVADA.

Suppléants :

- M. Alexis CORBIERE ;
- Mme Karen TAIEB ;
- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- Mme Christine LAGARDE.

Commission permanente

- Mme Michèle BLUMENTHAL.

Lycée professionnel Gaston-Bachelard 2, rue Tagore (13e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Emmanuelle BECKER ;

- Mme Annick OLIVIER ;

- M. Jean-Bernard BROS ;

- M. Patrick TREMEGE.

Suppléants :

- Mme Marie Pierre de LA GONTRIE ;

- Mme Marie-Annick BARTHE ;

- M. Philippe MOINE ;

- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Commission permanente

- Mme Annick OLIVIER.

Lycée professionnel Claude-Anthime-Corbon 5, rue Corbon (15e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Jean-Baptiste MENGUY ;

- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN ;

- Mme Anne TACHENE ;

- M. Claude DARGENT.

Suppléants :

- M. Alain DESTREM ;

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT ;

- Mme Catherine BRUNO ;

- Mme Fatima LALEM.

Commission permanente

- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Lycée professionnel René-Cassin 185, avenue de Versailles (16e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Pierre AURIACOMBE ;

- Mme Marie-Laure HAREL ;

- M. Eric HELARD ;

- M. Jean-Yves MANO.

Suppléants :

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;

- Mme Valérie HOFFENBERG ;

- Mme Danièle GIAZZI ;

- M. Claude DARGENT.

Commission permanente

- M. Pierre AURIACOMBE.

Lycée professionnel Maria-Deraimes 19, rue Maria-Deraimes (17e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Catherine DUMAS ;

- M. Jérôme DUBUS ;

- Mme Fabienne GASNIER ;

- M. Patrick KLUGMAN.

Suppléants :

- M. Richard STEIN ;

- M. Thierry COUDERT ;

- M. Hervé BENESSIONO ;

- Mme Isabelle GACHET.

Commission permanente

- Mme Fabienne GASNIER.

Lycée professionnel Camille-Jenatzy 6, rue Charles-Hermite (18e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Didier GUILLOT ;

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- Mme Laurence GOLDGRAB ;

- Mme Roxane DECORTE.

Suppléants :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Anne LE STRAT ;

- Mme Frédérique PIGEON ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Commission permanente

- M. Didier GUILLOT.

Lycée professionnel Suzanne Valadon 7, rue Ferdinand-Flocon (18e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Frédérique PIGEON ;
- Mme Anne LE STRAT ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Suppléants :

- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. Jean-Pierre CAFFET ;
- Mme Roxane DECORTE.

Commission permanente

- M. Didier GUILLOT.

Lycée professionnel Charles-de-Gaulle 17, rue Ligner (20e) :

Conseil d'établissement

Titulaires :

- Mme Danielle SIMONNET ;
- M. Hamou BOUAKKAZ ;
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- Mme Katia LOPEZ.

Suppléants :

- Mme Yamina BENGUIGUI ;
- M. David ASSOULINE ;
- Mme Frédérique CALANDRA ;
- M. Michel CHARZAT.

Commission permanente

- Mme Danièle SIMONNET.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R 101) :

Titulaires :

- M. Pascal CHERKI ;
- Mme Olivia POLSKI ;
- M. Richard STEIN.

Suppléants :

- M. Mao PENINOU ;

- Mme Marie-Annick BARTHE ;

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée) - Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association) ci-après (R 102) :

Ecole privée Notre Dame Saint-Roch, 37 rue Saint Roch 75001

- M. Jean-François LEGARET.

Ecole privée Saint-Sauveur, 14 rue des Petits Carreaux 75002

- M. Jacques BOUTAULT.

Ecole privée Sainte-Geneviève, 9 rue du Foin 75003

- M. Pierre AIDENBAUM.

Ecole privée des Francs Bourgeois, 21 rue Saint Antoine 75004

- Mme Dominique BERTINOTTI.

Ecole privée Massillon, 2 bis Quai des Célestins 75004

- Mme Dominique BERTINOTTI.

Ecole privée Saint-Merri, 8 rue du Cloître Saint-Merri 75004

- M. Vincent ROGER.

Ecole privée Saint-Victor, 37 rue Jussieu 75005

- Mme Marie-Chantal BACH.

Ecole privée Sévigné, 28 rue Pierre Nicole 75005

- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Ecole privée Sainte Catherine, 15 rue des Bernardins 75005

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Ecole privée Sainte Geneviève, 65 rue du Cardinal Lemoine 75005

- Mme Marie-Chantal BACH.

Ecole privée Sœur Rosalie, 32 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005

- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Ecole privée Alsacienne, 109 rue Notre-Dame-des-Champs 75006

- M. Romain LEVY.

Ecole privée Sainte-Marie Sion, 93 rue Notre-Dame-des-Champs 75006

- Mme Geneviève BERTRAND.

Ecole privée Stanislas, 22 rue Notre-Dame-des-

Champs 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Ecole privée Bossuet, 51 rue Madame 75006

- M. Romain LEVY.

Ecole privée Sainte Geneviève, 64 rue d'Assas 75006

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Ecole privée maternelle Saint Pierre, 11 rue Cler 75007

- Mme Martine NAMY-CAULIER.

Ecole privée Sainte Clotilde, 77 rue de Grenelle 75007

- Melle Emmanuelle DAUVERGNE.

Ecole privée Sainte Jeanne Elisabeth ,49 avenue Duquesne 75007

- Mme Martine NAMY-CAULIER.

Ecole privée Saint-Thomas d'Aquin, 7 rue Perronnet 75007

- M. Michel DUMONT.

Ecole privée de l'Alma, 12 avenue Bosquet 75007

- M. Michel DUMONT.

Ecole privée La Rochefoucauld, 11 rue Cler 75007

- Melle Emmanuelle DAUVERGNE.

Ecole privée Saint-Pierre de Chaillot, 10 rue Christophe Colomb 75008

- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Monceau), 95 rue Monceau 75008

- M. François LEBEL.

Ecole privée Fénelon Sainte-Marie Bienfaisance, 7 rue de la Bienfaisance 75008

- M. François LEBEL.

Ecole privée Active Bilingue Monceau, 6 avenue Van Dyck 75008

- Mme Pauline VERON.

Ecole privée de la Trinité, 16 rue de Milan 75009

- M. Philippe TORRETON.

Ecole privée Notre Dame de Lorette, 19 rue des Martyrs 75009

- Mme Pauline VERON.

Ecole privée Saint Laurent 184 rue La Fayette 75010

- M. Rémi FERAUD.

Ecole privée Saint Vincent de Paul, 6 rue de Rocroy 75010

- M. Rémi FERAUD.

Ecole privée Bossuet Notre Dame , 35 rue de Chabrol 75010

- M. Rémi FERAUD.

Ecole privée Bossuet Notre Dame, 17 rue Yves Toudic 75010

- Mme Lynda ASMANI.

Ecole privée mixte Saint Ambroise ,11 passage Saint Ambroise 75011

- Mme Marie-Thérèse ERRECART.

Ecole privée Saint Joseph, 154 rue Saint Maur 75011

- Mme Claude-Annick TISSOT.

Ecole privée Sainte Marguerite, 16 rue Basfroi 75011

- M. Philippe DUCLOUX.

Ecole privée Saint Paul, 81 Ter rue Jean Pierre Timbaud 75011

- Mme Hélène BIDARD.

Ecole privée maternelle les Benjamins du 11e, 3 rue Morand 75011

- Mme Claude-Annick TISSOT.

Ecole privée Charles Péguy,102 rue Amelot 75011

- M. Daniel ASSOULINE.

Ecole privée Ganenou, 231 boulevard Voltaire 75011

- Mme Liliane CAPELLE.

Ecole privée Ozar Hatorah, 34/40 rue du Moulin Joly 75011

- Mme Claude-Annick TISSOT.

Ecole privée Libre du Saint-Esprit, 54/58 rue des Meuniers 75012

- M. Alexis CORBIERE.

Ecole privée Eugène Napoléon-St Pierre Fourier, 254 rue du Faubourg Saint Antoine 75012

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Ecole privée de l'Immaculée Conception 18 rue Sibuet 75012

- Mme Karen TAIEB.

Ecole privée Saint-Eloi, 99 ter rue de Reuilly 75012

- Mme Christine LAGARDE.

Ecole privée Saint Michel de Picpus, 47 Boulevard de Picpus 75012

- M. Christian SAUTTER.

Ecole privée Mixte Sainte-Anne, 109 rue Bobillot 75013

- M. Bruno JULLIARD.

Ecole privée Notre-Dame de la Gare, 20 rue de Domrémy 75013

- M. Jérôme COUMET.

Ecole privée Sainte Marie 49, rue Bobillot 75013

- M. Jean-Bernard BROS.

Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc, 24 bis rue Charcot 75013

- Mme Emmanuelle BECKER.

Ecole privée Saint Marcel ,16 rue Pirandello 75013

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Ecole privée Notre Dame de France, 63 rue de la Santé 75013

- M. Patrick TREMEGE.

Ecole privée Yabné Henri Schilli, 29/41 avenue Léon Bollée 75013

- Mme Marie-Annick BARTHE.

Ecole privée Charles de Foucauld, 12 rue des Jonquilles 75014

- M. Hermano SANCHES RUIVO.

Ecole privée du Sacré Cœur, 31 rue Liancourt 75014

- Mme Aline ARROUZE.

Ecole privée Sainte Elisabeth de Plaisance, 12 rue Crocé Spinelli 75014

- Mme Marie-Claire CARRERE-GEE.

Ecole privée La Bruyère Sainte Isabelle 68-70 rue de l'Abbé Carton 75014

- Mme Olivia POLSKI.

Ecole privée catholique les Saints-Anges 8 rue Vouillé 75015

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

Ecole privée de la Croix, 25 rue Mathurin Régnier 75015

- M. Gérard d'ABOVILLE.

Ecole privée Saint Charles, 143 rue Blomet 75015

- Mme Fatima LALEM.

Ecole privée Saint-Jean de Dieu, 223 rue Lecourbe 75015

- M. Gilles ALAYRAC.

Ecole privée Saint Joseph, 13 Place Etienne Pernet 75015

- Mme Anne TACHENE.

Ecole privée Sainte Elisabeth, 112 rue de Lourmel

75015

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

Ecole privée Saint Louis, 82 rue de l'Abbé Groult 75015

- M. Claude DARGENT.

Ecole privée Active Bilingue Jeannine Manuel, 70 rue du Théâtre 75015

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Ecole privée Blomet, 5 rue Blomet 75015

- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

Ecole privée La Providence 52 ,rue de la Pompe 75016

- M. Pierre GABORIAU.

Ecole privée Lamazou 80 ,rue Boileau 75016

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Ecole privée Saint Honoré d'Eylau ,66 avenue Raymond Poincaré 75016

- M. David ALPHAND.

Ecole privée Saint François d'Eylau, 20 avenue Bugeaud 75016

- M. Jean-Yves MANO.

Ecole privée Saint Louis de Gonzague, 15 rue Louis David 75016

- Mme Danièle GIAZZI.

Ecole privée Gerson 31, rue de la Pompe 75016

- Mme Marie-Laure HAREL.

Ecole privée Saint Jean de Passy Notre Dame de Grace 72, rue Raynouard 75016

- M. Claude GOASGUEN.

Ecole privée Notre-Dame des Oiseaux , 21 rue Erlanger 75016

- Mme Danièle GIAZZI.

Ecole privée Blaise Pascal, 33 boulevard Lannes 75016

- M. Bernard DEBRE.

Ecole privée de l'Assomption, 6 rue de Lubeck 75016

- Mme Marie-Laure HAREL.

Ecole privée de l'Ecole Active Bilingue Lamartine, 123 rue de la Pompe 75016

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Ecole privée Eurécole, 5 rue de Lubeck 75016

- Mme Valérie SACHS.

Ecole privée Gabriel, 23 bis rue Dufresnoy 75016

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Ecole privée Blanche de Castille, 8 Ter rue Roger Bacon 75017

- Mme Catherine DUMAS.

Ecole privée Sacré Coeur 36 rue Dautancourt 75017

- M. Thierry COUDERT.

Ecole privée Sainte Marie des Batignolles 77 rue Truffaut 75017

- Mme Isabelle GACHET.

Ecole privée Sainte Marthe, 5 bis rue Lacaille 75017

- M. Jérôme DUBUS.

Ecole privée Sainte Ursule Louise de Bettignies, 102 boulevard Péreire 75017

- M. Patrick KLUGMAN.

Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Tocqueville), 17 bis rue de Tocqueville 75017

- Mme Fabienne GASNIER.

Ecole Ohr Kitov (Sinaï), 9 rue Jacques Ibert 75017

- M. Jean-Didier BERTHAULT.

Ecole Gaston Ténoudji 2 rue Emile Borel 75017

- M. Patrick KLUGMAN.

Ecole privée du Sacré Cœur, 7 rue Jean Cottin 75018

- Mme Roxane DECORTE.

Ecole privée Saint Bernard de la Chapelle, 11 rue Saint Bruno 75018

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Ecole privée Saint-Jean de Montmartre 31 rue Caulaincourt 75018

- Mme Roxane DECORTE.

Ecole privée Saint-Louis, 47 rue Montcalm 75018

- M. Didier GUILLOT.

Ecole privée Sainte-Marie, 8 rue Championnet 75018

- Mme Laurence GOLDGRAB.

Ecole privée Sinaï, 2-6 rue Tristan Tzara 75018

- Mme Claudine BOUYGUES.

Ecole privée Saint Jean Baptiste de Belleville, 31 rue Clavel 75019

- M. François DAGNAUD.

Ecole privée Saint Georges, 19 rue Bouret 75019

- Mme Gisèle STIEVENARD.

Ecole privée Merkaz Ohr Joseph, 29 rue de Thionville

75019

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Ecole privée Pardess Hanna, 49-51 rue Petit 75019

- M. Roger MADEC.

Ecole privée Sainte Thérèse, 5 rue Léon Giraud 75019

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Ecole privée La Providence, 9 passage de la Providence 75020

- Mme Marinette BACHE.

Ecole privée Notre Dame de la Croix, 13 rue du Retrait 75020

- M. David ASSOULINE.

Ecole privée Notre Dame de Lourdes, 16 rue Taclet 75020

- Mme Yamina BENGUIGUI.

Ecole privée Saint Germain de Charonne 3, rue des Prairies 75020

- M. Julien BARGETON.

Ecole privée Or Thora, 36 rue Ramponneau 75020

- M. Hamou BOUAKKAZ.

Ecole privée Sainte-Louise 73, rue de la Mare 75020

- Mme Virginie DASPET.

Ecole Heikhal Menahem Sinaï, 110 Boulevard de Ménilmontant 75020

- Mme Yamina BENGUIGUI.

Etablissements publics locaux d'enseignement (Ecoles d'Art) ci-après (R. 103) :

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré 11, rue Dupetit Thouars (3e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- M. Pierre AIDENBAUM.

Suppléant :

- M. Gauthier CARON-THIBAUT.

Commission permanente

- M. Pierre AIDENBAUM.

Ecole supérieure des arts appliqués Boule 12, rue Pierre Bourdan (12e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Mme Michèle BLUMENTHAL.

Suppléant :

- M. Georges SARRE.

Commission permanente

- Mme Michèle BLUMENTHAL.

Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne 18, boulevard Auguste Blanqui (13e) :

*Conseil d'administration**Titulaire :*

- M. Philippe MOINE.

Suppléante :

- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Commission permanente

- M. Philippe MOINE.

Ecole d'horticulture et d'arboriculture du Breuil (Conseil de surveillance) (R. 104) :

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- M. Christophe NAJDOVSKI ;

- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;

- M. Didier GUILLOT ;

- M. Alexis CORBIERE ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- M. Gérard d'ABOVILLE ;

- Mme Fabienne GASNIER.

Jury du concours international de roses nouvelles de Bagatelle (R. 105) :

- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;

- M. Jérôme COUMET ;

- Mme Sylvie WIEVIORKA ;

- Mme Valérie SACHS.

Association "Paris Quartier d'été" (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 106) :

- Mme Colombe BROSSEL

- Mme Danielle FOURNIER.

Association du festival d'automne à Paris (Conseil d'administration) (R. 107) :

- M. Patrick BLOCHE ;

- Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Association "International Visual Theatre" (Conseil d'administration) (R. 108) :

- Mme Véronique DUBARRY

- M. Philippe TORRETON.

Commission du Vieux Paris (R. 109) :

- Mme Dominique BERTINOTTI ;

- M. Bernard GAUDILLERE ;

- Mme Pauline VERON ;

- Mme Danièle POURTAUD ;

- M. Philippe MOINE ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- Mme Karen TAIEB ;

- Mme Hélène BIDARD ;

- Mme Hélène MACE de LEPINAY ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- M. Michel DUMONT ;

- Mme Danièle GIAZZI ;

- Mme Catherine BRUNO.

Fondation de la Cité internationale des Arts (Conseil d'administration) (R. 110) :

- Mme Pascale BOISTARD ;

- Mme Dominique BERTINOTTI ;

- Mme Laurence GOLDGRAB ;

- Mme Danièle FOURNIER ;

- Mme Hélène MACE de LEPINAY ;

- M. Thierry COUDERT.

Association "Paris-Ateliers" (Conseil d'administration) (R. 111) :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL ;

- Mme Danièle POURTAUD ;

- M. Philippe MOINE ;

- Mme Catherine DUMAS.

Association "Théâtre Sylvia Montfort" (Conseil d'administration) (R. 112) :

- Mme Anne HIDALGO ;

- M. Claude DARGENT.

Association "Maison du geste et de l'image" (R. 113) :

- M. Christophe GIRARD

- Mme Emmanuelle BECKER

- Mme Florence BERTHOUT.

Association “ Forum des images » (Conseil d'administration) (R. 114) :

- M. Sylvain GAREL ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Yamina BENGUIGUI ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Association “Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la photographie” (Conseil d'administration) (R. 115) :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Dominique BERTINOTTI ;
- M. Thierry COUDERT.

Association “Maison de la poésie” (Conseil d'administration) (R. 116) :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- M. Jacques BOUTAULT.

Etablissement public de la Porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Conseil d'administration) (R. 117) :

- Mme Michèle BLUMENTHAL ;
- Mme Pascale BOISTARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2008, R. 75 à R. 117).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous sommes allés au bout de l'ordre du jour.

La séance est levée.

Rendez-vous le 16 juin pour la prochaine séance.

(La séance est levée le mardi 27 mai 2008 à douze heures cinquante cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, SGRI 22 - Signature d'une convention triennale d'objectifs avec Cités et Gouvernements Locaux Unis. - Subvention de fonctionnement à ladite association. - Montant : 100.000 euros.

MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, François VAUGLIN, Mme Liliane CAPELLE et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 245 - SGRI 36 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'établissement public “La Maison des métallos”.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Myriam EL KHOMRI, Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération :

2008, DLH 33 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris un bail emphytéotique portant location des lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 16-18, rue Vulpian (13e).

2008, DLH 39 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris portant location de l'immeuble communal, 62, rue Nicolo (16e).

2008, DLH 45 - Location par bail emphytéotique à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris de l'immeuble communal situé 46 rue du Commerce (15e).

2008, DLH 69 - Location par bail emphytéotique au profit de l'OPAC de Paris, de la propriété communale située 62, rue du Dessous des Berges (13e).

2008, DLH 74 - Location par bail emphytéotique au profit de l'OPAC de Paris de l'immeuble situé 120, rue de Turenne (3e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 30 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la Société de gérance d'immeubles municipaux un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 5, rue Montholon (9e).

2008, DLH 47 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 7, rue Vauquelin (5e).

2008, DLH 55 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'immeuble 66 bis, rue des Pyrénées (20e).

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 57 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 72, rue du Château d'eau (10e).

2008, DLH 61 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la RIVP un bail emphytéotique portant location de

l'ensemble immobilier situé 224-226, rue de Charenton (12e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 63 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris pour des emprunts à contracter par la SA d'HLM "Immobilière 3F" pour un programme de réhabilitation de logements foyers dans une résidence située 94, rue de Charonne (11e).

2008, DU 37 - Cession de lots de copropriété au 12, rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine (92) au profit "d'Immobilière 3F".

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 72 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SIEMP un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal 73, boulevard de la Villette (10e).

2008, DLH 76 - Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP du terrain communal situé 105, rue Raymond Losserand (14e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 31 - Location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de divers lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 37 bis, rue de Montreuil (11e).

2008, DLH 54 - Location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de l'immeuble communal situé 9, rue Gonnet (11e).

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MERIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 41 - Location par bail emphytéotique à la SEM "PariSeine" de l'immeuble communal situé 45, rue Berger (1er).

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DDEE 107 - Résolution conventionnelle entre la Ville de Paris et la SEMAEST du traité de concession du 21 décembre 2007 concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin" (5e et 6e) "Entre Deux Gares" et "Lancry" (10e) "Daumesnil-Félix Eboué" (12e) et "Jonquière-Epinettes" (17e). - Approbation d'un traité de concession avec la SEMAEST concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les mêmes secteurs et autorisation à M. le Maire de Paris de signer le nouveau traité de concession.

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DPA 82 - Signature d'un avenant n° 1 par la SEMAVIP au marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement conjoint constitué par la société Canal Architecture Design Images et le Bureau de Conception de Coordination du Bâtiment relatif aux travaux de restructuration du Carré Historique, sur le site de l'ancien hôpital Saint Lazare 9, square Alban Satragne (10e).

M. Christophe GIRARD, Mmes Emmanuelle BECKER et Florence BERTHOUT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DAC 19 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Maison du Geste et de l'Image" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 400.000 euros.

Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.

QOC 2008-49 Question de Mme Catherine DUMAS à M. le Préfet de police sur la nécessité de renforcer les contrôles pour lutter contre la pratique des "taxis clandestins" dans la Capitale et aux abords.

Libellé de la question :

"Dans les gares et les aéroports parisiens, il n'est plus rare de se faire aborder par des individus qui vous proposent, souvent contre une somme forfaitaire, de vous transporter dans leur voiture personnelle.

La scène est fréquente surtout aux heures d'affluence et aux retours de vacances. Elle est également constatée la nuit et les week-ends, en plein Paris, sur les lieux de sortie stratégiques (Grands hôtels, Théâtres, Boîtes de nuit...).

La Chambre syndicale des taxis parisiens demande depuis longtemps plus de policiers pour lutter contre ces taxis clandestins. On en dénombrait plus de deux cents, rien que dans les aéroports, et plus de mille circulerait actuellement dans la Capitale. Certains d'entre eux disposeraient même de faux lumières à poser sur leur toit.

L'exigence d'une lutte drastique contre ces pratiques frauduleuses a pris une tournure dramatique depuis que les services judiciaires envisagent l'implication d'un de ces chauffeurs clandestins dans le meurtre récent d'une suédoise de 19 ans qui sortait d'une boîte de nuit de la rue de Rivoli.

Mme Catherine DUMAS interroge M. le Préfet de police sur les moyens mis en place et les renforts envisagés pour lutter efficacement contre cette pratique frauduleuse."

Réponse (M. LE PREFET DE POLICE) :

"La loi du 20 janvier 1995 relative à la profession d'exploitant de taxi punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende l'exercice clandestin de cette profession. Les personnes coupables de cette infraction encourent également des peines complémentaires susceptibles de limiter fortement le risque de récidive, telles que la suspension du permis de conduire pour une durée maximale de cinq ans, l'immobilisation et la confisca-

tion du véhicule qui a servi à commettre l'infraction ou encore l'impossibilité d'aller et venir sur un territoire tel qu'un aéroport, une gare ou une zone portuaire.

La lutte contre l'exercice illégal de l'activité de conducteur de taxi demeure une préoccupation majeure, tant dans le souci de l'équilibre de la profession que de la sécurité des usagers.

Le territoire parisien bénéficie pour l'exercice de cette mission d'une unité dédiée, à savoir le groupe "taxis et transports de personnes" (GTTP) de la direction de l'ordre public et de la circulation, communément appelés "boers" et composé de douze personnes. L'une des missions de ces policiers opérant en civil consiste en l'interpellation en flagrant délit sur la voie publique des taxis clandestins.

Ils exercent principalement leur activité en journée, mais des opérations de contrôle sont régulièrement menées de nuit, indépendamment de la capacité d'agir des autres services de police.

A Roissy et Orly, c'est la police aux frontières qui exerce cette surveillance sur l'emprise des aéroports parisiens sous l'autorité des préfets responsables de la sécurité de ces aéroports.

Selon les renseignements recueillis sur le plan opérationnel, le nombre de faux taxis en circulation dans la capitale peut être approximativement évalué à 200. Depuis avril 2005, 180 procédures ont été établies, dont certaines en faisant jouer la condition de récidive.

Pleinement déterminé à lutter contre ces pratiques, j'ai récemment pris des mesures dans le sens d'une intensification de la répression dans ce domaine. A cet effet, les effectifs du GTTP ont d'ores et déjà été renforcés, ce qui permettra d'intensifier la présence nocturne. Des moyens matériels supplémentaires seront très prochainement alloués à ces fonctionnaires.

Par ailleurs, la surveillance des abords des lieux propices à l'activité de taxi clandestin, tels que les établissements de nuit et les gares (notamment la gare du Nord), a été renforcée, tout particulièrement la nuit. A titre d'exemple, une opération de répression a été menée sur l'ensemble de la capitale dans la nuit du 16 au 17 mai 2008.

Enfin, le rapport sur la modernisation de la profession de taxi, demandé par le Premier Ministre au Préfet CHASSIGNEUX, préconise d'étendre le champ d'action de la Préfecture de Police en matière de contrôle des taxis. Le groupe de travail réuni sous l'égide du ministère de l'intérieur a dans ce cadre repris l'idée d'une extension de la brigade de contrôle des taxis à l'ensemble des communes de la zone des taxis parisiens. Les textes juridiques nécessaires sont en cours de préparation.

Soyez assurée que cette question continuera de faire l'objet, de la part de mes services, d'une attention continue et d'une particulière vigilance, adaptées à la gravité des faits."

QOC 2008-50 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la malpropreté des berges de la Seine.

Libellé de la question :

"La Mairie de Paris a encouragé les promenades sur les berges de la Seine, en développant l'opération "Paris-Respire" et en créant "Paris-Plage". Fort de ces succès, de nombreux pique-niques sont organisés, et un grand nombre de promeneurs parcourent les rives de la Seine.

Avec l'arrivée de l'été et des beaux jours, la fréquentation des lieux est en augmentation et il s'avère que les poubelles mises à la disposition du public sont insuffisantes et débordent très vite, offrant ainsi aux Parisiens et touristes, une vision dégradante de notre Capitale.

Mme Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P. demandent à M. le Maire de Paris quand les berges de la Seine seront de nouveau mieux entretenues et retrouvent en matière de propreté toute l'attention des services de la Ville qu'elles méritent."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-51 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le financement du plan logement pour la mandature 2008-2014.

Libellé de la question :

"Lors de la séance du Conseil de Paris du 21 avril, votre adjoint en charge du Logement a annoncé le chiffre de 4,2 milliards d'euros pour le financement du plan logement pour la mandature 2008-2014.

Aussi, Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMP demandent au Maire de Paris que ce chiffre soit précisé et que soit indiqué clairement le montant de l'effort de la Ville de Paris, celui relevant de l'Etat et celui attendu du Conseil Régional d'Ile-de-France. Ils souhaitent, également, que soient identifiées les sommes qui seront consacrées aux acquisitions foncières ainsi qu'aux acquisitions d'immeubles existants destinés à être reconventionnés en logement social."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-52 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la situation actuelle du Paris-Saint-Germain-Football-Club.

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs années, le Paris Saint-Germain Football Club connaît une situation sportive difficile. Classé au mieux au milieu du tableau de la Ligue 1, ce club aura traversé une année 2007-2008 particulièrement négative puisque menacé de relégation en Ligue 2 pour la première fois de son histoire.

Contrairement à d'autres capitales européennes, Paris semble avoir du mal à se doter d'une équipe performante, capable de jouer les premiers rôles, à la fois en championnat et au niveau européen.

Londres est dotée de trois clubs de niveau national (Arsenal, Chelsea et Tottenham), Rome de deux (l'AS Roma et la Lazio), Madrid de deux également (le Real et l'Atlético).

M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P. demandent à M. le Maire de Paris quelles mesures il entend prendre, dans les mois qui viennent, pour que notre ville puisse redevenir compétitive dans le domaine du football européen."

Réponse non parvenue.

QOC 2007-53 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'entretien des pieds d'arbres.

Libellé de la question :

“De nombreux pieds d’arbres à Paris sont totalement envahis par les herbes se transformant parfois en véritables réceptacles à ordures, ce qui donne à l’espace public un aspect sale et mal entretenu. Cette préoccupation est largement partagée par les parisiens qui sollicitent quotidiennement les maires d’arrondissement pour que ces herbes, souvent très hautes, soit enlevées.

S’il est compréhensible que l’on ne puisse pas utiliser pour cela des désherbants polluants pour des raisons environnementales évidentes, ces pieds d’arbres devraient être, pour autant, entretenus régulièrement, et les herbes arrachées afin de rendre aux trottoirs un aspect plus propre.

Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P. aimeraient savoir ce que compte faire M. le Maire de Paris pour répondre aux attentes légitimes des parisiens à ce sujet.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-54 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la retransmission des séances des conseils d’arrondissement.

Libellé de la question :

“Il est question de retransmettre les séances des Conseils d’arrondissement, dans un souci légitime d’information et de transparence vis à vis de nos concitoyens.

Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P. aimeraient connaître le coût de ce dispositif, la part qui sera supportée par les mairies d’arrondissement, ainsi que le calendrier de sa mise en oeuvre.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-55 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les conditions de délivrance et de remplacement des cartes de transports gratuits sur le réseau R.A.T.P. de Paris, attribuées aux personnes de plus de 65 ans et aux ressources modestes.

Libellé de la question :

“A partir de 65 ans, les personnes aux ressources modestes disposent d’une carte de transports gratuits sur le réseau de la R.A.T.P. de Paris. Ces cartes n’étant pas encore informatisées, sont souvent volées en raison de la fragilité de leurs titulaires or ceux-ci ne peuvent pas obtenir de carte de remplacement avant l’échéance de leur carte d’origine.

D’autre part, ces cartes ne peuvent pas être délivrées avant trois ans aux personnes qui s’installent à Paris après un déménagement même si elles présentent toutes les autres conditions d’attribution et font la preuve de leur domicile à Paris.

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P., souhaite-

raient que M. le Maire de Paris puisse faire réétudier les conditions de délivrance et de remplacement de ces cartes de transport.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-56 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l’installation d’un centre de stabilisation pour l’accueil de 69 personnes sans-abri, 23, rue de Varize (16e).

Libellé de la question :

“Dans l’attente de l’épuisement de recours de tiers sur le permis de démolir et de reconstruire d’un projet immobilier au 23 rue de Varize, un accord a été conclu entre le promoteur (la Cogedim), l’actuel propriétaire (la Congrégation des Petites Soeurs des Pauvres) et l’association Adoma afin d’installer un centre de stabilisation pour l’accueil de 69 personnes sans abri.

Le choix de la localisation de ce centre n’a pas été assorti de toutes les garanties nécessaires pour assurer la plus grande sécurité aux personnes ainsi accueillies. Par sa proximité avec le Parc des Princes autour duquel se développent de façon répétée des violences inacceptables, ce centre expose ses pensionnaires les plus en difficulté à des risques non mesurés.

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD, Conseillers de Paris du 16e arrondissement, et les membres du groupe U.M.P., demandent au Maire de Paris - premièrement - d’associer le Maire d’arrondissement dans tout projet similaire afin que les conditions de sécurité participent du choix de leur localisation, - deuxièmement - d’accompagner le Préfet de Police dans la mise en place de mesures garantissant la sécurité des résidents du 23, rue de Varize, et de l’ensemble des riverains et - troisièmement - de tenir les élus du 16e arrondissement informés des suites données à leurs demandes, de l’évolution régulièrement de l’opération et surtout des problèmes qu’ils soient d’ordre sécuritaire et / ou humains.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-60 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l’évolution du projet d’extension du stade Roland-Garros.

Libellé de la question :

“M. Pierre-Christian TAITTINGER demande comment évolue le projet d’extension du stade Roland Garros et quelle participation financière éventuellement engagerait la Ville.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-61 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la suggestion de l’utilisation des locaux place Possoz (16e) livrés à Gaz de France, afin d’y accueillir une crèche, une halte-garderie et la Croix-Rouge du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

“M. Pierre-Christian TAITTINGER demande quelle suite M. le Maire de Paris entend apporter à la suggestion qui lui avait été présentée d'utilisation des locaux Place Possoz livrés à Gaz de France pour accueillir une crèche, une halte-garderie et la Croix-Rouge du 16e arrondissement.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-62 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du dossier relatif à la rénovation de la fontaine place Victor-Hugo (16e).

Libellé de la question :

“M. Pierre-Christian TAITTINGER souhaiterait connaître l'évolution du dossier relatif à la rénovation de la fontaine place Victor Hugo qui avait pris en 2007 un bon départ.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-63 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux projets de création de parkings souterrains dans le 16e arrondissement pour améliorer les possibilités du stationnement.

Libellé de la question :

“M. Pierre-Christian TAITTINGER souhaiterait connaître quels sont les projets de création de parkings souterrains que la municipalité va encourager dans le 16e arrondissement pour améliorer les possibilités du stationnement. Il existe à l'heure actuelle des propositions intéressantes qui répondraient à l'attente des riverains.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-64 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les moyens financiers que la Municipalité entend engager pour améliorer la desserte à l'intérieur des arrondissements, par la création de petites lignes d'autobus à gaz ou à l'électricité.

Libellé de la question :

“M. Pierre-Christian TAITTINGER souhaiterait connaître quels moyens financiers entend engager la municipalité pour améliorer la desserte à l'intérieur des arrondissements par la création de petites lignes d'autobus au gaz ou à l'électricité.”

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe “Les Verts”.

QOC 2008-57 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe “Les Verts” à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour que la pollution le long du périphérique soit réduite de façon significative.

Libellé de la question :

“Une étude récente d'AIRPARIF indique que le niveau de pollution à proximité du périphérique sud est particulièrement élevé.

Selon cette étude les personnes qui vivent, travaillent ou pratiquent une activité sportive sont exposées à des niveaux très supérieurs à toutes les normes réglementaires et aux objectifs de qualité de l'air.

Le Maire de Paris a rappelé récemment à l'ancienne ministre de l'environnement son attachement au respect de la réglementation européenne en matière d'émission de polluants et notamment le fait que c'est à proximité des sources que les mesures devaient être réalisées.

Ces mesures ayant été effectuées et les résultats étant catastrophiques pour le voisinage, M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe “Les Verts” demandent à M. le Maire de Paris ce qu'il entend faire pour que la pollution le long du périphérique soit réduite de façon significative.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-58 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe “Les Verts” à M. le Maire de Paris relative à une étude récente effectuée par la Direction de la Propreté et de l'Eau, pour calculer le niveau des moyens à mettre en œuvre pour que la propreté de Paris atteigne un niveau satisfaisant.

Libellé de la question :

“Une étude récente de la Direction de la propreté et de l'eau aurait été effectuée pour calculer le niveau des moyens à mettre en œuvre pour que la propreté de Paris atteigne le niveau que les Parisiennes et les Parisiens attendent.

Cette étude s'appuierait sur des plans de nettoyage qui analysent la fréquence et le niveau de renouvellement des souillures rue par rue dans tout Paris et, subséquemment, la fréquence de balayage et de lavage de chaque rue et chaussée.

Les conclusions auraient été transmises au Secrétariat général de la Ville de Paris et concluraient à la nécessité de renforcer considérablement les effectifs du personnel de la DPE chargé du nettoyage.

Compte tenu des discours tenus récemment dans ce domaine, les éluEs du groupe “Les Verts” demandent à M. le Maire de Paris si cette étude existe réellement.

Dans l'affirmative les éluEs du groupe “Les Verts” demandent à M. le Maire de Paris quelles conclusions il entend tirer de cette étude et en tout état de cause de la rendre publique.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-59 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe “Les Verts” à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre de l'arrêté classant des voies du bois de Vincennes en voies vertes, les fermant ainsi à la circulation automobile.

Libellé de la question :

“Lors de la Commission du Plan de Circulation du 10 novembre 2006, instance qui réunit la Mairie de Paris, les Mairies d'arrondissement, la Préfecture de Police et la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris, il a été décidé, à la demande de la mairie du 12e arrondissement, la fermeture à la circulation automobile d'un certain nombre de voies du bois de Vincennes :

- route de Bourbon, depuis la route Saint-Hubert vers et jusqu'au carrefour de la Pyramide ;

- route Saint-Hubert, depuis la route de Bourbon vers et jusqu'à la route du Pesage ;

- Carrefour de la Patte d'Oie ;

- Route de la Tourelle, depuis le Carrefour de la Patte vers et jusqu'à la route du Pesage.

Les communes riveraines ont été consultées, et aucune n'a formulé d'objection à ces fermetures, qui permettront d'ouvrir de nouveaux hectares à l'abri de la circulation automobile, au coeur du bois de Vincennes.

En conséquence, le 3 octobre 2007, le Maire de Paris a pris un arrêté classant ces voies en voies vertes, conformément au décret n° 2004-998 du 16 septembre 2004.

Enfin, une réunion sous l'égide du Secrétariat Général fin 2007 a abouti à une décision de mise en oeuvre de ces fermetures début avril 2008.

Question : constatant que l'arrêté du Maire de Paris du 3 octobre 2007 n'est pas suivi d'effet, les élus du groupe "Les Verts" demandent au maire de Paris quand il entend mettre en oeuvre cet arrêté, classant des voies du bois de Vincennes en voies vertes, et qui ouvrira de nouveaux espaces de promenade et de calme au coeur du bois de Vincennes."

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-48 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les mesures réglementaires envisagées pour faire face à l'augmentation du nombre des étalages de vente de crustacés devant les cafés ou d'autres commerces.

Libellé de la question :

"Nous assistons actuellement à une augmentation du nombre des étalages de vente de crustacés devant les cafés, mais aussi devant d'autres commerces et en particulier dans les rues marché, comme la rue de Lévis, partie piétonne, dans le 17e arrondissement.

Cette pratique, répandue depuis de nombreuses années, était jusqu'alors réservée aux périodes hivernales et surtout de fêtes de fin d'année. Aujourd'hui elle tend à se prolonger en dehors de ces périodes, en une activité quasi permanente.

Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient connaître les mesures réglementaires envisagées pour faire face à l'évolution de ce type de vente."

Réponse non parvenue.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DDATC 19 - Signature d'une convention avec l'association "La pépinière Mathis" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DDATC 22 - Subvention - Fonds du Maire - à l'Association Sainte Geneviève - Saint François Xavier (7e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 31 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Coté Familles" (16e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DDATC 32 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "SOS Urgences Mamans" (16e). - Montant : 1.000

euros.

2008, DDATC 46 - Subvention à l'association "La Maizon" (17e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DDATC 57 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Partage 5, 6 et 7" (6e). - Montant : 3.545 euros.

2008, DDATC 58 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Partage 5 6 7" (7e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 66 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Société de Sonis" (9e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DDATC 76 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Centre Corot Entraide d'Auteuil" (16e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DDATC 81 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Entraide Erasme Carancière" (6e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DDATC 84 - Subvention - Fonds du Maire - à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris - OCCE (3e). - Montant : 2.180 euros.

2008, DDATC 108 - Succession de Mlle Anne FRIEDERES. - Autorisation à M. le Maire de Paris d'attribuer des subventions de fonctionnement à 20 associations désignées par le Maire du 13e arrondissement. - Montant total : 463.000 euros.

2008, DDATC 110 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association Salle Saint Bruno du 18e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2008, DDATC 48 - Signature d'une convention avec l'association "Espace Bénévolat" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, DDATC 53 - Subvention à l'association "Parisiens d'un jour, Parisiens toujours" (11e). - Montant : 5.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2008, DDEE 88 - Subvention à la fédération nationale des amicales aveyronnaises. - Montant : 10.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008, DAC 16 - Subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite "Union R.E.M.P.ART" (4e). - Montant 5.000 euros.

2008, DAC 17 - Subvention à l'association Histoire du 3e arrondissement de Paris "Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique". - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 51 - Subvention à l'association "Société Historique du 16e arrondissement". - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 74 - Subvention à l'association "Conseil International des Monuments et des Sites" (15e). - Montant : 35.978 euros.

2008, DAC 75 - Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie (20e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 2.200 euros.

2008, DAC 89 - Signature d'une convention avec l'association "Les Amis de la Tour Jean Sans Peur" (20e) pour la mise à disposition de la Tour Jean Sans Peur (2e).

2008, DAC 147 - Signature d'une convention avec la fondation "Le Musée Clemenceau" (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2008, DAC 153 - Subvention à la Société d'Histoire et d'Archéologie (13e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 205 - Subvention à l'Université de Gênes (Italie). - Montant : 5.600 euros.

2008, DAC 212 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux de mise en conformité des installations électriques de l'église Saint-Merri (4e).

2008, DAC 217 - Subvention à l'association "Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement" (3e). - Montant : 3.500 euros.

2008, DAC 232 - Acquisition d'une tête de bodhisattva en faveur du Musée Cernuschi.

2008, DAC 240 - Signature d'une convention définissant les conditions d'utilisation d'une issue de secours de l'église Saint Ferdinand Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (17e), débouchant dans la cour du collège André Malraux.

2008, DDATC 16 - Acceptation des legs particuliers consentis à la Ville de Paris - Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et Petit Palais, Musée des Beaux Arts de la Ville de Paris par M. André BERNE-JOFFROY.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008, DASCO 26 - Indemnisation amiable en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 32 - Lancement d'un marché relatif à la fourniture et livraison du mobilier nécessaire aux établissements scolaires municipaux des premier et second degrés ainsi qu'aux activités périscolaires de la Ville de Paris.

2008, DASCO 33 - Lancement d'un marché relatif à la fourniture et livraison de cahiers et produits de papeterie nécessaires aux établissements scolaires du premier et du second degré, aux centres de loisirs et aux activités périscolaires de la Ville de Paris.

2008, DASCO 43 - Subvention au lycée François Truffaut (3e). - Montant : 305 euros.

2008, DASCO 44 - Subvention au lycée Jacques Monod (5e). - Montant : 357 euros.

2008, DASCO 45 - Subvention au lycée Maximilien Vox (6e). - Montant : 439 euros.

2008, DASCO 55 - Fixation pour 2008 des prix d'achat aux caisses des écoles des prestations de restauration fournies dans les centres de loisirs d'été.

2008, DASCO 57 - Indemnisation amiable en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe partiellement à la Ville de Paris.

2008, DASCO 58 - Indemnisation amiable en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabi-

lité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 59 - Indemnisation amiable en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 60 - Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice corporel lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 61 - Indemnisation amiable en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DASCO 76 - Subvention au lycée d'enseignement commercial Pierre Lescot (1er). - Montant : 1.168 euros.

2008, DASCO 77 - Subvention au lycée Lucas de Nehou (5e). - Montant : 305 euros.

2008, DPA 23 - Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société Les Travaux des Hauts de Seine (LTHS) en vue de la construction d'une école relais, 120, rue de Saussure (17e).

2008, DPA 69 - Avenant n° 2 au marché de travaux passé avec la société SNC EIFFAGE CONSTRUCTIONS PARIS PATRIMOINE Etablissement secondaire PRADEAU et MORIN, pour les travaux de restructuration du groupe scolaire 41, rue de Chabrol (10e).

2008, DPA 73 - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement conjoint de maîtrise d'oeuvre représenté par Mme Elisabeth DOUSSET relatif aux travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire 32/34, rue du Faubourg-Saint-Denis (10e).

2008, DPA 85 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restauration et de mise en sécurité de la façade côté Ledru Rollin au groupe scolaire 4/10, rue Keller (11e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 87 - Avenant n° 2 au marché de travaux signé avec l'entreprise S.N.C. EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE - Etablissement secondaire PRADEAU et MORIN, relatif à la restructuration en école polyvalente du groupe scolaire, 3, impasse des Belles Feuilles (16e).

2008, DPA 92 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades sur cours des bâtiments sur square Saint-Charles du groupe scolaire, 57, rue de Reuilly (12e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 124 - Approbation des modalités de passation de deux marchés de fourniture et pose de divers matériels pour la cuisine centrale du 19e arrondissement (19e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DDEE 42 - Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans du Square d'Anvers (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 15.000 euros.

2008, DDEE 56 - Subvention à l'association "Paris Potier" pour l'organisation, en 2008, du 11e Salon de la Céramique dans le cadre de la Foire Saint-Germain. - Montant : 8.500 euros.

2008, DDEE 65 - Subvention à l'association de commerçants Tocque Village (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 6.847 euros.

2008, DDEE 66 - Subvention à l'association de commerçants "Les Enseignes Bastille Marais Saint Paul" (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 9.000 euros.

2008, DDEE 69 - Subvention au Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 11.000 euros.

2008, DDEE 70 - Subvention au Comité Vendôme (1er) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 6.000 euros.

2008, DDEE 73 - Subvention à l'association "Les Offices Algériens" (5e) pour la réalisation du programme 2008 de sa galerie ARCIMA. - Montant : 4.000 euros.

2008, DDEE 79 - Subvention à l'association "De Phil en Troc" au titre de soutien à son exposition 2008 destinée à promouvoir un commerce plus éthique dans la filière textile. - Montant : 3.500 euros.

2008, DDEE 89 - Subvention au "Comité de la rue Saint-Honoré" (1er) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 91 - Subvention à la S.E.M.A. (12e) à titre de contribution de la Ville de Paris aux Prix SEMA départemental de Paris en 2008. - Montant : 2.500 euros

2008, DDEE 92 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS J.B.M. Travail Temporaire, 50, avenue de la Grande Armée (17e).

2008, DDEE 93 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Select T.T. à l'enseigne "L'appel médical-Pharm-appel", 73, avenue du Maine (14e).

2008, DDEE 94 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS Lyhan Invest. à l'enseigne "LYHAN", 34-36, rue Montorgueil (1er).

2008, DDEE 97 - Subvention à l'"Association des commerçants de la rue Vignon" (8e et 9e) pour l'organisation d'une animation commerciale qui se tiendra du 20 mai au 22 juin 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008, DDEE 98 - Signature d'une convention avec la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) prévoyant l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 4e édition des Journées des Métiers d'Art. - Montant : 25.000 euros.

2008, DDEE 105 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS The Phone House, 84, rue Mouffetard (5e).

2008, DDEE 113 - Avis du Conseil de Paris sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical présenté par la SAS COURIR FRANCE pour son magasin à l'enseigne "COURIR" situé 104, avenue des Champs Elysées (8e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008, DPA 32 - Approbation du principe et des modalités de la modernisation des installations de génie climatique dans le garage couvert, 2, avenue de la Porte de Clichy (17e).

2008, DPE 20 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Cercle National du Recyclage (CNR) et versement de la cotisation pour l'année 2008.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DU 136 - Autorisation d'occupation précaire du site du terrain d'assiette de l'usine d'incinération désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92).

M. François DAGNAUD, Mme Anne HIDALGO, rapporteurs.

2008, DPE 16 - Signature de 4 avenants aux marchés passés avec la société ENTREPRISE J.FAYOLLE et FILS.

2008, DPE 31 - Signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société MAJ ELIS PANTIN pour l'entretien et le marquage des tenues de travail des ouvriers de la direction de la propreté et de l'eau

M. François DAGNAUD et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2008, DPA 88 - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et d'un avenant au marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre relatifs aux travaux d'amélioration de la sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de Ville (4e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2008, DALIAT 5 - Signature d'un contrat de transaction avec Mmes BACCAR et FOURQUIN afin d'assurer le règlement amiable du litige les opposant à la Ville de Paris, à la suite de l'accident dont elles ont été victimes, à l'Hôtel de Ville (4e) le 14 mars 2006.

2008, DALIAT 6 - Signature d'un contrat de transaction avec la CPAM de Paris afin d'assurer le règlement amiable du litige l'opposant à la Ville de Paris, à la suite de l'accident dont ont été victimes Mmes BACCAR et FOURQUIN, à l'Hôtel de Ville (4e), le 14 mars 2006.

2008, DALIAT 11 - Approbation du principe de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

2008, DALIAT 12 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de fourniture de divers matériels et petits équipements de bureau destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement passé avec la SNC JM BRUNEAU pour l'introduction du dispositif de la carte achat.

2008, DALIAT 13 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 de transfert aux marchés relatifs à la fourniture de brodequins de sécurité, chaussures femmes noires et de chaussures basses de sécurité, passés avec la SAS JAL GROUP France.

2008, DALIAT 16 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture de pièces détachées, accessoires et produits pour les véhicules de marques Ford, Peugeot et Renault et de matériels de marques Dhollandia, Hydris et Erhel destinés aux parcs des ser-

vices municipaux, en 4 lots séparés.

2008, DALIAT 17 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture et livraison de pièces détachées, accessoires et produits et d'exécution de travaux de maintenance pour des véhicules de marque Renault Trucks des services techniques de la Ville de Paris en 3 lots séparés.

2008, DALIAT 20 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 de transfert à des marchés d'acquisition et de maintenance de photocopieurs souscrits avec la SAS RICOH FRANCE.

2008, DDATC 54 - Remboursement de l'indemnité accordée par CIC Assurance à Mme Sophia CHIKIROU.

2008, DDATC 65 - Indemnisation amiable de Mme Marie-Josée GRANIER.

2008, DDATC 73 - Remboursement de l'indemnité accordée par MATMUT Assurances à Melle Laurence DUTRIEZ.

2008, DDATC 89 - Indemnisation amiable de Mme Danielle LAZOS.

2008, DDATC 90 - Indemnisation amiable de Mme Nicole PAQUET.

2008, DPA 130 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société INEO SOLUTIONS, en raison des préjudices subis par elle lors des travaux de restructuration de la salle aux colonnes de la mairie du 17^e arrondissement.

2008, DRH 13 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne et du 3^e concours d'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes pour la session 2008.

2008, DRH 14 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance, grade d'agent principal de 2^e classe - spécialité accueil et surveillance - de la Commune de Paris (F/H).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DPA 13 - Signature d'un marché de travaux relatif à la réhabilitation/restructuration de la mairie du 20^e arrondissement dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur d'accessibilité des bâtiments publics, prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la construction ou la réhabilitation des bâtiments de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2008, DF 42 - Autorisation du représentant de la ville de Paris - porteur de parts - aux Assemblées générales de la SAGEP - EAU DE PARIS à voter en faveur de la modification de l'article 22 des statuts, et des représentants de la Ville de Paris au conseil d'administration à approuver le changement du mode de gouvernance de ladite société.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DEVE 2 - Indemnisation amiable suite à la démolition d'un monument de la concession acquise en 1951 au cimetière parisien d'Ivry.

2008, DEVE 21 - Indemnisation amiable de la compa-

gnie d'assurance AXA, en réparation des dommages causés à leur assuré, la Société Civile Immobilière TRESOR3 et pour lesquels la responsabilité de la Ville de Paris a été engagée.

2008, DEVE 24 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec l'association "Trèfle d'Eole" une convention d'occupation et d'usage mettant à sa disposition une parcelle de terrain d'une superficie de 504 mètres carrés située dans le jardin d'Eole (18e) pour qu'elle y établisse un jardin partagé.

2008, DEVE 45 - Accord transactionnel sur le montant des indemnités dues à différents tiers, pour des dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DEVE 48 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DEVE 49 - Protocole transactionnel relatif à des dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DEVE 50 - Protocole d'accord avec différents tiers pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris en raison de dommages causés à son domaine public ou privé.

2008, DEVE 51 - Protocoles d'accord avec différents tiers pour permettre l'indemnisation amiable de la Ville de Paris en raison de dommages causés à son domaine public ou privé.

2008, DEVE 52 - Protocole transactionnel avec la SARL Saint Louis Creation, la SARL Zéphyr et la Matmut, afin de les indemniser des dommages causés à une machine laser par des infiltrations d'eau en provenance de la Promenade Plantée, 127, avenue Daumesnil (12e).

2008, DEVE 56 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le contrôle et l'entretien des disconnecteurs situés dans les espaces verts parisiens. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les marchés correspondants.

2008, DEVE 61 - Approbation et signature d'un avenant au marché de collecte et de valorisation des déchets verts des jardins, et de valorisation des déchets alimentaires des marchés des quartiers parisiens.

2008, DEVE 62 - Approbation et signature d'un contrat de transaction avec l'entreprise SITA Ile-de-France, relatif au paiement des révisions de prix des marchés de collecte et de valorisation des déchets verts.

2008, DEVE 70 - Signature d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association "Graine de Partage" mettant à sa disposition deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 340 mètres carrés en bordure de l'ancien chemin de fer de la petite ceinture, rue Rottembourg (12e) afin d'y établir un jardin partagé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2008, DAC 25 - Subvention à l'association Son Ré (12e) au titre de ses activités parisiennes en 2008. - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 33 - Subvention à la SARL "Impérial" (12e) pour l'organisation du festival "Les Femmes s'en mêlent" en 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 39 - Subvention à l'association "Ensemble les Talens Lyriques" (9e). - Montant : 21.000 euros.

2008, DAC 58 - Subvention à l'association "L'itinéraire" (7e). - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 71 - Signature d'un troisième avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association Ensemble Intercontemporain (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 75.000 euros.

2008, DAC 88 - Subvention à l'association "In Famous" (19e) au titre de ses activités 2008. - Montant : 13.000 euros.

2008, DAC 96 - Subvention à la SARL Demarcy (Naïf Théâtre) pour le spectacle Fantaisies pour Alice diffusé au Grand Parquet (18e) en 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 97 - Subvention à l'association "Star Théâtre" pour le spectacle Le Bal Kafka diffusé au Théâtre de l'Opprimé (12e) en 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 98 - Subvention à l'association "Parallèles Compagnie" pour le spectacle Cette Nuit diffusé au Théâtre de l'Etoile du Nord (18e) en 2008. - Montant : 9.000 euros.

2008, DAC 99 - Subvention à l'association "La Compagnie des Feuillantines" pour le spectacle Quelqu'un pour veiller sur moi (5e) en 2008. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 105 - Subvention à l'association "ExtraMuros" pour le spectacle Arabiyetna la famille tombola (18e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 106 - Subvention à l'association "Phénomène et Compagnie" pour le spectacle jeune public "A nous d'oeufs" diffusé au Théâtre du Jardin d'Acclimatation (16e) en 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 130 - Subvention à l'association "Comité d'organisation du festival des Puces" (93400 Saint-Ouen) pour l'organisation du "Festival Jazz Musette des Puces" en 2008. - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 192 - Signature d'un 2e avenant à la convention triennale 2006-2008 passée avec l'association "Glaz'Art" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DAC 193 - Subvention à l'association "Caravansérail et Cie" (10e) pour l'organisation de la 4e édition du "New Bled Festival". - Montant : 19.000 euros.

2008, DAC 207 - Subvention à l'A.R.A.C. "Association de Recherche d'Animation Culturelle" (11e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 209 - Subvention à l'association "Textes et Voix" (6e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 213 - Subvention à l'association "Lire Autrement" (14e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DDATC 77 - Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris - Médiathèque Musicale de Paris - par M. Alain CONSTANT.

2008, DPA 82 - Signature d'un avenant n° 1 par la SEMAVIP au marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement conjoint constitué par la société Canal Architecture Design Images et le Bureau de Conception de Coordination du Bâtiment relatif aux travaux de restructuration du Carré Historique, sur le site de l'ancien hôpital Saint Lazare 9, square Alban Satragne

(10e).

2008, DPA 155 - Approbation du principe d'extension du théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais, 2, quai de la Mégisserie (1er), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2008, SG 20 - Subvention de fonctionnement à l'association "Attac Paris Nord Ouest" (14e). - Montant : 6.000 euros.

2008, SG 22 - Subvention de fonctionnement à l'association "La Semaine du son" (10e). - Montant : 4.000 euros.

2008, SG 24 - Subvention de fonctionnement à la SARL cinéma "Le Bilboquet" (6e). - Montant : 42.000 euros.

2008, SG 25 - Subvention de fonctionnement à la sarl Studio Galande (5e). - Montant : 40.000 euros.

2008, SG 27 - Subvention de fonctionnement à l'association "Restaurants du Coeur - les Relais du Coeur de Paris" (10e). - Montant : 7.000 euros.

2008, SG 28 - Subvention de fonctionnement à la sarl Eden Plus, pour le cinéma le Max Linder Panorama (9e). - Montant : 50.000 euros.

2008, SG 31 - Subvention de fonctionnement à la SARL Triomph Cinéma "Cinéma Action Christine" (6e). - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 33 - Subvention de fonctionnement à la SARL Cinépoque (6e). - Montant : 30.000 euros.

2008, SG 37 - Signature d'un contrat de transaction avec la société "Fêtes et Feux" relatif au règlement des prestations complémentaires exécutées pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2007. - Montant : 17.654 euros.

2008, SG 41 - Subvention de fonctionnement à l'association "Très d'Esprit" (20e). - Montant : 2.000 euros.

2008, SG 45 - Subvention de fonctionnement à la SA Société d'exploitation du théâtre Denfert Rochereau - Cinéma Le Denfert (14e). - Montant : 30.000 euros.

2008, SG 46 - Subvention de fonctionnement à la SARL Cinéma La Pagode (7e). - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 48 - Approbation du principe et des modalités d'attribution du marché relatif au spectacle pyrotechnique de la Ville de Paris le 14 juillet 2008.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DAC 19 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Maison du Geste et de l'Image" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 400.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Pascal CHERKI, rapporteurs.

2008, DAC 59 - Subvention à l'association "Les Toupies" (12e). - Montant : 14.500 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DAC 65 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Macadam - les Arcavals" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 23.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, DAC 137 - SGRI 14 - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention au Fonds Social Juif Unifié (5e). - Montant : 25.000 euros.

MM. Christophe GIRARD et Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DU 121 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'association "Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteurs Sauvegardés et Protégés" pour la réalisation d'un guide Gallimard sur les villes et pays d'art et d'histoire.

2008, DU 8 - Attribution de la dénomination "place Madeleine Braun" à une place située dans le 10e arrondissement.

2008, DU 12 - Attribution de la dénomination "avenue Roger Cahen" à la voie CU/15 dans le 15e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2008, DJS 146 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2007-2009 avec l'association "Maison des Jeunes et de la Culture - Les Hauts de Belleville" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2008, DJS 157 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2006-2008 (Direction du Développement Economique et de l'Emploi) avec l'association "Microlithe" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 158 - Subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau" pour son action dans le 14e arrondissement. - Montant : 2.500 euros.

2008, DJS 159 - Subvention à l'Association de Formation et d'Education pour la Jeunesse (7e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 162 - Subvention à l'association "la Clairière". - Montant : 3.500 euros.

2008, DJS 166 - Subvention à 3 associations de jeunesse parisienne. - Montant total : 16.500 euros.

2008, DJS 168 - Subvention à l'association Culture et Vie (5e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 173 - Subvention à l'association "Les P'tits Poulbots Oeuvre des Gosses de la Butte Montmartre" (18e). - Montant : 3.700 euros.

2008, DJS 174 - Subvention à l'association "LE MACHUPICHU" pour son action dans le 20e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 175 - Subvention à l'association "Amicale des anciens élèves de l'espace André Malraux" (17e). - Montant : 800 euros.

2008, DJS 178 - Signature d'une convention avec l'association "Loisirs Résidentiels des Mariniers" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2008, DJS 183 - Subvention à l'association "Prototypes Associés" (12e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DJS 194 - Approbation et signature d'un avenant n° 3 au marché de prestations de service pour la gestion des "Antennes Jeunes (A.J.)" de la Ville de Paris confié à la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

2008, DJS 244 - Subvention à l'association "La Compagnie Lavomatic" pour son action dans le 9e arrondissement. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 248 - Subvention à l'association "Solidimey" (18e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2008, DJS 251 - Subvention à l'association "Comité International des Jeux Mathématiques" (15e) - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 255 - Subvention à l'association "Compagnie Niaba" (10e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.000 euros.

2008, DJS 257 - Subvention à l'association "La Compagnie à l'Affût" (5e) dans le cadre de la politique de la ville pour son action dans le 13e arrondissement. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 264 - Subvention à l'association "Canal Marches" (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 268 - Subvention à l'association "Vivre Autrement" (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 4.600 euros.

2008, DJS 269 - Signature de la convention de licence de noms de domaine et de marque concernant les Centres d'animation et d'hébergement Maurice Ravel (12e) et Kellermann (13e).

2008, DJS 274 - Subventions à trois associations de jeunesse du 14e arrondissement dans le cadre de la politique de la ville. - Montant total : 9.500 euros.

2008, DJS 277 - Subventions à deux associations de jeunesse du 11e arrondissement dans le cadre de la politique de la ville. - Montant total : 6.500 euros.

2008, DJS 286 - Subventions à trois associations de jeunesse du 13e arrondissement dans le cadre de la politique de la ville. - Montant total : 6.000 euros.

2008, DJS 287 - Subvention à l'association "Ars Longa" (11e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 321 - Contrat de transaction avec l'association "Centre Jeunesse Paris 18e Nord", gestionnaire des centres d'animation du 18e arrondissement.

2008, DPA 65 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de contrôle technique passé avec la société BATIPLUS et un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société BAGOT SA dans le cadre des travaux de construction d'un centre d'animation 2/4, rue des Lilas (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, DJS 147 - Subvention à l'association "Action Educative et Sociale des Jeunes - Jeunesse et Avenir" (9e) pour son action dans le 18e arrondissement. - Montant total : 10.200 euros.

euros.

MM. Bruno JULLIARD et Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2008, DVD 3 - Approbation du principe et des modalités d'un marché d'assistance technique à la Ville de Paris portant sur l'élaboration des projets et le suivi des travaux d'éclairage public et d'illuminations.

2008, DVD 11 - Approbation du principe et des modalités de marchés de levés des mises à jour des plans de voirie. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer les marchés correspondants.

2008, DVD 17 - Signature d'un avenant n° 1 de transfert au marché conclu avec le groupement Imprimerie Nationale - Edipost pour la fourniture de cartes et imprimés pour le stationnement et les prestations annexes au groupement IN Continu et services - Edipost.

2008, DVD 21 - Signature d'un avenant n° 2 au marché conclu avec la société Scetauroute SA pour la mise en conformité du passage souterrain Parc des Princes du boulevard périphérique.

2008, DVD 26 - Approbation du principe et des modalités de la mise en conformité du passage souterrain Butte Mortemart du boulevard périphérique.

2008, DVD 47 - Approbation du principe et des modalités de réalisation d'enquêtes d'opinion et de comportement sur les conditions de déplacement et de stationnement à Paris. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer le marché correspondant.

2008, DVD 48 - Approbation du principe et des modalités de réalisation d'enquêtes de circulation. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer le marché correspondant.

2008, DVD 49 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux "priorité tramway et contrôleur de carrefours à feux" dans le cadre de prolongement du Tramway T2 à Porte de Versailles (15e).

2008, DVD 88 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société CICO pour des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du prolongement du tramway T2.

2008, DVD 50 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention avec la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) pour l'expérimentation de végétalisation sur la plateforme de la ligne de tramway T3 (13e).

2008, DVD 85 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers pour l'extension du Tramway T3 de Porte d'Ivry à Porte de la Chapelle.

2008, DVD 90 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un avenant n° 1 au marché passé avec le groupement Cico/Satelec pour les travaux d'éclairage du tramway des Maréchaux Sud 13e, 14e et 15e arrondissements.

2008, DVD 51 - Autorisation à M. Maire de Paris de signer des avenants n° 1 à différents marchés signés pour l'exécution de travaux et de prestations.

2008, DVD 53 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer 8 avenants n° 1 aux marchés conclus avec la société Fayolle et Fils.

2008, DVD 65 - Approbation du principe et des modalités de la réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art parisiens.

2008, DVD 93 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, et signature d'un protocole transactionnel visant à réparer un dommage de travaux publics.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008, DPE 9 - Convention avec le SIAAP en vue de définir les modalités techniques et financières des travaux de mise en sécurité des branchements de regard du collecteur d'Asnières (8e et 17e).

2008, DPE 15 - Approbation des modalités d'attribution et signature de trois marchés pour la maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesure du réseau d'assainissement parisien.

2008, DPE 23 - Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux et d'un marché d'assistance au contrôle des travaux pour la réhabilitation du collecteur des Coteaux aval (9e et 10e).

2008, DPE 44 - Désignation de membres du Conseil d'administration du Centre de recherche, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP).

2008, DVD 12 - Approbation du principe et des modalités de la maintenance technique de la flotte des bateaux de la Ville de Paris gérés par les différents services de cette collectivité (D.V.D., D.J.S., D.E.V.E., D.P.E. et D.A.L.I.A.T.).

2008, DVD 68 - Indemnisation amiable de la Société Coopérative Artisanale de Transport en réparation de la perte d'exploitation occasionnée par l'immobilisation de la péniche Berlanga lors d'une panne d'écluse sur le canal Saint-Denis.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2008, SG 35 - Convention de coopération avec le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2008 du Festival de l'Oh.

2008, SG 36 - Convention de partenariat avec l'Association des exploitants de Bercy Village pour l'organisation de l'édition 2008 du Festival de l'Oh.

2008, SG 38 - Convention de partenariat avec la BNF François Mitterrand dans le cadre de l'édition 2008 du Festival de l'Oh.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2008, DLH 30 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la Société de gérance d'immeubles municipaux un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 5, rue Montholon (9e).

2008, DLH 41 - Location par bail emphytéotique à la SEM "PariSeine" de l'immeuble communal situé 45, rue Berger (1er).

2008, DLH 44 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique consenti au Conseil d'Etat pour la location de l'Hôtel de

Beauvais et d'une parcelle intérieure à l'îlot Beauvais (4e).

2008, DLH 47 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 7, rue Vauquelin (5e).

2008, DLH 54 - Location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de l'immeuble communal situé 9, rue Gonnet (11e).

2008, DLH 55 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SGIM un bail emphytéotique portant location de l'immeuble 66 bis, rue des Pyrénées (20e).

2008, DLH 57 - Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble communal situé 72, rue du Château d'eau (10e).

2008, DLH 61 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la RIVP un bail emphytéotique portant location de l'ensemble immobilier situé 224-226, rue de Charenton (12e).

2008, DLH 63 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris pour des emprunts à contracter par la SA d'HLM "Immobilière 3F" pour un programme de réhabilitation de logements foyers dans une résidence située 94, rue de Charonne (11e).

2008, DLH 69 - Location par bail emphytéotique au profit de l'OPAC de Paris, de la propriété communale située 62, rue du Dessous des Berges (13e).

2008, DLH 72 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SIEMP un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal 73, boulevard de la Villette (10e).

2008, DLH 74 - Location par bail emphytéotique au profit de l'OPAC de Paris de l'immeuble situé 120, rue de Turenne (3e).

2008, DLH 76 - Location par bail emphytéotique au profit de la SIEMP du terrain communal situé 105, rue Raymond Losserand (14e).

2008, DU 24 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Vente par adjudication des lots n° 8, 9 et 34, dans l'immeuble 13, quai de Conti (6e).

2008, DU 37 - Cession de lots de copropriété au 12, rue Louis Philippe à Neuilly-sur-Seine (92) au profit "d'Immobilière 3F".

2008, DU 55 - Vente de l'immeuble situé 32, rue Polonceau (18e).

2008, DU 58 - Cession de la parcelle située 51, rue des Poissonniers (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, SG 16 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France, et versement de la cotisation 2008. - Montant : 37.400 euros.

2008, SG 17 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de Grandes Villes de France et versement de la cotisation 2008. - Montant : 45.833 euros.

2008, SG 43 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de l'Ile-de-France et versement de la cotisation 2008.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2008, DASCO 49 - Subventions à des associations et à des établissements publics dans le cadre du Festival Sciences sur Seine. - Montant total : 198.500 euros.

2008, DPA 9 - Souscription d'un avenant n° 1 au marché de coordination de sécurité et de protection de la santé attribué à la société IS SERVICES et d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration et extension de l'Ecole Boule (12e).

2008, DPA 123 - Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société SPIE Ile de France/Nord Ouest, relatif à la détection incendie dans les locaux à risques de la Sorbonne 46-48, rue Saint-Jacques (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DDATC 103 - Désignation des représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Paris et adoption de son règlement intérieur.

2008, DGIC 3 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la société TNS S.A.S pour le suivi régulier des informations dans la presse écrite internationale et le suivi ponctuel des télévisions étrangères.

2008, DGIC 4 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché passé avec la société TNS S.A.S pour le suivi des informations dans le domaine audiovisuel français.

2008, DPA 102 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande de maintenance et réparation des installations fixes de sécurité incendie dans les équipements municipaux et de marché à bons de commande de vérification par des bureaux de contrôle technique desdites installations.

2008, DPA 103 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour des prestations de maintenance, de réparation et de fourniture d'extincteurs dans divers établissements municipaux.

2008, DPA 114 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour des prestations de maintenance et réparation des installations de type mécanique dans des équipements publics municipaux.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 272 - Approbation et signature d'un avenant n° 2 au marché de nettoyage de crèches passé avec la société Dérichébourg pour les établissements de Paris (3e, 10e et 20e). - Montant : 37.560 euros.

2008, DPA 12 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration de la crèche collective, 28, rue de Tanger (19e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 63 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration et l'extension de la crèche collective 49, boulevard Masséna (13e).

2008, DPA 68 - Signature d'une avenant n° 2 au marché de travaux signé avec le groupement conjoint d'entreprises Batgeco relatif à la restructuration et l'extension de la crèche collective 49, boulevard Masséna (13e).

2008, DPA 76 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement solidaire formé par M. DOLLE Alain et la société Gruet Ingénierie relatif à la restructuration de la crèche collective et de la crèche familiale 33 bis, rue des Longues Raies (13e).

2008, DPA 79 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise générale ETI relatif à la restructuration de la crèche collective et de la crèche familiale 33 bis, rue des Longues Raies (13e).

2008, DPA 84 - Approbation du principe d'indemnisation de la Ville de Paris par la Société Norisko Construction pour les préjudices subis par elle lors de l'aménagement de la crèche de l'Hôtel de Ville (4e) et signature du contrat de transaction.

2008, DPA 137 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société Somatra en raison des préjudices subis par elle lors des travaux d'aménagement d'une halte-garderie dans les appartements privés de l'Hôtel de Ville 3, rue Lobau (4e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, PP 37 - Modification des délibérations 2002 PP 83-2° des 18 et 19 novembre 2002 portant fixation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires réalisés par certains personnels et 2004 PP 97 des 27 et 28 septembre 2004 relative au régime indemnitaire pouvant être octroyé à certains personnels de catégorie A et B de la Préfecture de police.

2008, PP 38 - Approbation du principe et des modalités de la réalisation de mesures de sécurité dans tous types d'immeubles, et de salubrité dans les hôtels, prescrites par le Préfet de police et lancement d'un appel d'offres ouvert.

2008, PP 39 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de confortement des dalles en sous face des balcons et des chambres de l'immeuble de la Caserne Masséna de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 3, rue Darmesteter (13e).

2008, PP 40 - Approbation du principe et des modalités de l'entretien, de réparation et de la mise en sécurité des ascenseurs et monte charges des locaux administratifs de la Préfecture de police.

2008, PP 41 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles notifié à la société F2K dans le cadre de la mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé relative aux travaux de restructuration de locaux situés à Joinville-le-Pont en vue du relogement du centre de secours de Joinville-le-Pont.

2008, PP 42 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la restructuration du centre de secours Plaisance, 45, avenue de Villemain (14e).

2008, PP 43 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2008, PP 44 - Lancement d'un appel d'offres pour le remplacement des façades "murs-rideaux", la réfection complète des installations de chauffage, la réfection des réseaux et de la cour, la neutralisation des postes de distribution de carburant, au centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris sis 47-49, rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers (lot n° 2 chauffage, ventilation...).

2008, PP 45 - Autorisation à M. le Préfet de police de

signer une convention de groupement de commande avec les services Etat de la Préfecture de police pour l'achat de fournitures et services généraux et transversaux de la Préfecture de police.

2008, PP 46 - Individualisation d'une autorisation de programme de 600.000 euros TTC pour financer la réalisation d'études préalables nécessaires à la maîtrise d'ouvrage et pour des études relatives aux travaux immobiliers dans les immeubles abritant les services de la Préfecture de police.

2008, PP 47 - Individualisation d'une autorisation de programme de 500.000 euros TTC pour financer la réalisation d'études préalables nécessaires à la maîtrise d'ouvrage et d'études relatives à des travaux immobiliers de grosses améliorations dans les immeubles abritant les services de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2008, PP 48 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés de travaux de remise en état général et d'amélioration de la sécurité incendie liée au classement en immeuble de grande hauteur de la Caserne Masséna de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, 3, rue Darmesteter (13e).

2008, PP 49 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2008, SGRI 4 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 avec Culturesfrance pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

2008, SGRI 34 - Projet de coopération décentralisée entre la Ville de Paris et la Ville de Rio de Janeiro relatif à la réhabilitation urbaine du centre de Rio de Janeiro.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2008, DPVI 7 - Subventions à 18 associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat et signature de conventions avec 5 associations. - Montant total : 103.666 euros.

2008, DPVI 8 - Subventions à seize associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat et signature de conventions avec sept associations. - Montant total : 109.899 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2008, DASES 14 - Signature avec le Département de Paris d'une convention de mise à disposition précaire et gratuite pour des locaux situés au 163, avenue d'Italie (13e).

Mmes Olga TROSTIANSKY et Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2008, DASES 1 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 18e. - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 3 - Subvention à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - ANACR - Comité du 19e arrondissement. - Montant : 500 euros.

2008, DASES 12 - Subvention à l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre -

ARAC - 3e section de Paris. - Montant : 1.200 euros.

2008, DASES 15 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 13e arrondissement. - Montant : 1.100 euros.

2008, DASES 17 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 17e arrondissement. - Montant : 1.100 euros.

2008, DASES 18 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 16e. - Montant : 800 euros.

2008, DASES 19 - Subvention à l'association "Organisation de Résistance de l'Armée" (7e). - Montant : 686 euros.

2008, DASES 20 - Subvention à la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (16e). - Montant : 800 euros.

2008, DASES 21 - Subvention à la Confédération des Associations et Fédérations d'Anciens Combattants du 10e arrondissement de Paris. - Montant : 950 euros.

2008, DASES 22 - Subvention à l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre - Union locale du 18e. - Montant : 850 euros.

2008, DASES 25 - Subvention au Comité de liaison des associations d'Anciens Combattants et de Résistants du 17e. - Montant : 4.000 euros.

2008, DASES 27 - Subvention à l'Amicale Nationale des Déportés et Familles de Déportés de Mauthausen et ses Kommandos (5e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 28 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA, Comité du 3e). - Montant : 1.200 euros.

2008, DASES 29 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA Comité du 4e). - Montant : 700 euros.

2008, DASES 31 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 14e arrondissement. - Montant : 760 euros.

2008, DASES 32 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 10e arrondissement. - Montant : 700 euros.

2008, DASES 34 - Subvention au Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du 12e arrondissement de Paris. - Montant : 750 euros.

2008, DASES 35 - Subvention à l'Union des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 11e arrondissement. - Montant : 600 euros.

2008, DASES 36 - Subvention au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 19e arrondissement. - Montant : 900 euros.

2008, DASES 40 - Subvention à la Fédération Départementale des Combattants Républicains (12e). - Montant : 1.070 euros.

2008, DASES 42 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA Comité du 11e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 44 - Subvention à l'Union Interdépartementale des Combattants Volontaires de la Résistance de Paris et la Région Parisienne (5e). - Montant : 1.676 euros.

2008, DASES 45 - Subvention à l'Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (7e). - Montant : 500 euros.

2008, DASES 46 - Subvention à l'Association Nationale des Fonctionnaires d'Origine Nord Africaine et leurs Amis (17e). - Montant : 800 euros.

2008, DASES 48 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA Comité du 7e). - Montant : 700 euros.

2008, DASES 49 - Subvention au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Groupement du Souvenir et Sociétés Patriotiques du 14e arrondissement de Paris. - Montant : 600 euros.

2008, DASES 51 - Subvention au Comité Local du 11e arrondissement de Paris des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR). - Montant : 700 euros.

2008, DASES 55 - Subvention au Comité du 12e arrondissement des Anciens Combattants de la Résistance. - Montant : 900 euros.

2008, DASES 56 - Subvention à l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre - Union Locale du 20e. - Montant : 500 euros.

2008, DAC 15 - Subvention à l'Association Histoire et Mémoire du 3e arrondissement. - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 66 - Subvention à l'association "Ciné-Histoire" (15e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 73 - Subvention à l'Association pour les Etudes sur la Résistance Intérieure (15e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 108 - Signature d'une convention avec l'association "Les Amis du Musée de la Résistance Nationale" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2008, DAC 109 - Subvention à l'Association Française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 208 - Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'Institut national de Jeunes Sourds de Paris, 254, rue Saint-Jacques (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2008, DJS 3 - Subvention à l'association "Centre Animation Jeunesse / Promosport" (12e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DJS 4 - Subvention compensatrice de loyer au "Club des Joyeux Boulomanes des Buttes Chaumont" (19e) Montant : 2.400 euros.

2008, DJS 5 - Subvention compensatrice de loyer à la

Fédération Internationale de Savate (18e). Montant : 12.500 euros.

2008, DJS 6 - Subvention à l'association "Commission Football Loisir" (2e). - Montant 8.500 euros.

2008, DJS 8 - Subventions à 8 organismes locaux des Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 73.000 euros.

2008, DJS 16 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 2e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.100 euros.

2008, DJS 17 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 3e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 18 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 4e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14.000 euros.

2008, DJS 20 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2008, DJS 23 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.500 euros.

2008, DJS 24 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14.000 euros.

2008, DJS 25 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 11e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.500 euros.

2008, DJS 26 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 14 000 euros.

2008, DJS 27 - Subvention au Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris (4e). - Montant 19.500 euros.

2008, DJS 28 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 14e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.200 euros.

2008, DJS 33 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 19e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.000 euros.

2008, DJS 34 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 20e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.400 euros.

2008, DJS 35 - Subvention à l'association " Variétés Club de France" (16e). - Montant : 9.000 euros.

2008, DJS 39 - Signature d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2008, DJS 40 - Subvention à la Ligue d'Ile-de-France de Volley-Ball (Hauts-de-Seine). - Montant : 7.000 euros.

2008, DJS 41 - Subvention à la Fédération Française de Tennis de Table. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 44 - Subvention à l'association "Rollers et Coquillages" (1er). - Montant : 12.000 euros.

2008, DJS 47 - Subvention au "Club des Volontaires du Sport" (13e). - Montant 1.530 euros.

2008, DJS 48 - Subvention à l'" Association Amicale Française des Coureurs de Fond Ile-de-France" (12e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 49 - Subvention à l'association "RIDERZ" (12e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DJS 55 - Signature d'une convention avec la Ligue d'Ile de France des Echecs (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2008, DJS 62 - Subventions à huit associations du 3e arrondissement. - Montant total : 6.400 euros.

2008, DJS 63 - Subvention à l'association "Comité d'Action Sociale, Culturelle et Sportive" (3e). - Montant : 6.500 euros.

2008, DJS 64 - Subventions à 9 associations du 4e arrondissement. - Montant total : 9.750 euros.

2008, DJS 65 - Subventions à 10 associations du 5e arrondissement. - Montant total : 15.374 euros.

2008, DJS 72 - Subvention à l'association "Club Populaire et Sportif du 10e (CPS 10e)". - Montant : 8.500 euros.

2008, DJS 73 - Subventions à 16e associations du 11e arrondissement. - Montant total : 21.950 euros.

2008, DJS 75 - Subventions à 15 associations du 12e arrondissement. - Montant total : 22.512 euros.

2008, DJS 76 - Subventions à 4 associations du 12e arrondissement. - Montant total : 34.400 euros.

2008, DJS 77 - Subventions à 13 associations du 13e arrondissement. - Montant total : 18.600 euros.

2008, DJS 78 - Subventions à 2 associations du 13e arrondissement. - Montant total : 20.500 euros.

2008, DJS 79 - Subventions à 13 associations du 14e arrondissement. - Montant total : 18.800 euros.

2008, DJS 80 - Subventions à 2 associations du 14e arrondissement. - Montant total : 18.000 euros.

2008, DJS 90 - Subventions à 15 associations du 20e arrondissement. - Montant total : 21.250 euros.

2008, DJS 148 - Subvention à l'association "RANDIF" (12e). - Montant : 500 euros.

2008, DJS 149 - Subvention au "Comité Français Pierre de Coubertin" (13e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 184 - Subvention à une association du 19e arrondissement. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 185 - Subvention à l'association "Union Nationale des Clubs Universitaires" (13e) - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 196 - Signature d'une convention avec l'Association "FC Solitaires Paris Est" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DJS 202 - Adhésion de la Ville de Paris à

l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport. - Montant : 1.500 euros.

2008, DJS 204 - Subvention à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 242 - Lancement d'un marché négocié relatif à la réfection en gazon synthétique du terrain de football du stade Porte de la Muette (16e).

2008, DJS 254 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société Pilliot SA pour la mise aux normes des installations électriques et de traitement d'eau, la réfection des vestiaires et les travaux d'accessibilité aux handicapés à la piscine Jean Taris (5e) (lot 2 : filtration).

2008, DJS 288 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec Cochery Ile de France pour la création d'un espace spécifique de glisse urbaine au stade des Fillettes (18e).

2008, DJS 318 - Indemnisation d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2008, DJS 325 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société SCGE pour la création d'un bâtiment vestiaires entre les tennis du centre sportif Georges Carpentier (13e).

2008, DPA 91 - Approbation du principe de réalisation des travaux et des modalités de passation du marché de travaux relatif à la création d'une installation solaire photovoltaïque au Stade centre sportif Jules Noël (14e).

2008, DPA 93 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la modernisation des équipements techniques du gymnase Bercy, 242, rue de Bercy (12e) en vue d'une exploitation par la Ville de Paris.

2008, DPA 121 - Approbation du principe d'indemnisation de la société MOTEC INGENIERIE en raison des préjudices subis par elle dans le cadre de la modernisation des chaufferies et de la ventilation de la piscine Georges Vallerey (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT,

Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées : Mmes Christine LAGARDE, Katia LOPEZ.

Sommaire

Ouverture de la séance.	176	2008, SGRI 22 - Signature d'une convention triennale d'objectifs avec Cités et Gouvernements Locaux Unis. - Subvention de fonctionnement à ladite association. - Montant : 100.000 euros.	205
Condoléances.	176	2008, SGRI 37 - DPE 48 - Aide d'urgence de Paris en faveur des populations sinistrées de Birmanie à la suite du passage du cyclone Nargis le 3 mai 2008. - Montant : 50.000 euros. <u>2008, SGRI 38</u> - Subvention en faveur des populations sinistrées en Chine, suite au tremblement de terre du 12 mai 2008. - Montant : 50.000 euros. <u>2008, SGRI 39</u> - Subvention à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour collecter et distribuer en urgence des rations alimentaires dans des cantines scolaires de villes touchées par la crise alimentaire. - Montant : 50.000 euros.	206
Hommages à M. Lionel Drexler.	176	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la suspension du jumelage de la Ville de Paris avec Rome.	208
Adoption d'un compte rendu.	176	2008, DAC 62 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mendès France, 23, rue Conseiller Collignon (16e).	210
Félicitations.	176	2008, DAC 245 - SGRI 36 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'établissement public "La Maison des métallos".	210
Observations sur le déroulement de la séance.	176	2008, DAC 142 - Subvention à l'association "Clair-Obscur" (17e). - Montant : 4.500 euros.	211
2008, DDEE 131 - DASCO 99 - Communication de M. le Maire de Paris sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.	177	2008, DAJ 11 - Attribution et signature du marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la réhabilitation du cinéma le Louxor, 170 boulevard Magenta (10e). - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 6 et 13 mai 2008.	212
2008, DAC 76 - Subvention à la Société Historique et Archéologique du (15e) au titre de ses activités en 2008. - Montant : 1.300 euros.	197	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).	212
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.	198	Dépôt de questions d'actualité.	212
2008, DAC 228 - Signature d'une convention de partenariat avec la Chi-Mei Culture Foundation.	199	Suspension et reprise de la séance.	214
2008, DAC 32 - Subvention à la SARL "Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts" pour l'organisation de la troisième édition du festival "Du Bouge au Conservatoire" et des soirées mensuelles "Ouvrez les guillemets" en 2008 (11e). - Montant : 15.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par MM. Patrick BLOCHE et Georges SARRE.	199	Examen des questions d'actualité.	214
2008, DAC 226 - Sollicitation d'une subvention auprès de la commission européenne dans le cadre du Programme ERASMUS au titre des activités menées par le conservatoire à rayonnement régional de Paris.	200	I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Préfet de police relative à la grève de plusieurs travailleurs sans papiers afin d'obtenir leur régularisation.	214
2008, DPA 37 - Approbation des modalités de consultation de six marchés de prestations intellectuelles relatifs à la réhabilitation et à l'extension du cinéma le Louxor 170, boulevard Magenta - 53, boulevard de la Chapelle (10e).	201	II - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Préfet de police relative à la grève des fonctionnaires de la Direction générale des Finances publiques.	216
2008, SG 34 - Subvention de fonctionnement à la SARL Solo Limited (10e). - Montant : 50.000 euros.	202	III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au projet de loi dit de "modernisation de l'économie".	217
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Germaine Tillion à une bibliothèque municipale de Paris.	202	IV - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la profusion des "faux taxis" à Paris.	218
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'une exposition intitulée "3.000 ans d'histoire... Le Temple de Jérusalem".	203		
2008, DPA 96 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'amélioration du système de ventilation du bâtiment administratif - service technique des bibliothèques, 46 bis, rue Saint-Maur - 57 bis, rue Servan (11e), et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.	204		

V - Question d'actualité du groupe "Les Verts" relative à l'expulsion d'étudiants demeurant dans des "résidences universitaires de fortune".220

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'instauration d'un plafond de ressources pour des logements "libres" de la Ville de Paris et de ses organismes bailleurs.222

Suspension et reprise de la séance.223

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques de Paris et aux commerces à caractère culturel.223

2008, DDEE 38 - Subvention au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Masséna (13e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 21.800 euros.224

2008, DDEE 107 - Résolution conventionnelle entre la Ville de Paris et la SEMAEST du traité de concession du 21 décembre 2007 concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin" (5e et 6e) "Entre Deux Gares" et "Lancry" (10e) "Daumesnil-Félix Eboué" (12e) et "Jonquière-Epinettes" (17e). - Approbation d'un traité de concession avec la SEMAEST concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les mêmes secteurs et autorisation à M. le Maire de Paris de signer le nouveau traité de concession.224

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la fermeture des commerces parisiens le dimanche.225

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la protection du petit commerce de proximité parisiens. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.P.A relatif à la mise en application à Paris du droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Vœu déposé par l'Exécutif.225

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).228

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de l'Association des commerçants de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes (ACAJA).229

2008, DAJ 6 - Protocole d'accord transactionnel avec la Commune du Touquet afin de mettre un terme au litige les opposant sur l'utilisation de la marque "Paris Plage". - Autorisation à M. le Maire de Paris de le signer. 2008, DAJ 7 - Approbation de la transaction entre la Ville de Paris et la société "Free" afin de mettre un terme au litige les opposant sur l'utilisation des marques "MAIRIE DE PARIS" et "PARVI PARIS VILLE NUMERIQUE". - Autorisation à M. le Maire de Paris de le signer. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.229

2008, DALIAT 4 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules des services municipaux.230

2008, DALIAT 14 - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations relatives aux produits d'impression destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 16 lots séparés. - Signature de la convention constitutive du groupement. - Approbation des modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.231

2008, DALIAT 15 - Lancement des marchés à bons de commandes relatifs aux prestations d'impression et de routage des publications légales du Bulletin Municipal Officiel et du Bulletin Départemental Officiel, en 3 lots séparés.231

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'utilisation de l'éthanol par le service des transports automobiles parisiens.231

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la récente création d'un poste de déléguée au design de la Ville de Paris.232

2008, DDEE 87 - Signature d'une convention avec l'association Promosalons prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2008. - Montant : 75.000 euros.233

2008, DVD 20 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'installation de câbles de transmission et de boucles de détection du trafic sur le boulevard périphérique et les voies sur berges.234

2008, DVD 29 - Approbation du principe et des modalités de réalisation des travaux de réfection du pavage de la place Charles de Gaulle à Paris (8e et 17e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.235

2008, DVD 55 - Signature d'une convention avec la RATP pour des études approfondies pour le système de transport nécessaires à l'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la chapelle. Vœu déposé par les élus du groupe Mouvement républicain et citoyen relatif au projet de délibération DVD 55. Vœu déposé par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières. Vœu déposé par Mme CALANDRA relatif aux conditions de l'extension du tramway T3. Vœu déposé par M. BLOCHE relatif au prolongement de la ligne de tramway T3 jusqu'à la place de la Nation. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension du tramway T3 à la porte d'Asnières et au pôle de Nation. Vœu déposé par l'Exécutif.236

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15e arrondissement.244

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la sécurité des cyclistes rue La Fayette.246

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réaménagement de la place de Clichy.247

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de la place Charles-Michels.249

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension des stations Vélib'.250

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'opération "Paris Respire", route de ceinture du lac Daumesnil dans le bois de Vincennes.251

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux déplacements en roller des Parisiens.252

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet du Plan de Déplacement de Paris (P.D.P.).252

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux emplacements réservés au transport de fonds. Vœu déposé par l'Exécutif.253

2008, DVD - DU 69 - Bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement des espaces publics du secteur "Macdonald - Eole Evangile" du GPRU Paris Nord Est (18e et 19e). - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre conception et réalisation et autorisation à M. le Maire de Paris de signer ledit marché.254

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation du réseau Climespace pour assurer la climatisation du centre commercial Beaugrenelle.256

2008, DPE 17 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels ouvriers du Service technique de la Propreté de Paris au roulement chargés de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage de la voie publique.257

2008, DU - DF 116 - Cession du terrain d'assiette de l'usine d'incinération désaffectée et déclassée d'Issy-les-Moulineaux (92).258

2008, DEVE 76 - Convention d'occupation et d'usage mettant à disposition de l'association "Vert-tige" une parcelle de terrain d'une superficie de 480 mètres carrés rue Coulmiers (14e) afin d'y établir un jardin partagé.259

2008, SGCP 5 - Modalités de prise en charge des frais de transport, de mission et de réception des conseillers de Paris et adjoints au maire d'arrondissement.259

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement des moyens de contrôle de la Préfecture de police pour lutter contre les taxis clandestins. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exercice de la profession de taxi. . . .262

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la désignation du 15e arrondissement comme arrondissement pilote pour la mise en œuvre du plan vidéo protection de la Capitale. . . .264

Vœu déposé par le groupe Communiste relatif à l'interdiction de l'usage des boîtiers à ultrason "anti-jeunes" sur le territoire parisien. Vœu déposé par l'Exécutif.265

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au soutien des demandes de régularisation des salariés parisiens en situation irrégulière.266

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. pour que le principe d'une mention obligatoire du numéro "75", propre aux immatriculations effectuées sur le Département de Paris, soit défendu auprès des pouvoirs publics compétents.267

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux bif-fins.268

Suspension et reprise de la séance.269

2008, SG 55 - Désignation des représentants de la Ville de Paris à la Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure d'appel d'offres ouvert du "Grand pari de l'agglomération parisienne".269

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la gestion des problèmes techniques et d'hygiène au foyer des travailleurs migrants de la rue des Arbustes.272

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires, aux élections locales.274

Suspension et reprise de la séance.275

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la votation citoyenne pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires, aux élections locales. (Suite).275

2008, DASES 70 - Permis de construire au profit de l'association Charonne pour le relogement de son Centre d'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) boulevard Ney (18e).278

2008, DASES 47 - Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA Comité du 5e. - Montant : 950 euros.280

2008, DASCO 56 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2008. Vœu déposé par l'Exécutif.280

2008, DPA 110 - Modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de restructuration partielle et de construction d'un bâtiment d'extension du groupe scolaire 9-11, rue de la Plaine et 12 rue des Grands Champs (20e) et demandes de permis de démolir et de construire.281

2008, DPA 131 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle et d'extension du groupe scolaire 8/10, rue Lamoricière (12e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre correspondant et demandes de permis de démolir et de construire.282

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place par le Maire de Paris d'un service minimum d'accueil à l'école les jours de grève.282

2008, DJS 70 - Subventions à 3 associations du 9e arrondissement. - Montant total : 34.000 euros.284

2008, DJS 319 - Lancement d'un marché selon la procédure de l'appel d'offres pour assurer la gestion technique globale du Stade Charléty (13e).284

2008, DPA 132 - Principe de l'opération, marché de maîtrise d'oeuvre et demandes de permis de démolir et de construire relatifs aux travaux de construction d'un gymnase, 11, square Alban Satragne (10e).285

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la construction du stade de Ligue rue Paul Meurice (20e).285

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture de deux terrains de tennis au stade Suzanne Lenglen, 2, rue Louis Armand (15e).286

2008, DPA 126 - Approbation de l'attribution à "Jourda Architectes Paris" du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public dans la ZAC Pajol (18e) et autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire pour la réalisation de l'opération susvisée.287

2008, DU 1 - Approbation du principe de passation d'un marché à bons de commande de prestations intellectuelles d'études de prospective et d'analyse urbaines.288

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 122, rue des Poissonniers dans le 18e arrondissement.288

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une étude pour couvrir les voies ferrées entre la Z.A.C. Pajol et les jardins d'Eole, dans le 18e arrondissement.290

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'une exposition Universelle en 2020.291

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Matoub Lounès à une voie de Paris.293

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Quatremère de Quincy à une place.294

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un espace public.295

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à un hommage au peintre MIRO (15e).295

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés sur l'attribution du nom de Pierre Desproges à un lieu public dans Paris.296

2008, DLH 31 - Location par bail emphytéotique à la société "Batigère Ile-de-France" de divers lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 37 bis, rue de Montreuil (11e).297

2008, DLH 33 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris un bail emphytéotique portant location des lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 16-18, rue Vulpian (13e).298

2008, DLH 39 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris portant location de l'immeuble communal, 62, rue Nicolo (16e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet de délibération DLH 39.299

2008, DLH 45 - Location par bail emphytéotique à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris de l'immeuble communal situé 46 rue du Commerce (15e).300

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la préservation de l'activité du cinéma "Le Denfert".301

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la construction de logements sociaux dans le quartier Sainte-Périne.302

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au caractère social des logements appartenant à France Telecom au 8 rue Boucry (18e).303

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un urbanisme intergénérationnel avec la création de résidences intergénérationnelles dans plusieurs arrondissements de la Capitale.304

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'attribution des logements de la Ville.305

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation d'hôtels meublés des 195, rue du Faubourg-Saint-Antoine et 72 bis, rue Jean-Pierre-Timbaud, dans le 11e arrondissement.305

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la taille des logements sociaux.306

2008, DU 34 - DPVI 3 - Signature d'une convention régionale de renouvellement urbain avec la Région Ile-de-France et autorisation de solliciter les subventions afférentes.308

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).309

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.320

Clôture de la séance.320

Votes spécifiques.320

Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.321

I - Questions du groupe U.M.P. QOC 2008-49 Question de Mme Catherine DUMAS à M. le Préfet de police sur la nécessité de renforcer les contrôles pour lutter contre la pratique des "taxis clandestins" dans la Capitale et aux abords.321

QOC 2008-50 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la malpropreté des berges de la Seine.322

QOC 2008-51 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur le financement du plan logement pour la mandature 2008-2014.322

QOC 2008-52 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la situation actuelle du Paris-Saint-Germain-Football-Club.322

QOC 2007-53 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'entretien des pieds d'arbres.322

QOC 2008-54 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la retransmission des séances des conseils d'arrondissement.323

QOC 2008-55 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les conditions de délivrance et de remplacement des cartes de transports gratuits sur le réseau R.A.T.P. de Paris, attribuées aux personnes de plus de 65 ans et aux ressources modestes.323

QOC 2008-56 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'installation d'un centre de stabilisation pour l'accueil de 69 personnes sans-abri, 23, rue de Varize (16e).323

QOC 2008-60 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'évolution du projet d'extension du stade Roland-Garros.323

QOC 2008-61 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la suggestion de l'utilisation des locaux place Possoz (16e) livrés à Gaz de France, afin d'y accueillir une crèche, une halte-garderie et la Croix-Rouge du 16e arrondissement.323

QOC 2008-62 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'évolution du dossier relatif à la rénovation de la fontaine place Victor-Hugo (16e).324

QOC 2008-63 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux projets de création de parkings souterrains dans le 16e arrondissement pour améliorer les possibilités de stationnement.324

QOC 2008-64 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les moyens financiers que la Municipalité entend engager pour améliorer la desserte à l'intérieur des arrondissements, par la création de petites lignes d'autobus à gaz ou à l'électricité.324

II - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-57 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour que la pollution le long du périphérique soit réduite de façon significative.324

QOC 2008-58 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à une étude récente effectuée par la Direction de la Propreté et de l'Eau, pour calculer le niveau des moyens à mettre en œuvre pour que la propreté de Paris atteigne un niveau satisfaisant.324

QOC 2008-59 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre de l'arrêté classant des voies du bois de Vincennes en voies vertes, les fermant ainsi à la circulation automobile.324

III - Question du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-48 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les mesures réglementaires envisagées pour faire face à l'augmentation du nombre des étalages de vente de crustacés devant les cafés ou d'autres commerces.325

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.325

Liste des membres présents.336

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Gisèle BLANCHARD*